

Document conforme à la Délibération du Conseil
communautaire de la Communauté de Communes Seille et
Grand Couronné

du 13 mai 2020

portant approbation de l'élaboration du PLUi Secteur Seille

Le Président de la CCSGC
Claude Thomas



RAPPORT DE PRÉSENTATION 2/3 ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Communauté de Communes Seille et Grand Couronné



**Communauté de communes
Seille et Grand Couronné**
47, rue Saint Barthélémy
54280 Champenoux

ECOLOR
7 place Albert Schweitzer
57930 Fenétrange
Mail : ecolor.be@wanadoo.fr

SOMMAIRE

Sommaire.....	2
1 Etat initial de l'environnement.....	4
1.1 CARACTERISTIQUES GENERALES.....	4
1.1.1 Topographie.....	4
1.1.2 Hydrographie de surface	7
1.1.3 Masses d'eau souterraines	52
1.1.4 Paysages	52
1.1.5 Le climat	56
1.2 MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	59
1.2.1 Espaces naturels remarquables	61
1.2.2 Diversité des habitats biologiques	70
1.2.3 Faune et flore locale	116
1.2.4 Le fonctionnement écologique du territoire	128
1.3 RESSOURCES	198
1.3.1 Contexte géologique	198
1.3.2 Pédologie	201
1.3.3 Périmètres de protection des captages	204
1.4 NUISANCES ET RISQUES.....	206
1.4.1 Gestion des déchets	206
1.4.2 Nuisances acoustiques	207
1.4.3 Qualité de l'air	210
1.4.4 Risques anthropiques	212
1.4.5 Risques technologiques	218
1.4.6 Risques naturels.....	222
1.5 ENJEUX.....	248
1.5.1 Une ressource en eau à préserver.....	248
1.5.2 Un paysage emblématique	249
1.5.3 Des milieux naturels à protéger.....	249
1.5.4 Assurer les continuités écologiques	250
1.5.5 les risques technologiques.....	252
1.5.6 les risques anthropiques	252
1.5.7 les risques naturels	252
1.5.8 Résumé des enjeux – système afom.....	253
Bibliographie.....	254

1 ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

1.1 CARACTERISTIQUES GENERALES

1.1.1 TOPOGRAPHIE

Le territoire intercommunal se situe dans :

- la Vallée de la Seille ;
- la Vallée de la Natagne au Sud.

Ces césures marquent deux secteurs aux altitudes plus élevées :

- Les buttes du Grand couronné au Sud du territoire ;
- Le Plateau Lorrain qui surplombe la vallée de la Seille sur le reste du territoire.

Le point culminant de la Communauté de Communes de Seille et Mauchère est situé sur la commune de Leyr, au Sud-Est du ban communal. Le point bas est situé à l'opposé du territoire, au Nord-Ouest du ban d'Eply, le long de la Seille.

Tableau 1: Points culminants et points bas par commune

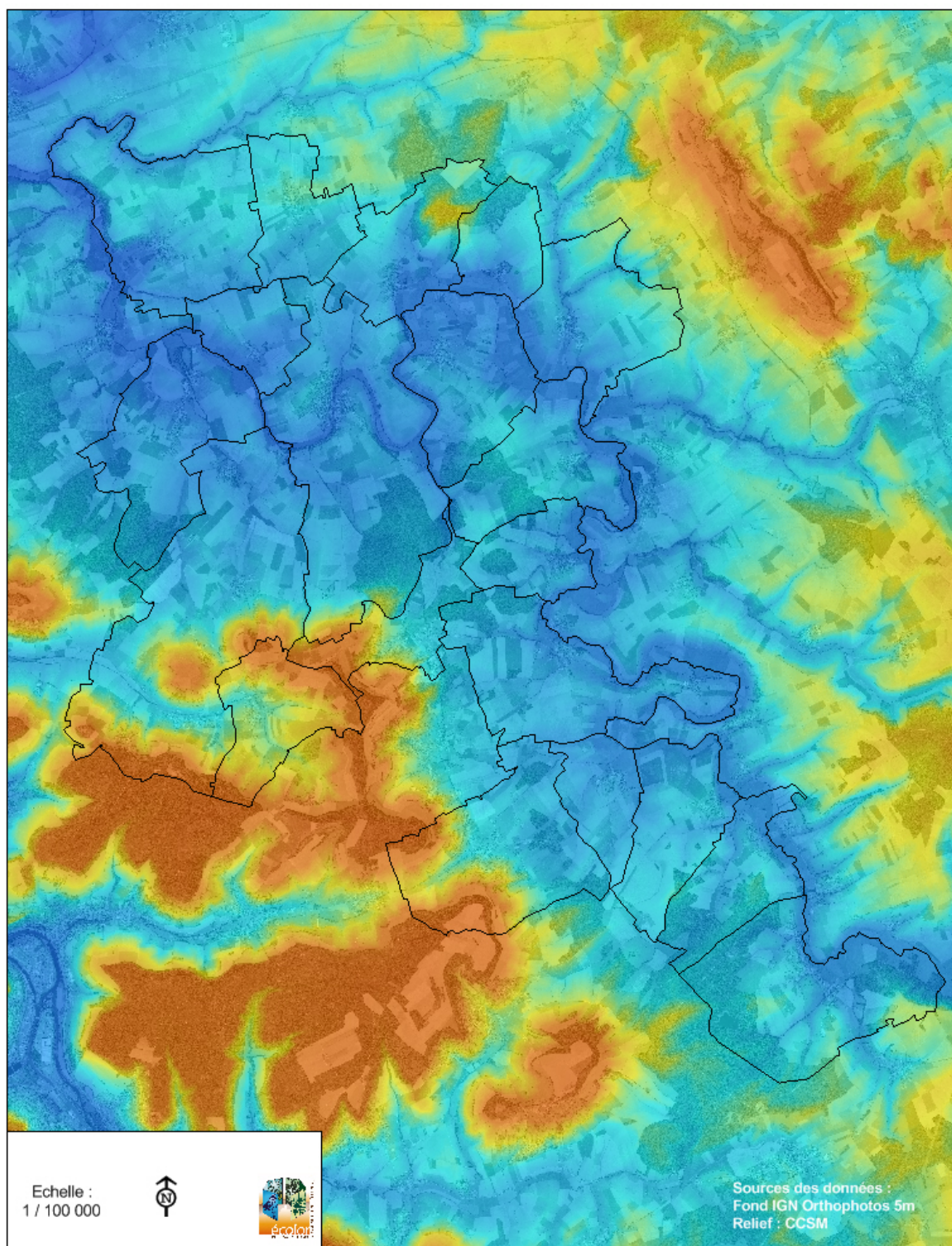
Commune	Point culminant (m)	Point bas (m)
Abaucourt	235	182
Armaucourt	222	192
Arraye-et-Han	228	189
Belleau	397	179
Bey-sur-Seille	243	195
Brin-sur-Seille	263	193
Chenicourt	230	187
Clémery	226	179
Eply	238	177
Jeandelaincourt	298	192
Lanfroicourt	243	194
Létricourt	238	187
Leyr	415	199
Mailly-sur-Seille	283	184

Nomeny	340	179
Phlin	273	184
Raucourt	251	199
Rouves	216	180
Sivry	398	236
Thézey-Saint-Martin	263	185

Carte 1 : Relief de la Communauté de Communes de Seille et Mauchère

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET MAUCHERE

LE RELIEF



1.1.2 HYDROGRAPHIE DE SURFACE

BASSIN HYDROGRAPHIQUE

La Communauté de Communes de Seille et Mauchère fait entièrement partie du bassin hydrographique Rhin-Meuse.

A ce titre, les orientations du PLUi doivent être compatibles avec les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et avec les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par le nouveau SDAGE 2016→2021 (code de l'urbanisme, articles L122-1, L123-1, L124-2).

DESCRIPTION GENERALE

La plupart du territoire intercommunal est drainé par la Seille, qui le traverse de part en part (Carte 2). C'est le cas de 15 des communes de la communauté de communes : Abaucourt, Armaucourt, Arraye-et-Han, Belleau, Bey-sur-Seille, Brin-sur-Seille, Chenicourt, Clémery, Eply, Lanfroicourt, Létricourt, Mailly-sur-Seille, Nomeny, Rouves et Thézey-Saint-Martin.

Les communes du Sud-Ouest du territoire sont drainées par des ruisseaux, affluents de la Seille tels que le ruisseau de Saint-Jean, le ruisseau du Moulin, le ruisseau de Moince ainsi que le ruisseau de la Natagne, affluent de la Moselle.

La communauté de communes de Seille et Mauchère appartient à treize zones hydrographiques différentes listées dans le tableau ci-dessous et cartographiées sur la carte 2.

Tableau 2 : Zones hydrographiques

Code	Libellé de la zone hydrographique	PKH	Surface en km ²	Surface dans la zone d'étude en km ²	Pourcentage dans la zone d'étude
A701	La Moselle de la Mauchère à la Natagne	658174	6651,98	0,33	0,20%
A700	La Moselle de la Meurthe à la	645524	28887,06	0,46	0,28%

	Mauchère (inclus)				
A702	La Natagne (+ ancien Canal de l'Obrion).	1000000	2999,59	13,37	8,14%
A773	La Seille de la Loutre Noire au ruisseau des Planches (inclus).	912826	4312,97	12,07	7,35%
A776	La Seille de l'Osson au ruisseau de Saint-Jean.	938424	1194,25	8,16	4,97%
A775	La Seille du Chanteraine à l'Osson (inclus).	931913	5775,29	11,56	7,04%
A783	La Seille du Pessière au Moince.	963872	7190,53	41,02	24,98%
A781	La Seille du ruisseau de Saint-Jean au ruisseau de Vulmont (inclus).	939956	2697,78	7,58	4,61%
A782	La Seille du ruisseau de Vulmont au Pessière (inclus).	953672	3983,68	39,19	23,86%
A774	La Seille du ruisseau des Planches au Chanteraine (inclus).	919654	4957,57	25,10	15,28%
A695	L'Amezule.	1000000	8616,29	0,08	0,05%
A784	Le ruisseau de Moince.	1000000	4093,1	5,25	3,20%
A780	Le ruisseau de Saint-Jean.	1000000	4880,99	0,07	0,04%

Les deux zones hydrographiques principales présentes sur le territoire sont :

- La Seille du Pessière au Moince ;
- La Seille du ruisseau de Vulmont au Pessière (inclus).

Elles englobent tout le Nord-Ouest de la CCSM dont pratiquement la moitié des communes.

Dans la vallée de la Seille, les villages sont installés en fond de vallée, en bordure du cours d'eau.

Ce tableau résume les cours d'eau présents par commune.

Communes	Cours d'eau présent
Abaucourt	Seille
	Ruisseau de la fontaine de fer
	Ruisseau de la Géline
	Ruisseau du Moulin
	Ruisseau du Trex
	Ruisseau les Bouchots
Armaucourt	Seille
	Ruisseau de Chantereine
	Ruisseau de la fourasse
	Ruisseau des lattes
	Ruisseau de Saint-Hilaire
	Ruisseau de Saulrupt
	Ruisseau du cul du bois
Arraye-et-Han	Seille
	Canal du moulin de Chambille
	Ruisseau de Brasquin
	Ruisseau de Chambille
	Ruisseau de la fourasse
	Ruisseau de la louvière
	Ruisseau de la Messe
	Ruisseau de la tuilerie d'Arraye
	Ruisseau des quarrés
	Ruisseau du jury bois
	Ruisseau du Poirier bourguignon
	Ruisseau du Préyé
	Ruisseau du Village
	Ruisseau les tomboux
Belleau	Seille

	Natagne
	Bras du ruisseau de Cendry
	Ruisseau au Sâ
	Ruisseau de Bloquemont
	Ruisseau de brebis fontaine
	Ruisseau de Cendry
	Ruisseau de Grève
	Ruisseau de la Vanne
	Ruisseau de l'étang
	Ruisseau de Lixières
	Ruisseau de Morey
	Ruisseau des Pessières
	Ruisseau du bois de bronze
	Ruisseau du bois de la Jû
	Ruisseau du bois de Mange Seille
	Ruisseau du Grand Roy
	Ruisseau en fossé
	Ruisseau la Horne
	Ruisseau les cloches
	Ruisseau les sades
	Ruisseau les Vigneulles
	Ruisseau Saint-Pierre
	Ruisseau sur Ronchy
Bey-sur-Seille	Seille
	La grande Lône
	Ruisseau de Sotreval
	Ruisseau du bois de Bioncourt
	Ruisseau en Garonne
	Rupt de Voidoncourt
	Rupt du Bois
Brin-sur-Seille	Seille
	Ruisseau de Brin
	Ruisseau de fontaine Ramont
	Ruisseau de Joathan
	Ruisseau de la cuvette
	Ruisseau de la grande corvée
	Ruisseau de la noire fosse
	Ruisseau de l'Etang
	Ruisseau de l'Ozerailles
	Ruisseau de Mazerulles
	Ruisseau de Saint-Jean Fontaine
	Ruisseau du bois du Ramont
	Ruisseau du réservoir
	Ruisseau du rond des chênes

	Ruisseau le Fays
	Ruisseau les breuils
Chenicourt	Seille
	Ruisseau de Bondu
	Ruisseau du village
	Ruisseau les longues
	Ruisseau sous les vignes
Clémery	Seille
	Ruisseau de Bénicourt
	Ruisseau de Grève
	Ruisseau de l'étang
	Ruisseau de l'étang de Bronze
	Ruisseau de Monce
	Ruisseau de Sainte-Geneviève
	Ruisseau de Thiebaumont
	Ruisseau de Thiébaupont
	Ruisseau de Beuzard
	Ruisseau du bois de Bronze
	Ruisseau du Pré Mouchenot
	Ruisseau les cloches
Eply	Seille
	Ruisseau de la clef
	Ruisseau de la jugne
	Ruisseau de la rapotte
	Ruisseau de la vallièrè
	Ruisseau de Macon
	Ruisseau de Moince
	Ruisseau de Morville
	Ruisseau de Pompy
	Ruisseau de Raucourt
	Ruisseau des fontaine pernet
	Ruisseau sous le Ja
Jeandelaincourt	Ruisseau de Bloquemont
	Ruisseau de Brasquin
	Ruisseau de Hautbois
	Ruisseau de la Crollière
	Ruisseau de la Jonchèrè
	Ruisseau du Moulin
Lanfroicourt	Seille
	Ruisseau de Béhot
	Ruisseau de la fontaine
	Ruisseau de la fontaine de Lanfroicourt
	Ruisseau de Ménimey
	Ruisseau de Saint-Hilaire

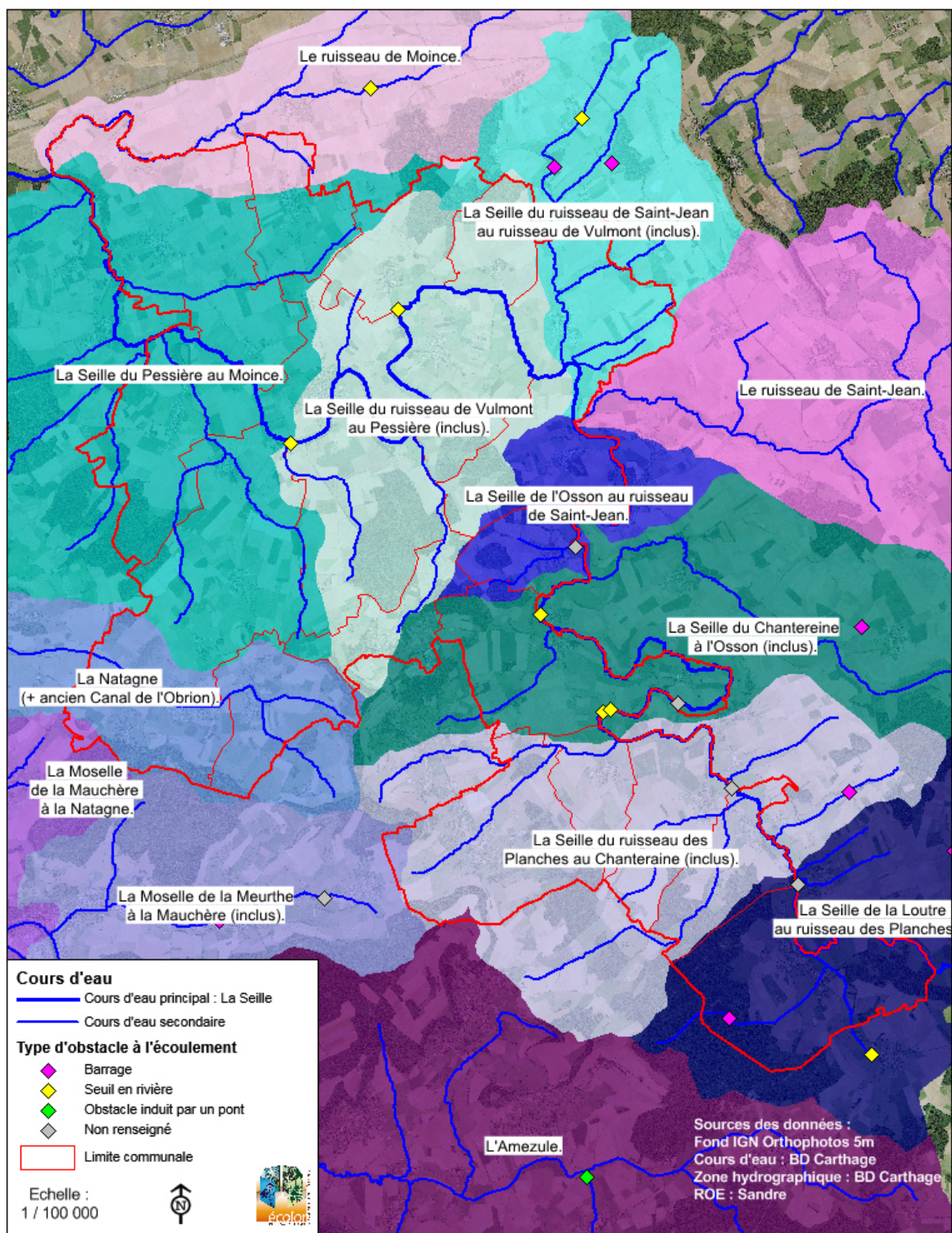
	Ruisseau de Saulrupt
	Ruisseau du Breuil
	Rupt de Voidoncourt
Létricourt	Seille
	Ruisseau le Joncry
	Ruisseau de Brécon Fontaine
	Ruisseau de Hautbois
	Ruisseau de la fontaine Rémy
	Ruisseau de l'arbrépine
	Ruisseau de Létricourt
	Ruisseau Saint Buzieux
	Ruisseau de Saint-Jean
	Ruisseau de Vulmont
	Ruisseau du Moulin
	Ruisseau sous les vignes
Leyr	Ruisseau le Monley
	Le vieux ru
	Ruisseaux aux grands Faréchamps
	Ruisseau aux Rouaux
	Ruisseau Cugnot le Morot
	Ruisseau de Chanteraine
	Ruisseau de Saint-Hilaire
	Ruisseau des ailleux
	Ruisseau des lattes
	Ruisseau des minimes
	Ruisseau du bas de Vaux
	Ruisseau du bas des lattes
	Ruisseau en grémonpré
	Ruisseau le Rhin brochet
	Ruisseau sur Clospré
Mailly-sur-Seille	Seille
	Canal du Moulin
	Ruisseau de la crevée
	Ruisseau de la fontaine de Mailly
	Ruisseau de Mailly
	Ruisseau de Pompy
	Ruisseau du moulin de Mailly
Nomeny	Seille
	Ruisseau de Cendry
	Ruisseau de Mailly
	Ruisseau de Valou
	Ruisseau des basses francs
	Ruisseau des bois bressey
	Ruisseau des Francs

	Ruisseau des Pessières
	Ruisseau du Moulin
	Ruisseau du Trex
Phlin	Seille
	Canal du Moulin
	Ruisseau de Phlin
Raucourt	Ruisseau de la Pralle
	Ruisseau de Pompy
	Ruisseau de Raucourt
	Rupt de Beux
Rouves	Seille
	Ruisseau de Pompy
Sivry	Ruisseau la Noue
	Ruisseau la Natagne
	Ruisseau aux Bornes
	Ruisseau de brebis fontaine
	Ruisseau de Chalipré
	Ruisseau de la Goulotte
	Ruisseau de la Vaux
	Ruisseau des aulnes
	Ruisseau des vignes
	Ruisseau sous la côte
Thézey-Saint-Martin	Seille
	Ruisseau de Foville
	Ruisseau de Geny fontaine
	Ruisseau de la pièce des douze jours
	Ruisseau de l'Arbrépine
	Ruisseau de Saint-Buzieux
	Ruisseau de Saint-Jean
	Ruisseau de Vulmont
	Ruisseau des Rouaux
	Ruisseau le haut de chaume

Carte 2 : Hydrographie de surface de la Communauté de communes de Seille et Mauchère

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET MAUCHERE

HYDROGRAPHIE DE SURFACE

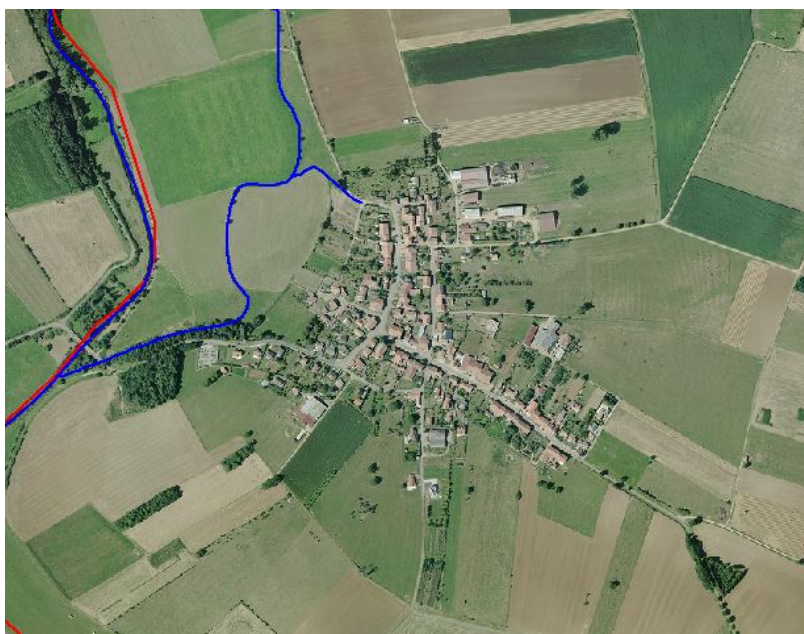


Ce paragraphe décrit uniquement ce qui est connu des écoulements de surface.

ABAU COURT

La commune d'Abaucourt, située à 195 m d'altitude, s'est développée le long de la D45 qui relie Nomeny à Aulnois-sur-Seille (*Figure 1*).

Le ban communal est drainé par la Seille qui longe pratiquement la totalité de la limite communale et par quelques ruisseaux, affluents de cette rivière.



*Figure 1 : vue aérienne de la commune d'Abaucourt
(fond de plan : IGN Orthophotoplans©)*

ARMAUCOURT

Le village d'Armaucourt est situé à environ 200 m d'altitude, juste au Nord de la D913 qui relie Metz à Mirecourt (*Figure 2*).

La Seille se trouve à la limite Nord de la commune et le ruisseau de Saulrupt et celui de Chantereine drainent le ban communal.



Figure 2 : vue aérienne de la commune d'Armaucourt
(fond de plan : IGN Orthophotoplans©)

ARRAYE-ET-HAN

La commune d'Arraye-et-Han se situe à environ 200 m d'altitude, à l'Est de la RD913 (Figure 3). Deux bourgs forment cette commune : il s'agit d'Arraye et son annexe Han située à environ 2,5 km à l'Est.

La commune se trouve dans un méandre de la Seille et plusieurs ruisseaux drainent le ban communal.

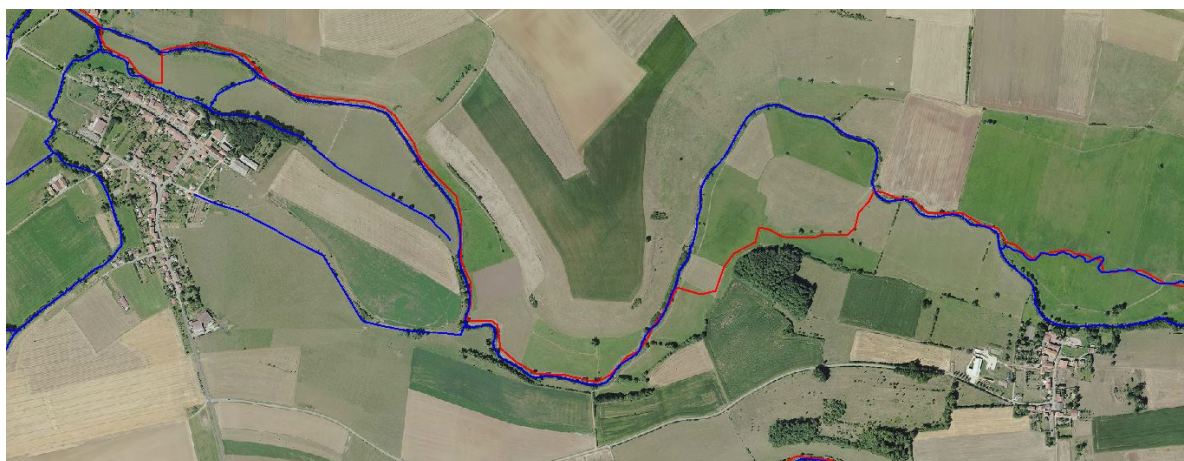


Figure 3 : vue aérienne de la commune d'Arraye-et-Han
(fond de plan : IGN Orthophotoplans©)

BELLEAU

Le village de Belleau est formé de 4 Lieux-dits : Manoncourt-sur-Seille (**Figure 4**), Lixières (**Figure 5**), Serrières (**Figure 6**) et Morey (**Figure 7**), anciennes communes qui ont fusionné en 1971 avec la commune de Belleau.

La Seille longe le ban communal en sa limite Nord. Le ruisseau de l'étang, affluent de la Seille parcourt le Nord de la commune. Au Sud, il s'agit du ruisseau de la Natagne, affluent de la Moselle, qui coule d'Ouest en Est.



Figure 4 : vue aérienne de la commune de Belleau, lieu-dit de **Manoncourt-sur-Seille** (fond de plan : IGN Orthophotoplans©)



Figure 5 : vue aérienne de la commune de Belleau, lieu-dit de **Lixières** (fond de plan : IGN Orthophotoplans©)



Figure 6 : vue aérienne de la commune de Belleau, lieu-dit de **Serrières** (fond de plan : IGN Orthophotoplans©)



Figure 7 : vue aérienne de la commune de Belleau, lieu-dit de **Morey** (fond de plan : IGN Orthophotoplans©)

BEY-SUR-SEILLE

Le village de Bey-sur-Seille est situé à environ 207 m d'altitude et est traversé par la RD70 qui relie Cheminot à Lunéville.

La Seille borde la limite Est de la commune et le Rupt du bois traverse la commune du Sud au Nord.



Figure 8 : vue aérienne de la commune de Bey-sur-Seille
(fond de plan : IGN Orthophotoplans©)

BRIN-SUR-SEILLE

La commune de Brin-sur-Seille se situe le long de la RD70 à une altitude de 200 mètres d'altitude environ.

Elle se situe dans un méandre de la Seille (Figure 9) et plusieurs ruisseaux traversent le ban communal : le ruisseau de l'étang, le ruisseau de Mazerulles et celui de Joathan.



Figure 9 : vue aérienne de la commune de Brin-sur-Seille
(fond de plan : IGN Orthophotoplans©)

CHENICOURT

Chenicourt est limité à l'Est par la Seille et est traversé par la RD913.

Les altitudes s'élèvent à environ 200 m au niveau de l'agglomération.



Figure 10 : vue aérienne de la commune de Chenicourt
(fond de plan : IGN Orthophotoplans©)

CLEMERY

La commune de Clémery est traversée par la RD120 qui relie Pont-à-Mousson à Nomeny. La Seille longe la limite Nord-Est de la limite communale. Plusieurs ruisseaux drainent le territoire de la commune. Il s'agit du ruisseau de Grève, du ruisseau Thiébaupont et enfin du ruisseau de l'étang.



Figure 11 : vue aérienne de la commune de Clémery
(fond de plan : IGN Orthophotoplans©)

EPLY

Le village de Eply est situé en rive droite de la Seille (*Figure 12*), à environ 200 mètres d'altitude. Il est traversé par la RD70 et la RD76 et est limité par le ruisseau de Moince au Nord et celui de Pompy au Sud.



Figure 12 : vue aérienne de la commune d'Eply (fond de plan : IGN Orthophotoplans©)

JEANDELAINCOURT

La commune de Jeandelaincourt se situe à environ 230 m d'altitude, au pied du Mont Saint-Jean. Il s'agit d'une butte témoin des côtes de Moselle qui culmine à 407 m d'altitude.

Cette commune n'est pas bordée par la Seille. Seul un ruisseau afflue de cette dernière la traverse : le ruisseau du Moulin.



Figure 13 : vue aérienne de la commune de Jeandelaincourt (fond de plan : IGN Orthophotoplans©)

LANFROICOURT

Le village de Lanfroicourt est à 220 m d'altitude environ. Il est bordé par la Seille en sa limite Nord et Est et est traversé par le Rupt de Vaidoncourt.



Figure 14 : vue aérienne de la commune de Lanfroicourt (fond de plan : IGN Orthophotoplans©)

LETRICOURT

Le village de Létricourt est situé à une altitude d'environ 220 m. Il est également longé par la Seille au Nord et à l'Est du ban communal.



Figure 15 : vue aérienne de la commune de Létrécourt
(fond de plan : IGN Orthophotoplans©)

LEYR

Le village de Leyr (Figure 16) n'est pas traversé par la Seille. Seul le ruisseau le Molney se trouve sur le ban communal.

Leyr culmine à une altitude d'environ 250 m et les hauteurs environnantes vont jusqu'à 415 m notamment au niveau de Bouxières-aux-Dames.

Le village est traversé par la RD90 et se situe non loin de la RD913.



Figure 16 : vue aérienne de la commune de Leyr (fond de plan : IGN Orthophotoplans©)

MAILLY-SUR-SEILLE

Le village de Mailly-sur-Seille se trouve à une altitude de 200 m environ. La Seille se situe en limite Sud de la commune. Peu de cours d'eau sont présents à proximité du village.



Figure 17 : vue aérienne de la commune de Mailly-sur-Seille (fond de plan : IGN Orthophotoplans©)

NOMENY

L'agglomération de Nomeny, située à 200m d'altitude, se trouve dans un méandre de la Seille (*Figure 22*) et est traversée par la RD913 du Nord au Sud. Plusieurs ruisseaux parcourent le ban communal : le ruisseau de Mailly au Nord, le ruisseau des Pessières, le ruisseau des Bois Bressey et le ruisseau du Moulin au Sud.



Figure 18 : vue aérienne de l'agglomération de Nomeny
(fond de plan : IGN Orthophotoplans©)

PHLIN

Le village de Phlin culmine à 187 m d'altitude et est traversé par la Seille en sa limite Sud.



Figure 19 : vue aérienne de la commune de Phlin (fond de plan : IGN Orthophotoplans©)

RAUCOURT

Le village de Raucourt se trouve à environ 235 m d'altitude. Il est traversé du Nord au Sud par la RD913.

La commune est traversée par le Rupt de Beux au Nord et par le ruisseau de Pompy au Sud.

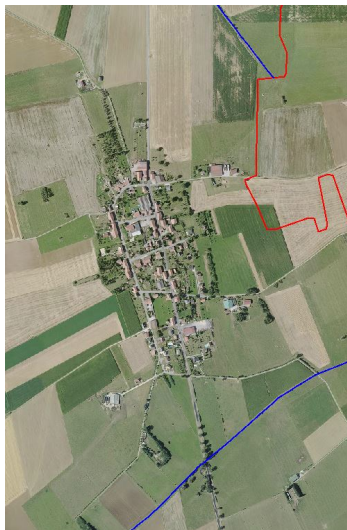


Figure 20 : vue aérienne de la commune de Raucourt
(fond de plan : IGN Orthophotoplans©)

ROUVES

Le village de Rouves se situe entre la Seille au Sud et le ruisseau de Pompy au Nord. Il culmine à une altitude de 185 m.



Figure 21 : vue aérienne de la commune de Rouves (fond
de plan : IGN Orthophotoplans©)

SIVRY

Le village de Sivry (Figure 22) est situé dans la vallée de la Natagne à environ 250 m d'altitude. Il est traversé par le ruisseau de la Natagne et celui de la Noue. Au Nord du ban communal se trouve le Mont Toulon qui culmine à une altitude de 376 m.



Figure 22 : vue aérienne de la commune de Sivry (fond de plan : IGN Orthophotoplans©)

THEZEY-SAINT-MARTIN

Le village de Thézey-Saint-Martin culmine à une altitude de 200 m environ. La Seille longe la limite Nord-Ouest du ban communal et ce dernier est traversé par le ruisseau de Vulmont, de Foville et enfin le ruisseau de l'Arbrépine.



Figure 23 : vue aérienne de la commune de Thézey-Saint-Martin (fond de plan : IGN Orthophotoplans©)

LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE

La Seille est une rivière qui prend sa source dans le pays des Etangs non loin de l'étang de Lindre. Elle se jette dans la Moselle à Metz à environ 138 km de sa source.

La Seille est la principale rivière qui structure le territoire de la communauté de communes de Seille et Mauchère. Cette dernière est traversée par la Seille 3 (CR334), excepté la commune d'Eply qui est traversée par la Seille 4 (CR335).



Figure 24 : La Seille à Arraye-et-Han. Photo : S. Bach, Ecolor, 2016.

Plusieurs ruisseaux sont également présents sur le territoire intercommunal. Les principaux sont :

Le **ruisseau de la Natagne** (A7020300), d'une longueur de 14 km, il prend sa source dans la commune de Bratte (hors Communauté de Communes), traverse les communes de Sivry, Belleau et Ville-au-Val pour se jeter dans le canal de l'Obrion au niveau de Bezaumont. Ce dernier collecte les eaux de la Noue à Sivry puis se jette dans la Moselle.

Le **ruisseau de Moince** (A7840300) naît dans la commune de Solgne et se jette dans la Seille à Eply après 18 km de cours. Il collecte les eaux du ruisseau de la Vigny et du Rupt de Beux.

Le **ruisseau Saint-Jean** (A7800300), d'une longueur de 15,7 km prend sa source à Delme et se jette dans la Seille à Létricourt.

Le **ruisseau du Moulin** (A7820440) trouve sa source dans la commune de Jeandelaincourt et se jette après 5 km dans la Seille à Nomeny.

Le **Rupt du bois** prend sa source à Bouxières-aux-Chênes (hors Communauté de Communes) et se jette dans la Seille à Bey-sur-Seille, environ 7,5 km après sa source.

Le **ruisseau de Pompy**, d'une longueur de 5,6 km et traversant 6 communes est un affluent de la Seille.

Le **ruisseau de Grève** (A7830340), d'une longueur de 8,2 km prend sa source à Jeandelaincourt et se jette dans la Seille à Clémery.



Figure 25 : Le ruisseau de Grève à Clémery. Photo : S. Bach, Ecolor, 2016

Continuités écologiques

Le référentiel des obstacles à l'écoulement (ROE), tenu par l'ONEMA, liste les ouvrages, seuils, et autres obstacles présents dans les cours d'eau, qui entravent la libre circulation des espèces piscicoles.

Dans la Communauté de Communes de Seille et Mauchère, 10 obstacles sont recensés (Carte 2). Il s'agit pour la plupart de seuils en rivière (5 obstacles de ce type). Cela s'explique par l'importance de l'industrie dans le territoire, qui utilisait l'énergie hydraulique pour produire, et qui nécessitait la réalisation de seuils pour gérer les niveaux d'eau.

Un barrage est présent sur l'Etang de Brin à hauteur de Brin-sur-Seille. Les 4 autres obstacles sont des obstacles non renseignés qui sont situés sur des anciens moulins.

Classement des cours d'eau en application du L214-17 du code de l'Environnement

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 a rénové les critères et la procédure de classement des cours d'eau au titre de la continuité écologique en les adaptant aux exigences de la directive cadre sur l'eau, pour répondre notamment aux objectifs d'atteinte du bon état des eaux en 2015.

Ces nouveaux classements des cours d'eau sont déconcentrés au niveau des préfets coordonnateurs de bassin et font l'objet d'une procédure d'élaboration définie à l'article R.214-110 du Code de l'Environnement. Ils remplaceront les classements actuels, établis au titre de l'article 2 de la loi du 16 octobre 1919 et de l'article L.432-6 du Code de l'Environnement.

Les propriétaires et exploitants d'ouvrage sur les cours d'eau qui sont classés au titre du L.214-17 sont concernés par l'évolution de la réglementation.

En particulier :

- Liste 1 : des cours d'eau, tronçons de cours d'eau ou canaux parmi les réservoirs biologiques (défini à l'article R.214-108) en très bon état ainsi que ceux nécessitant une protection complète des poissons migrateurs amphihalins.

- ✓ Obligations aux ouvrages : pas d'ouvrage nouveau constituant un obstacle à la continuité écologique (R.214-109CE) et mise en conformité des ouvrages existants au moment du renouvellement de concession ou d'autorisation.
- Liste 2 : des cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux dans lesquels il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs.
- ✓ Obligations aux ouvrages : tout ouvrage doit y être géré, entretenu et équipé selon des règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant. La mise en conformité des ouvrages existants doit être réalisée dans un délai de 5 ans à compter de la publication de la liste.

Aucun des ruisseaux de la CCSM ne figure sur les listes précitées.

Caractéristiques hydrauliques des cours d'eau

Les tableaux ci-dessous présentent les débits d'étiage et les modules de 7 cours d'eau de la Communauté de Communes de Seille et Mauchère, en 12 stations différentes.

Comme la Seille est composée de nombreux méandres sur le territoire d'étude, sa pente est relativement faible et son débit modéré.

Tableau 3 : débits d'étiage pour quelques cours d'eau du territoire

Cours d'eau	Commune	Débit (m³/s)
La Seille	NOMENY	1,118
	ABAUCCOURT	1,102
	LETRICOURT	2,026
	ARRAYE-ET-HAN	0,979
	BEY-SUR-SEILLE	0,934
	BRIN-SUR-SEILLE	0,903
Ruisseau la Natagne	BELLEAU	0,009
Ruisseau de Moince	EPLY	0,004
Rupt du bois	BEY-SUR-SEILLE	0,007
Ruisseau du Moulin	NOMENY	0,003
Ruisseau Saint-Jean	LETRICOURT	0,025
Ruisseau de Grève	CLEMERY	0,003

Source des données : banque de donnée du site www.eaufrance.fr

Tableau 4 : débits moyens (module) pour quelques cours d'eau du territoire

Cours d'eau	Commune	Débit (m³/s)
La Seille	NOMENY	7,592
	ABAUCCOURT	7,465
	LETRICOURT	6,774
	ARRAYE-ET-HAN	6,378
	BEY-SUR-SEILLE	6,043
	BRIN-SUR-SEILLE	5,808
Ruisseau la Natagne	BELLEAU	0,101
Ruisseau de Moince	EPLY	0,202
Rupt du bois	BEY-SUR-SEILLE	0,101
Ruisseau du Moulin	NOMENY	0,043
Ruisseau Saint-Jean	LETRICOURT	0,357
Ruisseau de Grève	CLEMERY	0,12

Source des données : banque de donnée du site www.eaufrance.fr

Qualité physico-chimique et écologique des cours d'eau

Sources : <http://www.cartograph.eaufrance.fr/>
<http://rhin-meuse.eaufrance.fr/>
<http://www.eaufrance.fr/observer-et-evaluer/etat-des-milieus/regles-d-evaluation-de-l-etat-des/>

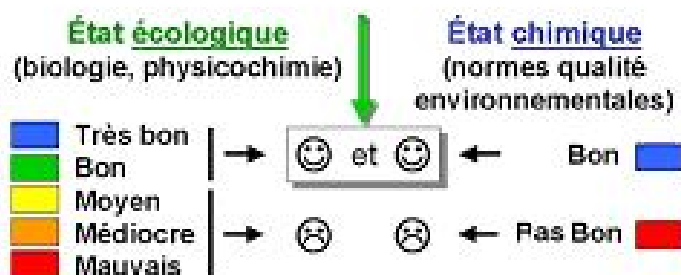
Les informations relatives à la qualité des cours d'eau sont issues du système d'information sur l'eau (SIE) de l'Agence Rhin Meuse.

Selon la Directive cadre sur l'eau (DCE), l'évaluation de l'état des masses d'eau est définie suivant son état écologique et chimique. La DCE précise :

« L'état écologique d'une masse d'eau de surface résulte de l'appréciation de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques associés à cette masse d'eau. Il est déterminé à l'aide d'éléments de qualité : biologiques (espèces végétales et animales), hydromorphologiques et physico-chimiques, appréciés par des indicateurs (par exemple les indices invertébrés ou poissons en cours d'eau). Pour chaque type de masse d'eau (par exemple : petit cours d'eau de montagne, lac peu profond de plaine, côte vaseuse...), il se caractérise par un écart aux « conditions de référence » de ce type, qui est désigné par l'une des cinq classes suivantes : très bon, bon, moyen, médiocre et mauvais. Les conditions de référence d'un type de masse d'eau sont les conditions représentatives d'une eau de surface de ce type, pas ou très peu influencée par l'activité humaine.

L'état chimique d'une masse d'eau de surface est déterminé au regard du respect des normes de qualité environnementales (NQE) par le biais de valeurs seuils. Deux classes sont définies : bon (respect) et pas bon (non-respect). 41 substances sont contrôlées : 8 substances dites dangereuses (annexe IX de la DCE) et 33 substances prioritaires (annexe X de la DCE).

La notion de bon état eaux de surface



Source : Agence de l'eau Loire Bretagne

Tableau 5 : Qualité des cours d'eau

Cours d'eau	Etat chimique	Etat écologique	Objectif	Echéance
Seille 3 (Figure 26)	Indéterminé	Moyen	Bon état	2027
Seille 4	Médiocre	Mauvais	Bon état	2027
Ruisseau la Natagne	Mauvais	Médiocre	Bon état	2027
Ruisseau de Moince	Indéterminé	Moyen	Bon état	2027
Rupt du bois	Indéterminé	Bon	Bon état	2015
Ruisseau Saint-Jean	Indéterminé	Moyen	Bon état	2027
Ruisseau de Grève	Indéterminé	Moyen	Bon état	Ecologique 2027 Chimique 2021
Ruisseau le Vulmont	Indéterminé	Moyen	Bon état	2027

Le cours d'eau de meilleure qualité écologique de la CCSM est le Rupt du bois, seul cours d'eau à avoir un objectif de bon état écologique et chimique en 2015. Les autres ont un objectif de bon état écologique et chimique en 2027, mis à part le ruisseau de Grève dont l'objectif de bon état chimique est 2021. Les raisons pour lesquelles les échéances de bon état écologique et/ou chimique ont été repoussés) 2021 ou 2027 sont les conditions naturelles, les coûts disproportionnés des travaux ou la faisabilité technique.

Figure 26 : Etat chimique et écologique de la Seille 3

Etat 2011-2013 (SDAGE 2015)

Etat chimique					Commentaires	
ND					Confiance	
Paramètres déclassants:					(0 paramètres surveillés sur 41 possibles)	
-						
Etat écologique					Commentaires	
3					Confiance Moyen	
Biologie	ND	Diatomées			ND	Surveillance
		Invertébrés			ND	Surveillance
		Poissons			ND	Surveillance
Paramètres généraux	3	Bilan en oxygène	2	COD	1	Modélisation PEGASE 2014
				DBO5	2	Modélisation PEGASE 2014
				sat O2	ND	Surveillance
				O2	ND	Surveillance
		Nutriments	3	NH4+	3	Modélisation PEGASE 2014
				NO2	2	Modélisation PEGASE 2014
				NO3	2	Modélisation PEGASE 2014
				PO4	3	Modélisation PEGASE 2014
				Pt	3	Modélisation PEGASE 2014
		Acidification			ND	Surveillance
		Température			ND	Surveillance
Substances	2	Chlortoluron			ND	Surveillance
		2,4-D			ND	Surveillance
		Linuron			ND	Surveillance
		2,4-MCPA			ND	Surveillance
		Arsenic			ND	Surveillance
		Zinc			2	Modélisation PEGASE 2014
		Chrome			ND	Surveillance
		Cuivre			2	Modélisation PEGASE 2014
		Oxadiazon			ND	Surveillance

Etat 2010-2011 (Etat des Lieux 2013)

Etat chimique	
ND	
Confiance	
Etat écologique	
3	Confiance Elevé
3	Surveillance
2	Modélisation PEGASE 2012
2	Modélisation PEGASE 2012

Légende :
Etat/Potentiel écologique

1	Très bon
≤2	Très bon à bon
2	Bon
3	Moyen
4	Médiocre
5	Mauvais
ND	Non déterminé / Inconnu
≥3	Moyen à Mauvais

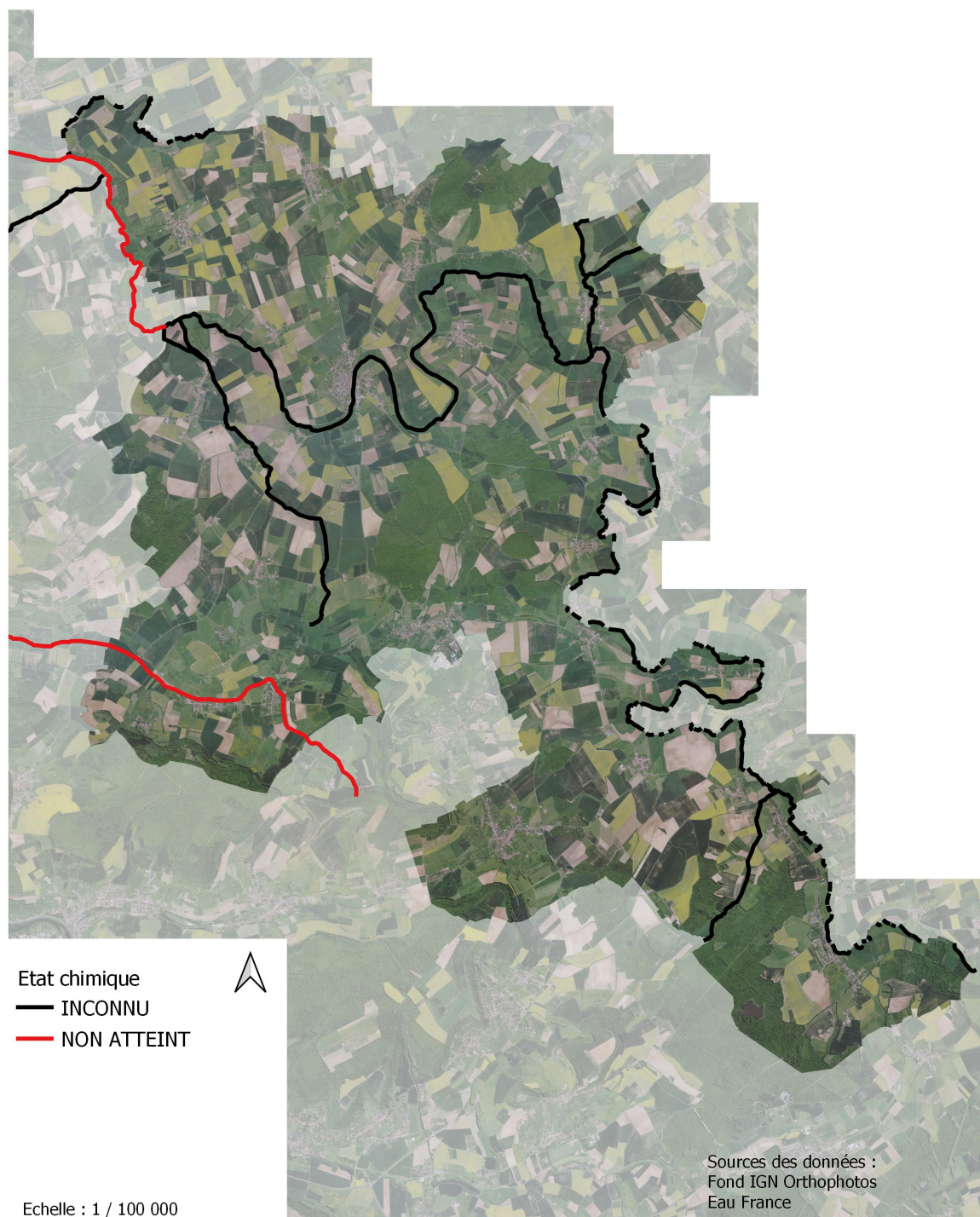
Etat chimique

2	Bon
3	Mauvais
ND	Non déterminé / Inconnu

Carte 3 : Etat chimique pour les eaux de surface

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET GRAND COURONNE - SECTEUR SEILLE

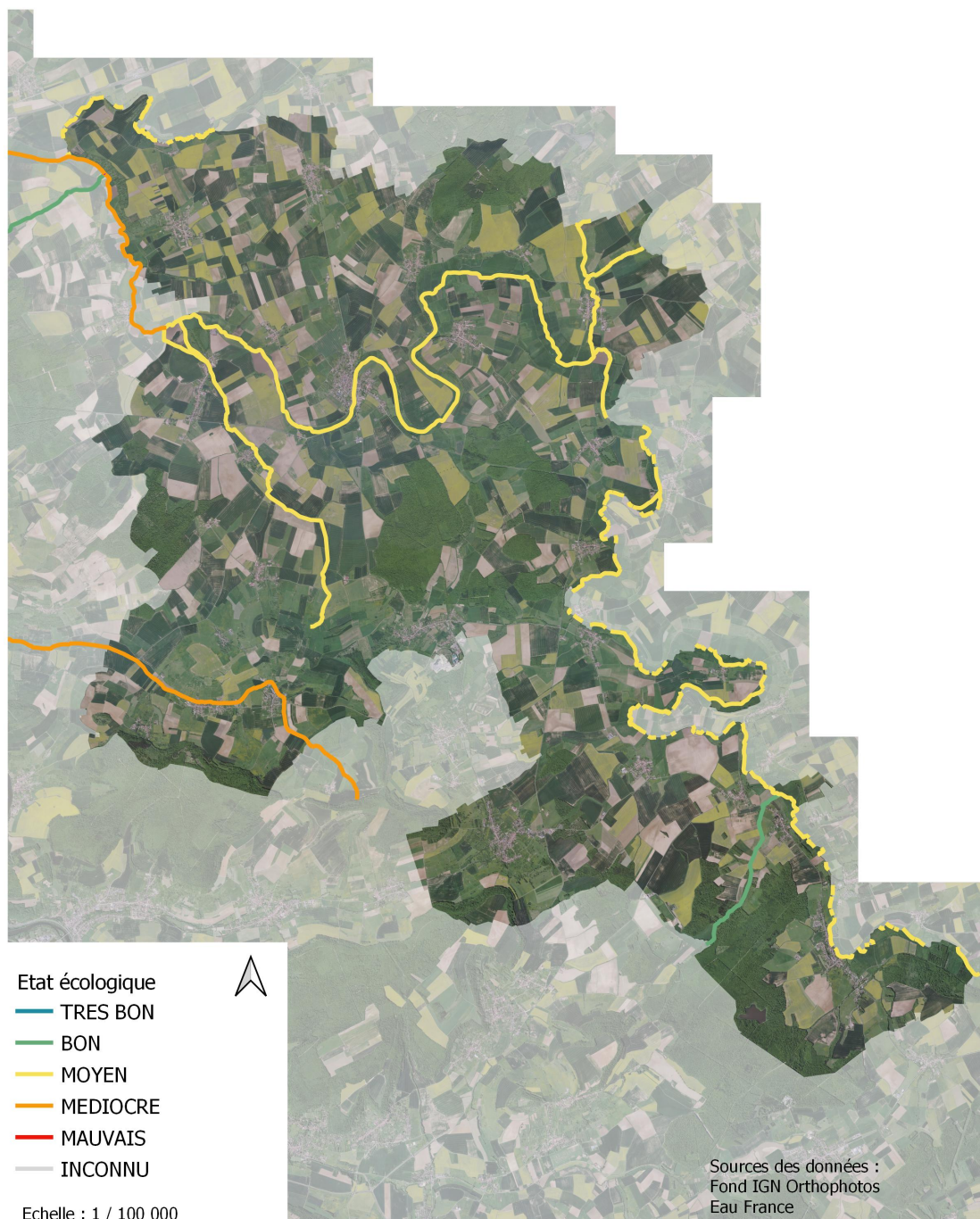
Etat chimique des masses d'eau - cours d'eau en 2015



Carte 4 : Etat écologique pour les eaux de surface

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET GRAND COURONNE - SECTEUR SEILLE

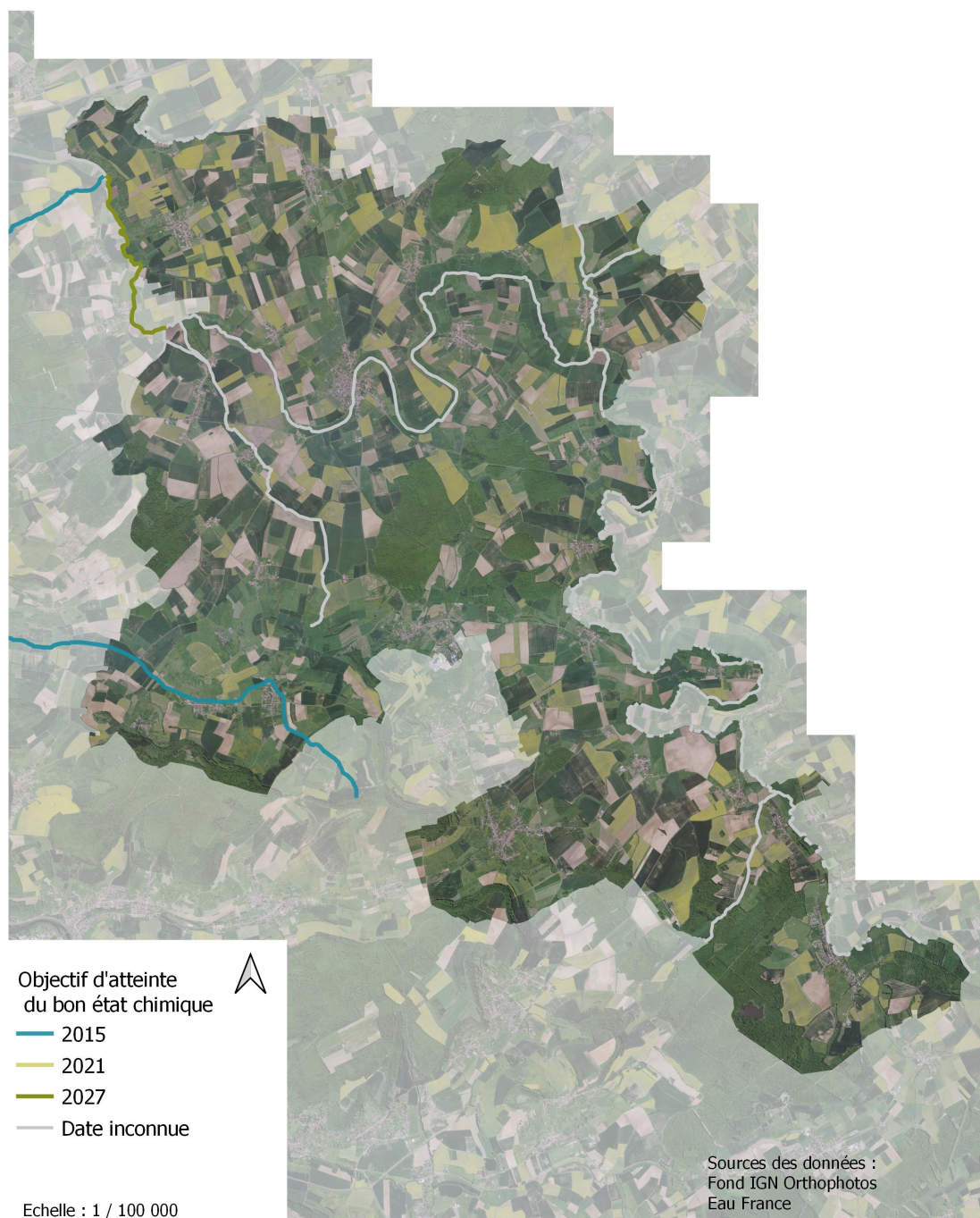
Etat écologique des masses d'eau - cours d'eau en 2015



Carte 5 : Objectif d'état chimique pour les eaux de surface

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET GRAND COURONNE - SECTEUR SEILLE

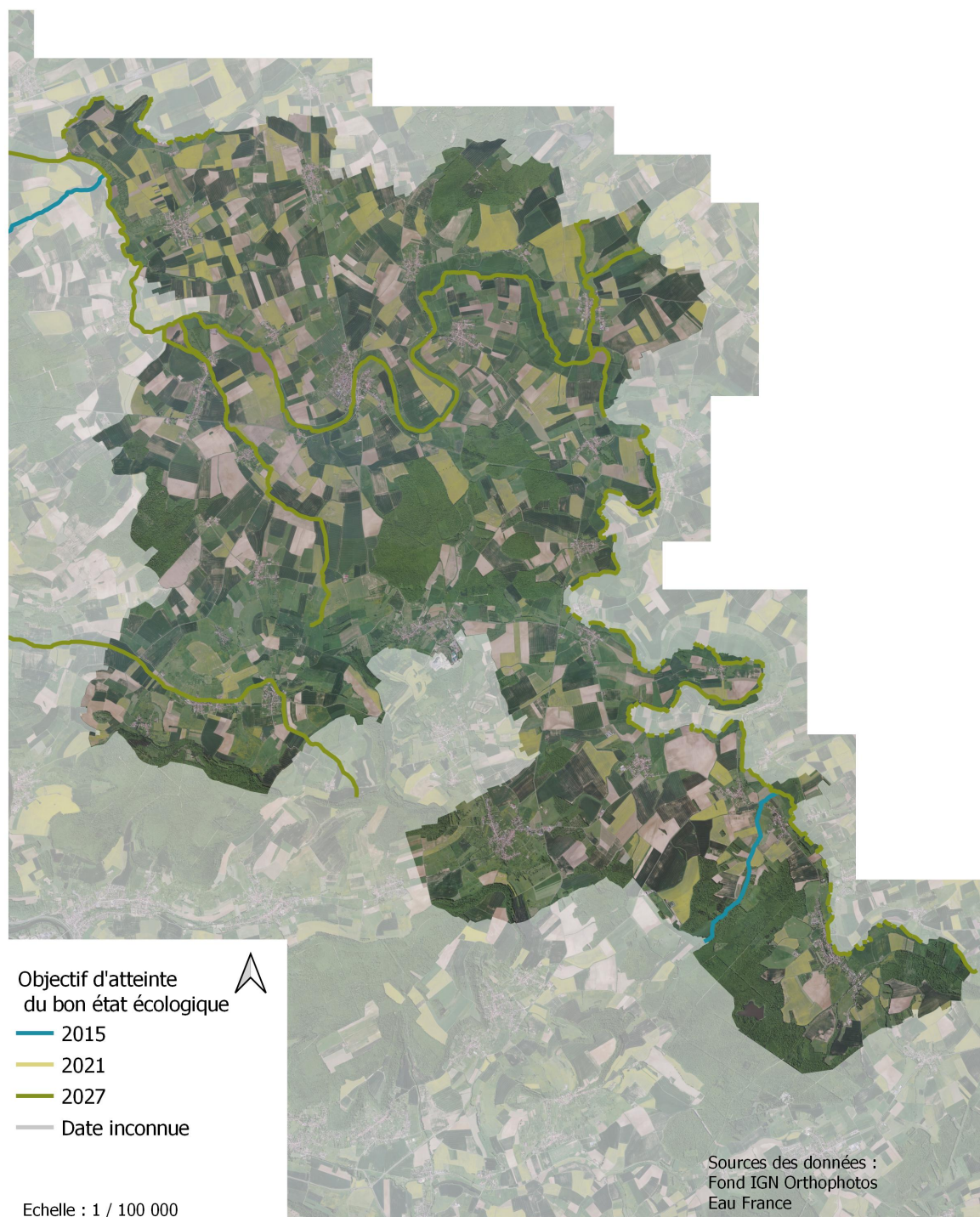
Objectif d'atteinte du bon état chimique des masses d'eau - cours d'eau en 2015



Carte 6 : Objectif d'état écologique pour les eaux de surface

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET GRAND COURONNE - SECTEUR SEILLE

Objectif d'atteinte du bon état écologique des masses d'eau - cours d'eau en 2015



Synthèse de la qualité des cours d'eau

Le **Tableau 6** présente les résultats synthétiques recensés sur les 5 stations de mesure de l'Agence de l'eau, dans la Communauté de Communes de Seille et Mauchère et juste en périphérie (Ville-au-Val et Craincourt).

Tableau 6 : synthèse de la qualité des cours d'eau en 2014
(stations de mesure de l'AERM)

Station	ETAT CHIMIQUE	ETAT ECOLOGIQUE
LA SEILLE A NOMENY (Figure 27 et Figure 28)	BON	MOYEN
LA NATAGNE A VILLE-AU-VAL	BON	MEDIOCRE
LE RUISSEAU DE SAINT-JEAN A CRAINCOURT	BON	MEDIOCRE
LE RUISSEAU DE MOINCE A EPLY	BON	MOYEN
LE RUISSEAU DE GREVE A CLEMERY (Figure 29 et Figure 30)	BON	MAUVAIS
LE RUISSEAU LE VULMONT A THEZEY-SAINT-MARTIN	BON	MOYEN

Figure 27 : Etat chimique de la Seille à la station de Nomeny

Etat écologique Etat chimique Autres substances chimiques Sédiments				
Paramètre (code sandre) Moyenne / maximum annuel en µg/l		Année(s)		Norme de qualité environnementale (µg/l)
		2014	2012-2014	
Anthracène	MOY	<0.01	<0.01	0.1
	MAX	<0.01	<0.01	0.4
Fluoranthène	MOY	0.0056	0.0056	0.1
	MAX	0.013	0.013	1
Naphtalène	MOY	<0.005	<0.005	2.4
	MAX	0.008	0.008	
4-nonylphenols	MOY	<0.1	<0.1	0.3
	MAX	<0.1	<0.1	2
4-nonylphenols	MOY	<0.1	<0.1	0.3
	MAX	<0.1	<0.1	2
para-tert-Octylphenol	MOY	<0.03	<0.03	0.1
	MAX	<0.03	<0.03	
Benzo(a)pyrène	MOY	0.0032	0.0032	0.05
	MAX	0.0072	0.0072	0.1
Benzo(b+k)fluoranthène	MOY	0.005	0.005	0.03
	MAX	0.0123	0.0123	
Somme de Benzo(g,h,i)pérylène et Indéno(1,2,3-cd)pyrène	MOY	0.0058	0.0058	0.002
	MAX	0.0164	0.0164	

L'état chimique est calculé selon les critères de l'arrêté du 27 juillet 2015 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique (selon les modalités de calcul applicables jusqu'au 22 décembre 2015)

Légende :

Classification de l'état chimique

	Très bon
	Bon
	Mauvais
	Non déterminé / Inconnu

Figure 28 : Etat écologique de la Seille à la station de Nomeny

Paramètres	Année(s)										Etat écologique 2012-2014	
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2012-2014	Classes d'état
Invertébrés (IBGN ou IBGN équivalent)	14	14	15	14	17	16	13	13	12		12.5	Biologie
Diatomées (IBD 2007)			10.2	11.9	12	11.8	13	14		12.6	13.3	
Poissons (IPR)												
Macrophytes (IBMR)												
Température (P90, °C)	19.4	19.9	19.9	19.6	20.3	21.5	20.8	19.6	19	22.2	20	Température
pH (min)	8.15	7.95	8	8.1	8.1	8.05	7.95	8.1	7.85	8	7.9	Acidification
pH (max)	8.35	8.3	8.3	8.3	8.4	8.4	8.4	8.5	8.25	8.35	8.45	
Conductivité (P90, µS/cm)	3710	3580	2784	2828	3584	3249	3378	4356	3400	3770	3745	salinité
Chlorures P90 (mg Cl/l)	830	1130	513	553	840	700	740	840	690		840	
Sulfates P90 (mg SO4/l)	705	500	396	435	537	550	560	560	468		556	
O ₂ dissous (P10, mg O ₂ /l)	8.4	6.2	7.3	7.5	8.8	8	8.1	7	8	6.5	7	Bilan de l'oxygène
Tx Sat, O ₂ (P10, %)	79	65	76	81	83	79	83	68	60	75	68	
DBO5 (P90, mg O ₂ /l)	8	3.3	2.9	4.9	5.2	4.6	2.9	3.7	3.1	1.7	3.5	
Carb. Org. (P90, mg C/l)	5.6	7.8	7.9	7.3	9.8	6.7	7.3	5.5	6.7	5.3	6.2	
Phosphates (P90, mg PO ₄ ³⁻ /l)	0.35	0.45	0.6	0.5	0.47	0.4	0.53	0.42	0.431	0.55	0.508	Nutriments
Phosphore total (P90, mg P/l)	0.32	0.42	0.34	0.38	0.25	0.23	0.2	0.19	0.21	0.21	0.2	
Ammonium (P90, mg NH ₄ ⁺ /l)	0.28	0.4	0.24	0.18	0.26	0.15	0.2	0.23	0.17	0.24	0.23	
Nitrites (P90, mg NO ₂ ⁻ /l)	0.18	0.26	0.22	0.24	0.28	0.13	0.14	0.18	0.17	0.34	0.17	
Nitrates (P90, mg NO ₃ ⁻ /l)	31	26.8	26.2	28.6	19.5	25	18	23	28	20.8	23.2	
Chlortoluron (moy, µg/L)												
Oxadiazon (moy, µg/L)												Paramètres généraux
Linuron (moy, µg/L)												
2,4 D (moy, µg/L)												
2,4 MCPA (moy, µg/L)												
Arsenic dissous (moy, µg/L)												
Chrome dissous (moy, µg/L)												
Cuivre dissous (moy, µg/L)												
Zinc dissous (moy, µg/L)												

L'état écologique est calculé selon les critères de l'arrêté du 27 juillet 2015 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique (selon les modalités de calcul applicables jusqu'au 22 décembre 2015)

Légende :

Etat/Potentiel écologique

	Très bon
	Bon
	Moyen
	Médiocre
	Mauvais
	Non déterminé / Inconnu

La Seille a un état chimique qualifié de bon sauf pour une catégorie de paramètres : les hydrocarbures aromatiques polycycliques qui peuvent se trouver dans les sédiments et les matières en suspension. L'état écologique quant à lui est classé de moyen notamment en matière de biologie, de concentration d'oxygène et de nutriments dans le cours d'eau. La température de l'eau et son pH sont des caractères classés « très bon » et « bon ».

Figure 29 : Etat chimique du ruisseau de Grève à la station de Clémery

Etat écologique		Etat chimique	Autres substances chimiques	Sédiments
Paramètre (code sandre) Moyenne / maximum annuel en µg/l		Année(s)		Norme de qualité environnementale (µg/l)
		2014	2012-2014	
Alachlore	MOY	<0.005	<0.005	0.3
	MAX	<0.005	<0.005	0.7
Atrazine	MOY	<0.02	<0.02	0.6
	MAX	<0.02	<0.02	2
Chlorfenvinphos	MOY	<0.02	<0.02	0.1
	MAX	<0.02	<0.02	0.3
Chlorpyrifos-éthyl	MOY	<0.005	<0.005	0.03
	MAX	<0.005	<0.005	0.1
Somme drines	MOY	0	0	0.01
	MAX	0	0	0.05
DDT 44'	MOY	<0.001	<0.001	0.01
	MAX	<0.001	<0.001	
Diuron	MOY	0.0244	0.0244	0.2
	MAX	0.051	0.051	1.8
Endosulfan	MOY	0	0	0.005
	MAX	0	0	0.01
Hexachlorobenzène	MOY	<0.001	<0.001	0.01
	MAX	<0.001	<0.001	0.05
HCH alpha+beta+delta+gamma	MOY	0	0	0.02
	MAX	0	0	0.04
Isoproturon	MOY	0.132	0.132	0.3
	MAX	0.486	0.486	1
Pentachlorobenzene	MOY	<0.001	<0.001	0.007
	MAX	<0.001	<0.001	
Pentachlorophénol	MOY	<0.06	<0.06	0.4
	MAX	<0.06	<0.06	1
Simazine	MOY	<0.02	<0.02	1
	MAX	<0.02	<0.02	4
Tributylétain+	MOY			0.0002
	MAX			0.0015
Tributylétain+	MOY			0.0002
	MAX			0.0015
Trifluraline	MOY	<0.005	<0.005	0.03
	MAX	0.015	0.015	

L'état chimique est calculé selon les critères de l'arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état chimique

Légende :

Classification de l'état chimique

	Très bon
	Bon
	Mauvais
	Non déterminé / Inconnu

Figure 30 : Etat écologique du ruisseau de Grève à la station de Clémery

Etat écologique	Etat chimique	Autres substances chimiques	Sédiments		
Paramètres		Année(s)	Etat écologique 2012-2014		
	2014	2012-2014	Classes d'état		
Invertébrés (IBGN ou IBGN équivalent)					
Diatomées (IBD 2007)					
Poissons (IPR)					
Macrophytes (IBMR)					
Température (P90, °C)	17.6	17.6	Température	Paramètres généraux	
pH (min)	7.45	7.45	Acidification		
pH (max)	8.1	8.1			
Conductivité (P90, µS/cm)	936	936	salinité		
Chlorures P90 (mg Cl/l)					
Sulfates P90 (mg SO4/l)					
O ₂ dissous (P10, mg O ₂ /l)	1.93	1.93	Bilan de l'oxygène		
Tx Sat, O ₂ (P10, %)	19	19			
DBO5 (P90, mg O ₂ /l)	3	3			
Carb, Org, (P90, mg C/l)	7.6	7.6			
Phosphates (P90, mg PO ₄ ³⁻ /l)			Nutriments	Etat écologique	
Phosphore total (P90, mg P/l)	0.698	0.698			
Ammonium (P90, mg NH ₄ ⁺ /l)	9.15	9.15			
Nitrites (P90, mg NO ₂ ⁻ /l)	0.79	0.79			
Nitrates (P90, mg NO ₃ ⁻ /l)	40.6	40.6			
Chlortoluron (moy, µg/L)	0.103	0.103	Polluants spécifiques		
Oxadiazon (moy, µg/L)	0.0051	0.0051			
Linuron (moy, µg/L)	<0.02	<0.02			
2,4 D (moy, µg/L)	0.032	0.032			
2,4 MCPA (moy, µg/L)	0.0303	0.0303			
Arsenic dissous (moy, µg/L)					
Chrome dissous (moy, µg/L)					
Cuivre dissous (moy, µg/L)					
Zinc dissous (moy, µg/L)					

L'état écologique est calculé selon les critères de l'arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique

Légende :

Etat/Potentiel écologique

	Très bon
	Bon
	Moyen
	Médiocre
	Mauvais
	Non déterminé / Inconnu

Le ruisseau de Grève a un état chimique qualifié de bon. Aucun des paramètres chimiques dépasse les normes de qualité environnementale. L'état écologique est cependant considéré mauvais notamment au niveau des paramètres généraux : taux d'oxygène et de nutriments (phosphore, ammonium et nitrites) trop élevés. Le pH et

les concentrations de polluants spécifiques sont des caractères classés « très bon » et « bon ».

Qualité piscicole des cours d'eau

La Seille et la Natagne sont classées en deuxième catégorie piscicole, ce qui signifie qu'elles accueillent des populations de Cyprinidés (Poissons blancs).

Prescriptions du nouveau SDAGE 2016→2021

Sources : http://www.eau-rhin-meuse.fr/sites/default/files/Synthese_SDAGE.pdf

Avec ce nouveau plan de gestion, sont tracées, pour les six prochaines années, les priorités politiques de gestion durable de la ressource en eau sur le bassin ; priorités ambitieuses mais qui restent réalistes.

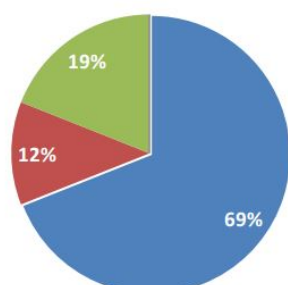
Le SDAGE vise, pour 2021, l'atteinte du bon état écologique pour 44% des rivières et 80% de bon état chimique pour les eaux souterraines.

Pour le secteur Moselle-Sarre, secteur de la CCSM, le SDAGE vise l'atteinte du bon état écologique pour 28 % des rivières et du bon état chimique des nappes souterraines pour 75 %.

Les dispositions législatives confèrent au SDAGE sa portée juridique dans la mesure où les décisions administratives dans le domaine de l'eau et les documents d'urbanisme doivent être compatibles ou rendus compatibles dans un délai de trois ans avec ses orientations et dispositions.

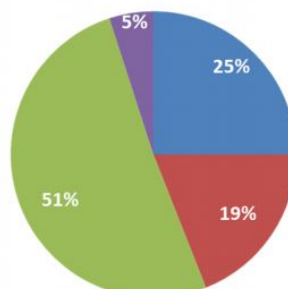
Figure 31 : Objectif d'état écologique des masses d'eau de surfaces

SDAGE 2009



Projet de SDAGE 2016

(consultation)



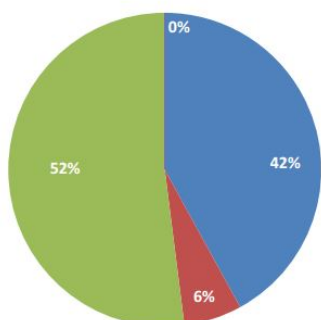
■ Bon état 2015
■ Bon état 2021
■ Bon état 2027
■ Objectif moins strict (Candidates)

N= 643



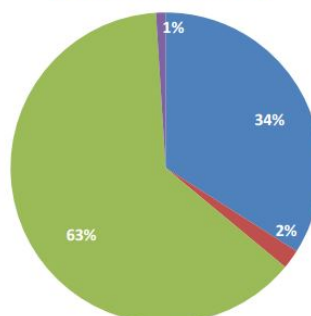
Figure 32 : Objectif d'état chimique des masses d'eau de surfaces

SDAGE 2009



Projet de SDAGE 2016

(consultation)



■ Bon état 2015
■ Bon état 2021
■ Bon état 2027
■ ME candidates à un objectif moins strict

N= 643



Document d'élaboration du 10 septembre 2014

Le SDAGE 2016-2021 se décline en 6 enjeux et compte 32 orientations (résumées dans le tableau ci-dessous) et 267 dispositions qui sont organisées autour de grands défis avec l'intégration du facteur changement climatique.

Tableau 7 : Orientations du SDAGE 2016-2021

Thème	Orientations
Eau et santé	Orientation T1 - O1 : Assurer à la population, de façon continue, la distribution d'une eau potable de qualité.
	Orientation T1 - O2 : Favoriser la baignade en toute sécurité sanitaire, notamment en fiabilisant prioritairement les sites de baignade aménagés et en encourageant leur fréquentation.
Eau et pollution	Orientation T2 - O1 : Réduire les pollutions responsables de la non atteinte du bon état des eaux.
	Orientation T2 - O2 : Connaître et réduire les émissions de substances toxiques.
	Orientation T2 - O3 : (modifiée) Veiller à une bonne gestion des systèmes d'assainissement publics et privés, et des boues d'épuration.
	Orientation T2 - O4 : Réduire la pollution par les nitrates et les produits phytosanitaires d'origine agricole.
	Orientation T2 - O5 : Réduire la pollution par les produits phytosanitaires d'origine non agricole.
	Orientation T2 - O6 : Réduire la pollution de la ressource en eau afin d'assurer à la population la distribution d'une eau de qualité.
	Orientation T2 - O7 : (nouvelle) Protéger le milieu marin en agissant à la source sur les eaux continentales.
Eau, nature et biodiversité	Orientation T3 - O1 : Appuyer la gestion des milieux aquatiques sur des connaissances, en particulier en ce qui concerne leurs fonctionnalités.
	Orientation T3 - O2 : Organiser la gestion des cours d'eau et des plans d'eau et y mettre en place des actions respectueuses de ces milieux, et en particulier de leurs fonctionnalités.
	Orientation T3 - O3 : Restaurer ou sauvegarder les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques, et

	notamment la fonction d'auto-épuration.
	Orientation T3 - O4 : Arrêter la dégradation des écosystèmes aquatiques.
	Orientation T3 - O5 : (modifiée) Mettre en œuvre une gestion piscicole durable.
	Orientation T3 - O6 : Renforcer l'information des acteurs locaux sur les fonctionnalités des milieux aquatiques et les actions permettant de les optimiser.
	Orientation T3 - O7 : Préserver les zones humides.
	Orientation T3 - O8 : Respecter les bonnes pratiques en matière de gestion des milieux aquatiques.
Eau et rareté	Orientation T4 - O1 : Prévenir les situations de surexploitation et de déséquilibre quantitatif de la ressource en eau.
	Orientation T4 - O2 : (nouvelle) Favoriser la surveillance de l'impact du climat sur les eaux.
Eau et aménagement du territoire	Orientation T5A - O4 : (modifiée, anciennement T5A - O3.1) (Objectif 4.1 du PGRI) Identifier et reconquérir les zones d'expansion de crues.
	Orientation T5A - O5 : (nouvelle) (Objectif 4.2 du PGRI) Limiter le rejet des eaux pluviales dans les cours d'eau, encourager l'infiltration.
	Orientation T5A - O6 : (modifiée, anciennement T5A - O3.3) (Objectif 4.3 du PGRI) Limiter l'accélération et l'augmentation du ruissellement sur les bassins versants ruraux et périurbains, par la préservation des zones humides et le développement d'infrastructures agro-écologiques.
	Orientation T5A - O7 : (modifiée, anciennement T5A - O3.4) (Objectif 4.4 du PGRI) Prévenir le risque de coulées d'eau boueuse*.
	Orientation T5B - O1 : Dans des situations de déséquilibre quantitatif sur les ressources ou les rejets en eau, limiter l'impact des urbanisations nouvelles et des projets nouveaux.
	Orientation T5B - O2 : Préserver de toute urbanisation les parties de territoire à fort intérêt naturel.
	Orientation T5C - O1 : (modifiée) L'ouverture à l'urbanisation d'un nouveau secteur ne peut pas

	être envisagée si la collecte et le traitement des eaux usées (assainissement collectif ou non collectif) qui en seraient issues ne peuvent pas être effectués dans des conditions conformes à la réglementation en vigueur et si l'urbanisation n'est pas accompagnée par la programmation des travaux et actions nécessaires à la réalisation ou à la mise en conformité des équipements de collecte et de traitement.
	Orientation T5C - O2 : L'ouverture à l'urbanisation d'un nouveau secteur ne peut pas être envisagée si l'alimentation en eau potable de ce secteur ne peut pas être effectuée dans des conditions conformes à la réglementation en vigueur et si l'urbanisation n'est pas accompagnée par la programmation des travaux et actions nécessaires à la réalisation ou à la mise en conformité des équipements de distribution et de traitement.
Eau et gouvernance	Orientation T6 - O1 : Anticiper en mettant en place une gestion des eaux gouvernée par une vision à long terme, accordant une importance égale aux différents piliers du développement durable, à savoir les aspects économiques, environnementaux et socio-culturels.
	Orientation T6 - O2 : Aborder la gestion des eaux à l'échelle de la totalité du district hydrographique, ce qui suppose notamment de développer les collaborations transfrontalières et, de manière générale, de renforcer tous les types de solidarité entre l'amont et l'aval.
	Orientation T6 - O3 : Renforcer la participation du public et de l'ensemble des acteurs intéressés pour les questions liées à l'eau et prendre en compte leurs intérêts équitablement.
	Orientation T6 - O4 : Mieux connaître, pour mieux gérer.
	Orientation T6 - O5 : (nouvelle) Mettre en place une gouvernance adaptée aux enjeux de la Directive cadre sur l'Eau (DCE) et de la Directive inondation (DI).

1.1.3 MASSES D'EAU SOUTERRAINES

Deux masses d'eau souterraines sont présentes sur le territoire de la communauté de communes de Seille et Mauchère :

- Le **Plateau lorrain versant Rhin** qui appartient au bassin élémentaire Bassin Ferrifère – Rhin. Il s'agit d'une masse d'eau imperméable localement aquifère d'une surface de 7800 km² environ. Elle est captée par près de 340 captages irrégulièrement répartis sur le district Rhin auquel elle est rattachée. Son état actuel global est « pas bon ». L'objectif de bon état était évalué à 2015. Il s'agit d'une masse d'eau avec des polluants en excès notamment au niveau des nitrates et pesticides.
- Le **grès vosgien captif non minéralisé** qui appartient au bassin élémentaire Bassin Houiller. Cette masse d'eau est à dominante sédimentaire et est entièrement sous couverture. D'une superficie importante (8000 km²), elle représente le réservoir d'eau potable stratégique de la Lorraine. Son état actuel est globalement bon.

1.1.4 PAYSAGES

Sources : <http://vivrelespaysages.cg54.fr/>

La Communauté de Communes de Seille et Mauchère fait partie de deux unités paysagères distinctes : Les **côtes et la vallée de la Moselle de Gorze au Grand Couronné** ainsi que la **plaine de la Seille et de la Nied** (Carte 7).

On note la présence de 4 structures paysagères qui structure le paysage :

- Des prairies humides dans le lit majeur de la Seille ;
- Des cultures entre les villages ;
- Des vergers au pied des buttes du Grand Couronné ;
- De rares forêts sur le relief.

La présence de haies, arbres et ripisylves rythment le paysage de la CCSM.



Figure 33 : Paysage de la CCSM. Photo : N. Gougelin, Ecolor, 2016.

LES COTES ET LA VALLEE DE LA MOSELLE DE GORZE AU GRAND COURONNE

Certaines communes au Sud du territoire font partie de cette unité paysagère. Il s'agit essentiellement de Belleau, Sivry, Jeandelaincourt ainsi que Leyr.

Cette unité paysagère se caractérise par une succession de buttes témoins des côtes de Moselle et de plateaux. Elle est limitée par la vallée de la Moselle à l'Ouest et par la vallée et le plateau de la Seille à l'Est.

Les cultures dominent globalement le paysage avec la présence de bosquets et bois uniquement sur les coteaux. Quelques pelouses calcaires sont présentes sur le territoire recelant des richesses biologiques fragiles et rares sur la région.

LA PLAINE DE LA SEILLE ET DE LA NIED

La majorité des communes de la communauté de communes de Seille et Mauchère font parties de cette unité paysagère : La plaine de la Seille et de la Nied. Il s'agit du plateau Lorrain qui s'étend du Grand Couronné et se prolonge à l'Est vers la vallée de la Seille et du Sânon.

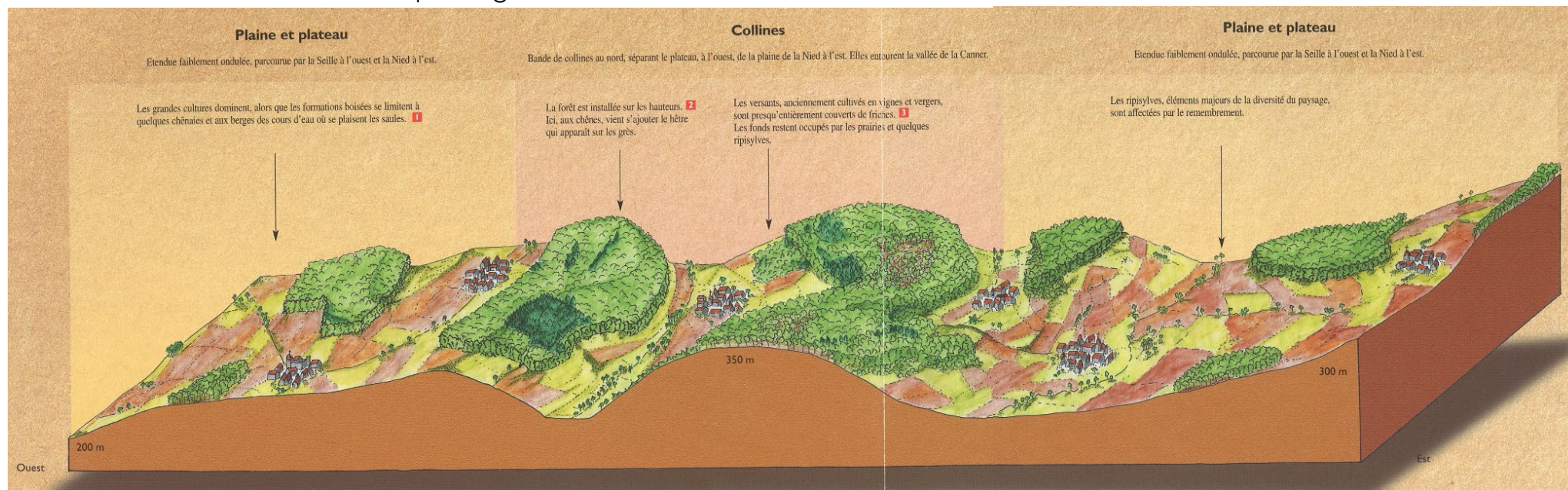
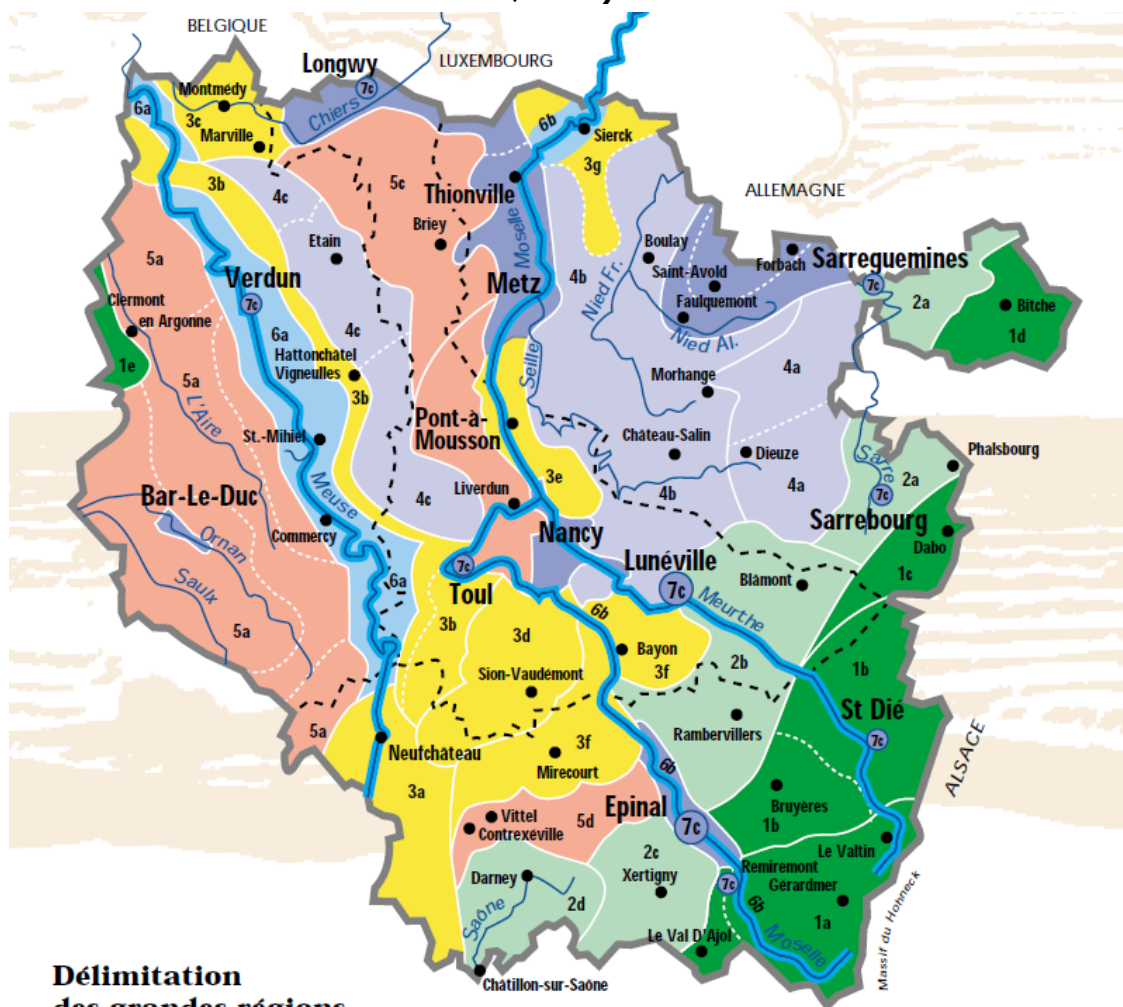


Figure 34 : bloc-diagramme du paysage type du territoire de la Communauté de Communes de Seille et Mauchère (source : CRPF Lorraine, ONF Lorraine, 2002)

Les paysages y sont plus ouverts qu'au Sud avec la présence de quelques boisements essentiellement sur le relief.

La vallée de la Seille présente de nombreux méandres et reste étroite et bordée de coteaux peu élevés. La monotonie des plateaux agricoles tranche avec la diversité et la richesse des fonds de vallée, où les prairies humides et pâturages mésophiles forment un continuum écologique le long de la Seille.

Carte 7 : Unités paysagères de Lorraine (source : AREL et DIREN Lorraine, 1997)



Délimitation des grandes régions paysagères :

1° LES REGIONS PAYSAGERES DES MASSIFS MONTAGNEUX TRES BOISES

- 1a - Les Hautes Vosges granitiques
- 1b - Les bassins de Saint-Dié et de Bruyères
- 1c - Le Pays de Dabo (Vosges Mosellanes du Sud)
- 1d - Le Pays de Bitche (Vosges Mosellanes du Nord)
- 1e - La côte de Gaize de l'Argonne (qui, à échelle réduite, partage la problématique paysagère de la montagne vosgienne)

2° LES REGIONS PAYSAGERES DE TRANSITION ENTRE MONTAGNE ET COTES

- 2a - La Sarre lorraine
- 2b - Le Pays de Blâmont et de Rambervillers
- 2c - Le Pays de Hadol/Xertigny
- 2d - la Vôge

3° LES REGIONS PAYSAGERES DES FRONTS DE COTES ET DES BUTTES-TEMOINS

- 3a - Le Pays de Neufchâteau, point de rencontre des côtes lorraines
- 3b - Les Côtes de Meuse
- 3c - Le Pays de Montmédy structuré par les côtes

- de Moselle au Nord
- 3d - Le Xaintois, structuré par les côtes de Moselle au Sud
- 3e - Les côtes et la vallée de la Moselle de Gorze au Grand Couronné
- 3f - Les côtes infraliasiques du Pays de Mirecourt et du Pays de Bayon
- 3g - Les côtes du pays de Sierck

4° LES REGIONS PAYSAGERES DES PLAINES ARGILEUSES ET HUMIDES, RICHES EN GRANDS ETANGS

- 4a - Le Pays des Étangs (zone des rands étangs au Sud et zone plus banalisée près du bassin houiller)
- 4b - La plaine de la Seille et de la Nied
- 4c - Les Woëvres

5° LES REGIONS PAYSAGERES DES PLATEAUX CALCAIRES

- 5a - Le plateau Barrois et Argonnais
- 5b - Le plateau de Haye
- 5c - Le Pays Haut
- 5d - L'axe Vittel-Epinal

6° LES REGIONS PAYSAGERES DES LARGES VALLEES RURALES

- 6a - La vallée de la Meuse
- 6b - La vallée de la Moselle

7° LES REGIONS PAYSAGERES DES POLES DE DEVELOPPEMENT

- 7a - La conurbation Metz/Thionville et la frange nord du bassin sidérurgique
- 7b - Le bassin houiller du Warndt et sa proche couronne
- 7c - Les agglomérations urbaines

 Paysages des vallées majeures, qui possèdent une dynamique propre, même lorsqu'elles n'ont pas donné lieu à des régions paysagères de grande ampleur

 Paysages de vallées secondaires

 Limites des sous-régions paysagères

 Limites départementales

1.1.5 LE CLIMAT

Source : <http://www.infoclimat.fr/>

La Meurthe et Moselle est soumise à un climat tempéré caractérisé par des saisons thermiques alternées et soumis aux influences océanique et continentale.

Le régime des températures alterne une saison froide et une saison chaude, entre lesquelles s'intercalent les transitions tièdes du printemps et de l'automne.

Les variations de températures restent modérées, grâce à la domination océanique adoucissante des flux d'Ouest. Cependant, des épisodes de « durcissement » climatique sont introduits sous l'effet de la continentalité au cœur de l'hiver. Installés par un anticyclone froid, ils induisent un gel fort et prolongé parfois renforcé par un vent de nord-est. Ces journées glaciales, mais aux cieux limpides et ensoleillés, contrastent avec la canicule régulière d'un été souvent assez court.

L'influence du régime océanique se traduit par des vents d'Ouest et de Sud-Ouest dominants amenant des précipitations durables en automne, des pluies courtes, orageuses et abondantes en été (juillet – août). L'influence continentale se traduit par une amplitude thermique annuelle importante avec des saisons bien marquées. En effet, les vents d'Est, Nord-Est (régime continental) accentuent les influences continentales par le froid hivernal ou la sécheresse du printemps ou de l'été. Ce régime thermique caractérise donc un climat de type océanique dégradé à nuances continentales.

Le volume annuel des précipitations s'établit, en moyenne, à 690 millimètres (sur la période 1985-2015). Ces données s'inscrivent dans la moyenne nationale (691 mm en France en 2015). En comparaison, la ville de Colmar (station Colmar – Meyenheim), considérée comme l'une des villes les plus sèches de France, cumule 456,9 mm de précipitations sur cette même période.

La Communauté de Communes de Seille et Mauchère s'inscrit dans le contexte climatique lorrain, avec des précipitations importantes toute l'année, y compris durant les mois les plus secs.

En 2015, à la station de Nancy-Essey, la température moyenne annuelle est de 11,7°C ; tandis que la moyenne des précipitations annuelles atteints 537 mm.

Avec 20,2 mm, le mois de juillet 2015 est le plus sec (Figure 35). Le mois de janvier, avec une moyenne de 86,1 mm, affiche les précipitations les plus importantes.

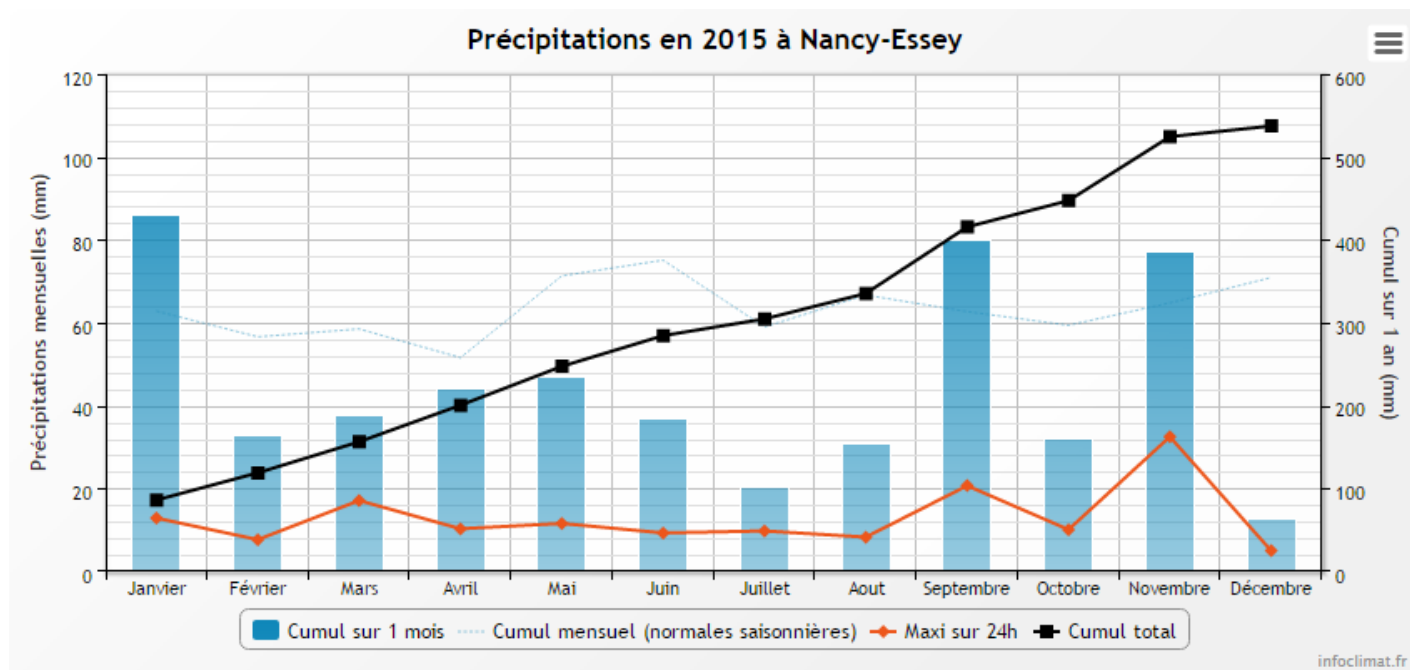


Figure 35 : diagramme des précipitations

Avec 22.5 °C en moyenne, c'est le mois de Juillet qui est le plus chaud de l'année (Figure 36). Au mois de février, au plus froid de l'année, la température moyenne affiche 2.3°C.

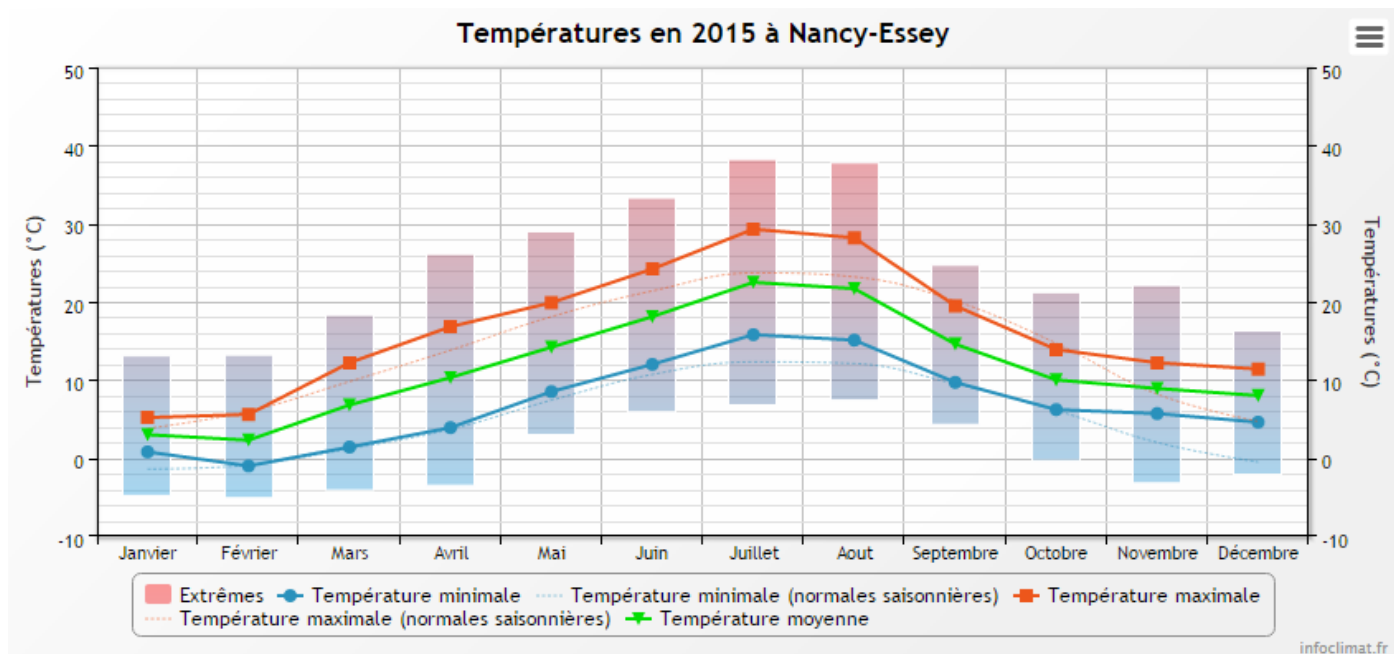


Figure 37 : courbe des températures

Nancy a connu 1 834 heures d'ensoleillement en 2015. Le département de la Meurthe-et-Moselle a bénéficié de l'équivalent de 76 jours de soleil en 2015.

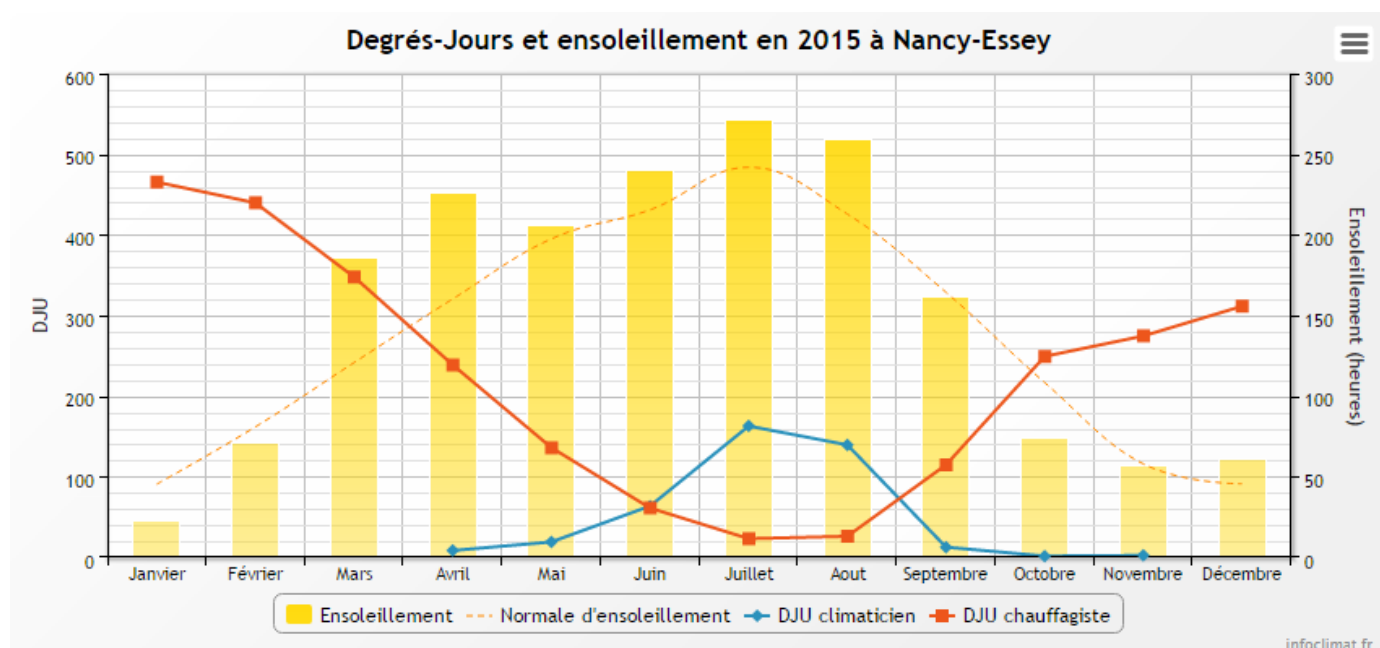


Figure 38 : diagramme de l'ensoleillement

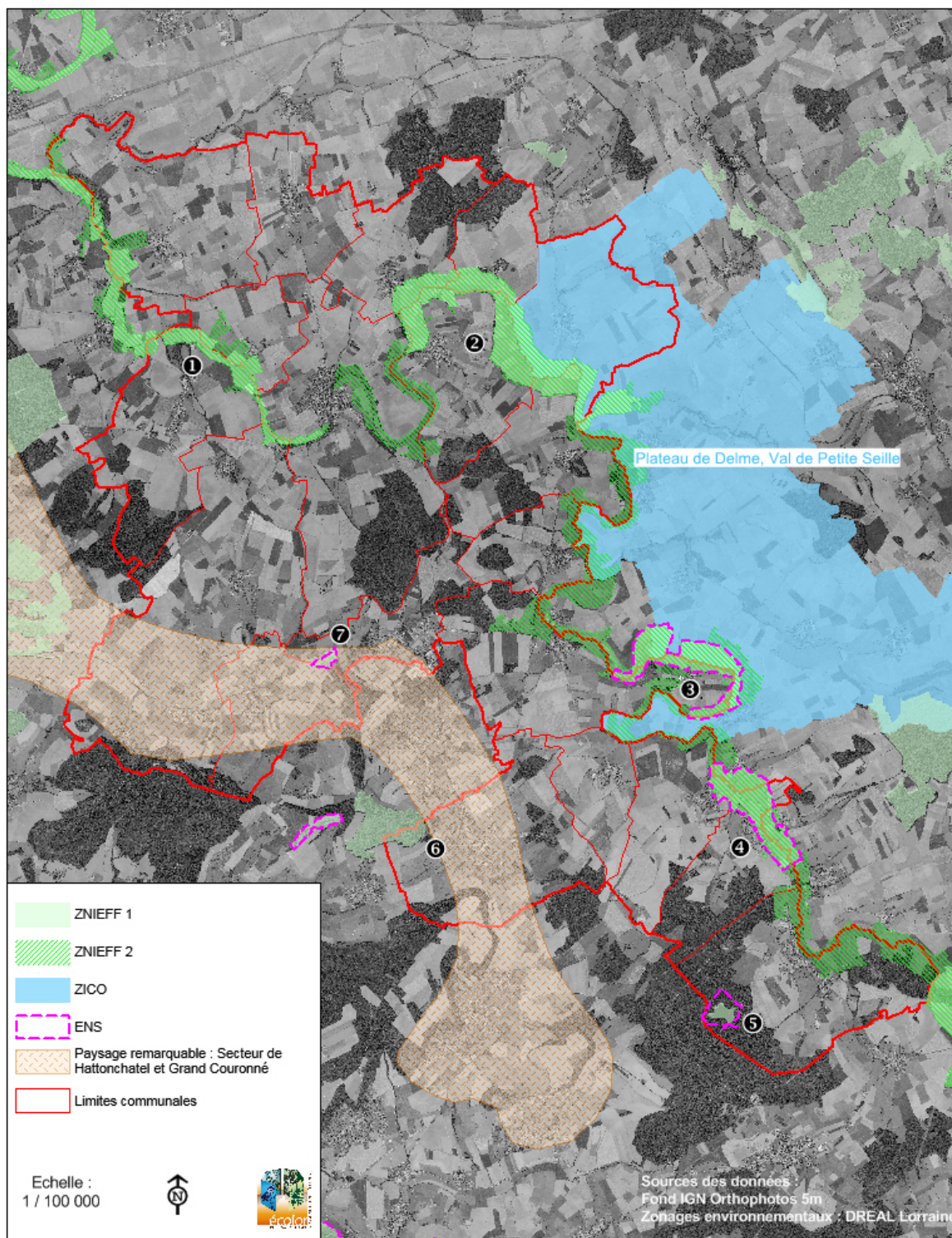
1.2 MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE

La Communauté de Communes de Seille et Mauchère présente de nombreux périmètres de protection, de gestion ou d'inventaire signalant des espaces naturels remarquables.

Carte 8 : Zonages environnementaux présents dans la Communauté de Communes de Seille et Mauchère

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET MAUCHERE

ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX



1.2.1 ESPACES NATURELS REMARQUABLES

Réseau Natura 2000

Aucun site Natura 2000 ne se trouve sur le territoire de la communauté de communes de Seille et Mauchère.

Cependant, dans un rayon de 20 km autour de ce même territoire, se trouve une **Zone de Protection Spéciale** :

- Zones humides de Moselle (Marais de Vittoncourt - site 62) n°FR4110062 d'une surface de 210 hectares.

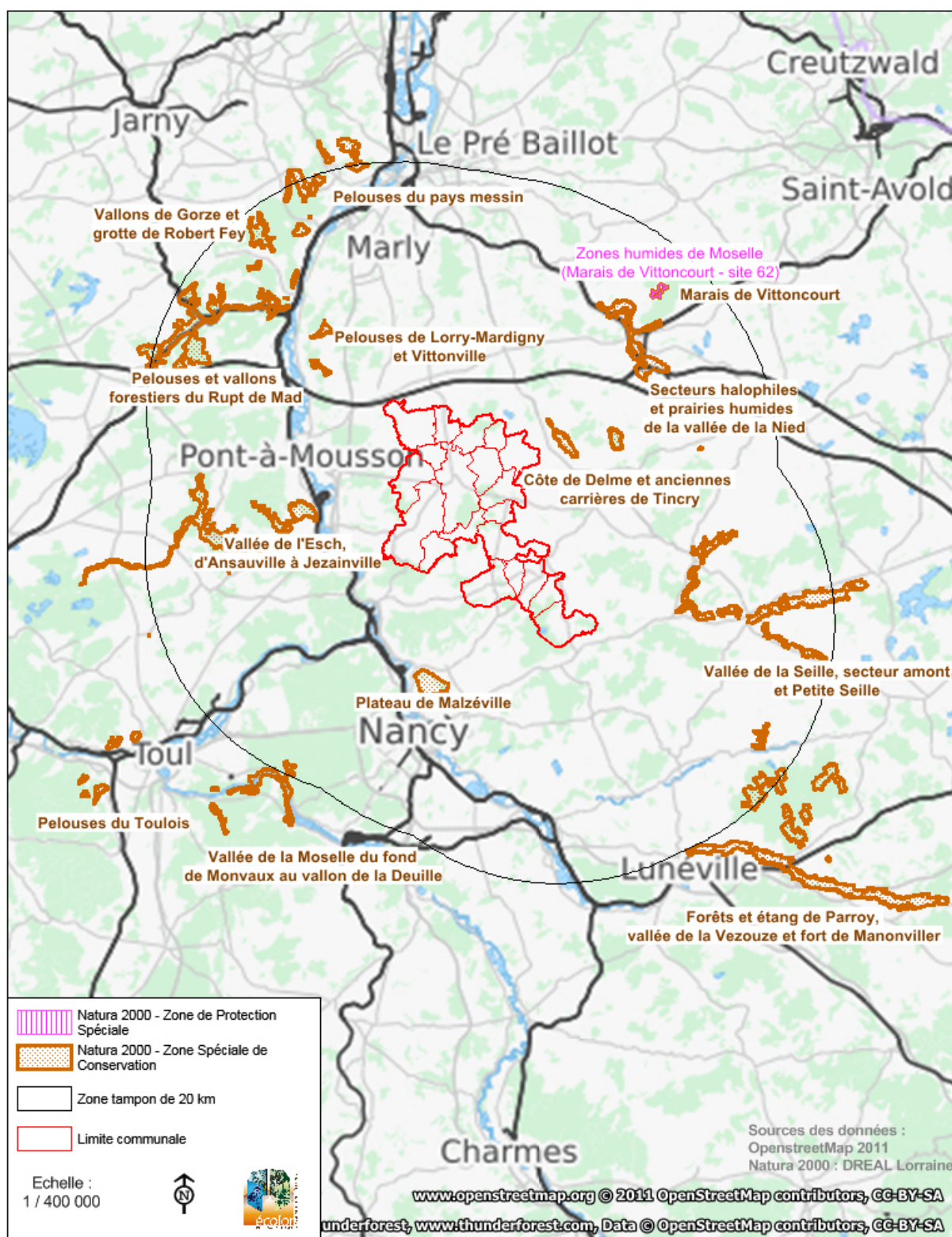
Ainsi qu'une multitude de **Zones Spéciales de Conservation** :

- Plateau de Malzéville n°FR4100157 ;
- Pelouses du pays messin n°FR4100159 ;
- Pelouses et vallons forestiers du Rupt de Mad n°FR4100161 ;
- Pelouses du Toulais n°FR4100163 ;
- Pelouses de Lorry-Mardigny et Vittonville n°FR4100164 ;
- Côte de Delme et anciennes carrières de Tincry n°FR4100169 ;
- Vallée de la Moselle du fond de Monvaux au vallon de la Deuille n°FR4100178 ;
- Vallons de Gorze et grotte de Robert Fey n°FR4100188 ;
- Forêt humide de la Reine et caténa de Rangeval n°FR4100189 ;
- Forêts et étang de Parroy, vallée de la Vezouze et fort de Manonviller n°FR4100192 ;
- Marais de Vittoncourt n°FR4100214 ;
- Secteurs halophiles et prairies humides de la vallée de la Nied n°FR4100231 ;
- Vallée de la Seille, secteur amont et Petite Seille n°FR4100232 ;
- Vallée de l'Esch, d'Ansauville à Jezainville n°FR4100240.

Carte 9 : Carte des sites Natura 2000

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET MAUCHERE

ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX - NATURA 2000



ZNIEFF

① ZNIEFF1 n° 410030177 VALLEE DE LA SEILLE DE NOMENY A LOUVIGNY

Localisation et description du site

Cette ZNIEFF se trouve au Nord du territoire de la communauté de communes et se situe au sein de la ZNIEFF de type 2 citée auparavant. Ce site est composé de prairies humides et mégaphorbiaies ainsi que du cours d'eau de la Seille.

Espèces ayant justifié la désignation du site

34 espèces déterminantes ont été recensées :

- Chiroptères : Murin à oreilles échancrées, Pipistrelle commune, Murin de Daubenton ;
- Oiseaux : Rousserolle verderolle, Phragmite des joncs, Pipit farlouse, Linotte mélodieuse, Bruant proyer, Pie-grièche écorcheur, Milan noir, Courlis cendré, Tarier pâle, Vanneau huppé ;
- Amphibiens : Sonneur à ventre jaune, Triton alpestre, Triton palmé, Triton ponctué, Grenouille rousse, Triton crêté ;
- Poissons : Spirlin, Anguille d'Europe, Nase commune, Loche de rivière, Chabot, Brochet, Bouvière ;
- Reptiles : Orvet fragile et Couleuvre helvétique.

Parmi les espèces végétales intéressantes, on recense l'Euphorbe des marais, la Guimauve officinale et l'Inule des fleuves.

Enjeux

Le site présente un paysage typique des plaines inondables et dispose d'un intérêt local notamment avec la présence de Chiroptères, d'oiseaux et d'espèces végétales remarquables. Les enjeux de cette ZNIEFF portent notamment sur la **préservation et l'amélioration des prairies afin de préserver l'avifaune nicheuse et également sur la préservation des structures paysagères (haies, ripisylve, bosquets...) en faveur des Chiroptères.**

② ZNIEFF1 n° 410001904 PRAIRIES DE LA SEILLE ENTRE ABAUCOURT ET CRAINCOURT

Localisation et description du site

Cette ZNIEFF de 436.66 ha, longeant la Seille au Nord du territoire de la communauté de communes est également contenue dans la ZNIEFF de type 2 : Vallée de la Seille de Lindre à Marly. Ce site occupe la vallée inondable de la Seille et est composé de prairies humides atlantiques et subatlantiques, de prairies humides à cirse des maraîchers.

Espèces ayant justifié la désignation du site

20 espèces déterminantes y ont été observés :

- Amphibiens : Crapaud commun, Triton alpestre, Grenouille commune, Grenouille rousse ;
- Oiseaux : Rousserolle verderolle, Pipit farlouse, Linotte mélodieuse, Caille des blés, Râle des genêts, Bruant proyer, Faucon hobereau, Pie-grièche écorcheur, Locustelle tachetée, Courlis cendré, Perdrix grise, Tarier pâle, Vanneau huppé ;
- Espèces floristiques : Guimauve officinale, Euphorbe des marais, Léersie faux Riz.

Enjeux

Le site présente un paysage typique des plaines inondables et présente un intérêt local notamment avec l'observation d'espèces d'amphibiens et d'oiseaux patrimoniales. Les enjeux que présente la ZNIEFF portent notamment sur la **préservation et l'amélioration des habitats prairiaux ainsi qu'une diversification des ripisylves.**

③ ZNIEFF1 n° 410001902 BOUCLE DE LA SEILLE A HAN

Localisation et description du site

Cette zone humide constituée de prairies naturelles, se situe aux deux extrémités d'un méandre de la Seille. Cette ZNIEFF, d'une surface de 186 ha, est incluse dans la ZNIEFF de type 2 : Vallée de la Seille de Lindre à Marly. Elle englobe également l'ENS Boucle de la Seille à Han.

Espèces ayant justifié la désignation du site

Ces prairies humides abritent 17 espèces déterminantes dont principalement des oiseaux et également une espèce confidentielle.

Il s'agit notamment du Courlis cendré, du Phragmite des joncs, du Vanneau huppé, du Torcol fourmilier, de la Pie-grièche écorcheur, du Phragmite des joncs, de la Rousserolle verderolle, de la Linotte mélodieuse et du Bruant proyer.

Mais on y trouve aussi des espèces végétales typiques des milieux humides dont la Guimauve officinale, l'Ail à tête ronde, l'Euphorbe des marais et le Silaüs des prés.

Enfin, on peut noter la présence d'un insecte remarquable, le Conocéphale des Roseaux et d'un amphibien remarquable la Grenouille rousse.

Enjeux

La boucle de la Seille présente des cortèges floristiques remarquables ainsi qu'une avifaune intéressante. Les enjeux que présente la ZNIEFF portent notamment sur la **préservation des prairies humides afin de conserver l'avifaune nicheuse présente et d'éviter la banalisation de la flore prairiale.**

📍 **ZNIEFF1 N° 410001903 PRAIRIES DE LA SEILLE DE BIONCOURT A ABONCOURT-SUR-SEILLE**

Localisation et description du site

Cette ZNIEFF de 162 ha, longeant la Seille au Sud-Est du territoire de la communauté de communes est également contenue dans la ZNIEFF de type 2 : Vallée de la Seille de Lindre à Marly. Ce site occupe la vallée inondable de la Seille et est composé de prairies humides atlantiques et subatlantiques, de prairies humides à cirse des marâchers, de phragmitaies mais aussi de vergers.

Ce site est également classé en Espace Naturel Sensible.

Espèces ayant justifié la désignation du site

Trois espèces déterminantes y ont été observées : le Cuivré des marais et deux espèces d'oiseaux : la Rousserolle verderolle et la Pie-grièche écorcheur.

Enjeux

Le site présente un paysage typique des plaines inondables et présente un intérêt local notamment avec l'observation du Cuivré des marais. Les enjeux que présente la ZNIEFF portent notamment sur la **préservation et l'amélioration des habitats prairiaux ainsi qu'une diversification des ripisylves.**

5 ZNIEFF1 N° 410030409 ETANG DE BRIN A BRIN-SUR-SEILLE

Localisation et description du site

Ce site d'une superficie de 12,5 ha se trouve sur la commune de Brin-sur-Seille. L'étang est utilisé pour la pisciculture et est ceinturé de roselières et de saulaies marécageuses. Bordé par un ancien arboretum, il dispose d'aménagements à destination du public utilisés notamment lors d'animations natures réalisées par le CPIE de Champenoux. Ce site est également classé en Espace Naturel Sensible.

Espèces ayant justifié la désignation du site

On y recense 23 espèces déterminantes :

- Amphibiens : Triton crêté, Sonneur à ventre jaune, Crapaud commun, Triton alpestre, Triton ponctué, Triton palmé, Grenouille commune, Grenouille rousse ;
- Insectes : Sympétrum noir ;
- Chiroptères : Sérotine commune, Murin de Daubenton, Noctule de Leisler, Noctule commune, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Nathusius ;
- Oiseaux : Pigeon colombin ;
- Poissons : Brochet ;
- Reptiles : Orvet fragile, Lézard vivipare ;
- Bryophytes : *Riccia fluitans* L., *Ricciocarpos natans* (L.) Corda ;
- Flore : Laîche souchet, Elatine à six étamines.

Enjeux

Situé en plein cœur des forêts de Brin et d'Amance, l'étang de Brin constitue un milieu humide d'intérêt faunistique et également floristique.

⑥ ZNIEFF1 N° 410015888 COTE DE SAVRONY AU-DESSUS DE CRABONCHAMP

Localisation et description du site

Cette ZNIEFF, d'une surface de 128 ha est constituée de deux habitats déterminants : Bois de bouleaux de plaine et colline et Hêtraies neutrophiles

Espèces ayant justifié la désignation du site

Ces prairies humides abritent 14 espèces déterminantes dont principalement des chiroptères.

Il s'agit de la Sérotine commune, du loir gris, du Murin de Bechstein, du Murin de Brandt, du Murin de Daubenton, du Grand Murin, du Murin à moustaches, de la Pipistrelle commune, du Grand rhinolophe et du Petit rhinolophe.

Mais on y trouve aussi des espèces d'oiseaux typiques des milieux boisés telles que le Pic noir, le Pouillot siffleur, le Pic cendré et le Bouvreuil pivoine.

Enjeux

La côte de Savrony présente une faune remarquable. Les enjeux que présente la ZNIEFF portent notamment sur la **préservation des milieux boisés afin de conserver les chiroptères et l'avifaune nicheuse présente.**

⑦ ZNIEFF1 N° 410030437 PELOUSE DU MONT SAINT-JEAN A JEANDELAINCOURT

Localisation et description du site

Le mont Saint-Jean, butte témoin des côtes de Moselle, est situé sur la commune de Jeandelaincourt. Il s'agit d'une pelouse calcaire située sur ses flancs Nord et Est d'une surface de 9,7 ha.

Il est également classé en Espace Naturel Sensible depuis 1994.

Espèces ayant justifié la désignation du site

25 espèces déterminantes ont été recensées :

- Insectes : Hespérie du Brome, Mélitée du Plantain, Criquet des genévriers, Decticelle bicolore,
- Chiroptères : Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Murin à oreilles échancrées, Grand Murin, Oreillard roux, Murin de Daubenton ;
- Oiseaux : Pie-grièche écorcheur, Rougequeue à front blanc, Tarier pâle, Locustelle tachetée, Pouillot siffleur, Linotte mélodieuse, Bruant proyer ;
- Reptile : Orvet fragile, Lézard des souches, Coronelle lisse ;
- Flore : Châtaigne-de-terre, Dauphinelle consoude.

Enjeux

Cette ZNIEFF constitue un milieu propice à la faune et à la flore des pelouses calcaires mais également des Chiroptères avec la présence de sapes militaires. Les enjeux liés à cette ZNIEFF sont tout d'abord locaux avec la préservation de la pelouse calcaire en limitant son évolution vers un milieu boisé. Cependant, ils dépassent également le site avec la préservation des réseaux de haies puisque les Chiroptères peuvent aller chasser à distance du site.

ZNIEFF2 n° 410010374VALLÉE DE LA SEILLE DE LINDRE A MARLY

Cette ZNIEFF de type 2, d'une superficie de 7374 hectares, concerne toute la vallée de la Seille sur le territoire de la communauté de communes de Seille et Mauchère. Elle englobe 4 ZNIEFF de type 1 présentes sur le territoire d'étude et comprends 147 espèces végétales et animales déterminantes ainsi que 2 espèces confidentielles.

Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Les ENS, espaces naturels classés par le conseil départemental, ont été définis pour certains selon les mêmes périmètres que les ZNIEFF de type 1 et partagent donc globalement les mêmes enjeux.

ENS ETANG DE BRIN

Ce site, également ZNIEFF de type 1 est décrit dans le paragraphe ci-dessus. Classé en ENS, cet étang est géré par l'ONF et par une association de pêche.

ENS BOUCLE DE LA SEILLE A HAN

Ces prairies humides sont gérées par les exploitants agricoles qui exploitent les prairies de fauche et les pâtures du site.

ENS PRAIRIE DE LA SEILLE

Ce secteur prairial est géré par les exploitants agricoles qui exploitent les prairies de fauche et les pâtures du site.

ENS PELOUSE DU MONT SAINT-JEAN A JEANDELAINCOURT

Classé en ENS depuis 1994, cette pelouse est gérée par le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine qui met en place des actions afin d'éviter l'enrichissement de la pelouse et de préserver sa diversité biologique propre à ce milieu.

Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

Il s'agit d'un inventaire scientifique en application d'un programme international de Birdlife International visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux sauvages.

A l'Est du territoire d'étude et notamment sur la commune de Thézey-Saint-Martin, se trouve la ZICO n°FR080 « Plateau de Delme, Val de Petite Seille ». Ce site a un intérêt pour les espèces d'oiseaux associés à des espaces agricoles ouverts comme le Busard cendré. 31 couples nicheurs de cette espèce ont été recensés en 1991.

Sites protégés par le CEN Lorraine

Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine gère de nombreux sites naturels remarquables en Lorraine.

Dans le territoire de la Communauté de Communes Seille et Mauchère, il gère l'ENS de la Boucle de la Seille à Han et l'ENS de la Pelouse du mont Saint-Jean à Jeandelaincourt.

Paysage remarquable

Le secteur de Hattonchâtel et du Grand Couronné est désigné comme l'un des paysages remarquables de Lorraine.

Ce secteur, situé sur le flanc Ouest de la vallée de la Moselle, est composé de nombreuses buttes issues du soulèvement des côtes. Le paysage se caractérise par les nombreux cours d'eau, les villages implantés en fond de vallées ainsi que des terres cultivées sur des coteaux de faible dénivelé.

Site inscrit/classé

Le territoire intercommunal d'étude ne comprend aucun site classé ou inscrit à l'inventaire départemental.

Le territoire d'étude est cependant ponctué de nombreuses richesses patrimoniales : parcs, châteaux, ponts, églises et calvaires, dont plusieurs sont classés aux Monuments Historiques.

Parc Naturel Régional

Les parcs naturels régionaux sont des organismes qui permettent de concilier l'activité humaine tout en préservant l'environnement et le patrimoine d'un territoire. Il en existe 46 en France dont 3 en Lorraine.

Les communes de la CCSM se trouvent à la porte du Parc Naturel Régional de Lorraine mais n'en font pas parties.

1.2.2 DIVERSITE DES HABITATS BIOLOGIQUES

Les habitats biologiques de la Communauté de Communes de Seille et Mauchère sont variés, malgré la nette domination surfacique des cultures. En effet, la vallée de la Seille et les autres cours d'eau apportent, avec des variations de relief, des changements notables en termes d'occupation biologique du sol.

Habitats biologiques remarquables

Le Tableau 8 présente les habitats biologiques remarquables connus dans le territoire de la Communauté de Communes de Seille et Mauchère. Il

s'agit d'habitats d'intérêt communautaire (listés à l'annexe 1 de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore », ou d'habitats déterminants pour la définition des ZNIEFF en Lorraine).

Tableau 8 : habitats remarquables et/ou protégés, par commune

Nom français	Communes	Statut	Source
Prairie humide atlantique et subatlantique (Calthion ou Bromion)	Abaucourt	37.21	Fiche ZNIEFF
Pâturage mésophile continu (Cynosurion)	Abaucourt	38.11	Fiche ZNIEFF
Prairie humide atlantique et subatlantique (Calthion ou Bromion)	Arraye-et-Han	37.21	Fiche ZNIEFF
Pâturage mésophile continu (Cynosurion)	Arraye-et-Han	38.11	Fiche ZNIEFF
Formation riveraine de Saules	Arraye-et-Han	44.1	Fiche ZNIEFF
Mosaïque de fourrés médio-européens (Prunetalia) et de pelouse calcaire subatlantique semi-aride (Mesobromion)	Belleau	31.81*34.32	Fiche ZNIEFF
Pelouse calcaire subatlantique semi-aride (Mesobromion)	Belleau	34.32	Fiche ZNIEFF
Chênaie-charmaie à Stellaire subatlantique	Belleau	41.24	Fiche ZNIEFF
Prairie humide atlantique et subatlantique (Calthion ou Bromion)	Bey sur Seille	37.21	Fiche ZNIEFF
Pâturage mésophile continu (Cynosurion)	Bey sur Seille	38.11	Fiche ZNIEFF
Bois caducifolié	Bey sur Seille	41.H	Fiche ZNIEFF
Formation riveraine de Saules	Bey sur Seille	44.1	Fiche ZNIEFF
Plantation de feuillus	Bey sur Seille	83.32	Fiche ZNIEFF
Fruticée à Prunus spinosa ou hallier à Rubus fruticosus	Jeandelaincourt	31.811	Fiche ZNIEFF

Pelouse calcaire subatlantique semi-aride (Mesobromion)	Jeandelaincourt	34.32	Fiche ZNIEFF
Mosaïque de pelouse calcaire subatlantique semi-aride (Mesobromion) et de plantation de conifères	Jeandelaincourt	34.32*83.31	Fiche ZNIEFF
Plantation de conifères indigènes	Jeandelaincourt	83.311	Fiche ZNIEFF
Prairie humide atlantique et subatlantique (Calthion ou Bromion)	Lanfroicourt	37.21	Fiche ZNIEFF
Pâturage mésophile	Lanfroicourt	38.1	Fiche ZNIEFF
Pâturage mésophile continu (Cynosurion)	Lanfroicourt	38.11	Fiche ZNIEFF
Formation riveraine de Saules	Lanfroicourt	44.1	Fiche ZNIEFF
Roselière (phragmitaie)	Lanfroicourt	53.11	Fiche ZNIEFF
Prairie humide atlantique et subatlantique (Calthion ou Bromion)	Létricourt	37.21	Fiche ZNIEFF
Pâturage mésophile continu (Cynosurion)	Létricourt	38.11	Fiche ZNIEFF
Hêtraie neutrophile	Leyr	41.13	Fiche ZNIEFF
Mosaïque de chênaie-charmaie calciphile et de plantation de conifères indigènes	Leyr	41.27*83.311	Fiche ZNIEFF
Prairie humide atlantique et subatlantique (Calthion ou Bromion)	Mailly-sur-Seille	37.21	Fiche ZNIEFF
Pâturage mésophile continu (Cynosurion)	Mailly-sur-Seille	38.11	Fiche ZNIEFF
Bois caducifolié	Mailly-sur-Seille	41.H	Fiche ZNIEFF
Prairie humide atlantique et subatlantique (Calthion ou Bromion)	Nomeny	37.21	Fiche ZNIEFF
Bois caducifolié	Nomeny	41.H	Fiche ZNIEFF

Plantation de feuillus	Nomeny	83.32	Fiche ZNIEFF
Pâturage mésophile continu (Cynosurion)	Phlin	38.11	Fiche ZNIEFF
Pelouse calcaire subatlantique semi-aride (Mesobromion)	Sivry	34.32	Fiche ZNIEFF
Mosaïque de pelouse calcaire subatlantique semi-aride (Mesobromion) et de plantation de conifères	Sivry	34.32*83.31	Fiche ZNIEFF
Plantation de conifères indigènes	Sivry	83.311	Fiche ZNIEFF
Pâturage mésophile continu (Cynosurion)	Thézey-Saint-Martin	38.11	Fiche ZNIEFF

La plupart de ces habitats sont prairiaux. Il s'agit :

- De pâturages mésophiles continus ;
- De prairies humides atlantiques et subatlantiques.

Les autres habitats remarquables cités sont de très faible étendue : il s'agit d'habitats à tendance méditerranéenne (pelouses calcaires), d'habitats forestiers (chênaie-charmaie), ou encore de végétation humide de fonds de vallée (formations de saules, roselière).

Nature ordinaire

La Communauté de Communes de Seille et Mauchère est occupée par une mosaïque de milieux contrastés, fruit de l'alternance de massifs boisés et de zones ouvertes, principalement constituées de grandes cultures. Ces différents types d'habitats biologiques sont répartis de manière assez équitable dans le territoire intercommunal (Carte 10). Ces habitats font partie intégrante du quotidien et du paysage. Il s'agit de la « **nature ordinaire** » : zones naturelles moins extraordinaires mais tout autant vitales pour l'équilibre écologique.

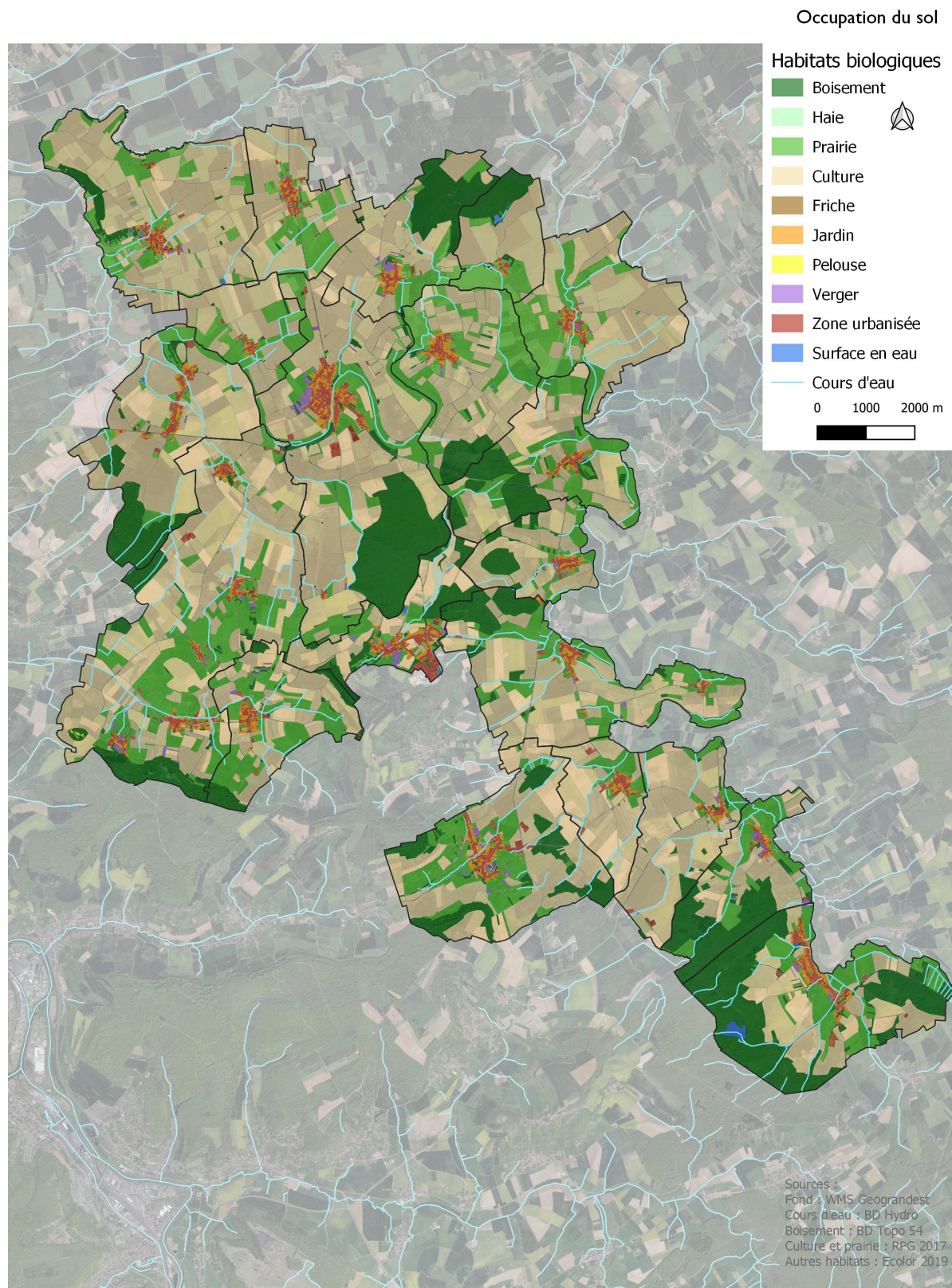
Le Tableau 9 récapitule l'importance respective des différents types d'occupation du sol, représentés Figure 39.

Tableau 9 : surface des grands types d'habitats biologiques

Type d'habitat biologique	Surface (ha)	Part (%)
Culture	9354,3	58,2
Prairie	3329,1	20,7
Boisement	2465,6	15,3
Zone urbanisée	394,2	2,5
Jardin	294,5	1,8
Verger	83	0,5
Haie	74,72	0,5
Etang	54,5	0,3
Friche	11,7	0,1
Pelouse	1,4	0,01
Total		

Carte 10 : Habitats biologiques présents dans la Communauté de Communes de Seille et Mauchère

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET GRAND COURRONNE - SECTEUR SEILLE



Les **espaces ouverts dominent le territoire** : près de 80 % du territoire est occupé par les prairies et cultures. Ces espaces sont majoritairement cultivés : près de **58,2% du territoire intercommunal est constitué de terres agricoles, soit plus de 70% des espaces ouverts**.

Les prairies occupent une place importante, surtout en fonds de vallées, avec plus de 20% de la superficie du territoire intercommunal.

Des **boisements** sont également présents sur le territoire, avec 15% du territoire intercommunal occupés par la forêt.

Les villages, avec près de 395 ha au total, représentent 2,5 % de la superficie totale. Il s'agit essentiellement de petites communes rurales.

Les autres types d'habitats biologiques représentent tous moins de 2 % du territoire intercommunal. Les plus importants sont : les jardins (plus de 290 ha), les vergers (environ 83 ha), les surfaces en eau (54 ha) et les pelouses (environ 2 ha).

Les résultats exposés ci-dessus correspondent à une collecte de données bibliographiques basée sur le RPG (Registre Parcellaire Graphique) de 2017, la BD Topo de la Meurthe-et-Moselle ainsi que la photo-interprétation de photos aériennes (Orthophotos). Aucun inventaire de terrain n'a été réalisé.

Une étude est en cours concernant les zones humides sur le territoire.

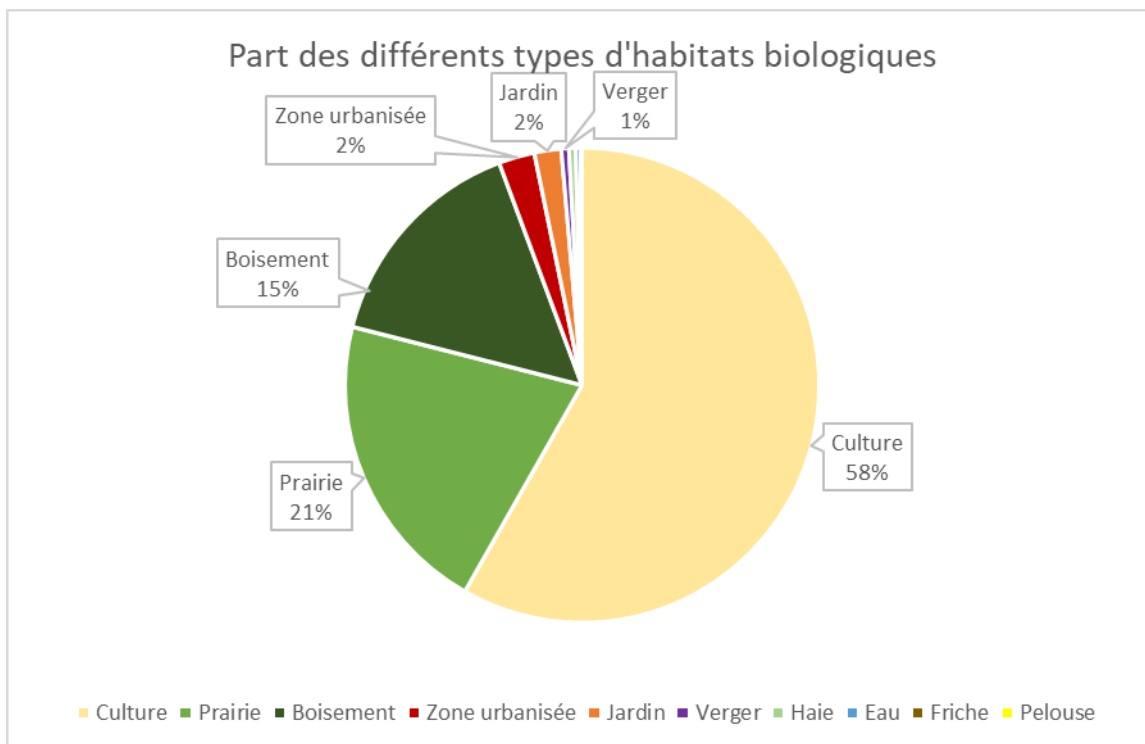


Figure 39 : part des différents types d'habitats biologiques

Boisements

Les boisements et bosquets occupent environ 1/5^{ème} du territoire intercommunal. Ils sont généralement localisés sur les hauteurs et le long des versants des vallées. Il s'agit essentiellement de la forêt domaniale d'Amance, du bois de Faulx et du bois de la Fourasse qui sont principalement des forêts de feuillus.

Ces boisements accueillent une faune et une flore variée, qui composent une grande partie de la biodiversité locale. Entre autres espèces remarquables, la forêt abrite le Pic mar, le Pigeon colombin, le Milan royal, le Milan noir, la Cigogne noire, le Gobemouche à collier, ainsi que le Chat sauvage et de nombreuses espèces de Chauves-souris.

Vergers

Les vergers occupent une surface relativement faible au sein de la Communauté de Communes de Seille et Mauchère, mais leur importance visuelle est nettement supérieure, puisqu'ils entourent généralement les villages (notamment la commune de Leyr), formant des « ceintures de vergers » plus ou moins continues selon les cas.

Ces espaces, malgré leur faible importance surfacique, possèdent une forte valeur écologique, car ils peuvent abriter des espèces patrimoniales telles que la Chevêche d'Athéna ou le Moineau friquet (voir § 1.2.3).



Figure 40 : Verger sur la commune de Leyr. Photo : N. Gougelin, Ecolor, 2016.

Mais outre leur rôle d'habitat pour des espèces en déclin, les vergers ont également un intérêt notable dans le territoire : production de fruits, valeur paysagère, conservation de variétés anciennes de fruitiers, etc.

Cultures

Les cultures occupent l'essentiel des plateaux de la Communauté de Communes de Seille et Mauchère, couvrant plus de la moitié du territoire intercommunal. Malgré leur importance surfacique, ces espaces n'accueillent pas (ou très peu) de biodiversité remarquable, du fait de l'exploitation agricole qui les occupent.



Figure 41 : Cultures sur le territoire de la CCSM. Photo : S. Bach, Ecolor, 2016.

Prairies

Les prairies sont localisées essentiellement dans les fonds de vallée et autour des villages. Elles permettent de fournir du fourrage au bétail et d'exploiter des espaces autrement peu valorisables, notamment en vue des risques d'inondation, le long des cours d'eau.

Si la plupart des prairies sont exploitées de manière relativement intensive (épandages, plusieurs fauches annuelles, etc.), les prairies humides ou sèches (thermophiles) jouent un rôle majeur pour la biodiversité. En effet, on y trouve de nombreuses espèces d'orchidées, d'oiseaux (Pipit farlouse, Vanneau huppé etc.) et d'insectes (Cuivré des marais en prairies humides et Criquet des genévriers, decticelle bicolore en prairie sèche) et de reptiles : Lézard des souches, coronelle lisse dans les prairies et pelouses sèches.

Haies

Les haies cartographiées ici, ont une emprise relativement réduite. En effet, les bosquets représentent 0,5 % de la surface du territoire (environ 75 ha). Cependant, ces « structures paysagères » jouent un rôle majeur pour la

faune, en permettant notamment aux espèces de se déplacer à travers le territoire. Elles jouent aussi un rôle d'habitat privilégié et de refuge pour certaines espèces : Hérisson, passereaux (Linotte mélodieuse, Pie-grièche écorcheur, Tarier pâtre, etc.) et autres. Ainsi, elles constituent une source de nourriture importante pour de nombreuses espèces, grâce à la présence de nombreux arbres et arbustes à baies.



Figure 42 : Bosquets présents sur le territoire de la CCSM.
Photo : S. Bach, Ecolor, 2016.

Zones humides

DEFINITION

Une zone humide, au sens juridique de la loi sur l'eau (article L211-1 du code de l'environnement) est définie comme « les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Ces milieux présentent une diversité écologique remarquable tant d'un point de vue faunistique que floristique. En effet, près de 50% des espèces d'oiseaux en dépendent, elles sont indispensables à la reproduction

des amphibiens et de certaines espèces de poissons et, environ 30% des espèces végétales remarquables et menacées en France y sont inféodées.

D'après l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009, « une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :

- 1° les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1.1 au présent arrêté [...] ;
- 2° sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :
 - o soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste des espèces figurant à l'annexe 2.1 au présent arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant, adaptée par territoire biogéographique ;
 - o soit des communautés d'espèces végétales, dénommées « habitats », caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2.2. du présent arrêté ».

Les zones humides sont particulièrement menacées, puisqu'on estime que 50% d'entre elles ont disparu en France depuis 1950, victimes essentiellement de l'urbanisation et de l'intensification de l'agriculture (assèchement, drainage, etc.).

Lors de cet état initial de l'environnement, **aucun inventaire de terrain** n'a été réalisé afin de recenser les zones humides règlementaires d'un point de vue de la végétation et de la pédologie. Il s'agit uniquement de données bibliographiques.

Une étude est en cours de réalisation pour déterminer les zones humides sur les bassins de la Seille et de la Mauchère.

DANS LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SEILLE ET MAUCHERE

Dans ce territoire, les zones humides sont presque exclusivement liées aux fonds de vallée, où les alluvions récentes des cours d'eau assurent localement une certaine imperméabilité du substrat.

De fait, les zones humides recensées dans la Communauté de Communes de Seille et Mauchère (Carte 11) correspondent pour l'essentiel au lit majeur des cours d'eau de la Seille.



Figure 43 : Oseraie présente sur la commune de Arraye-et-Han. Photo : N. Gougelin, Ecolor, 2016.

L'Agence de l'eau Rhin-Meuse a identifié plusieurs zones humides remarquables sur le territoire de la CCSM. Il s'agit des :

- Prairies de la Seille à Lanfroicourt et Bey-sur-Seille ;
- Prairies de la Seille de Craincourt à Chambrey ;
- Etang de Brin.

Ces zones humides concentrent une biodiversité exceptionnelle et font parties des espaces naturels remarquables. Ces milieux sont le plus souvent protégés et inventoriés (ENS, ZNIEFF...).

Le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine a également cartographié des zones humides jugées intéressantes telles que la zone inondable de la Seille aval ainsi que les mares présentes sur la communauté de communes.

Les zones humides et les mares constituent des milieux rares, riches et menacés surtout en milieu agricole. Ils concentrent une faune et flore très diversifiées et remarquables : Euphorbe des marais, Grande douve au niveau des plantes et Sonneur à ventre jaune, crapaud commun, grenouille rousse, triton alpestre, triton palmé, triton ponctué au niveau des amphibiens.

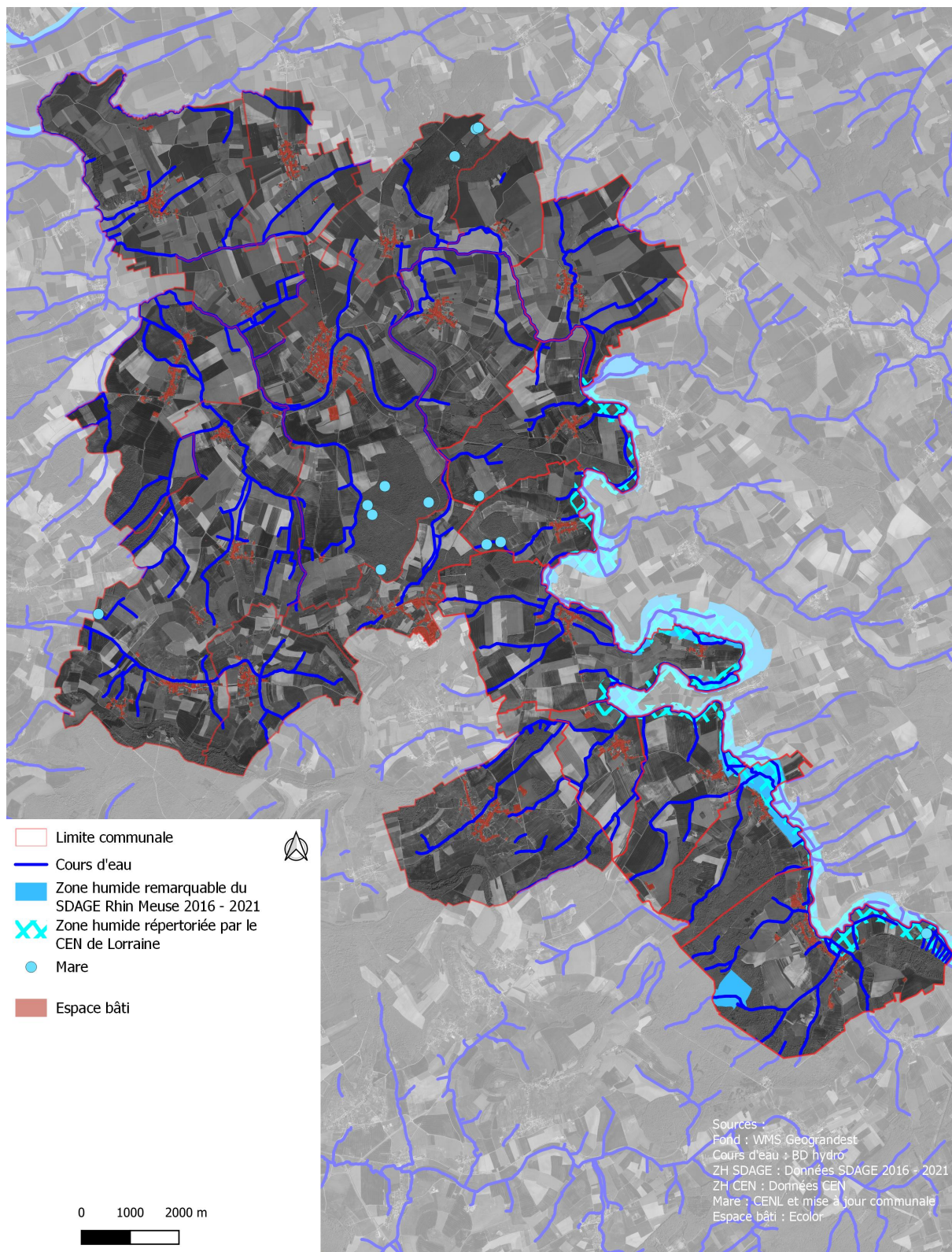
La plupart des mares répertoriées sont présentes en milieu forestier ou prairial à proximité d'un massif forestier. Ces dernières étant les mares abritant une faune et une flore plus diversifiées sont à conserver en priorité.

La localisation de ces mares reste tout de fois à confirmer.

Carte 11 : Zones humides bibliographiques de la Communauté de Communes de Seille et Mauchère

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET GRAND COURRONNE - SECTEUR SEILLE

Zones humides



Plusieurs communes situées dans la vallée de la Seille présentent des zones humides (données bibliographiques) sur leur ban communal. Il s'agit des communes de Armaucourt, Arraye-et-Han, Chenicourt, Bey-sur-Seille, Brin-sur-Seille, Lanfroicourt et Létricourt.

Certaines zones humides sont relativement éloignées des zones urbanisées comme sur la commune d'Armaucourt (Carte 12) ou de Létricourt (Carte 18).

D'autres sont plus proches et peuvent avoir des entrainer des risques d'inondation sur les zones habitées lors de fortes crues. Il s'agit des communes de Bey-sur-Seille (Carte 14), Brin-sur-Seille (Carte 15) et Lanfroicourt (Carte 17).

Carte 12 : Zones humides sur la commune d'Armaucourt

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET GRAND COURRONNE - SECTEUR SEILLE

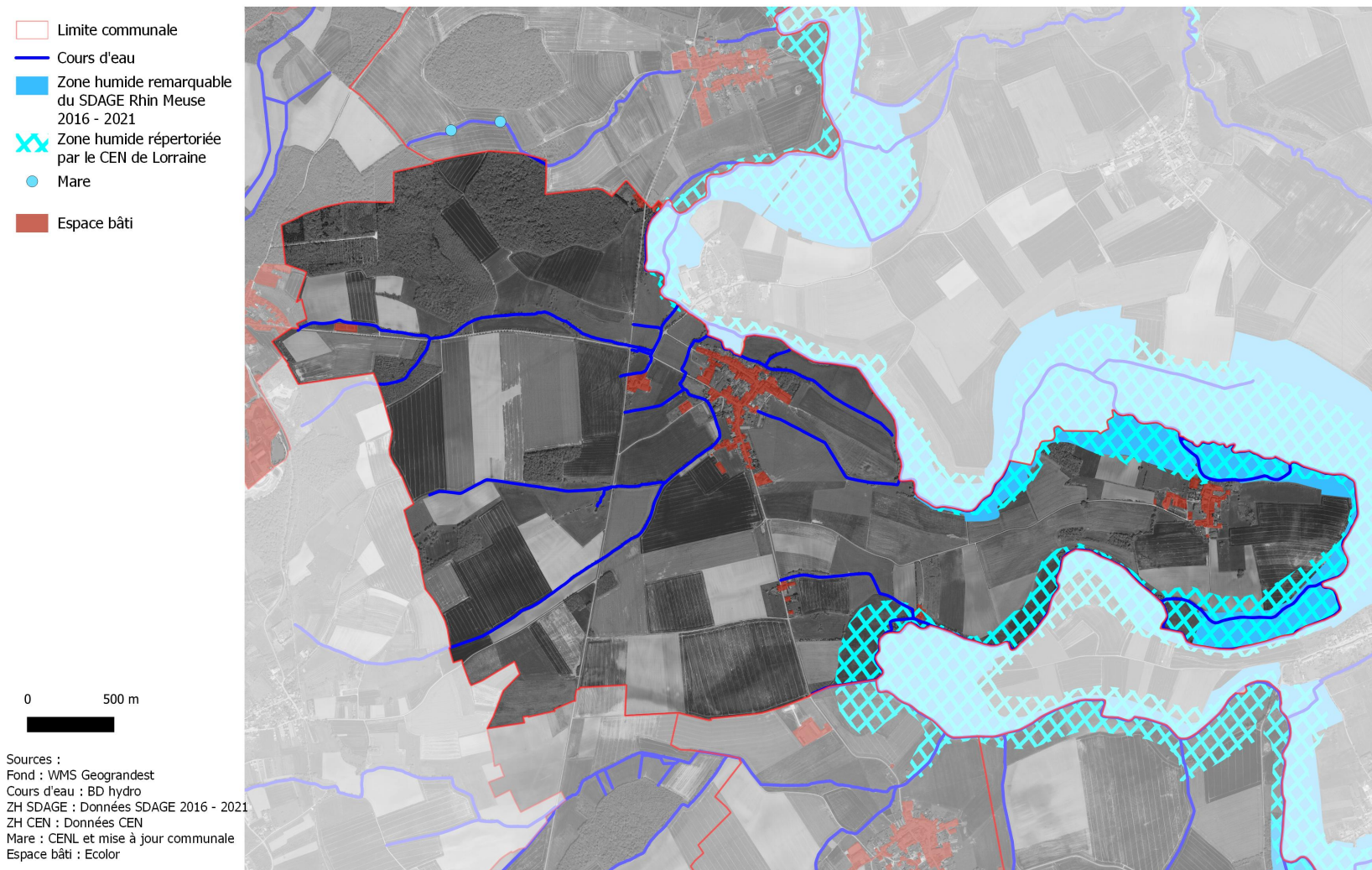
Zones humides de la commune de Armaucourt



Carte 13 : Zones humides sur la commune d'Arraye-et-Han

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET GRAND COURRONNE - SECTEUR SEILLE

Zones humides de la commune de Arraye-et-Han

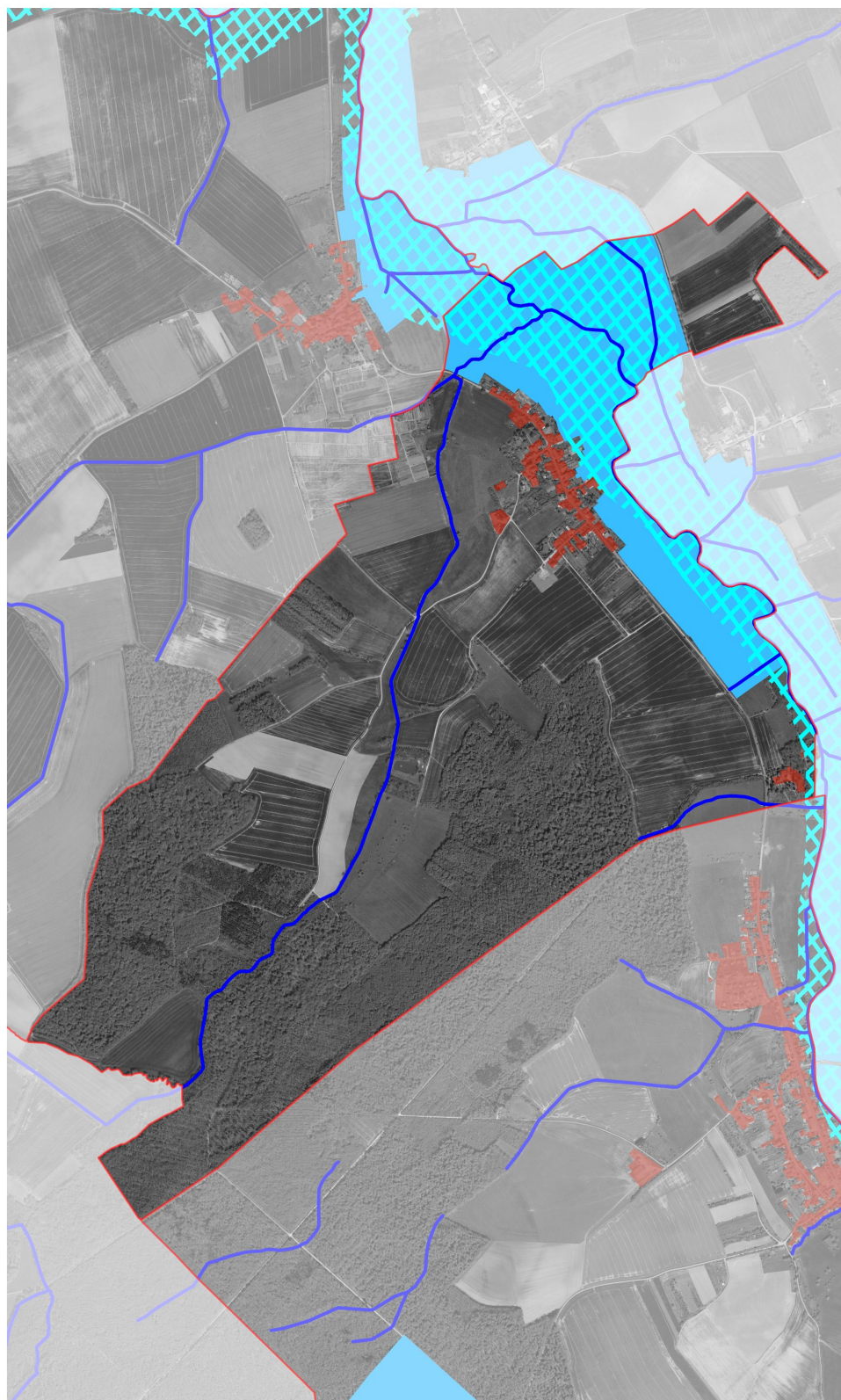


Carte 14 : Zones humides de la commune de Bey-sur-Seille

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET GRAND COURRONNE - SECTEUR SEILLE

Zones humides de la commune de Bey-sur-Seille

-  Limite communale
-  Cours d'eau
-  Zone humide remarquable du SDAGERhin Meuse 2016 - 2021
-  Zone humide répertoriée par le CEN de Lorraine
-  Mare
-  Espace bâti

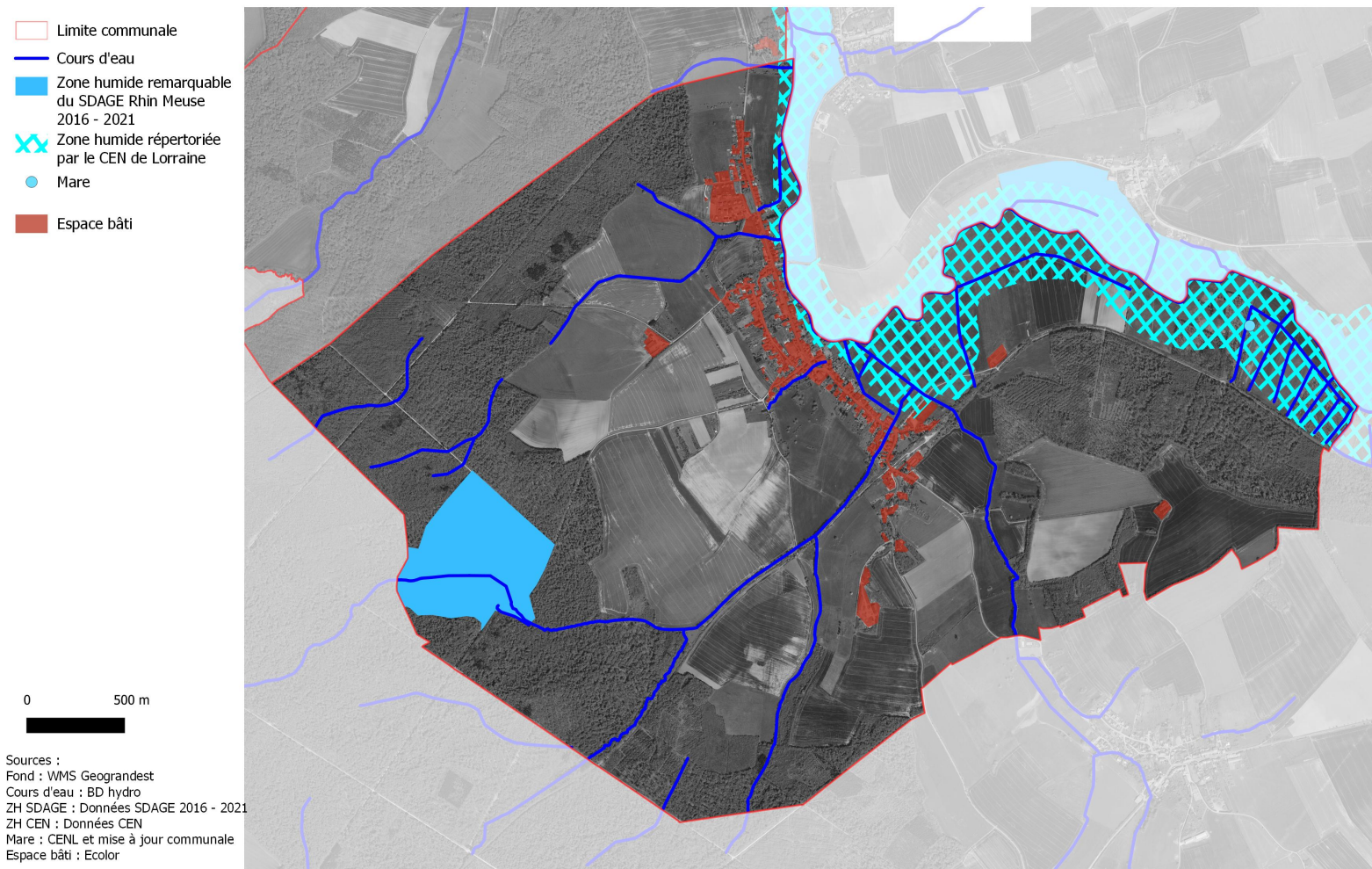


Sources :
Fond : WMS Geograndest
Cours d'eau : BD hydro
ZH SDAGE : Données SDAGE 2016 - 2021
ZH CEN : Données CEN
Mare : CENL et mise à jour communale
Espace bâti : Ecolor

Carte 15 : Zones humides de la commune de Brin-sur-Seille

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET GRAND COURRONNE - SECTEUR SEILLE

Zones humides de la commune de Brin-sur-Seille

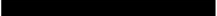


Carte 16 : Zones humides de la commune de Chenicourt

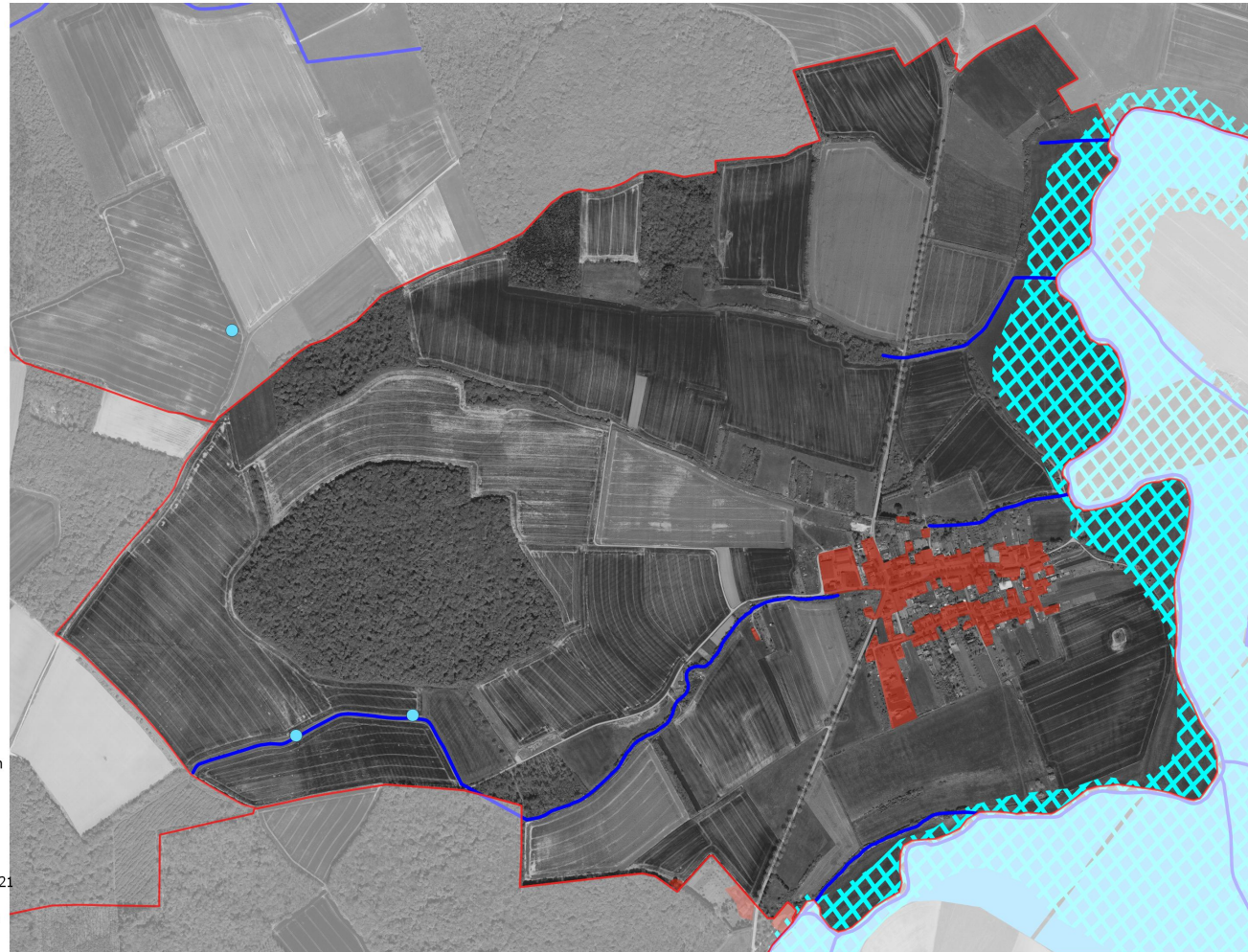
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET GRAND COURRONNE - SECTEUR SEILLE

Zones humides de la commune de Chenicourt

-  Limite communale
-  Cours d'eau
-  Zone humide remarquable du SDAGE Rhin Meuse 2016 - 2021
-  Zone humide répertoriée par le CEN de Lorraine
-  Mare
-  Espace bâti

0 500 m


Sources :
Fond : WMS Geograndest
Cours d'eau : BD hydro
ZH SDAGE : Données SDAGE 2016 - 2021
ZH CEN : Données CEN
Mare : CENL et mise à jour communale
Espace bâti : Ecolor

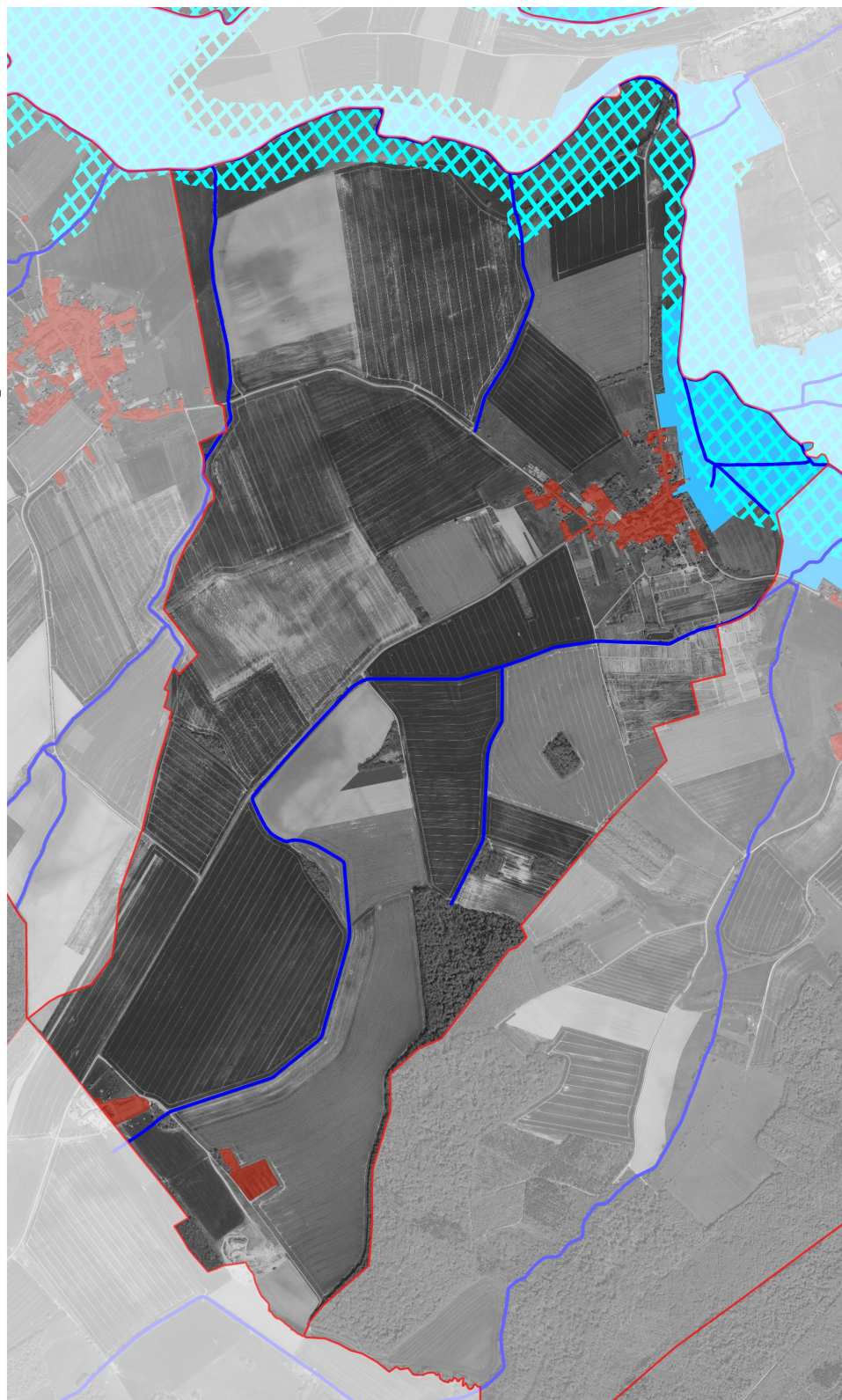


Carte 17 : Zones humides de la commune de Lanfroicourt

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET GRAND COURRONNE - SECTEUR SEILLE

Zones humides de la commune de Lanfroicourt

-  Limite communale
-  Cours d'eau
-  Zone humide remarquable du SDAGERhin Meuse 2016 - 2021
-  Zone humide répertoriée par le CEN de Lorraine
-  Mare
-  Espace bâti



Sources :
Fond : WMS Geograndest
Cours d'eau : BD hydro
ZH SDAGE : Données SDAGE 2016 - 2021
ZH CEN : Données CEN
Mare : CENL et mise à jour communale
Espace bâti : Ecolor

Carte 18 : Zones humides de la commune de Létricourt

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET GRAND COURRONNE - SECTEUR SEILLE

Zones humides de la commune de Létricourt



Une cartographie des **zones humides potentielles** a été réalisée par le CEREMA Est à la demande de la DREAL Grand Est. Elle résulte d'un travail de modélisation au 1/25 000ème par superposition de 8 masques, pondérés entre 1 et 3 selon l'échelle et la pertinence des données utilisées : topographie, cartes d'Etat-Major, hydrographie, inondations, remontée de nappe, indice de développement et de persistance des réseaux, pédologie, géologie.

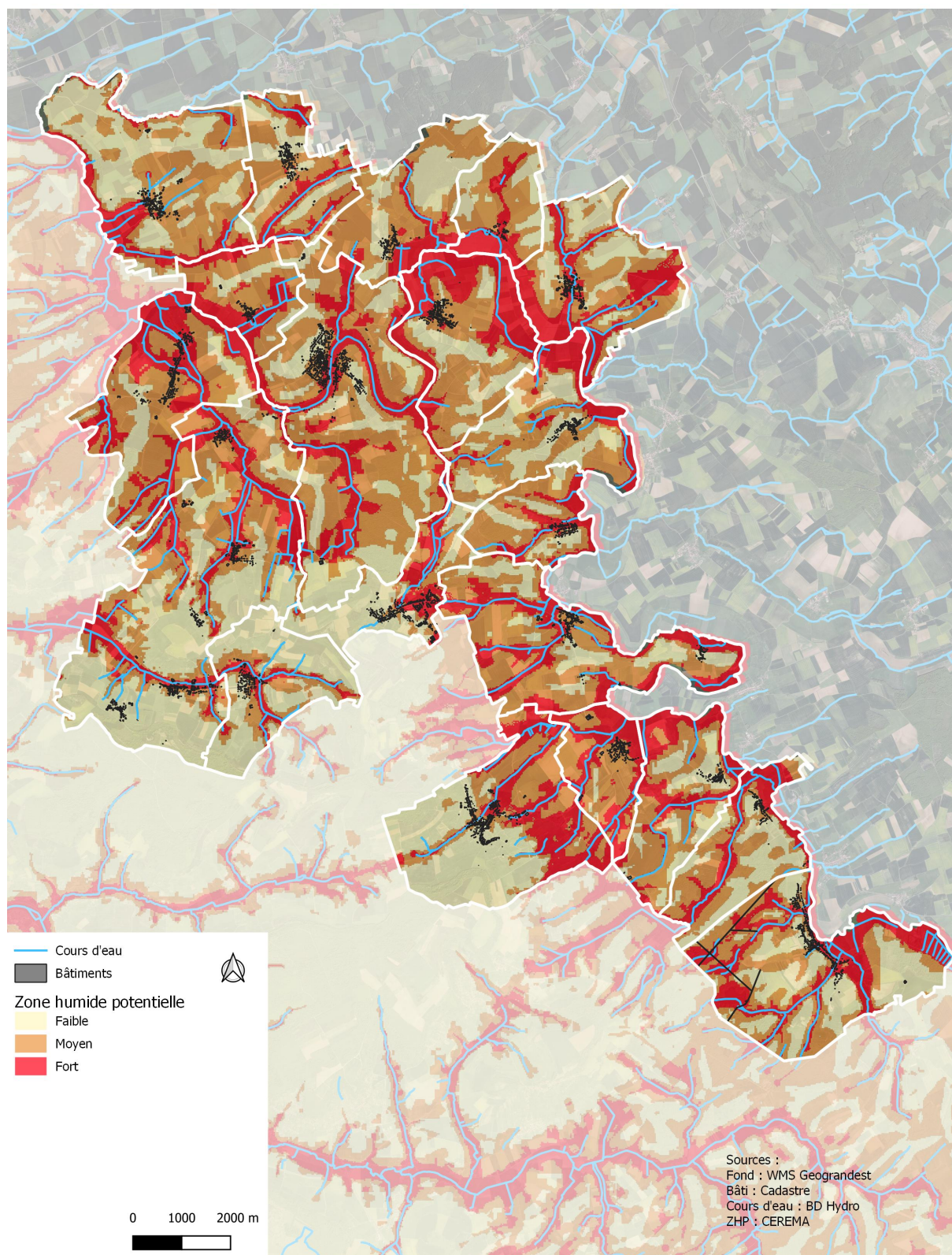
Attention : Les zones humides sont parfois liées à une cause anthropique telle que les trous d'obus favorables à la présence de mares, ou les remontées de nappe à la fin de l'exploitation minière. La modélisation ne prend pas en compte ces facteurs anthropiques et peut donc parfois sous-estimer la présence de zones humides. Les zones urbanisées n'ont pas été exclues et la modélisation peut indiquer une zone potentiellement humide dans des secteurs imperméabilisés et bâtis.

Sur le territoire de la communauté de communes, de nombreux secteurs sont potentiellement humide. Les cours d'eau et ruisseaux sont classés en zone humide potentielle fort et une grande partie du territoire est classé zone humide potentielle moyen et faible.

Carte 19 : Zones humides potentielles sur la communauté de communes Seille et Mauchère

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET GRAND COURRONNE - SECTEUR SEILLE

Zones humides potentielles



Cours d'eau et ripisylve

Les cours d'eau, déjà décrits au § 1.1.2, sont généralement accompagnés d'une « ripisylve », prolongement et élément essentiel de l'écosystème rivulaire. Cette ripisylve est principalement constituée d'Aulnes (*Alnus glutinosa*) et de Frênes (*Fraxinus excelsior*). Ses fonctions sont multiples, depuis les abris qu'elle offre aux poissons dans les racines des arbres, jusqu'à l'habitat pour les oiseaux que constitue cette continuité boisée, en passant par son rôle évident de « corridor écologique ».

La ripisylve de la Seille et de ses affluents est relativement bien présente à travers la Communauté de Communes.

Ces cours d'eau, avec leur ripisylve, accueillent de nombreuses espèces remarquables, nombreuses espèces d'insectes aquatiques (éphémères, perles, etc.).



**Figure 44 : Ripisylve au bord de la Seille à Arraye-et-Han.
Photo : S. Bach, Ecolor, 2016.**

L'occupation du sol du territoire de la CCSM a également été rapportée à l'échelle communale dans les cartes suivantes.

Carte 20 : l'occupation du sol d'Abaucourt

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET GRAND COURRONNE - SECTEUR SEILLE

Occupation du sol de la commune de Abaucourt



Carte 21 : l'occupation du sol d'Armaucourt

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET GRAND COURRONNE - SECTEUR SEILLE

Occupation du sol de la commune de Armaucourt



Carte 22 : l'occupation du sol d'Arraye-et-Han

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET GRAND COURRONNE - SECTEUR SEILLE

Occupation du sol de la commune de Arraye-et-Han

Habitats biologiques

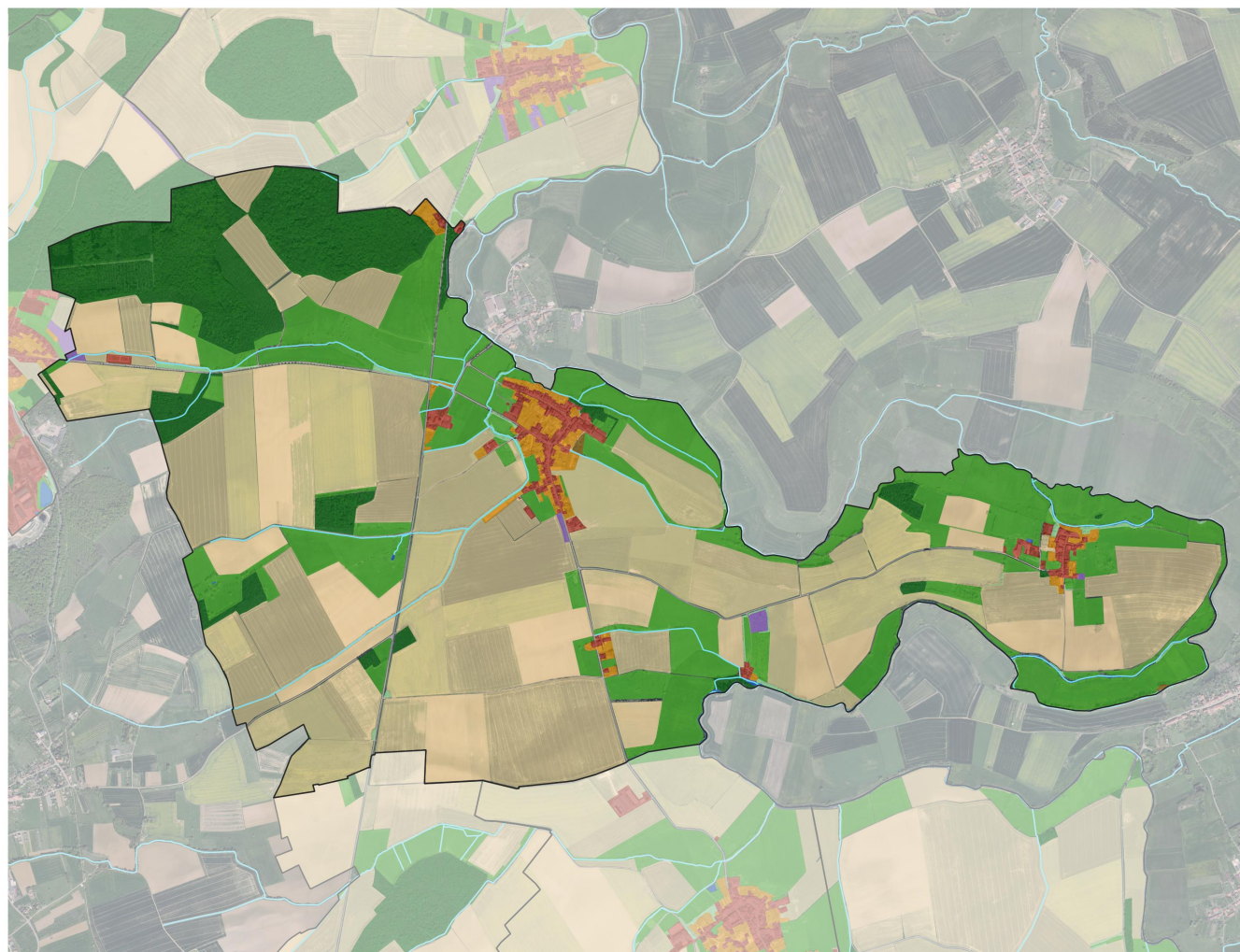
- Boisement
- Haie
- Prairie
- Culture
- Friche
- Jardin
- Pelouse
- Verger
- Zone urbanisée
- Surface en eau
- Cours d'eau



0 500 m



Sources :
Fond : WMS Geograndest
Cours d'eau : BD Hydro
Boisement : BD Topo 54
Culture et prairie : RPG 2017
Autres habitats : Ecolor 2019



Carte 23 : l'occupation du sol de Belleau

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET GRAND COURRONNE - SECTEUR SEILLE

Occupation du sol de la commune de Belleau

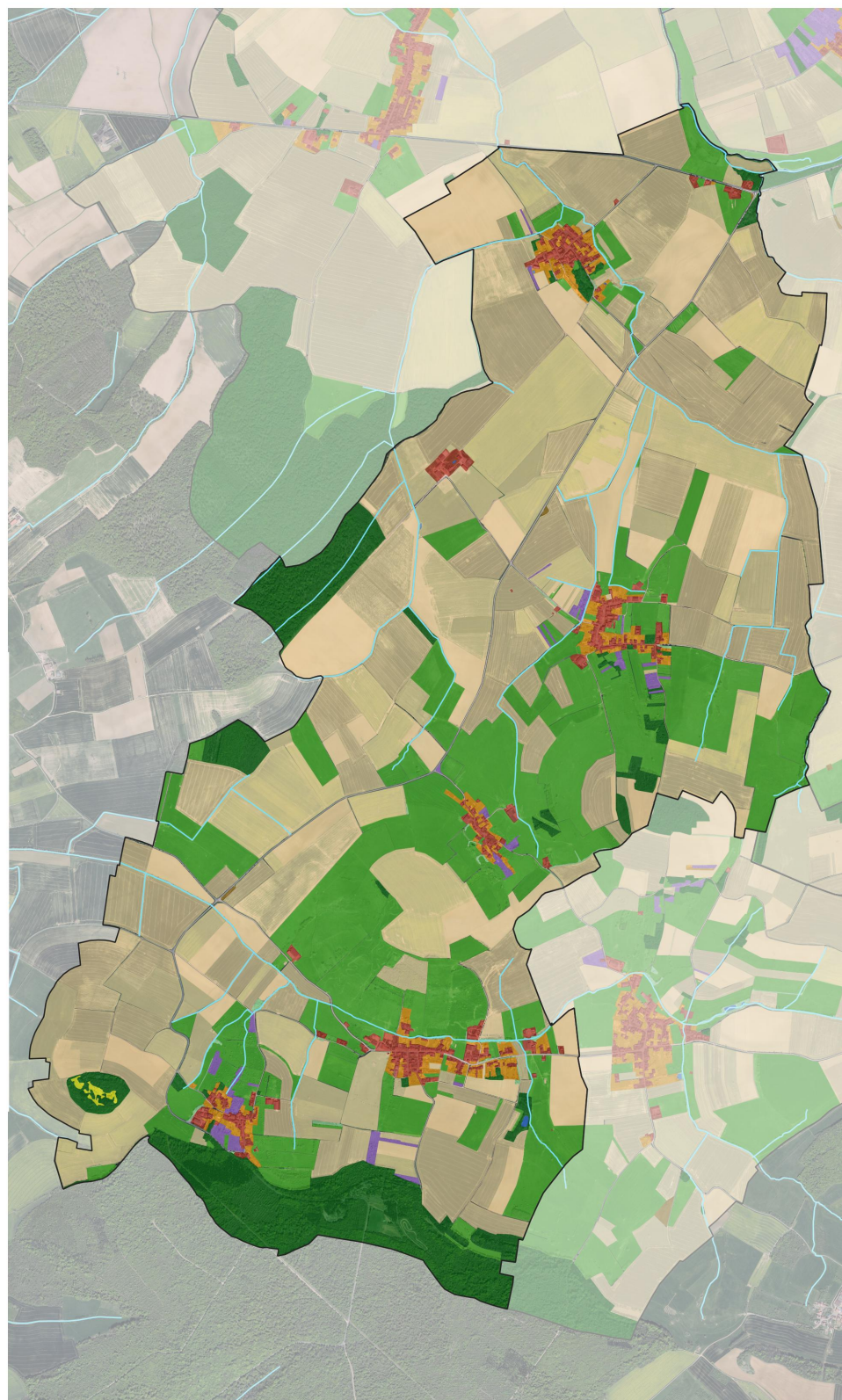
Habitats biologiques

- Boisement
- Haie
- Prairie
- Culture
- Friche
- Jardin
- Pelouse
- Verger
- Zone urbanisée
- Surface en eau
- Cours d'eau

0 500 m



Sources :
Fond : WMS Geograndest
Cours d'eau : BD Hydro
Boisement : BD Topo 54
Culture et prairie : RPG 2017
Autres habitats : Ecolor 2019



Carte 24 : l'occupation du sol de Bey-sur-Seille

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET GRAND COURRONNE - SECTEUR SEILLE

Occupation du sol de la commune de Bey-sur-Seille

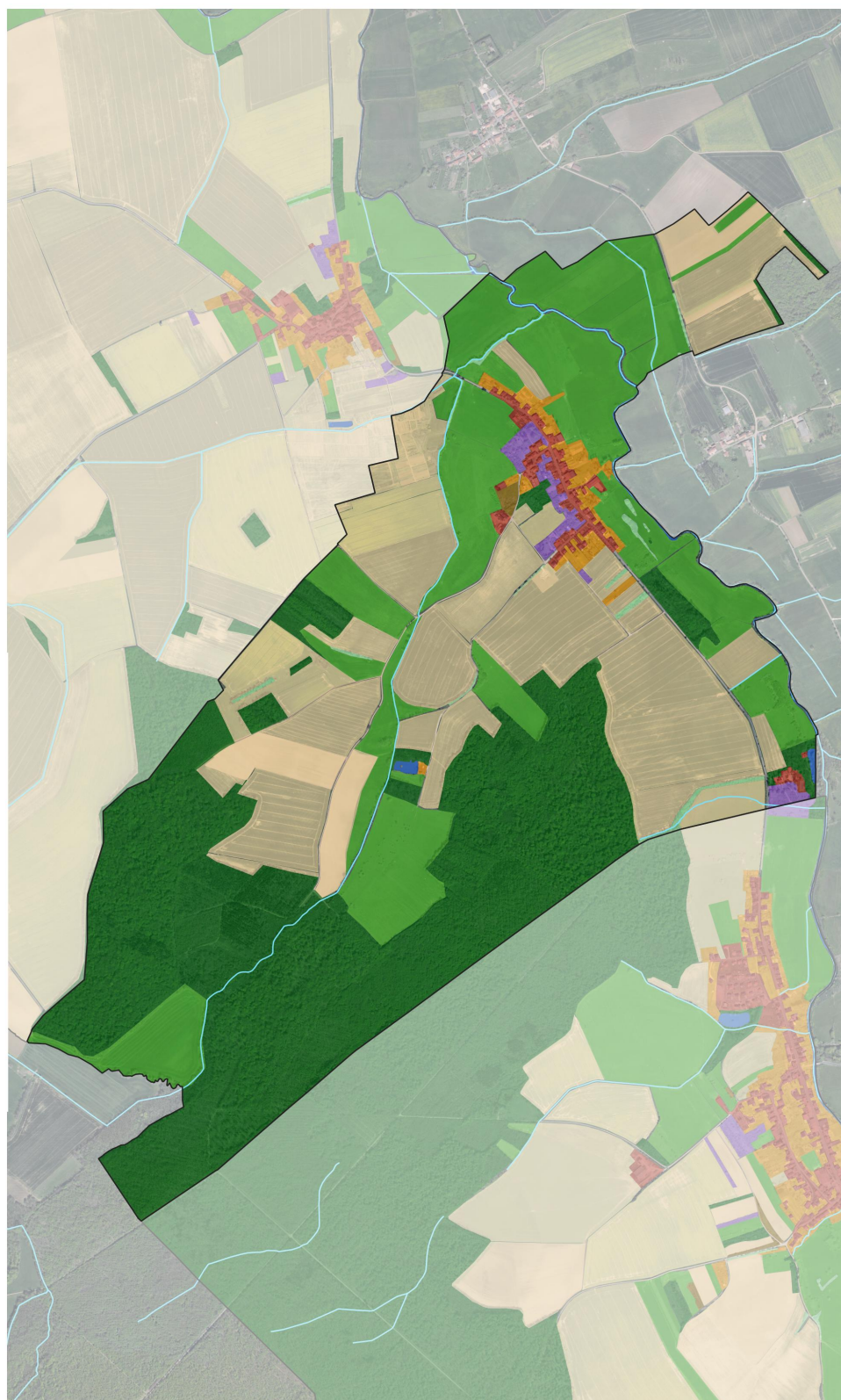
Habitats biologiques

- Boisement 
- Haie
- Prairie
- Culture
- Friche
- Jardin
- Pelouse
- Verger
- Zone urbanisée
- Surface en eau
- Cours d'eau

0 500 m



Sources :
Fond : WMS Geograndest
Cours d'eau : BD Hydro
Boisement : BD Topo 54
Culture et prairie : RPG 2017
Autres habitats : Ecolor 2019



Carte 25 : l'occupation du sol de Brin-sur-Seille

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET GRAND COURRONNE - SECTEUR SEILLE

Occupation du sol de la commune de Brin-sur-Seille

Habitats biologiques

- Boisement
- Haie
- Prairie
- Culture
- Friche
- Jardin
- Pelouse
- Verger
- Zone urbanisée
- Surface en eau
- Cours d'eau



0 500 m



Sources :
Fond : WMS Geograndest
Cours d'eau : BD Hydro
Boisement : BD Topo 54
Culture et prairie : RPG 2017
Autres habitats : Ecolor 2019



Carte 26 : l'occupation du sol de Chenicourt

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET GRAND COURRONNE - SECTEUR SEILLE

Occupation du sol de la commune de Chenicourt

Habitats biologiques

- Boisement
- Haie
- Prairie
- Culture
- Friche
- Jardin
- Pelouse
- Verger
- Zone urbanisée
- Surface en eau
- Cours d'eau



0 500 m



Sources :
Fond : WMS Geograndest
Cours d'eau : BD Hydro
Boisement : BD Topo 54
Culture et prairie : RPG 2017
Autres habitats : Ecolor 2019



Carte 27 : l'occupation du sol de Clémery

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET GRAND COURRONNE - SECTEUR SEILLE

Occupation du sol de la commune de Clémery

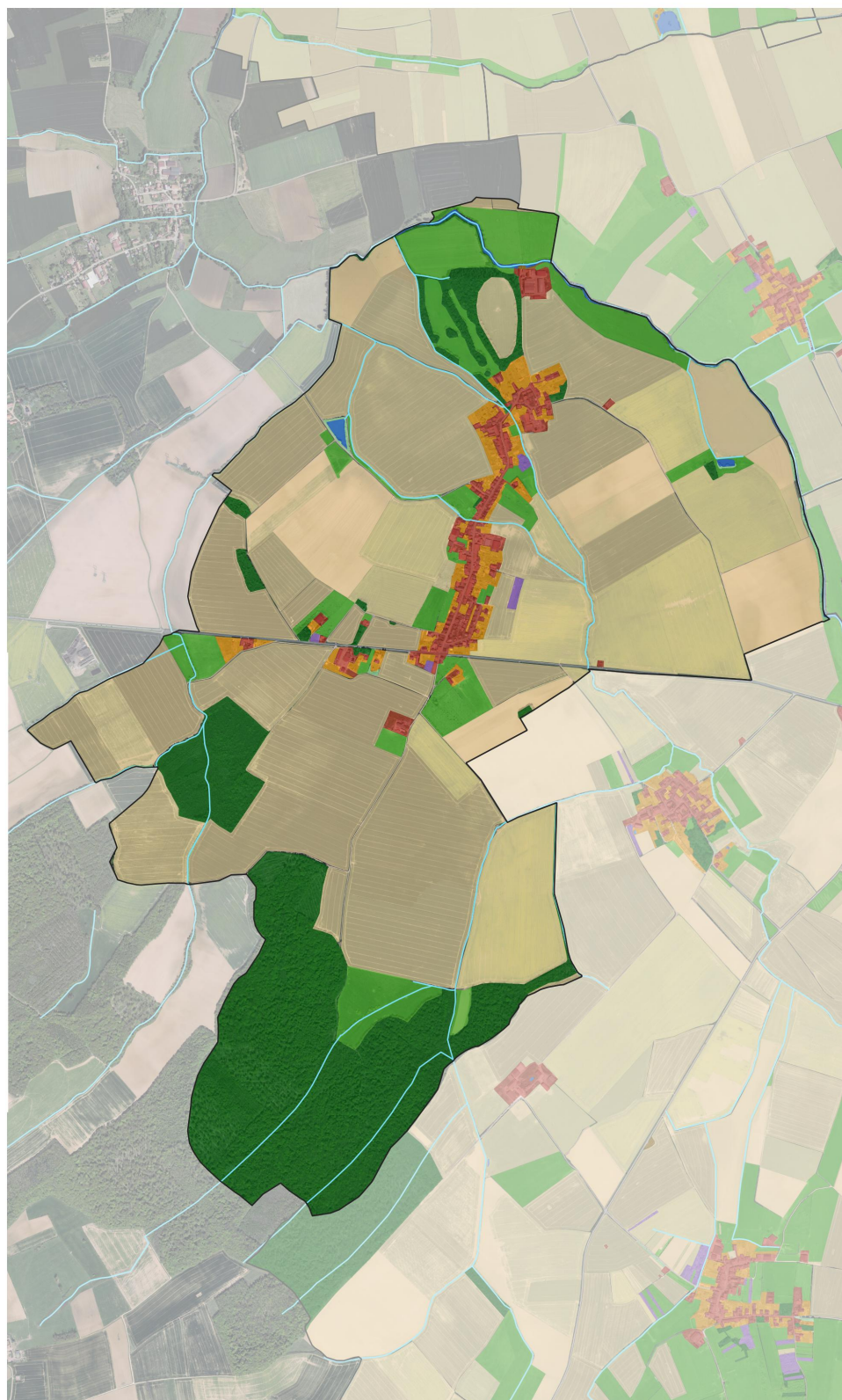
Habitats biologiques

- Boisement 
- Haie
- Prairie
- Culture
- Friche
- Jardin
- Pelouse
- Verger
- Zone urbanisée
- Surface en eau
- Cours d'eau

0 500 m



Sources :
Fond : WMS Geograndest
Cours d'eau : BD Hydro
Boisement : BD Topo 54
Culture et prairie : RPG 2017
Autres habitats : Ecolor 2019



Carte 28 : l'occupation du sol d'Eply

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET GRAND COURRONNE - SECTEUR SEILLE

Occupation du sol de la commune de Eply

Habitats biologiques

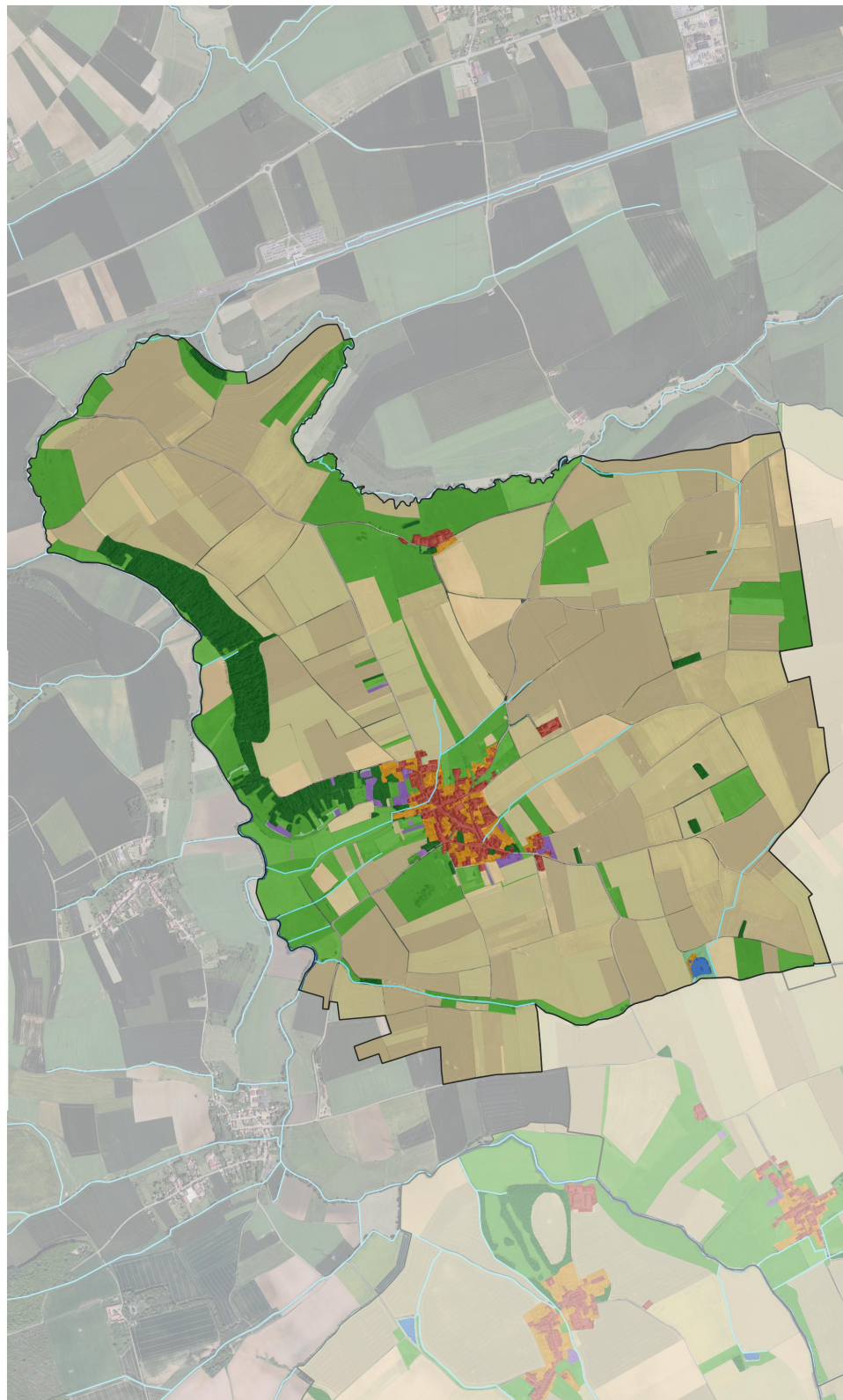
- Boisement
- Haie
- Prairie
- Culture
- Friche
- Jardin
- Pelouse
- Verger
- Zone urbanisée
- Surface en eau
- Cours d'eau



0 500 m



Sources :
Fond : WMS Geograndest
Cours d'eau : BD Hydro
Boisement : BD Topo 54
Culture et prairie : RPG 2017
Autres habitats : Ecolor 2019



Carte 29 : l'occupation du sol de Jeandelaincourt

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET GRAND COURRONNE - SECTEUR SEILLE

Occupation du sol de la commune de Jeandelaincourt

Habitats biologiques

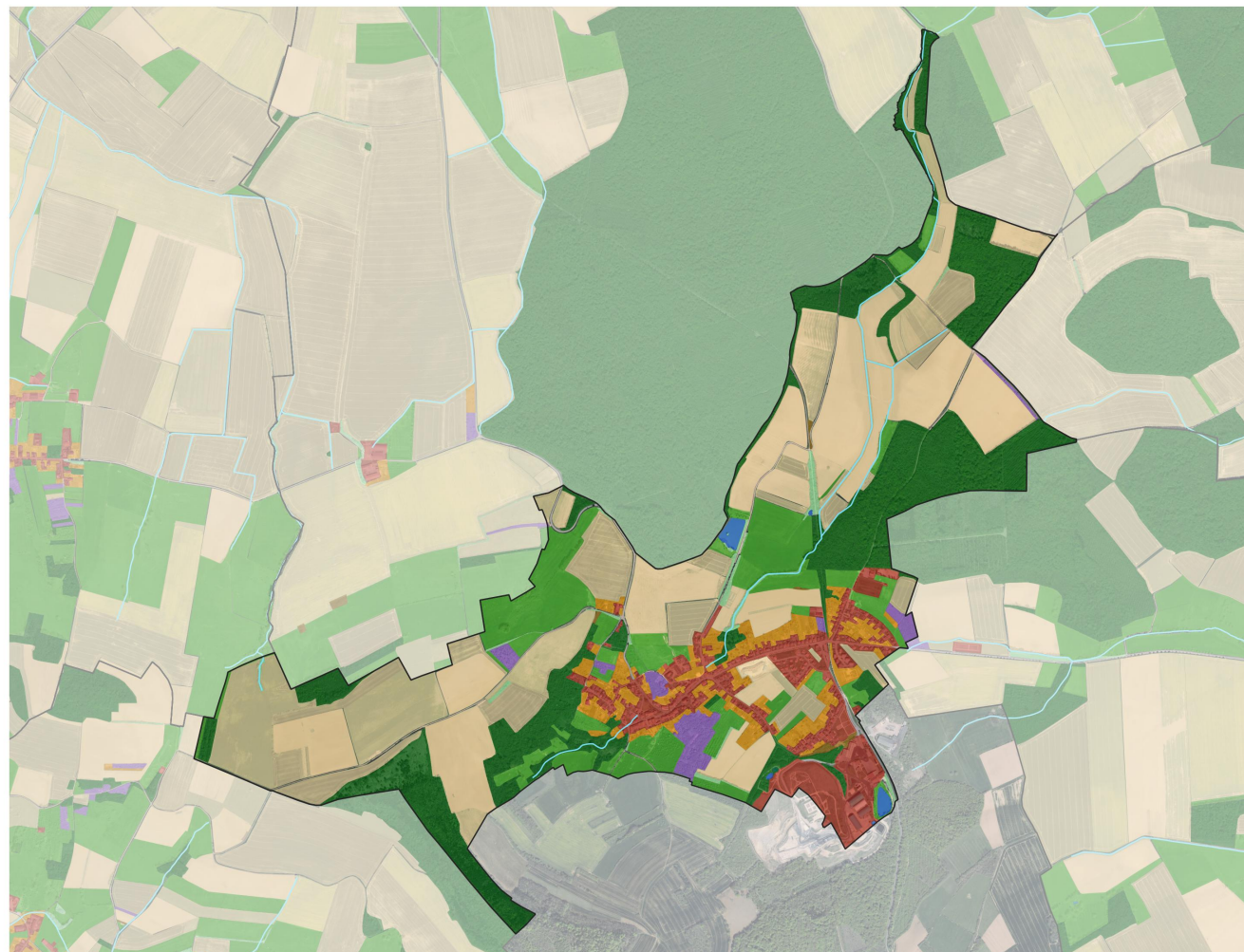
- Boisement
- Haie
- Prairie
- Culture
- Friche
- Jardin
- Pelouse
- Verger
- Zone urbanisée
- Surface en eau
- Cours d'eau



0 500 m



Sources :
Fond : VMS Geograndest
Cours d'eau : BD Hydro
Boisement : BD Topo 54
Culture et prairie : RPG 2017
Autres habitats : Ecolor 2019



Carte 30 : l'occupation du sol de Lanfroicourt

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET GRAND COURRONNE - SECTEUR SEILLE

Occupation du sol de la commune de Lanfroicourt

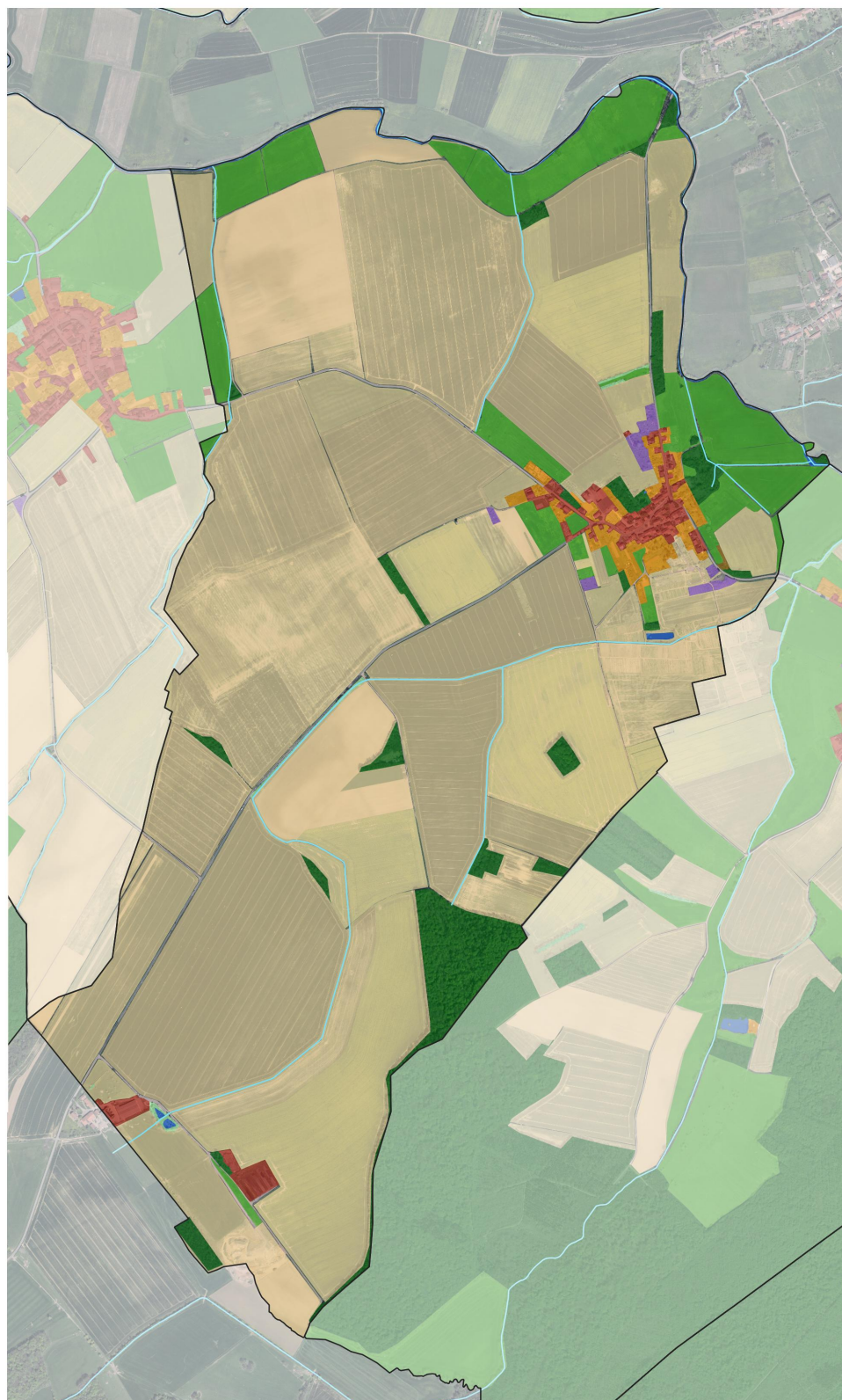
Habitats biologiques

- Boisement
- Haie
- Prairie
- Culture
- Friche
- Jardin
- Pelouse
- Verger
- Zone urbanisée
- Surface en eau
- Cours d'eau

0 500 m



Sources :
Fond : WMS Geograndest
Cours d'eau : BD Hydro
Boisement : BD Topo 54
Culture et prairie : RPG 2017
Autres habitats : Ecolor 2019



Carte 31 : l'occupation du sol de Létrécourt

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET GRAND COURRONNE - SECTEUR SEILLE

Occupation du sol de la commune de Létrécourt

Habitats biologiques

- Boisement
- Haie
- Prairie
- Culture
- Friche
- Jardin
- Pelouse
- Verger
- Zone urbanisée
- Surface en eau
- Cours d'eau



0 500 m



Sources :
Fond : WMS Geograndest
Cours d'eau : BD Hydro
Boisement : BD Topo 54
Culture et prairie : RPG 2017
Autres habitats : Ecolor 2019



Carte 32 : l'occupation du sol de Leyr

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET GRAND COURRONNE - SECTEUR SEILLE

Occupation du sol de la commune de Leyr

Habitats biologiques

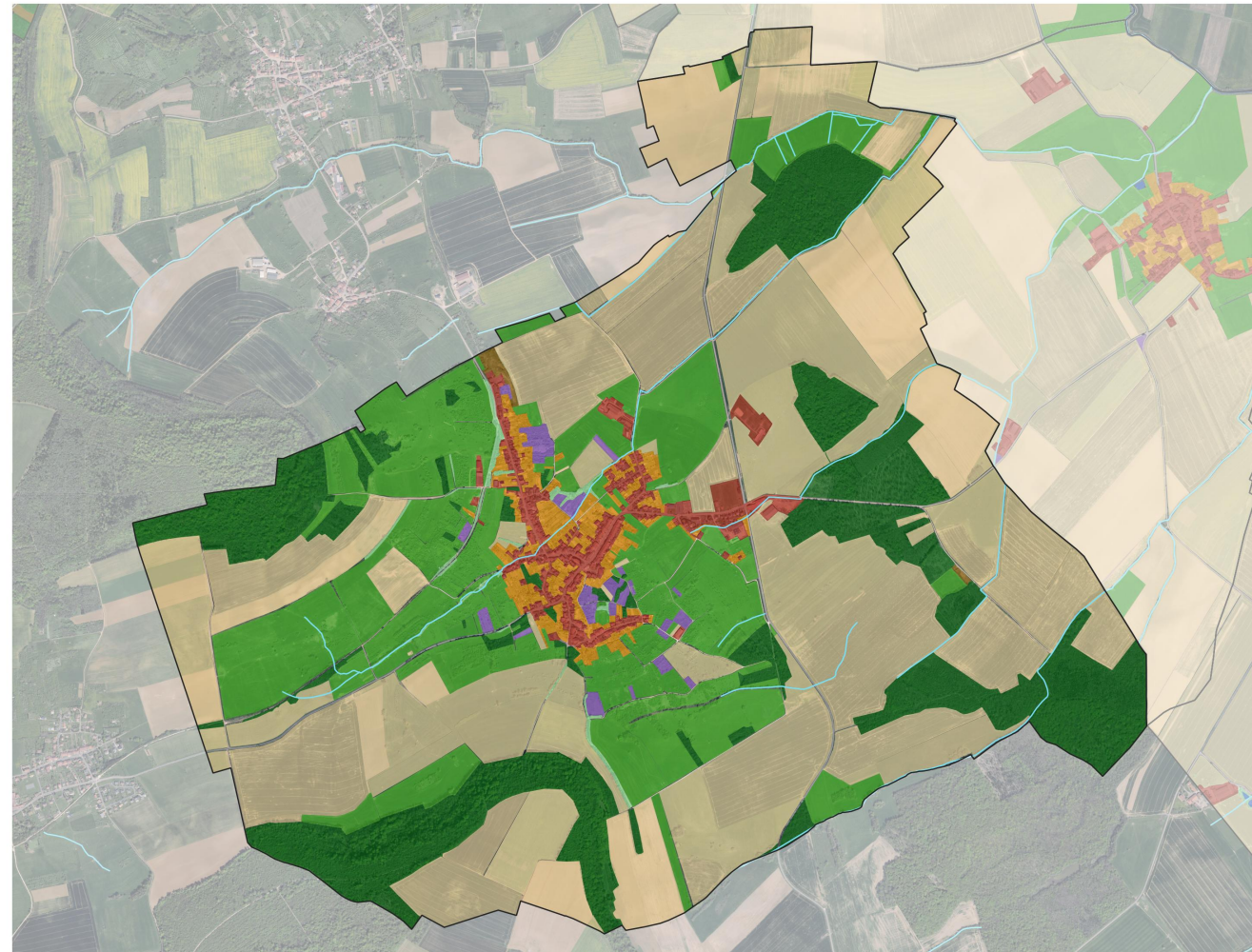
- Boisement
- Haie
- Prairie
- Culture
- Friche
- Jardin
- Pelouse
- Verger
- Zone urbanisée
- Surface en eau
- Cours d'eau



0 500 m



Sources :
Fond : WMS Geograndest
Cours d'eau : BD Hydro
Boisement : BD Topo 54
Culture et prairie : RPG 2017
Autres habitats : Ecolor 2019



Carte 33 : l'occupation du sol de Mailly-sur-Seille

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET GRAND COURRONNE - SECTEUR SEILLE

Occupation du sol de la commune de Mailly-sur-Seille

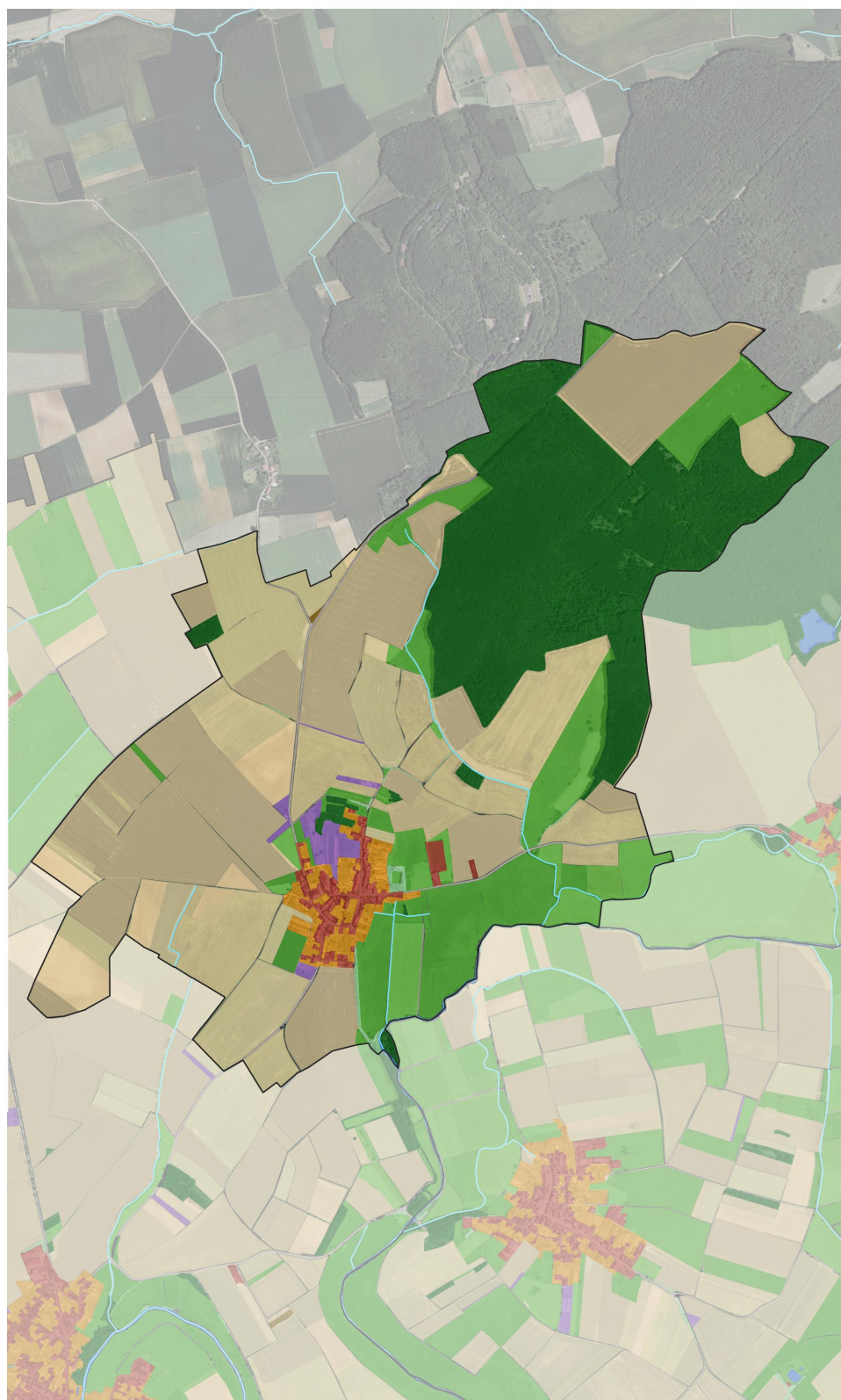
Habitats biologiques

- Boisement
- Haie
- Prairie
- Culture
- Friche
- Jardin
- Pelouse
- Verger
- Zone urbanisée
- Surface en eau
- Cours d'eau

0 500 m



Sources :
Fond : WMS Geograndest
Cours d'eau : BD Hydro
Boisement : BD Topo 54
Culture et prairie : RPG 2017
Autres habitats : Ecolor 2019



Carte 34 : l'occupation du sol de Nomeny

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET GRAND COURRONNE - SECTEUR SEILLE

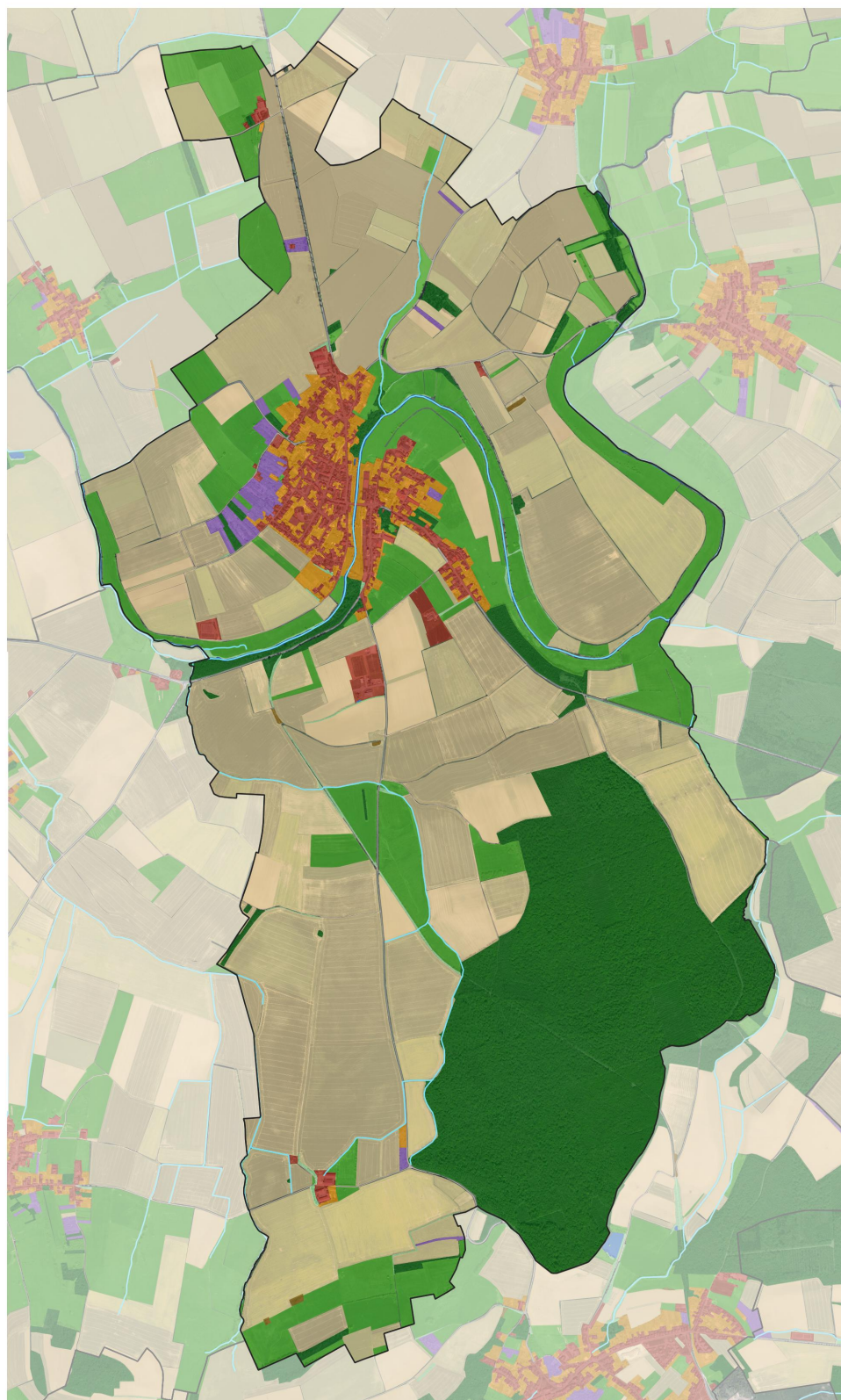
Occupation du sol de la commune de Nomeny

Habitats biologiques

- Boisement
- Haie
- Prairie
- Culture
- Friche
- Jardin
- Pelouse
- Verger
- Zone urbanisée
- Surface en eau
- Cours d'eau

0 500 m

Sources :
Fond : WMS Geograndest
Cours d'eau : BD Hydro
Boisement : BD Topo 54
Culture et prairie : RPG 2017
Autres habitats : Ecolor 2019



Carte 35 : l'occupation du sol de Phlin

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET GRAND COURRONNE - SECTEUR SEILLE

Occupation du sol de la commune de Phlin

Habitats biologiques

- Boisement
- Haie
- Prairie
- Culture
- Friche
- Jardin
- Pelouse
- Verger
- Zone urbanisée
- Surface en eau
- Cours d'eau

0 500 m

Sources :
Fond : WMS Geograndest
Cours d'eau : BD Hydro
Boisement : BD Topo 54
Culture et prairie : RPG 2017
Autres habitats : Ecolor 2019



Carte 36 : l'occupation du sol de Raucourt

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET GRAND COURRONNE - SECTEUR SEILLE

Occupation du sol de la commune de Raucourt

Habitats biologiques

- Boisement
- Haie
- Prairie
- Culture
- Friche
- Jardin
- Pelouse
- Verger
- Zone urbanisée
- Surface en eau
- Cours d'eau

0 500 m

Sources :
Fond : WMS Geograndest
Cours d'eau : BD Hydro
Boisement : BD Topo 54
Culture et prairie : RPG 2017
Autres habitats : Ecolor 2019



Carte 37 : l'occupation du sol de Rouves

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET GRAND COURRONNE - SECTEUR SEILLE

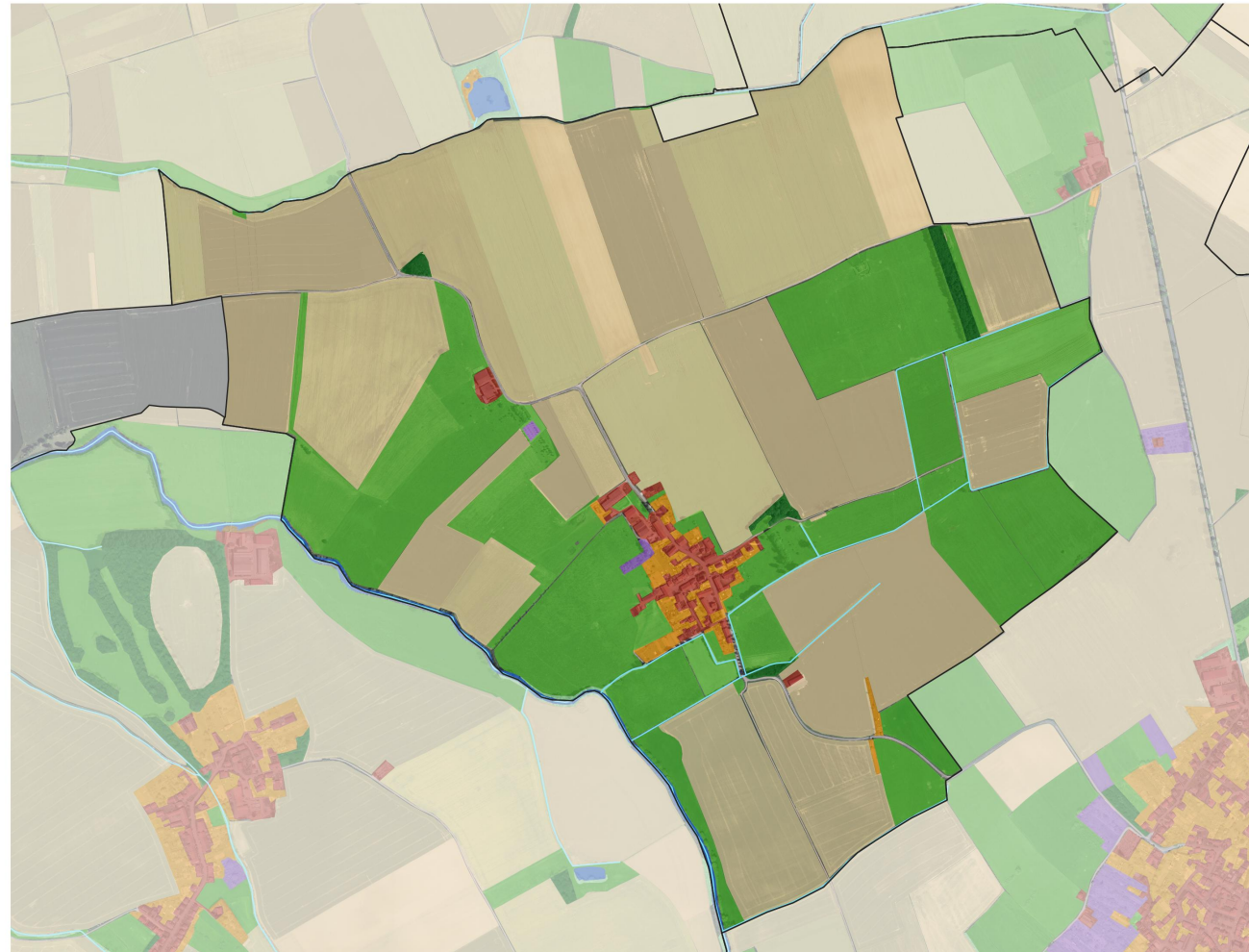
Occupation du sol de la commune de Rouves

Habitats biologiques

- Boisement
- Haie
- Prairie
- Culture
- Friche
- Jardin
- Pelouse
- Verger
- Zone urbanisée
- Surface en eau
- Cours d'eau

0 500 m

Sources :
Fond : WMS Geograndest
Cours d'eau : BD Hydro
Boisement : BD Topo 54
Culture et prairie : RPG 2017
Autres habitats : Ecolor 2019



Carte 38 : l'occupation du sol de Sivry

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET GRAND COURRONNE - SECTEUR SEILLE

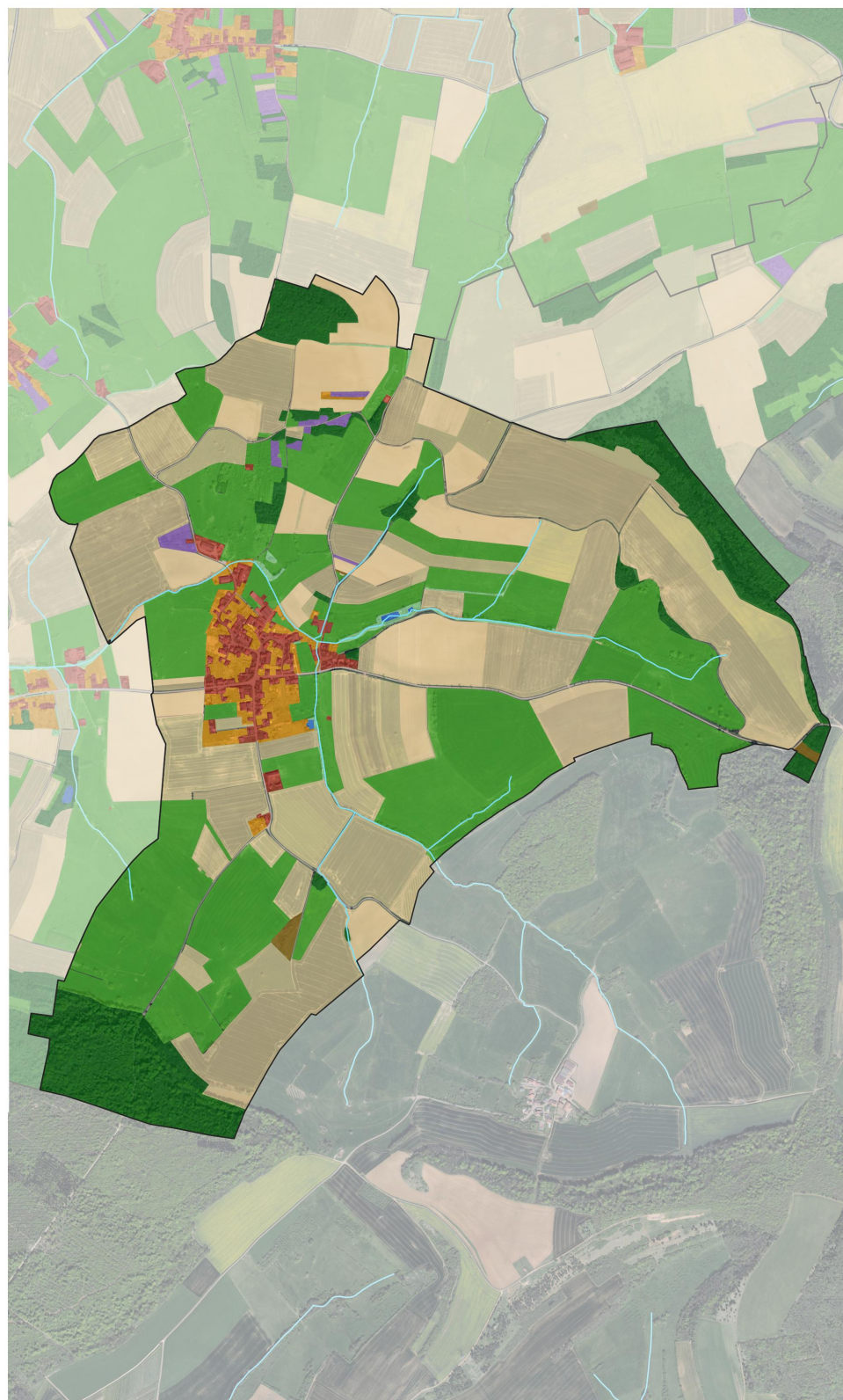
Occupation du sol de la commune de Sivry

Habitats biologiques

- Boisement
- Haie
- Prairie
- Culture
- Friche
- Jardin
- Pelouse
- Verger
- Zone urbanisée
- Surface en eau
- Cours d'eau

0 500 m

Sources :
Fond : WMS Geograndest
Cours d'eau : BD Hydro
Boisement : BD Topo 54
Culture et prairie : RPG 2017
Autres habitats : Ecolor 2019



Carte 39 : l'occupation du sol de Thézey-Saint-Martin

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET GRAND COURRONNE - SECTEUR SEILLE

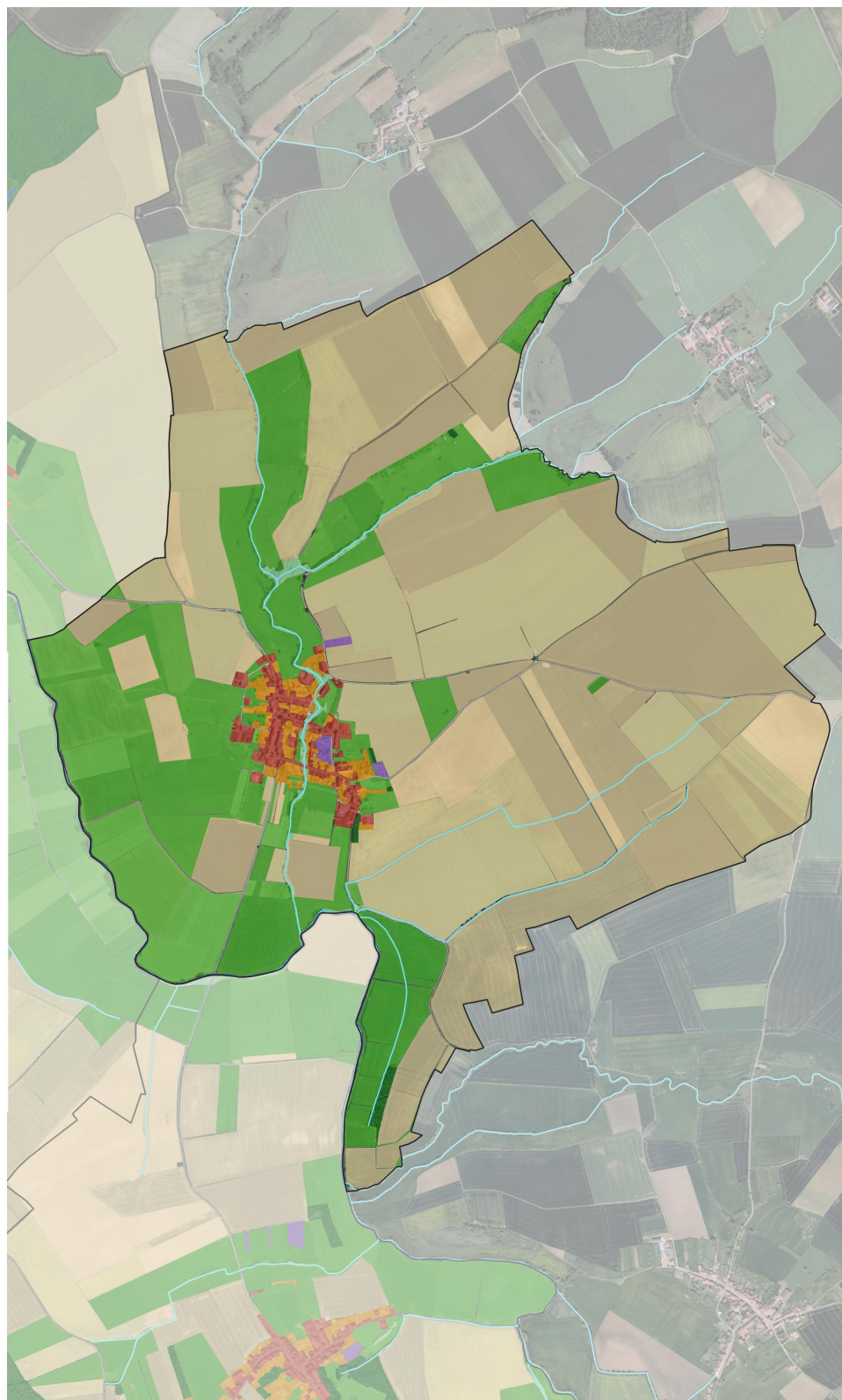
Occupation du sol de la commune de Thézey-Saint-Martin

Habitats biologiques

- Boisement
- Haie
- Prairie
- Culture
- Friche
- Jardin
- Pelouse
- Verger
- Zone urbanisée
- Surface en eau
- Cours d'eau

0 500 m

Sources :
Fond : WMS Geograndest
Cours d'eau : BD Hydro
Boisement : BD Topo 54
Culture et prairie : RPG 2017
Autres habitats : Ecolor 2019



1.2.3 FAUNE ET FLORE LOCALE

Flore remarquable et protégée

Un certain nombre d'espèces de plantes remarquables et/ou protégées sont connues sur le territoire de la Communauté de Communes de Seille et Mauchère (Tableau 10).

Nombre d'entre elles sont des espèces des zones humides, voire de bord de l'eau : c'est le cas de l'Euphorbe des marais, de la Grande douve, de la Laîche souchet ou de l'Inule des fleuves.

D'autres espèces se trouvent au contraire dans les pelouses thermophiles comme l'Epipactis de Müller ou les espèces d'orchidées.

Certaines espèces sont par ailleurs présentes en sous-bois comme la Nivéole printanière.

Tableau 10 : espèces de plantes remarquables et/ou protégées, par commune

Nom français	Nom scientifique	Communes	Statut	Date d'observation	Ecologie	Source
Ail à tête ronde	<i>Allium sphaerocephalon</i>	Arraye-et-Han	ZNIEFF	2000	Prairie	Fiche ZNIEFF
Châtaigne-de-terre	<i>Bunium bulbocastanum</i>	Jeandelaincourt	ZNIEFF	2003	Prairie	Fiche ZNIEFF
Guimauve officinale	<i>Althaea officinalis</i>	Arraye-et-Han, Clémery Vallée de la Seille	ZNIEFF	2000	Prairie humide	Fiche ZNIEFF Ecolor, 2016
Inule des fleuves	<i>Inula britannica</i>	Létricourt Clémery Vallée de la Seille	Protégée en Lorraine ZNIEFF	2009	Prairies alluviales	Muller, 2006 Fiche ZNIEFF DREAL
Elatine à six étamines	<i>Elatine hexandra</i>	Brin-sur-Seille	ZNIEFF	2011	Fossé, mare, étang	Fiche ZNIEFF DREAL
Epipactis de Müller	<i>Epipactis muelleri</i>	Jeandelaincourt	ZNIEFF3 Protégée en Lorraine		Pelouse, lisières et landes thermophiles	Muller, 2006
Euphorbe des marais	<i>Euphorbia palustris</i>	Arraye-et-Han Clémery, Brin sur Seille, Létricourt, Nomeny, Vallée de la Seille	ZNIEFF Protégée en Lorraine	2000, 2005, 2008, 2010	Bas-marais, fossés	Muller, 2006 Fiche ZNIEFF DREAL Ecolor, 2016
Grande douve	<i>Ranunculus lingua</i>	Brin-sur-Seille	Protégée en Lorraine		Ripisylve	Muller, 2006

Laîche souchet	<i>Carex bohemica</i> Schreb	Brin-sur-Seille	ZNIEFF	2011	Zone humide, bord de l'eau	Muller, 2006 DREAL
Nivéole printanière	<i>Leucojum vernum</i>	Sivry	Protégée en Lorraine ZNIEFF		Ravins forestiers humides	Muller, 2006
Oenanthe à feuilles de peucedan	<i>Oenanthe peucedanifolia</i>	Jeandelaincourt	ZNIEFF Protégée en Lorraine		Prairies alluviales	Muller, 2006
Epipactis à larges feuilles	<i>Epipactis helleborine</i>	Clémery	Espèce remarquable	2005	Forêt	Ecolor, 2016
Gymnadénie moucheron	<i>Gymnadenia conopsea</i>	Belleau	Espèce remarquable	2005	Pelouse calcaire	Ecolor, 2016
Ophrys abeille	<i>Ophrys apifera</i>	Belleau	Espèce remarquable	2005	Pelouse calcaire	Ecolor, 2016
Orchis homme pendu	<i>Orchis anthropophora</i>	Belleau	Espèce remarquable	2005	Pelouse calcaire	Ecolor, 2016
Orchis bouc	<i>Himantoglossum hircicum</i>	Belleau	Espèce remarquable	2005	Pelouse calcaire	Ecolor, 2016
Orchis militaire	<i>Orchis militaris</i>	Belleau	Espèce remarquable	2005	Pelouse calcaire	Ecolor, 2016
Orchis pyramidale	<i>Anacamptis pyramidalis</i>	Belleau	Espèce remarquable	2005	Pelouse calcaire	Ecolor, 2016
Silaüs des prés	<i>Silaum silaus</i>	Arraye-et-Han	ZNIEFF Protégé en Lorraine	2000	Prairies alluviales	Fiche ZNIEFF

Faune remarquable

Un certain nombre d'espèces faunistiques remarquables sont connues sur le territoire de la CCSM, grâce aux divers inventaires qui y ont été faits (ENS, ZNIEFF de Lorraine, etc.), mais aussi grâce aux bases de données naturalistes participatives (www.faune-lorraine.org) et aux données collectées par la DREAL Lorraine et par le bureau d'études Ecolor.

Le Tableau 11 présente les espèces les plus remarquables connues, par différentes sources, en fonction des communes où elles ont été observées.

De manière générale, la vallée de la Seille et les pelouses thermophiles apparaissent comme particulièrement intéressantes pour l'avifaune.

Tableau 11 : espèces de la faune remarquables et/ou protégées, par commune

Nom français	Nom scientifique	Communes	Statut	Date d'observation	Habitats	Source
Amphibiens						
Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	Brin/Seille, Jeandelaincourt, Nomeny	Protégé, DH, ZNIEFF3	2014	Mares et ornières	www.faune-lorraine.org DREAL
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	Abaucourt, Brin/Seille, Belleau, Mailly/Seille, Phlin	Protégé, ZNIEFF3	2005, 2011, 2016	Mares, étangs	www.faune-lorraine.org Ecolor, 2016 DREAL
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	Abaucourt, Arraye-et-Han, Brin/Seille, Belleau, Clémery, Chenicourt, Nomeny, Phlin	ZNIEFF3	2005, 2011, 2016	Mares, cours d'eau calmes, étangs	www.faune-lorraine.org Ecolor, 2016 DREAL
Grenouille verte	<i>Pelophylax kl. Esculentus</i>	Abaucourt, Belleau, Clémery	ZNIEFF3	2005, 2011	Mares, cours d'eau calmes, étangs	Ecolor, 2016 DREAL
Triton alpestre	<i>Ichthyosaura alpestris</i>	Abaucourt, Brin/Seille, Belleau, Clémery, Chenicourt, Nomeny	Protégé, ZNIEFF3	2005, 2011, 2016	Mares, cours d'eau calmes, étangs	www.faune-lorraine.org Ecolor, 2016 DREAL
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	Brin/Seille, Clémery	Protégé, ZNIEFF3	2000, 2005	Mares, cours d'eau calmes, étangs	Fiche ZNIEFF DREAL
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	Brin/Seille, Belleau, Clémery, Nomeny	Protégé, ZNIEFF3	2016, 2005, 2011	Mares, cours d'eau calmes, étangs	www.faune-lorraine.org Ecolor, 2016 DREAL
Triton ponctué	<i>Lissotriton vulgaris</i>	Brin/Seille	Protégé, ZNIEFF3	2015	Mares, cours d'eau calmes, étangs	www.faune-lorraine.org

Nom français	Nom scientifique	Communes	Statut	Date d'observation	Habitats	Source
Reptiles						
Coronelle lisse	<i>Coronella austriaca</i>	Jeandelaincourt, Sivry	Protégée, ZNIEFF2	2000	Haies, lisières, friches	Fiche ZNIEFF
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Belleau, Nomeny	Protégée, ZNIEFF3	2014	Haies, lisières, friches	Ecolor, 2016
Lézard des souches	<i>Lacerta agilis</i>	Jeandelaincourt, Sivry, Belleau	Protégée, ZNIEFF3	2000, 2005	Haies, lisières, friches	Fiche ZNIEFF Ecolor, 2016 DREAL
Lézard vivipare	<i>Zootoca vivipara</i>	Brin/Seille	Protégée, ZNIEFF3	1993	Haies, lisières, friches	Fiche ZNIEFF
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	Brin/Seille, Jeandelaincourt	Protégée, ZNIEFF3	1993, 2010	Haies, lisières, friches	Fiche ZNIEFF
Mammifères						
Chat sauvage	<i>Felis silvestris</i>	Lanfroicourt, Sivry, Clémery, Rouves	Protégé, DH, ZNIEFF 3	2004, 2005, 2014, 2016	Boisements	www.faune-lorraine.org Ecolor, 2016 DREAL
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	Belleau, Brin/Seille	Espèce protégée	2013, 2015	Haies, lisières, friches, jardins, vergers	www.faune-lorraine.org
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Jeandelaincourt, Sivry	Espèce protégée, DH, ZNIEFF	2012	Boisements, milieux ouverts	Fiche ZNIEFF
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Jeandelaincourt, Sivry	Espèce protégée, DH, quasi-menacé en France, ZNIEFF	2009	Boisements, milieux ouverts	Fiche ZNIEFF
Vespertilion à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	Vallée de la Seille, Jeandelaincourt, Sivry	Espèce protégée, DH, ZNIEFF	2002, 2012	Boisements, milieux ouverts	Fiche ZNIEFF
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	Jeandelaincourt, Sivry	Espèce protégée, DH, ZNIEFF	2001	Boisements, milieux ouverts	Fiche ZNIEFF
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	Brin-sur-Seille	Espèce protégée, ZNIEFF	2009	Boisements, milieux ouverts	Fiche ZNIEFF

Nom français	Nom scientifique	Communes	Statut	Date d'observation	Habitats	Source
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	Brin-sur-Seille	Espèce protégée, ZNIEFF	2009	Boisements, milieux ouverts	Fiche ZNIEFF
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	Brin-sur-Seille	Espèce protégée, ZNIEFF	2009	Boisements, milieux ouverts	Fiche ZNIEFF
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Vallée de la Seille, Brin-sur-Seille	Espèce protégée, ZNIEFF	2002, 2009	Boisements, milieux ouverts	Fiche ZNIEFF
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	Brin-sur-Seille	Espèce protégée, ZNIEFF	2008	Boisements, milieux ouverts	Fiche ZNIEFF
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	Jeandelaincourt, Sivry	Espèce protégée, ZNIEFF	2012	Boisements, milieux ouverts	Fiche ZNIEFF
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	Vallée de la Seille, Jeandelaincourt, Sivry, Brin-sur-Seille	Espèce protégée, ZNIEFF	2002, 2000, 2009	Boisements, milieux ouverts	Fiche ZNIEFF
Oiseaux nicheurs						
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Belleau, Lanfroicourt	Quasi-menacée en France	2015, 2016	Milieu agricole	www.faune-lorraine.org
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	Clémery	Protégée, ZNIEFF3	2005	Milieux forestiers	Ecolor, 2016 DREAL
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	Clémery	Protégée, ZNIEFF2	2005	Zones humides	Ecolor, 2016 DREAL
Bondrée apivore	<i>Perisoreus apivorus</i>	Clémery	Protégée, DO, ZNIEFF2	2005	Forêts claires	Ecolor, 2016 DREAL
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	Jeandelaincourt, Lanfroicourt, Arraye-et-Han, Nomeny, Belleau	Protégé, ZNIEFF3, Vulnérable en France	2005, 2015, 2016	Haies et lisières	www.faune-lorraine.org , Ecolor, 2016
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	Abaucourt, Arraye-et-Han, Jeandelaincourt, Sivry, Thézey-Saint-Martin	Protégée, ZNIEFF3	2000, 2003, 2012	Prairies, cultures	Fiche ZNIEFF DREAL
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	Armaucourt, Lanfroicourt, Belleau	Protégé, DO, Quasi-menacé en France, ZNIEFF2	2005, 2014	Cultures	www.faune-lorraine.org , Ecolor, 2016 DREAL

Nom français	Nom scientifique	Communes	Statut	Date d'observation	Habitats	Source
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Eply	Protégée, ZNIEFF2	2005	Roselières, zones humides	Ecolor, 2016 DREAL
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Arraye-et-Han, Eply, Belleau	Protégée, ZNIEFF2	2005, 2009	Cultures	Ecolor, 2016 DREAL
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Mailly/Seille, Sivry	Protégé, Vulnérable en France	2014, 2016	Bosquets	www.faune-lorraine.org
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	Arraye-et-Han, Eply, Lanfroicourt, Mailly/Seille, Nomeny, Clémery, Raucourt, Rouves, Belleau	Protégé, ZNIEFF3	2005, 2013, 2014, 2015	Vieux vergers	www.faune-lorraine.org Ecolor, 2016 DREAL
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	Belleau	Protégé, DO, En danger en France, ZNIEFF1	2016	Boisements	www.faune-lorraine.org
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	Abaucourt, Arraye-et-Han, Vallée de la Seille, Mailly/Seille, Phlin, Thézey-Saint-Martin	ZNIEFF2	2000, 2009, 2012	Zones humides	Fiche ZNIEFF DREAL
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Arraye-et-Han, Lanfroicourt	Protégé, Quasi-menacé en France	2015, 2016	Bosquets	www.faune-lorraine.org
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	Nomeny	Protégé, ZNIEFF2	2012	Lisière de bois ou bosquets en milieu humide	DREAL
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	Bey-sur-Seille, Nomeny	Protégée, quasi-menacée en France	2014	Haies et lisières	Ecolor, 2016
Gobemouche à collier	<i>Ficedula albicollis</i>	Mailly/Seille, Clémery	Protégé, Quasi-menacé en France	2005, 2012	Vieux boisements	www.faune-lorraine.org Ecolor, 2016 DREAL

Nom français	Nom scientifique	Communes	Statut	Date d'observation	Habitats	Source
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Arraye-et-Han, Mailly/Seille, Sivry	Protégé, Quasi-menacé en France	2014, 2015	Villages	www.faune-lorraine.org
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	Arraye-et-Han, Bey/Seille, Leyr, Mailly/Seille, Sivry	Protégé, Quasi-menacé en France	2012, 2013, 2015	Villages	www.faune-lorraine.org
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	Abaucourt, Arraye-et-Han, Belleau, Lanfroicourt, Sivry, Jeandelaincourt, Létricourt, Leyr, Phlin	Protégée, vulnérable en France, ZNIEFF3	2000, 2003, 2011, 2012, 2014	Friches	www.faune-lorraine.org Ecolor, 2016 Fiche ZNIEFF DREAL
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	Abaucourt, Belleau, Jeandelaincourt	Protégée, Quasi-menacée en France, ZNIEFF3	2000, 2003, 2012	Zones buissonnantes	Fiche ZNIEFF, www.faune-lorraine.org DREAL
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Clémery, Eply	Protégé, DO, ZNIEFF3	2005	Cours d'eau de qualité	Ecolor 2016 DREAL
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	Mailly/Seille	Protégée, Quasi-menacée en France	2014	Villages	www.faune-lorraine.org
Mésange boréale	<i>Poecile montanus</i>	Brin/Seille	Protégée, Vulnérable en France, ZNIEFF3	2015	Boisements humides	www.faune-lorraine.org
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Belleau, Lanfroicourt, Leyr, Eply, Clémery, Jeandelaincourt, Raucourt	Protégé, DO, ZNIEFF3	2005, 2009, 2012, 2016	Boisements, ripisylves	www.faune-lorraine.org Ecolor, 2016 Fiche ZNIEFF DREAL
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Belleau, Clémery, Leyr, Sivry	Protégé, DO, Vulnérable en France, ZNIEFF3	2014, 2015, 2016	Boisements	www.faune-lorraine.org Ecolor, 2016

Nom français	Nom scientifique	Communes	Statut	Date d'observation	Habitats	Source
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	Belleau, Sivry	Protégé, En danger en France, ZNIEFF3	2012, 2015	Vergers, bosquets	www.faune-lorraine.org
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	Abaucourt, Nomeny, Eply, Clémery, Jeandelaincourt	ZNIEFF3	2003, 2005, 2012, 2014	Milieux ouverts	Fiche ZNIEFF, Ecolor, 2016 DREAL
Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	Arraye-et-Han, Chenicourt	Protégé, ZNIEFF3	2011, 2012	Zones humides, roselières	Fiche ZNIEFF DREAL
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	Leyr, Clémery, Brin/Seille	Protégé, DO, ZNIEFF3	2005, 2010, 2016	Vieilles chênaies	www.faune-lorraine.org Ecolor, 2016 DREAL
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	Belleau, Brin/Seille, Leyr	Protégé, ZNIEFF3	2005, 2010, 2012	Milieux forestiers	Ecolor, 2016 DREAL
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Abaucourt, Armaucourt, Arraye-et-Han, Brin/Seille, Jeandelaincourt, Sivry, Eply, Clémery, Belleau, Chenicourt, Lanfroicourt	Protégé, DO, Quasi-menacée en France, ZNIEFF3	2000, 2003, 2005, 2012, 2013, 2015, 2016	Haies et lisières	www.faune-lorraine.org Ecolor, 2016 Fiche ZNIEFF DREAL
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	Brin/Seille	ZNIEFF3	2000, 2010	Vieilles forêts	Fiche ZNIEFF DREAL
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	Abaucourt, Vallée de la Seille	Protégé, Vulnérable en France, ZNIEFF3	2003, 2012	Prairies humides	Fiche ZNIEFF DREAL
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Belleau, Nomeny	Protégé, quasi-menacé en France	2014	Zones buissonnantes	Ecolor 2016
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Jeandelaincourt	Protégé, Vulnérable en France, ZNIEFF3	2000, 2003	Vieilles forêts	Fiche ZNIEFF DREAL
Râle des genets	<i>Crex crex</i>	Abaucourt	Protégé, ZNIEFF1	2012	Zones humides	DREAL

Nom français	Nom scientifique	Communes	Statut	Date d'observation	Habitats	Source
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Belleau, Jeandelaincourt	Protégé, ZNIEFF3	2000, 2003, 2005	Vergers, lisières	Ecolor 2016 Fiche ZNIEFF DREAL
Rousserolle verderolle	<i>Acrocephalus palustris</i>	Abaucourt, Arraye-et-Han, Clémery, Eply, Létricourt, Mailly/Seille, Thézey-Saint-Martin	Protégé, ZNIEFF3	2005, 2011, 2012	Zones humides	Ecolor 2016 Fiche ZNIEFF DREAL
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	Arraye-Et-Han, Bey/Seille, Brin/Seille, Leyr, Raucourt, Sivry, Eply, Jeandelaincourt, Abaucourt, Létricourt, Mailly/Seille, Rouves, Thézey-Saint-Martin	Protégé, Quasi-menacé en France, ZNIEFF3	2000, 2005, 2009, 2012 à 2016	Haies, lisières	www.faune-lorraine.org Ecolor, 2016 Fiche ZNIEFF DREAL
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	Eply	Protégé, ZNIEFF2	2005	Friches, milieux ouverts	Fiche ZNIEFF DREAL
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	Arraye-et-Han, Brin/Seille	Protégé, quasi-menacé en France, ZNIEFF3	2000, 2010, 2011	Vieux vergers	Fiche ZNIEFF DREAL
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	Abaucourt, Arraye-et-Han, Clémery, Mailly/Seille	Vulnérable en France	2000, 2005, 2012, 2013	Cultures, zones humides	www.faune-lorraine.org Fiche ZNIEFF Ecolor, 2016 DREAL
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	Armaucourt, Sivry	Protégé, Vulnérable en France	2012, 2016	Bosquets	www.faune-lorraine.org
Insectes						
Cuivré des marais	<i>Iphiclides podalirius</i>	Bey/Seille, Lanfroicourt	ZNIEFF2	2000, 2010	Pelouses sèches	Fiche ZNIEFF DREAL
Mélictée du plantain	<i>Melitaea cinxia</i>	Belleau	ZNIEFF2	2005	Prairies	Ecolor, 2016 DREAL

Nom français	Nom scientifique	Communes	Statut	Date d'observation	Habitats	Source
Petit Mars changeant	<i>Apatura ilia</i>	Abaucourt, Clémery	ZNIEFF3	2005, 2012	Milieux forestiers	Ecolor, 2016 DREAL
Sympétrum noir	<i>Sympetrum danae</i>	Brin/Seille	ZNIEFF3	2000	Mares, étangs, zones humides	Fiche ZNIEFF
Sympétrum jaune d'or	<i>Sympetrum flaveolum</i>	Clémery	ZNIEFF2	2005	Zones humides	Ecolor, 2016 DREAL
Criquet des genévriers	<i>Euthystira brachyptera</i>	Jeandelaincourt	ZNIEFF3	2000, 2010	Pelouses	Fiche ZNIEFF DREAL
Decticelle bicolore	<i>Bicolorana bicolor</i>	Belleau, Jeandelaincourt	Protégée, ZNIEFF3	2000, 2005, 2010	Pelouses	Fiche ZNIEFF, Ecolor, 2016 DREAL
Conocéphale des Roseaux	<i>Conocephalus dorsalis</i>	Arraye-et-Han	ZNIEFF3	2000, 2008	Zones humides	Fiche ZNIEFF DREAL
Oedipode turquoise	<i>Oedipoda caerulescens</i>	Clémery	ZNIEFF3	2005	Pelouses	Ecolor, 2016 DREAL
Poissons						
Brochet	<i>Esox lucius</i>	Brin/Seille	Protégée, ZNIEFF2	2000	Cours d'eau de qualité	Fiche ZNIEFF

Espèces protégées : amphibiens et reptiles : Arrêté du 19 novembre 2007 ; mammifères : Arrêté du 23 avril 2007 ; oiseaux : Arrêté du 29 octobre 2009 ; Liste rouge des oiseaux menacés de France (LPO, IUCN) : espèces vulnérables, quasi-menacées ; DO : espèces listées à l'annexe 1 de la Directive 2009/147/CE du parlement européen, dite Directive « Oiseaux » ; poissons : arrêté du 8 décembre 1988 ; ZNIEFF : espèces déterminantes pour la définition des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) en Lorraine : note d'importance décroissante, de 1 à 3.

1.2.4 LE FONCTIONNEMENT ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE

La Trame Verte et Bleue, qu'est-ce que c'est ?

Si la notion de Trame verte et bleue a pris son essor à partir de 2007, dans la foulée des lois dites « Grenelle », la notion de « continuités écologiques » est bien plus ancienne. Cette notion s'impose peu à peu comme un thème majeur dans tous les sujets ayant trait à la biodiversité.

La Trame verte et bleue est un **réseau formé de continuités écologiques** terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements. Elle constitue un **outil d'aménagement durable** du territoire.

La Trame verte et bleue **contribue à l'état de conservation favorable** des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau.

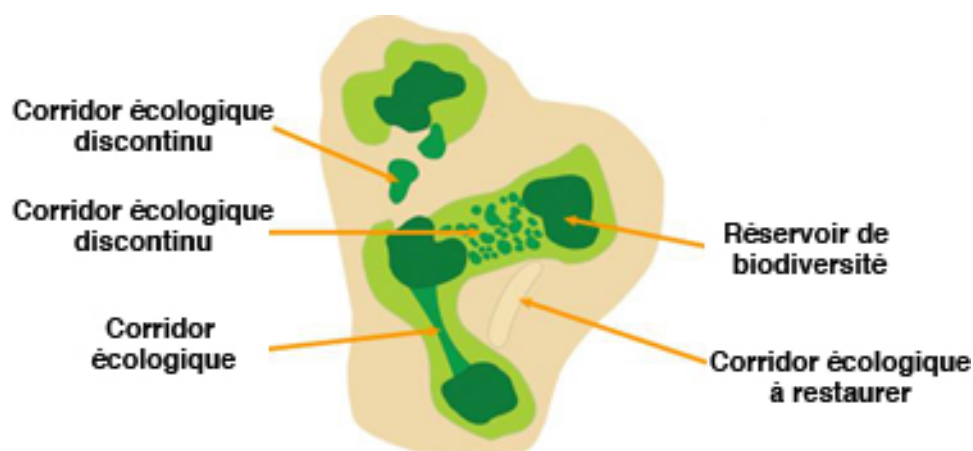


Figure 45 : Schéma de principe de la Trame Verte et Bleue.

Les notions de Trame Verte et Bleue, réservoirs et corridors sont définis par un décret ministériel du 27 décembre 2012 :

- La **Trame verte et bleue** est « un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques » ;
- Les **réservoirs de biodiversité** sont « des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée ». Les espaces naturels remarquables

(ZNIEFF, Natura 2000, etc.) font partie de ces réservoirs biologiques ;

- Les **corridors écologiques** « assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité ». Ils peuvent être linéaires, en « pas japonais », continus ou discontinus.

Les objectifs fixés par la loi « Grenelle 1 » à la Trame Verte et Bleue sont de **diminuer la fragmentation** des espaces naturels, **relier les espaces importants** pour la préservation de la biodiversité, faciliter les **échanges génétiques**, améliorer la **qualité et la diversité des paysages** et contribuer à la **préservation et l'amélioration de la qualité des eaux** de surface.

La Trame Verte et Bleue est une notion bien étudiée par les chercheurs, mais c'est également un outil d'aménagement du territoire qui prend corps progressivement, à différentes échelles du territoire :

- A **l'échelle européenne** : le réseau Natura 2000 est une préfiguration de cette démarche, qui vise à constituer un réseau de sites naturels remarquables à l'échelle du continent ;
- A **l'échelle française** : un décret du 27 décembre 2012 fixe la portée et les modalités d'élaboration de la Trame Verte et Bleue en France, avec notamment la définition de grandes continuités écologiques nationales. D'autre part, la traduction de la Trame Verte et Bleue dans le territoire passera par l'élaboration de Schémas Régionaux de Cohérence Ecologiques (SRCE) ;
- A **l'échelle régionale** : le SRCE de Lorraine a été validé le 20 novembre 2015 ;
- A **l'échelle locale** : le SCoT Sud 54 a défini une Trame Verte et Bleue qui doit être adaptée à l'échelle des documents d'urbanisme.

Pourquoi préserver les continuités écologiques ?

La Trame verte et bleue a pour objectif la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques afin d'enrayer la perte de biodiversité. Dans un monde en changement permanent et rapide, il faut favoriser la libre expression des capacités d'adaptation des espèces animales et végétales et des écosystèmes. Il faut pour cela prendre en compte les effets positifs des activités humaines, dont de nombreuses activités agricoles. Il faut

aussi limiter ou supprimer les freins et barrières d'origine humaine comme les infrastructures de transport.

Les continuités écologiques améliorent la qualité écologique des milieux et garantissent la **libre circulation des espèces de faune et de flore sauvages**. Les objectifs sont multiples : l'adaptation aux changements climatiques, le brassage des gènes nécessaires à la bonne santé des populations, les migrations saisonnières ou journalières, la réalisation de toutes les phases du cycle de vie (nourrissage, reproduction, élevage des jeunes, etc.), et plus généralement le maintien des habitats naturels.

Quelques définitions

La Trame verte et bleue contribue à l'état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau. D'après le centre de ressources Trame verte et bleue (www.trameverteetbleue.fr), c'est un réseau écologique constitué de quatre éléments principaux :

- les **continuités écologiques** : les continuités écologiques constituant la Trame verte et bleue comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques ;
- les **réservoirs de biodiversité** : espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou une partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante. Ces réservoirs abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces. Les réservoirs de biodiversité comprennent tout ou une partie des espaces protégés et des espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité (article L. 371-1 II et R. 371-19 II du code de l'environnement). Les ZNIEFF de type 1 et les sites Natura 2000 font partie des réservoirs de biodiversité ;
- les **corridors écologiques** assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers. Les corridors écologiques comprennent les espaces naturels ou semi-naturels ainsi que les formations végétales linéaires ou ponctuelles

permettant de relier les réservoirs de biodiversité, et les couvertures végétales permanentes le long des cours d'eau mentionnées au I de l'article L. 211-14 du code de l'environnement (article L. 371-1 II et R. 371-19 III du code de l'environnement) ;

- Les **cours d'eau et zones humides** : les cours d'eau, parties de cours d'eau et canaux classés au titre de l'article L. 214-17 du code de l'environnement et les autres cours d'eau, parties de cours d'eau et canaux importants pour la préservation de la biodiversité constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques (article L. 371-1 III et R. 371-19 IV du code de l'environnement). Les zones humides dont la préservation ou la remise en bon état contribue à la réalisation des objectifs visés au IV de l'article L. 212-1 du code de l'environnement, et notamment les zones humides mentionnées à l'article L. 211-3 ainsi que les autres zones humides importantes pour la préservation de la biodiversité constituent des réservoirs de biodiversité et/ou des corridors écologiques.

Cette Trame verte et bleue est en cours d'identification, à l'échelle de chaque région, via les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE), comme l'impose le décret n°2012-1492 du 27 décembre 2012.

Le document annexe qui accompagne de décret liste pour chaque région française les espèces « sensibles à la fragmentation dont la préservation est un enjeu pour la cohérence nationale de la Trame verte et bleue. » La Trame verte et bleue régionale doit permettre d'assurer la conservation de ces espèces, dites « **espèces de cohérence** » qui sont souvent des espèces « parapluie », représentatives des exigences écologiques d'un cortège d'autres espèces, ou d'un milieu particulièrement menacé.

Les « espèces de cohérence » lorraines potentiellement présentes dans le territoire de la Communauté de Communes de Seille et Mauchère sont :

- **Libellules** : Agrion à fer de lance (*Coenagrion hastulatum*), Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*), Caloptéryx vierge septentrional (*Calopteryx virgo virgo*), Cordulégastre bidenté (*Cordulegaster bidentata*), Epithèque bimaculée (*Epitheca bimaculata*), Leucorrhine à gros thorax

- (*Leucorrhinia pectoralis*), Leucorrhine à large queue (*Leucorrhinia caudalis*), Libellule fauve (*Libellula fulva*) ;
- **Orthoptères** : Conocéphale des roseaux (*Conocephalus dorsalis*), Criquet des Genévriers (*Euthystira brachyptera*), Decticelle bicolore (*Bicolorana bicolor*), Decticelle des bruyères (*Metrioptera brachyptera*) ;
 - **Papillons** : Azuré des Paluds (*Maculinea nausithous*), Azuré de la Sanguisorbe (*Maculinea teleius*), Azuré du Serpolet (*Maculinea arion*) ;
 - **Amphibiens** : Grenouille rousse (*Rana temporaria*), Triton alpestre (*Ichthyosaura alpestris*), Triton crêté (*Triturus cristatus*), Triton ponctué (*Lissotriton vulgaris*), Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) ;
 - **Mammifères** : Castor d'Europe (*Castor fiber*), Chat forestier (*Felis silvestris*), Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), Martre des pins (*Martes martes*), Muscardin (*Muscardinus avellanarius*), Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), Putois d'Europe (*Mustela putorius*) ;
 - **Oiseaux** : Bouvreuil pivoine (*Pyrrhula pyrrhula*), Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*), Cincle plongeur (*Cinclus cinclus*), Fauvette babillarde (*Sylvia curruca*), Gobemouche à collier (*Ficedula albicollis*), Gobemouche noir (*Ficedula hypoleuca*), Grimpereau des bois (*Certhia familiaris*), Grosbec cassenois (*Coccothraustes coccothraustes*), Hypolaïs icterine (*Hippolais icterina*), Locustelle lusciniode (*Locustella luscinioides*), Mésange boréale (*Parus montanus*), Pic cendré (*Picus canus*), Pic mar (*Dendrocopos medius*), Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), Pie-grièche grise (*Lanius excubitor*), Pie-grièche à tête rousse (*Lanius senator*), Pipit farlouse (*Anthus pratensis*), Rousserolle verderolle (*Acrocephalus palustris*), Tarier des prés (*Saxicola rubetra*) ;
 - **Reptiles** : Coronelle lisse (*Coronella austriaca*), Lézard des souches (*Lacerta agilis*), Lézard vivipare (*Zootoca vivipara*).

Ces espèces devront donc être prises en compte lors de l'élaboration du PLUi, qui devra permettre de maintenir les populations présentes et leurs habitats en bon état de conservation.

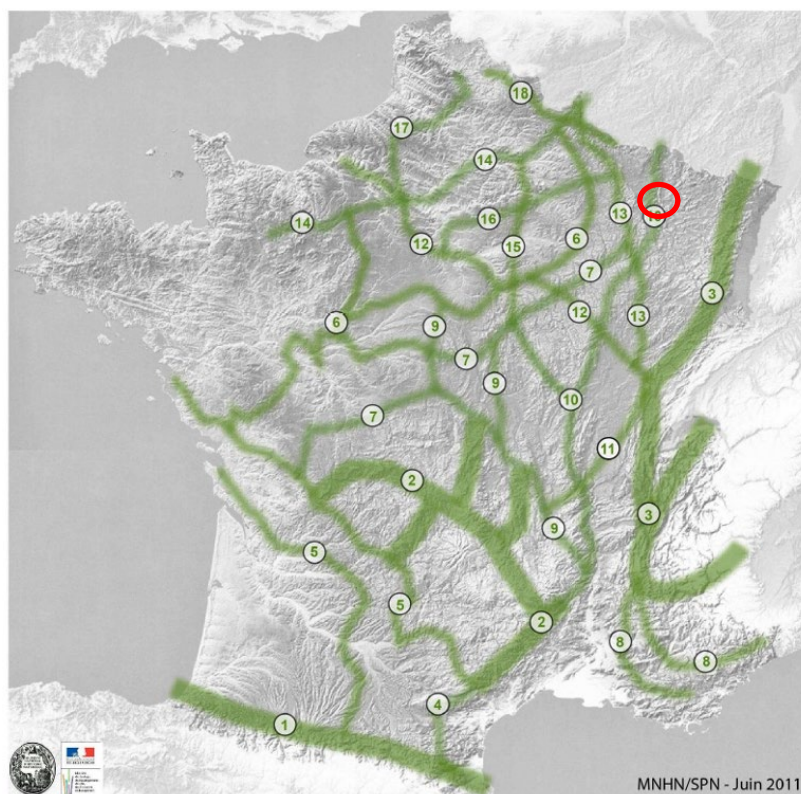
Continuités écologiques d'importance nationale

Les orientations nationales pour la préservation de la biodiversité cartographient les continuités écologiques

d'importance nationale pour un certain nombre de continuums.

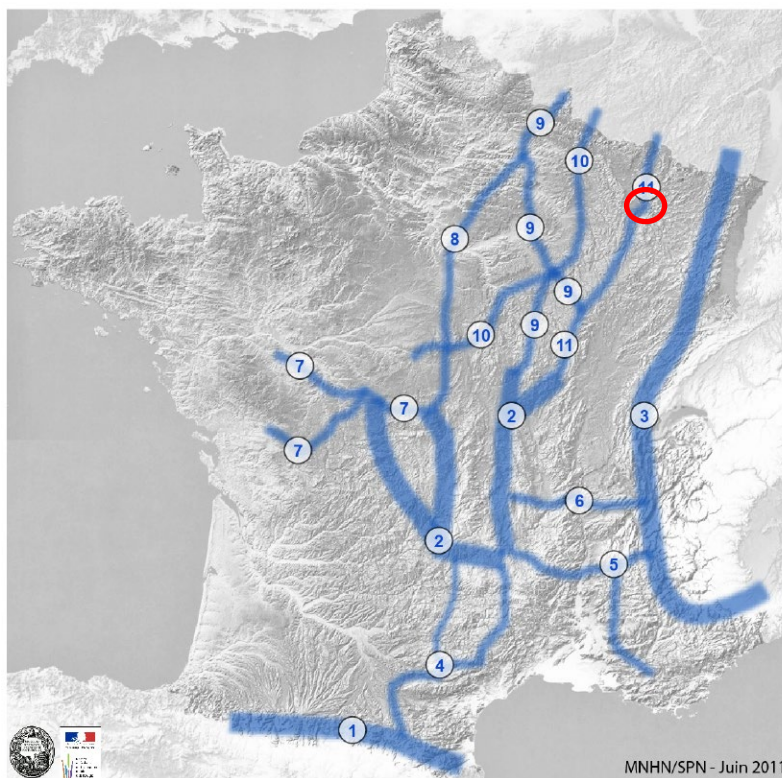
Trois types de continuités d'importance nationale concernent directement le territoire de la Communauté de Communes de Seille et Mauchère.

Les **continuités des milieux boisés** (Carte 40) : la continuité identifiée par le n°10 passe en marge de la Communauté de Communes de Seille et Mauchère (cercle rouge sur la carte) ; elle part du Sud-Ouest du Massif central elle remonte la vallée du Rhône puis la vallée de la Moselle.



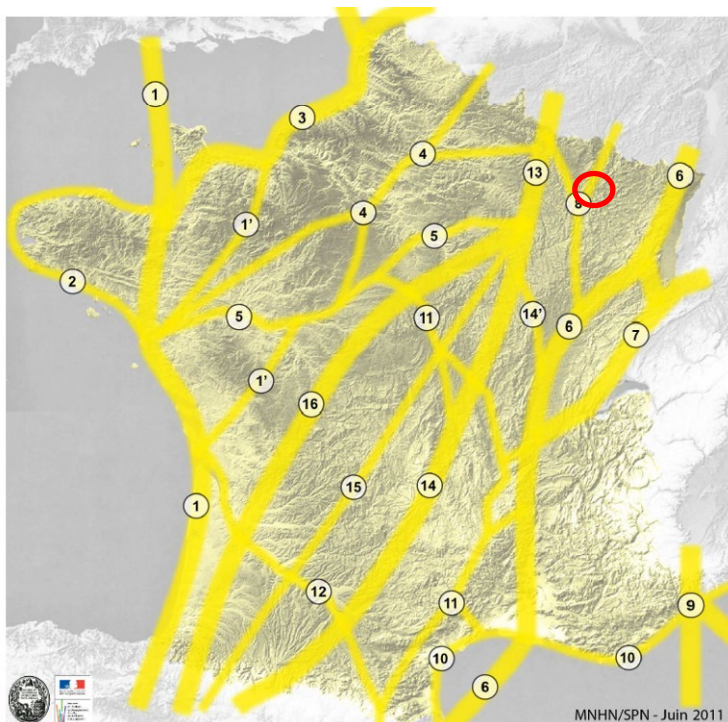
Carte 40 : les continuités boisées d'importance nationale

Les **continuités des milieux ouverts frais à froids** : le territoire intercommunal est concerné par la continuité n°11 (Carte 41).



Carte 41 : les continuités des milieux ouverts frais à froids d'importance nationale

Les **voies d'importance nationales de migration de l'avifaune** (Carte 42) : la voie n°8 est une voie secondaire à la voie n°6 qui relie la péninsule ibérique et la frontière franco-allemande



Carte 42 : les voies d'importance nationale de migration de l'avifaune

A l'échelle régionale : le SRCE Lorraine

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la Région Lorraine a été approuvé par l'assemblée du Conseil Régional de Lorraine en assemblée plénière les 5 et 6 novembre 2015 puis adopté par arrêté préfectoral le 20 novembre 2015.

Ce chapitre s'appuie donc sur les documents définitifs, tenus à disposition du public sur le site internet dédié : <http://srce.lorraine.eu>.

La Carte 43 indique les éléments de la Trame Verte et Bleue régionale sur le territoire de la Communauté de Communes de Seille et Mauchère.

Plusieurs **réservoirs de biodiversité** sont présents sur le territoire : les ZNIEFF et ENS font partis des réservoirs surfaciques et la Seille ainsi que certains ruisseaux des réservoirs corridors en bon ou très bon état.

La Seille est un **corridor écologique** des milieux alluviaux et humides et les pelouses calcaires au Sud de Belleau font parties d'un corridors des milieux herbacés thermophiles. Au Sud de Brin-sur-Seille on retrouve un corridor des milieux forestiers.

Les **zones de forte perméabilité** sont des ensembles de milieux favorables à différents groupes d'espèces et à leurs déplacements. Deux zones de forte perméabilité sont présentes dans le territoire intercommunal :

- Le long de la Seille ;
- Au Sud à Brin-sur-Seille dans la forêt domaniale d'Amance.

Enfin, la cartographie régionale de la Trame Verte et Bleue ne fait apparaître aucune **infrastructure impactante** dans le territoire intercommunal, uniquement trois obstacles à l'écoulement.

Ces derniers constituent des ruptures écologiques qui limitent les déplacements de la faune, sans compter les risques de mortalité pour les individus.

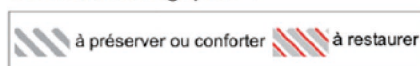
Légende

Objectifs de la TVB:

Réservoirs de biodiversité :

-  Réservoirs corridors en bon ou très bon état et classés
-  Réservoirs corridors en bon ou très bon état
-  Autres réservoirs corridors classés
-  Autres réservoirs corridors
-  Réservoirs de biodiversité surfaciques

Corridors écologiques* :



-  Milieux herbacés thermophiles
-  Milieux alluviaux et humides
-  Autres milieux herbacés
-  Milieux forestiers

**Les corridors doivent être validés par des études locales*

Permabilités :

-  Zones de forte perméabilité

Obstacles à la fonctionnalité des continuités écologiques :

-  Infrastructures linéaires impactantes (routes, chemins de fer et canaux)

Discontinuités avec restauration possible :

-  Via cours d'eau
-  Via petites routes ou chemins

- Recensement des obstacles à l'écoulement : barrages, grilles ou seuils en rivière du ROE (complété par la Fédération de Pêche des Vosges)

-  Limites communales

Légende de la carte 43
(page suivante)

Carte 43: extrait du SRCE de Lorraine



Le SRCE dresse un état des lieux détaillé de la Trame Verte et Bleue lorraine et définit un Plan d'Action Stratégique (PAS) pour décliner cette trame dans les territoires et mettre en œuvre la préservation et la restauration des continuités écologiques.

Enjeu n°1 : identifier les continuités écologiques dans les documents d'urbanisme

Orientation 1.1 : affiner la TVB régionale dans les documents d'urbanisme

Actions prescriptives

- Les collectivités déclinent la TVB régionale au niveau local en l'ajustant par des études complémentaires qui pourront notamment s'appuyer sur des diagnostics écologiques existants, et sur une analyse des zones de forte perméabilité. La TVB régionale pourra être complétée par des réservoirs et corridors locaux. Les SCoT et PLU doivent comporter une cartographie de la TVB affinée ;
- L'identification de la TVB se déroule en 4 étapes :
 - o identification et caractérisation des réservoirs de biodiversité ;
 - o détermination des corridors écologiques et caractérisation de leur fonctionnalité ;
 - o identification des obstacles et de leur franchissabilité ;
 - o croisement avec les enjeux d'aménagement du territoire.
- La cohérence des continuités écologiques avec celles des territoires voisins doit être recherchée (si celles-ci ont été réalisées) ;
- Dans le cadre de la déclinaison locale de la TVB, les milieux spécifiques (mares, vergers, tourbières, haies, etc.) qui méritent d'être préservés au regard d'une analyse des différents enjeux, doivent être identifiés.

Actions volontaires

Dès l'élaboration du SCoT ou du PLU et en vue de son évaluation, il serait opportun d'établir des indicateurs de suivi et d'évaluation de la TVB.

Enjeu n° 2 : préserver les continuités écologiques

Orientation 2.1 : prendre en compte les éléments de la TVB dans les documents d'urbanisme

Actions prescriptives

- Les continuités écologiques (réservoirs et corridors) seront préservées en proposant dans les documents d'urbanisme des dispositions garantissant leur fonctionnalité écologique ;
- Lors de l'élaboration des documents d'urbanisme, on veillera à analyser l'état initial de l'environnement, expliquer les choix retenus pour établir le PADD, évaluer les incidences du document sur l'environnement et notamment les continuités écologiques et exposer la manière dont le document prend en compte la préservation et la mise en valeur de ces dernières. Les documents d'urbanisme assujettis à évaluation environnementale présentent les mesures prises pour réduire, éviter et, si possible, compenser s'il y a lieu les conséquences de la mise en œuvre du plan notamment sur les continuités écologiques ;
- Les projets des collectivités et de l'Etat évalueront les impacts sur les continuités écologiques et mettront en œuvre de manière exemplaire la séquence éviter, réduire et compenser.

Actions volontaires

- Les milieux spécifiques identifiés (orientation n°1.1) pourront faire l'objet de mesures adéquates de préservation.

Orientation 2.2 : faire des espaces de forte perméabilité des zones d'attention

Actions volontaires

Dans le cadre de l'élaboration de leurs documents d'urbanisme et leurs projets d'aménagement, les collectivités sont incitées à mettre en œuvre une gestion économe du foncier pour préserver les zones de forte perméabilité dont la qualité a été confirmée par les études

Enjeu n°3 : restaurer les continuités écologiques

Orientation 3.1 : organiser la remise en bon état des continuités écologiques avec les collectivités

Les PADD des SCoT et des PLU doivent fixer des objectifs non seulement pour la préservation mais aussi pour la remise en bon état des continuités écologiques.

Ainsi, les documents d'urbanisme identifient les corridors à protéger ou à restaurer ainsi que les actions de restauration à engager. La mise en œuvre des actions de restauration peut engager d'autres maîtrises d'ouvrage que la collectivité qui élabore le document d'urbanisme. Toutefois, la séquence d'élaboration du document de planification peut être mise à profit pour organiser cette restauration. Les documents d'urbanisme constituent des documents de référence pour l'identification des points de rupture.

Actions volontaires

- Les collectivités peuvent localiser, dans leur document d'urbanisme, les secteurs donnant lieu à la mise en place d'actions de restauration des continuités écologiques ;
- Les collectivités sont incitées à assurer la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de projets de restauration de continuité écologique sur leur territoire ou à aider à l'émergence de maîtrise d'ouvrage.

Enjeu n°4 : Préserver ou restaurer la fonctionnalité des réservoirs-corridors

Orientation 4.1 : Atteindre le bon état écologique des masses d'eau

La Lorraine est richement irriguée par des cours d'eau de gabarit variable. La part de masses d'eau superficielles en bon état ou en très bon état écologique était encore assez faible en 2013 sauf pour certains cours d'eau vosgiens, une partie de ceux du bassin de la Seine (bassins de l'Aire ou de l'Ornain) et de la Meuse. Les SDAGE et leur révision prochaine visent avant tout à atteindre le bon état écologique des masses d'eau. La fonctionnalité des réservoirs-corridors en fait partie.

Actions volontaires

Dans les réservoirs de biodiversité ou les réservoirs-corridors, les collectivités sont incitées à mettre en œuvre des actions visant spécifiquement les continuités écologiques, dans les SAGE, les contrats de rivières ou via tout autre programme de restauration de cours d'eau.

Orientation 4.2 : rétablir la continuité aquatique sur les réservoirs-corridors

Le Référentiel des Obstacles à l'Écoulement (ROE – version avril 2013) recense 4.280 ouvrages en Lorraine, dont 27 % de barrages, 42,1 % de seuils en rivière, 12,2 % d'obstacles divers et 18,7 % d'ouvrages non renseignés. Par contre la franchissabilité des obstacles est mal connue de même que l'usage des ouvrages. Le taux de mise en conformité des obstacles est très faible par défaut de priorités affichées, d'acceptation de la disparition des seuils et de maîtres d'ouvrages volontaires. Sur les cours d'eau classés en liste 2, la réglementation impose aux propriétaires de mettre en conformité tous les ouvrages dans les 5 ans à partir de la prise des arrêtés de classement par le Préfet Coordonnateur de bassin (soit pour fin 2017).

Au niveau des têtes de bassin versant, trois aspects limitent le rétablissement des continuités aquatiques :

- les conflits d'usages sur les étangs,
- localement, l'inadaptation des systèmes de franchissement temporaire des cours d'eau lors des opérations sylvicoles ou agricoles,
- des pressions fortes parfois irréversibles (busage, remblai, non entretien, etc...).

Connaissances à acquérir

- Poursuivre l'acquisition de connaissances sur les ouvrages (propriétaires, franchissabilité,...) et lister les ouvrages orphelins avec le ROE.
- Contribuer à la mise en œuvre d'études « continuité » à l'échelle de bassins versants cohérents et améliorer la connaissance des têtes de bassin versant.
- Identifier les étangs obstacles pour les réservoirs-corridors (en particulier ceux situés en tête de bassin) sans usage spécifique et sans intérêt écologique majeur.

Actions volontaires

- Les intercommunalités sont incitées à prendre la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de projets de restauration de continuités écologiques dans les réservoirs-corridors à l'échelle d'un bassin versant (continuités latérales avec les annexes hydrauliques, continuités longitudinales avec l'effacement, l'arasement ou l'équipement d'ouvrages et la continuité transversale avec les plantations) ;
- Aider à l'effacement par les propriétaires des étangs obstacles identifiés ;
- Impulser les actions collectives menées par les Fédérations de pêche, les forestiers ou les agriculteurs.

A l'échelle locale : le SCoT Sud 54

La trame verte et bleue du SCOT

Deux types de corridors ont été définis en fonction de leur importance :

- Les corridors d'intérêt SCOT (ou corridor « espace ») relient les grands ensembles. Ils sont définis pour les sous trames des milieux forestiers et des milieux ouverts extensifs (y compris les zones thermophiles). Les grands ensembles sont définis comme des espaces intermédiaires entre les réservoirs de biodiversité fonctionnels et les corridors « habitats ». Ce sont des zones homogènes de plus de 3000 ha contenant une forte densité de réservoirs de biodiversité fonctionnels reliés entre eux, quasiment en continu, par les continuums les plus accessibles.

Les **continuums écologiques** sont définis comme l'ensemble des milieux favorables à un groupe écologique donné et sont composés de plusieurs éléments continus (sans interruption physique). Ils comprennent des zones nodales ou réservoirs biologiques et des zones d'extension et de développement.

- Les corridors d'intérêt local assurent la circulation des espèces caractéristiques de la nature ordinaire. Ils sont basés à la fois sur les continuums de la sous trame forêt et de milieux ouverts extensifs.

Le Scot Sud 54 distingue également deux types de réservoirs de biodiversité :

- Les réservoirs d'intérêt national ou régional correspondent aux réservoirs de biodiversité institutionnels. C'est-à-dire qu'ils comprennent tout ou partie :

- Des espaces protégés au titre du livre III du Code de l'environnement –parc, réserve, etc.)
- Des espaces protégés dans le cadre du titre 1^{er} du livre IV du Code de l'environnement (N2000, site CEN, etc.)
- Des espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité (ZNIEFF, etc.)

- Les réservoirs d'intérêt SCOT viennent en **addition** des réservoirs d'intérêt régional et national. Ils correspondent aux milieux naturels les plus menacés identifiés à partir de l'occupation du sol. Au sein du SCOT Sud 54, **ces milieux correspondent aux zones humides, petites mares, vergers et coteaux thermophiles.**

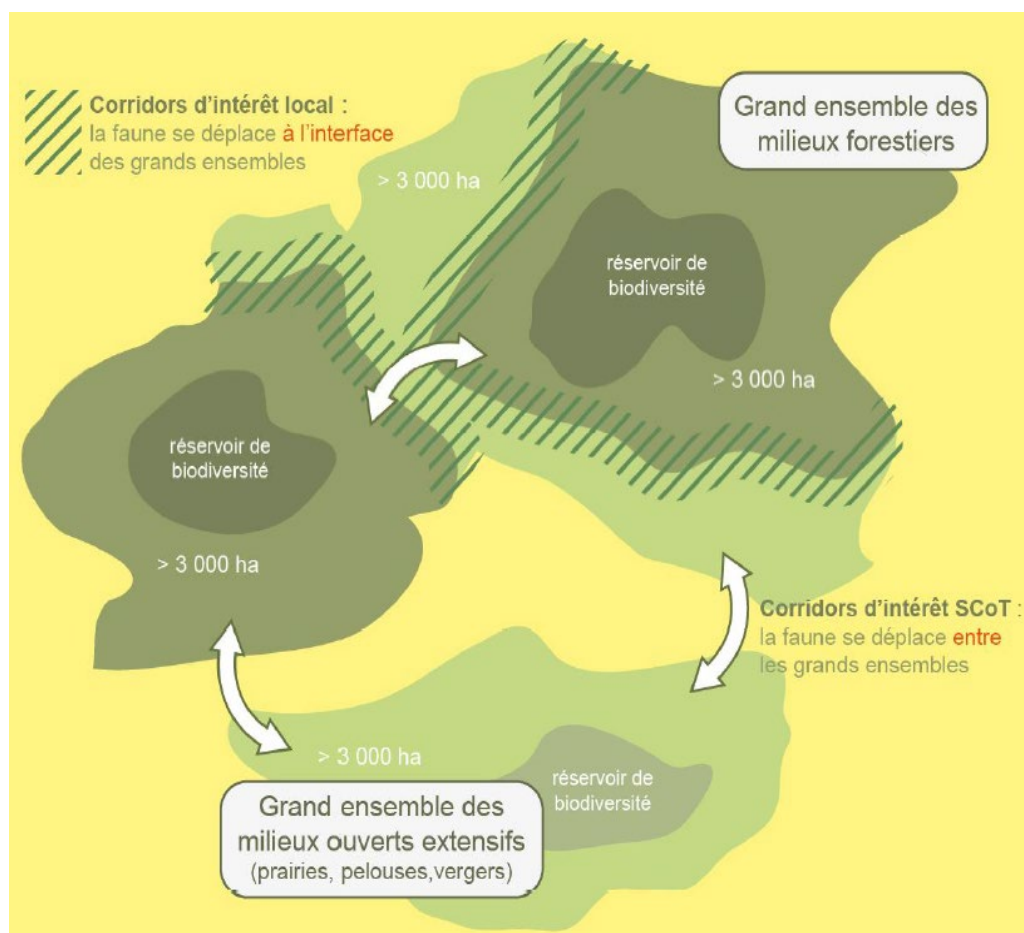


Figure 46 : Représentation schématique des éléments de la TVB du SCOTSud54

te des orientations du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCOT Sud 54

Conformément à l'article L122-1-15 du Code de l'Urbanisme, pour assurer la cohérence des politiques et des actions menées sur le Sud54, le DOO s'impose dans un rapport de compatibilité aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

De manière générale, le DOO définit :

P
r
i
s
e

e
n

c
o
m
p

- Des textes opposables, précisant les objectifs stratégiques du PADD, constitués des :

- **Objectifs** : Ils définissent et encadrent les mesures qui devront être mises en œuvre. Ils constituent « l'esprit du DOO ». Les objectifs s'adressent de manière générale à l'ensemble des acteurs du SCoT ;
- **Orientations**. Elles déclinent les modalités d'application des objectifs. Elles indiquent à quel acteur du SCoT (les collectivités locales, par exemple) et/ou à quel type de documents ou d'autorisations elles s'adressent (les documents d'urbanisme locaux ou bien les opérations importantes d'aménagement, par exemple).

- Des textes non opposables constitués des :

- **Recommandations**. Elles concernent les mêmes sujets que les orientations mais elles n'ont pas de caractère obligatoire. Elles sont proposées lorsqu'une mesure est jugée souhaitable mais n'est pas imposée ;
- **Définitions**, modes d'emploi et/ou mesures d'accompagnement. Ils apportent des informations et facilitent la compréhension du DOO.

Ainsi, au travers du DOO, le SCOT Sud 54 définit des objectifs et des orientations, qui concernent notamment **« la protection et la valorisation de la biodiversité au travers de la trame verte et bleue »**.

Objectif général : Préserver la biodiversité

Orientations générales :

Les documents d'urbanisme locaux et les opérations importantes d'aménagement :

A/ analysent le fonctionnement écologique du territoire et ses enjeux en matière de biodiversité,

B/ protègent les espaces naturels, agricoles, forestiers ou urbains dont les catégories et le type sont déterminés par les orientations du SCoT qui suivent (2.1.1 et suivants).

Déclinaison des orientations et objectifs généraux :

OBJECTIF : PROTECTION DES RESERVOIRS DE BIODIVERSITE (D'INTERET SCOT ET INSTITUTIONNELS)

A/ Les documents d'urbanisme locaux :

- Identifient et délimitent, dans le rapport de présentation, les réservoirs de biodiversité, à l'échelle locale.
- Présentent les mesures mises en œuvre afin de protéger les réservoirs de biodiversité, par une traduction réglementaire et spatiale.

B/ Concernant les réservoirs de biodiversité institutionnels d'intérêt régional ou national, les documents d'urbanisme locaux :

- Protègent la fonctionnalité écologique de ces réservoirs par un classement en zone Naturelle (N), pouvant être indicé en fonction de l'occupation du sol.
- Interdisent les ouvertures à l'urbanisation dans ces réservoirs sauf exception (voir conditions selon le SCOT Sud 54).

C/ Concernant les réservoirs de biodiversité institutionnels fondés sur les chiroptères, les documents d'urbanisme locaux :

- Protègent la fonctionnalité écologique de ces réservoirs

D/ Concernant les réservoirs de biodiversité d'intérêt SCoT, les documents d'urbanisme locaux :

- Préservent la fonctionnalité écologique de ces réservoirs par un classement en zone Naturelle (N) ou Agricole (A), pouvant être indicé en fonction de l'occupation du sol.
- Evitent les ouvertures à l'urbanisation dans les réservoirs.

E/ Dans le territoire du PnrL, les réglementations particulières liées aux réservoirs de biodiversité intégrées dans la Charte devront être prises en compte.

OBJECTIF : PRESERVER DES GRANDS ENSEMBLES DE NATURE ORDINAIRE

Les documents d'urbanisme locaux :

A/ Identifient, dans le rapport de présentation, les grands ensembles de nature ordinaire.

B/ Préservent la fonctionnalité écologique de ces espaces par un classement préférentiel en zone Naturelle (N) ou

Agricole (A), pouvant être indicé en fonction de l'occupation du sol.

C/ Evitent les ouvertures à l'urbanisation. Si un projet d'urbanisation est développé au sein de ces espaces, après avoir étudié les mesures d'évitement et de réduction des incidences possibles, les documents d'urbanisme présentent des mesures de compensation des impacts résiduels.

OBJECTIF : PROTECTION DES CORRIDORS ECOLOGIQUES

Les documents d'urbanisme locaux :

A/ Identifient et délimitent, dans le rapport de présentation, les corridors en tenant compte de la carte « Corridors d'intérêt SCoT entre les grands ensembles de nature ordinaire » et à l'aide des outils SCoT (guide et Atlas).

B/ Présentent les mesures mises en œuvre afin de protéger ces deux types de corridors, par une traduction réglementaire et spatiale.

C/ Préservent la fonctionnalité écologique de ces espaces par un classement préférentiel en zone Naturelle (N) ou Agricole (A), pouvant être indicé en fonction de l'occupation du sol.

D/ Evitent les ouvertures à l'urbanisation dans les corridors. Seuls sont autorisés les projets d'urbanisation pour lesquels est démontrée l'absence d'incidence significative sur la fonctionnalité du corridor et sont imposées des performances environnementales renforcées par rapport aux règles et usages existants.

OBJECTIF : PRESERVER LA CONTINUITE DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

Les documents d'urbanisme et les opérations importantes d'aménagement :

A/ Identifient et délimitent les milieux aquatiques, les zones humides et les zones de mobilité des cours d'eau.

B/ Présentent les mesures mises en œuvre afin de protéger les réservoirs de biodiversité

C/ En compatibilité avec le SDAGE Rhin-Meuse, interdisent tous nouveaux aménagements, installations, ouvrages ou travaux entraînant une dégradation ou une destruction de zones humides remarquables ou prioritaires. Dans le cas où des aménagements ou des constructions majeures démontrés d'intérêt général génèrent des impacts

négatifs, ponctuels ou globaux, dégradant le milieu humide, des mesures compensatoires doivent être proposées à proximité des milieux en question et sur le même bassin versant.

D/ Evitent les aménagements, installations, ouvrages ou travaux dans les zones humides ordinaires, les zones humides dégradées et les autres zones humides.

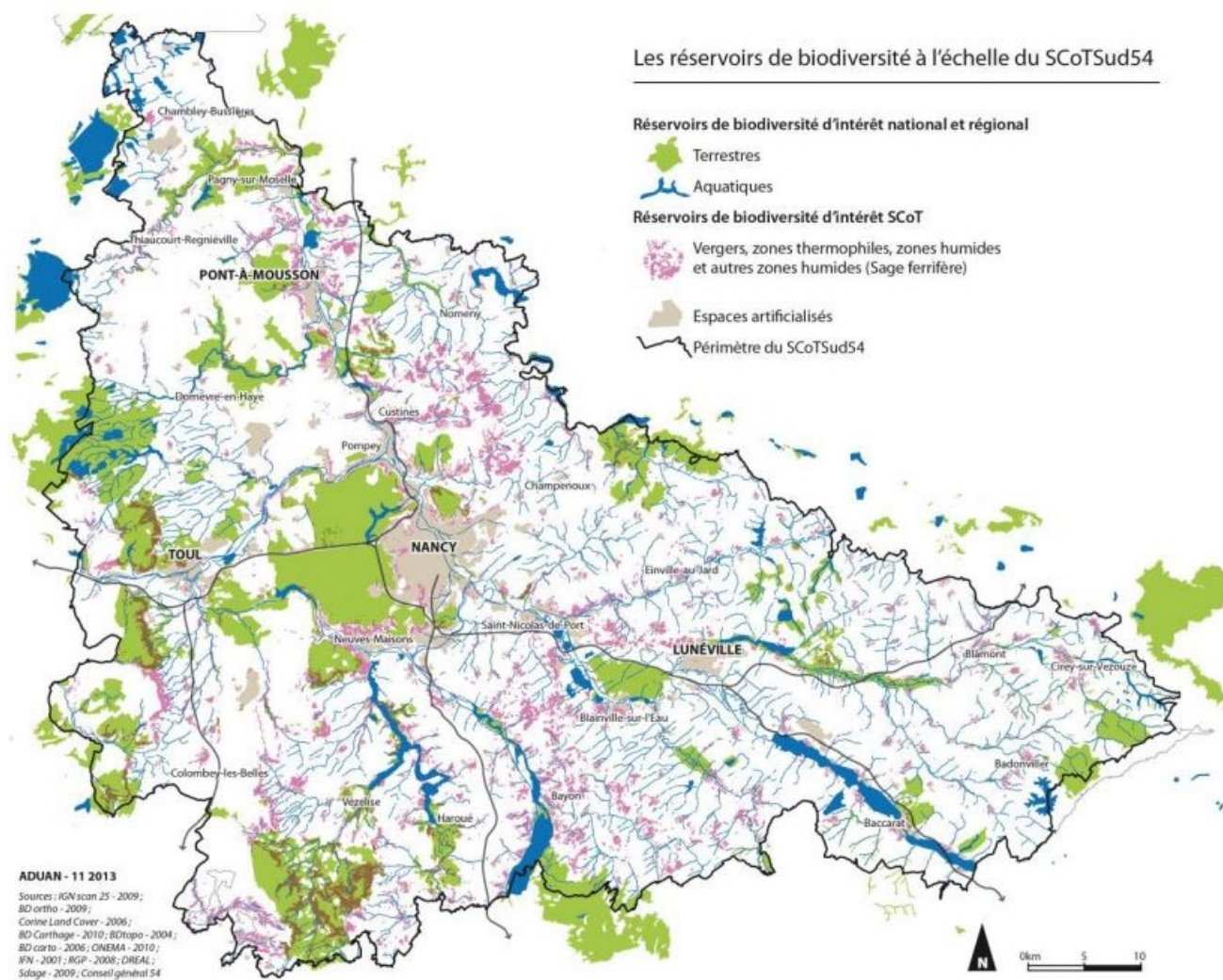
E/ En compatibilité avec le SDAGE Rhin-Meuse, évitent les aménagements, installations, ouvrages ou travaux dans les zones de mobilité des cours d'eau, hormis les reconstructions, les extensions et les projets d'intérêt public lorsqu'il est démontré qu'ils ne peuvent pas être réalisés en dehors de la zone.

A L'ECHELLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

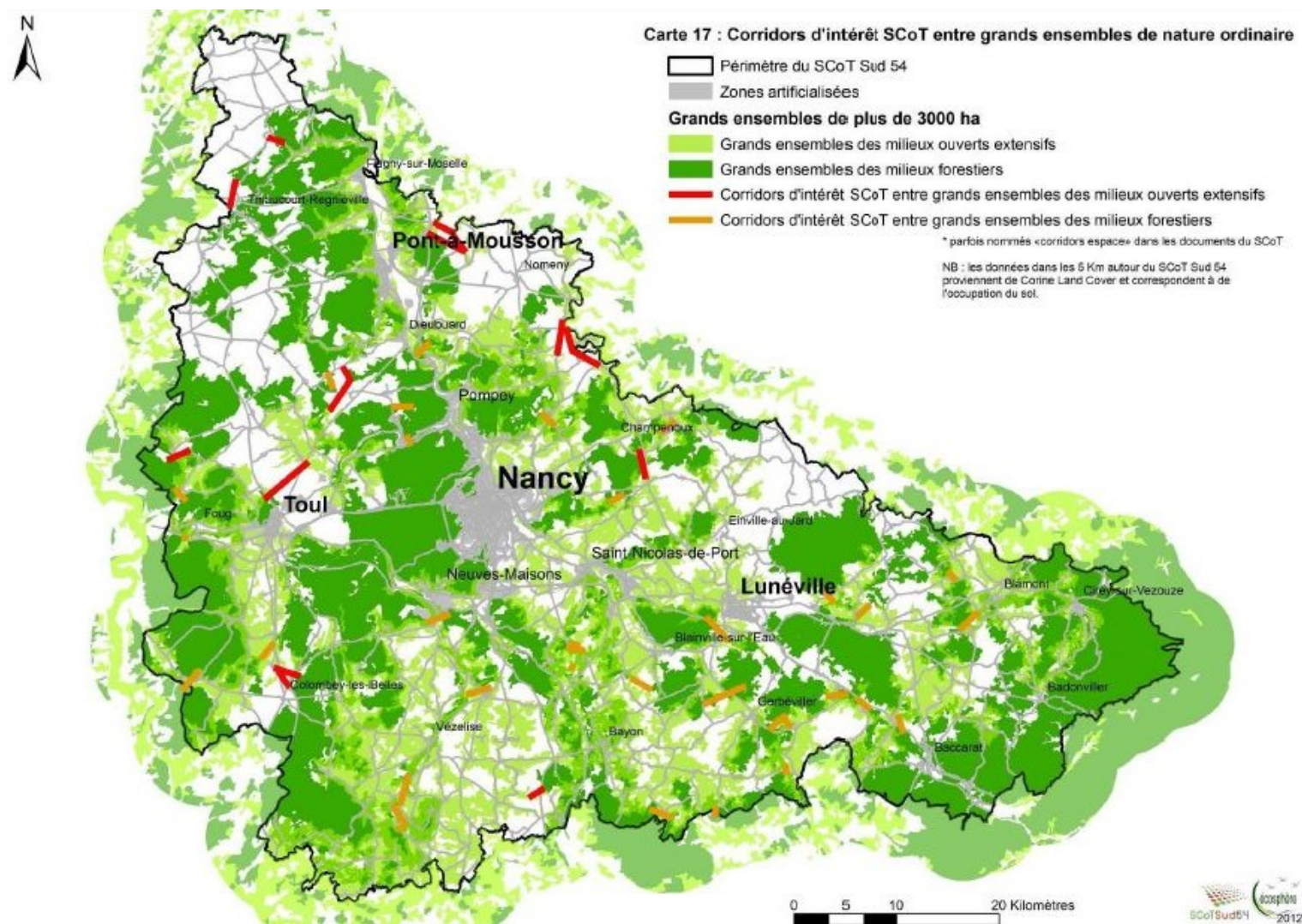
Le SCoT Sud 54 a défini trois corridors prioritaires sur le territoire de la Communauté de Communes de Seille et Mauchère :

- Un **réservoir de biodiversité d'intérêt national / régional** :
La Seille ;
- Des **réservoirs de biodiversité d'intérêt SCoT** : les coteaux thermophiles au niveau de Jeandelaincourt et Belleau, les vergers et zones humides ;
- Quelques **corridors d'intérêt SCOT** entre grands ensembles des milieux ouverts extensifs au Sud-Est de la communauté de communes (essentiellement sur la commune d'Arraye-et-Han).

Carte 44 : les réservoirs de biodiversité du SCoT Sud 54



Carte 45 : les corridors du SCoT Sud 54

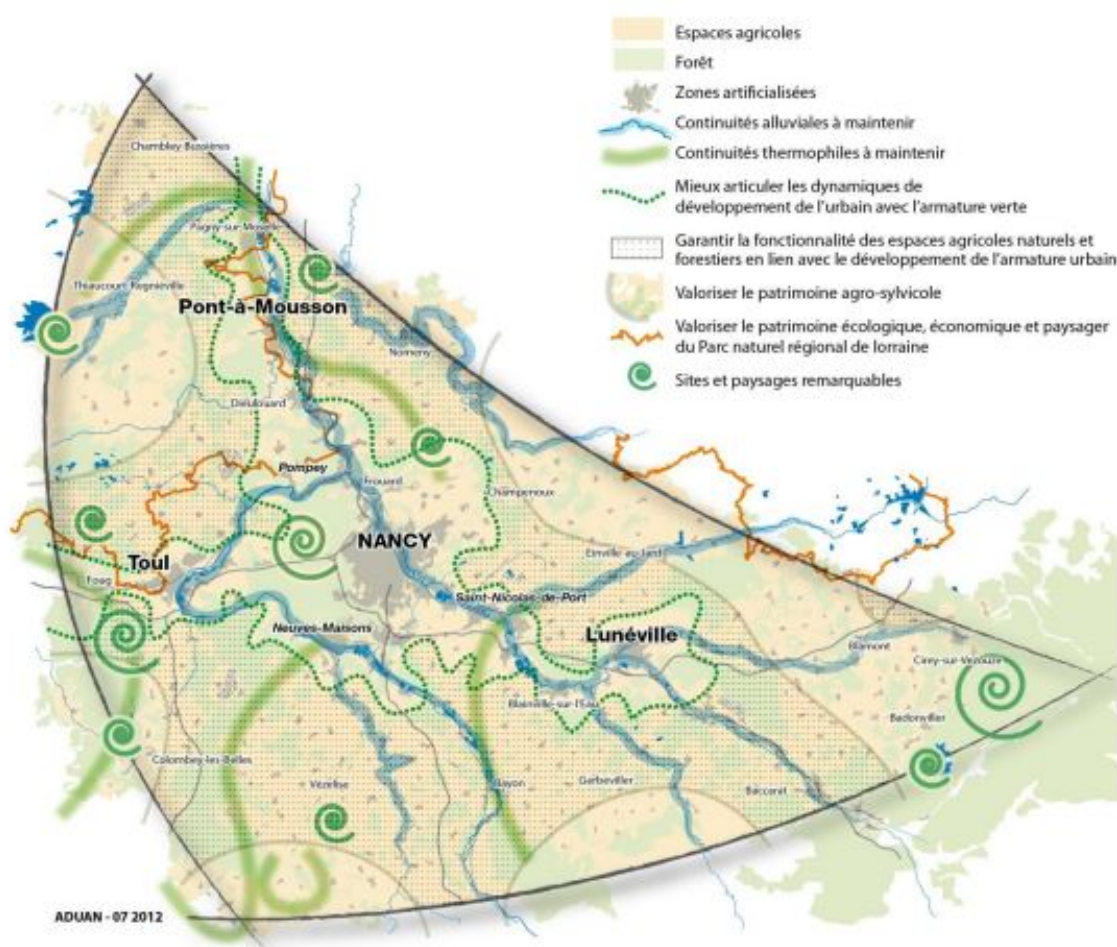


Objectifs du PADD du SCoT :

Garantir les grands équilibres spatiaux par la Multipôle verte :

- **Valoriser le capital nature du territoire** par le maintien de la biodiversité notamment des continuités alluviales telles que la Seille, la conservation et le développement des ressources économiques, de l'offre de loisir aux habitants du territoire et du lien entre les espaces urbanisés et les espaces naturels, agricoles et forestiers ;

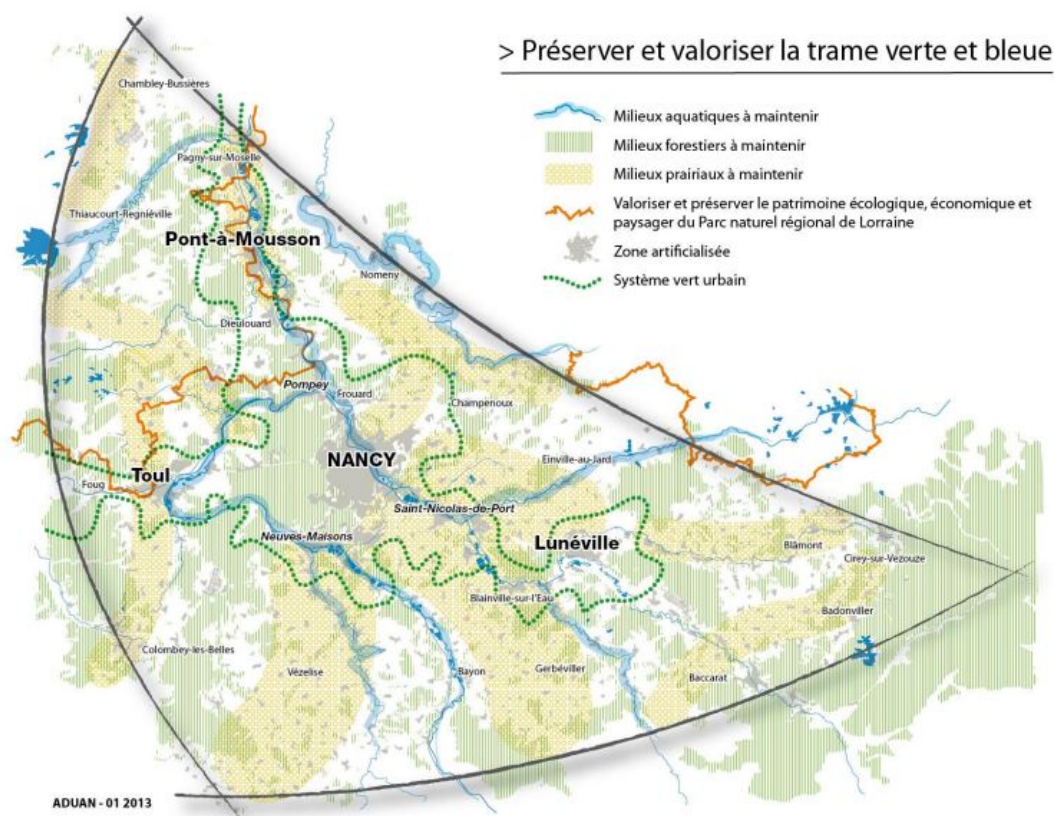
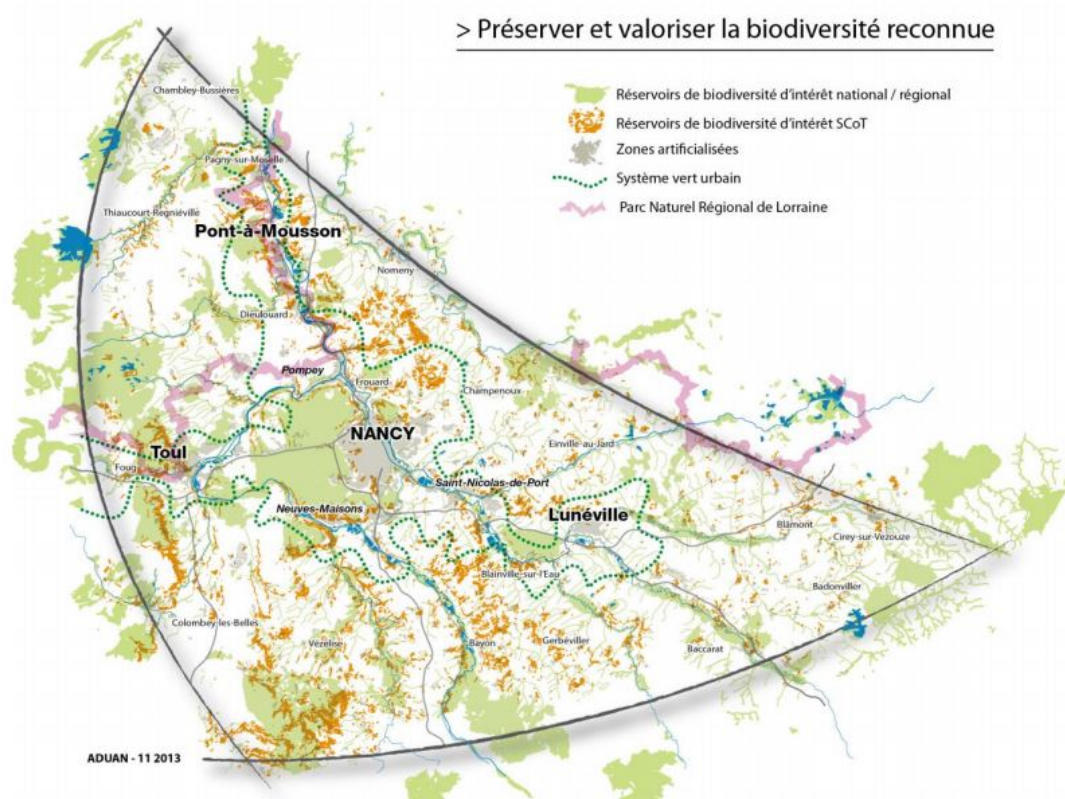
> Valoriser le capital nature



- **Investir dans des paysages de qualité** : préservation des grandes unités paysagères (Vallée de la Seille et buttes du Grand Couronné), protection des paysages naturels quotidiens de la pression urbaine ;
- **Favoriser l'équilibre agricole et sylvicole du territoire** : maîtrise forte de l'urbanisation, mise en place d'une politique foncière destinée à protéger les espaces des mutations extra agricoles et forestières, garanti des

conditions optimales d'exploitation et de fonctionnement ;
- Assurer le bon fonctionnement écologique des milieux

n
a
t
u
r
e
l
s
:
p
r
é
s
e
r
v
e
r
l



giques et assurer le bon fonctionnement des milieux naturels.

La Trame Verte et Bleue de la Communauté de Communes de Seille et Mauchère

Le PLUi doit être compatible avec le SCoT et avec le SRCE. Il doit donc décliner sur le territoire et à l'échelle des documents d'urbanisme les réservoirs de biodiversité, les corridors écologiques et les orientations du DOO.

LES CONTINUUMS ECOLOGIQUES

La Carte 46 présente les **continuum écolologiques** du territoire. Il s'agit d'ensembles de milieux relativement favorables à des groupes d'espèce donnés.

En déclinaison des orientations nationales pour la Trame Verte et Bleue et du SRCE Lorraine, 4 sous-trames, ou continuum, ont été définies à l'échelle de la Communauté de Communes de Seille et Mauchère :

- Le continuum aquatique ;
- Le continuum des zones humides ;
- Le continuum des milieux ouverts, comprenant :
 - o Le sous-continuum des milieux prairiaux ;
 - o Le sous-continuum des vergers et jardins ;
 - o Le sous-continuum des milieux thermophiles ;
- Le continuum des milieux forestiers.

Le **continuum aquatique** correspond au lit mineur des cours d'eau, incluant les berges, où les cavités, embâcles et autres racines, constituent autant d'abris et d'habitats favorables à la faune aquatique (poissons, invertébrés, etc.). Il inclut également les étangs, où la biodiversité peut parfois être riche, en cas de gestion extensive. Il concerne 0,3% du territoire (Tableau 12). Les mares ne constituent pas un continuum mais forment un réseau dans lequel les espèces peuvent se déplacer.

Le **continuum des zones humides** correspond aux roselières, boisements ou autres prairies humides, mais également les mares. Elles comprennent les ripisylves qui accompagnent le réseau hydrographique.

Les zones humides n'ont pas été étudiées dans ce document.

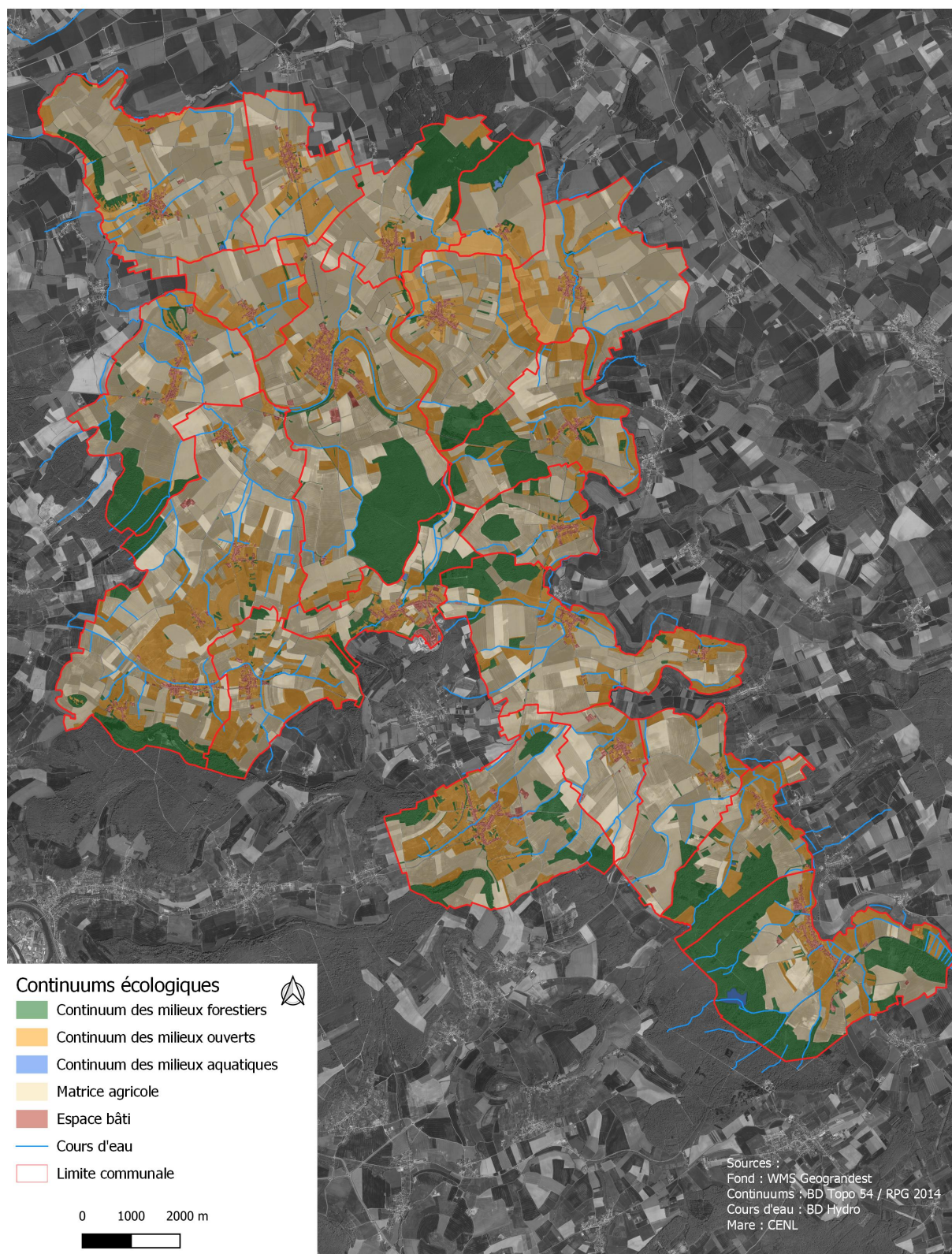
Le continuum des **milieux ouverts** est composé de trois sous-ensembles :

- Le **sous-continuum des milieux prairiaux**, qui est présent autour des villages de plateau, où les prairies sont utilisées pour le fourrage du bétail, ainsi que le long des vallées alluviales (principalement la Seille). Ce continuum représente environ 20% de la surface du territoire ;
- Le **sous-continuum des vergers et jardins** : ceinturant la plupart des villages, ces milieux traditionnels constituent des milieux de vie importants pour la nature ordinaire face à l'intensification agricole à l'œuvre à l'extérieur des villages, sur le plateau surtout. D'autre part, une faune remarquable peut s'y trouver, notamment dans les vergers (Torcol fourmilier, Pie-grièche écorcheur, etc.). Il correspond à environ 2% du territoire. Ces milieux sont souvent isolés les uns des autres, encerclés par des espaces agricoles. Cependant, comme ils abritent essentiellement des oiseaux, cela engendre moins d'impact si les milieux ne sont pas reliés entre eux par des corridors ;
- Le **sous-continuum des milieux thermophiles** : constitué des rares pelouses calcaires présentes sur la CCSM, il héberge une faune et une flore typiques de ces milieux thermophiles : orchidées, orthoptères, reptiles y sont présents. Il représente seulement 0,01 % du territoire.

Carte 46 : les continuums écologiques de la Communauté de Communes de Seille et Mauchère

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET GRAND COURRONNE - SECTEUR SEILLE

Continuums écologiques



Le continuum des **milieux forestiers** est peu présent sur le territoire communautaire, avec 15,8% du territoire (Tableau 12). Les boisements sont peu étendus et localisés essentiellement sur les reliefs. Les boisements et bosquets structurent le paysage et permettent la présence et le déplacement de la plupart des espèces présentes. Il ne faut cependant pas oublier les disparités qui peuvent exister au sein des milieux forestiers, ni les obstacles qui provoquent des coupures importantes entre massifs forestiers.

Ainsi, les plantations de résineux sont des milieux très pauvres en biodiversité, qui peuvent de plus constituer de véritables obstacles au déplacement de certaines espèces (insectes, notamment). *A contrario*, les boisements feuillus âgés constituent de véritables noyaux de biodiversité, car les vieux arbres et les arbres morts abritent de nombreuses espèces cavernicoles ou xylophages.

Tableau 12 : surface des différents continuums écologiques

Continuum écologique	Surface (ha)	Part (%)
Matrice agricole	9 354,25	58,2
Continuum des milieux ouverts	3 719,63	23,2
Continuum des milieux forestiers	2 540,32	15,8
Continuum aquatique	54,47	0,3
Espace bâti	394,17	2,5
Total	16 062,84	100

LES RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

Conformément aux orientations nationales pour la Trame Verte et Bleue et aux orientations du SCoT Sud 54, les réservoirs de biodiversité suivants ont été intégrés à la Trame Verte et Bleue de la Communauté de Communes de Seille et Mauchère (Carte 47) :

- réservoirs d'intérêt national ou régional :

- les Arrêtés de Protection de Biotope ;
- les sites Natura 2000 ;
- les ZNIEFF de type 1 en dehors de celles définies uniquement pour les Chiroptères ;
- les cours d'eau inscrits aux listes 1 et 2 des arrêtés des 4 et 28 décembre 2012 ;
- les Espaces Naturels Sensibles ;
- les espaces gérés par le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine ;

- réservoirs naturels d'intérêt SCoT :

- les pelouses sèches (milieux thermophiles) ;
- les vergers ;
- les zones humides.

- réservoirs naturels d'intérêt local :

- les zones humides ordinaires
- les grands massifs forestiers de plus de 25 hectares ;
- les jardins ;
- les prairies permanentes (basées sur le RPG).

Le réservoir de biodiversité d'intérêt national ou régional le plus important sur le territoire est constitué des ZNIEFF qui longent la Seille. On note également la présence des ENS et sites gérés par le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine dans ces réservoirs.

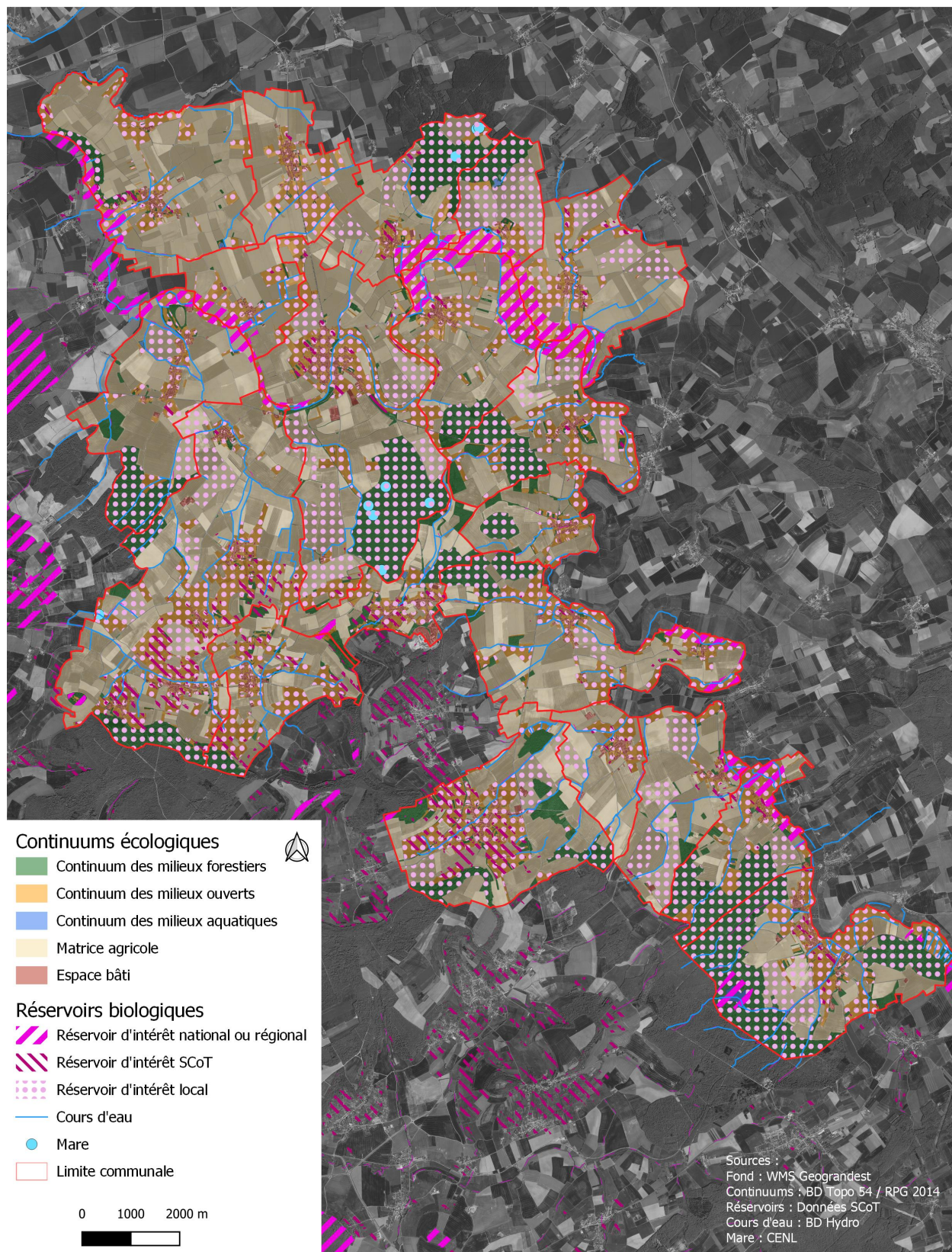
Les réservoirs de biodiversité d'intérêt SCOT se cantonnent aux abords des villages (vergers) et aux zones humides et pelouses sèches.

Les réservoirs de biodiversité d'intérêt local couvrent une grande étendue, puisqu'ils comprennent tous les boisements de plus de 25 ha, ainsi que les prairies permanentes, les zones humides ordinaires et les jardins.

Carte 47 : les continuums écologiques et les réservoirs de biodiversité de la

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET GRAND COURRONNE - SECTEUR SEILLE

Continuités écologiques



Communauté de Communes de Seille et Mauchère

LES CORRIDORS ECOLOGIQUES

- La trame des milieux aquatiques

Les **corridors aquatiques** sont constitués de tous les cours d'eau du territoire communautaire.

La Seille est un **corridor d'importance régionale** indiqué dans le SRCE et repris dans le SCoT Sud 54.

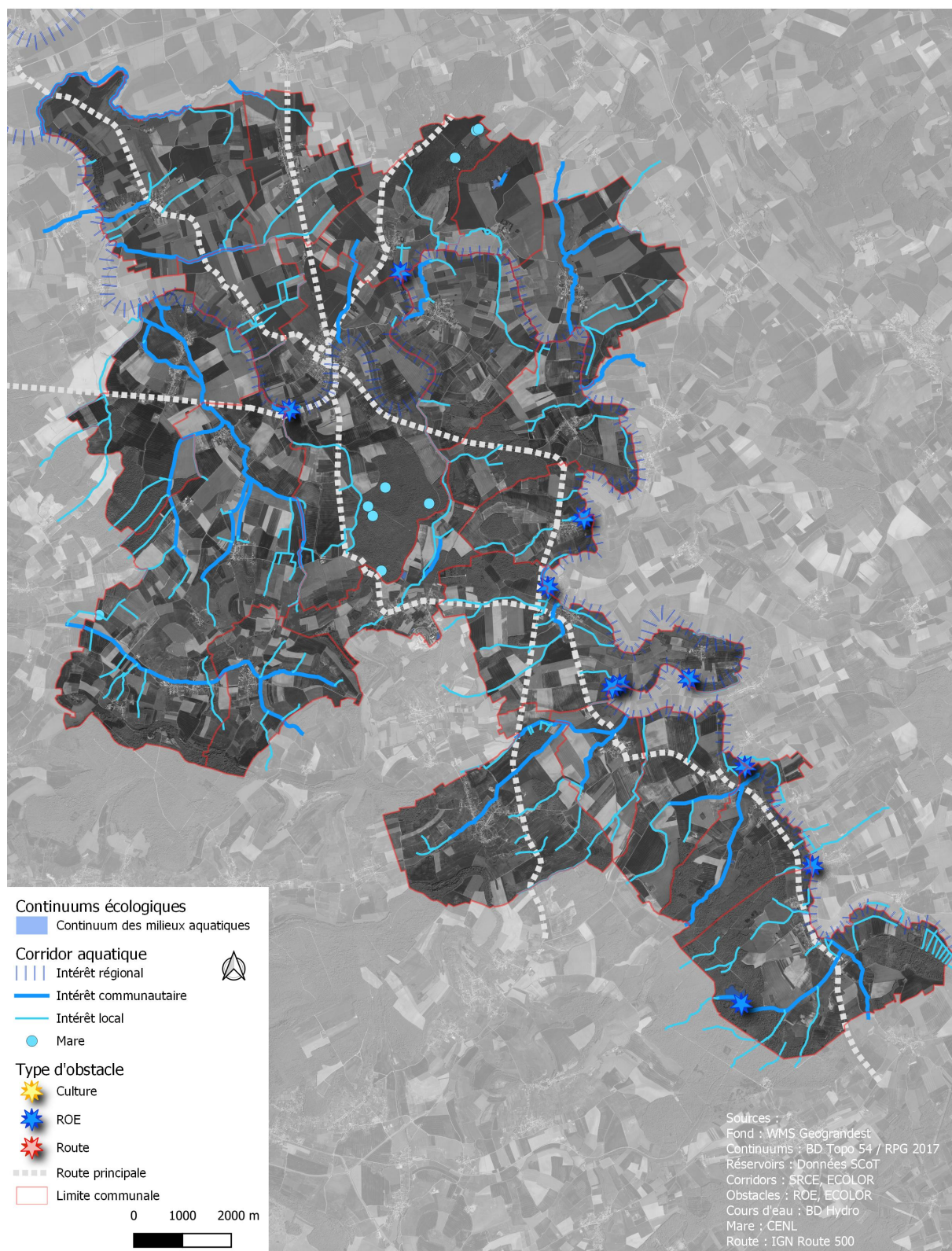
Les autres cours d'eau permanents de la CCSM sont considérés comme des **corridors d'importance communautaire** : la Natagne, le ruisseau de Chantereine, le ruisseau de l'étang, le ruisseau de Foville, le Molney, le ruisseau de Grève, le ruisseau de Cendry, le Moince, le ruisseau de Pompy, le ruisseau de Vulmont, le ruisseau de Saint-Jean et le Rupt du bois.

Les autres ruisseaux temporaires sont des corridors d'importance locale.

Carte 48 : Trame des milieux aquatiques

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET GRAND COURRONNE - SECTEUR SEILLE

Trame des milieux aquatiques



- La trame des milieux boisés

Le **corridor boisé** d'importance **régionale**, identifié par les SRCE et le SCoT Sud 54, traverse uniquement le Sud du territoire au niveau de la commune de Brin-sur-Seille.

Des corridors secondaires complètent ce dernier :

- le premier se situe à l'Ouest du territoire : les boisements de la commune de Clémery en lien avec ceux des communes voisines (Mousson, Atton, Sainte-Geneviève, Landremont, Ville-au-Val) ;
- le deuxième au Sud et Sud-Est du territoire qui relie le bois de Faux à la forêt domaniale d'Amance et passant par le Bois de la Fourasse à Nomeny.

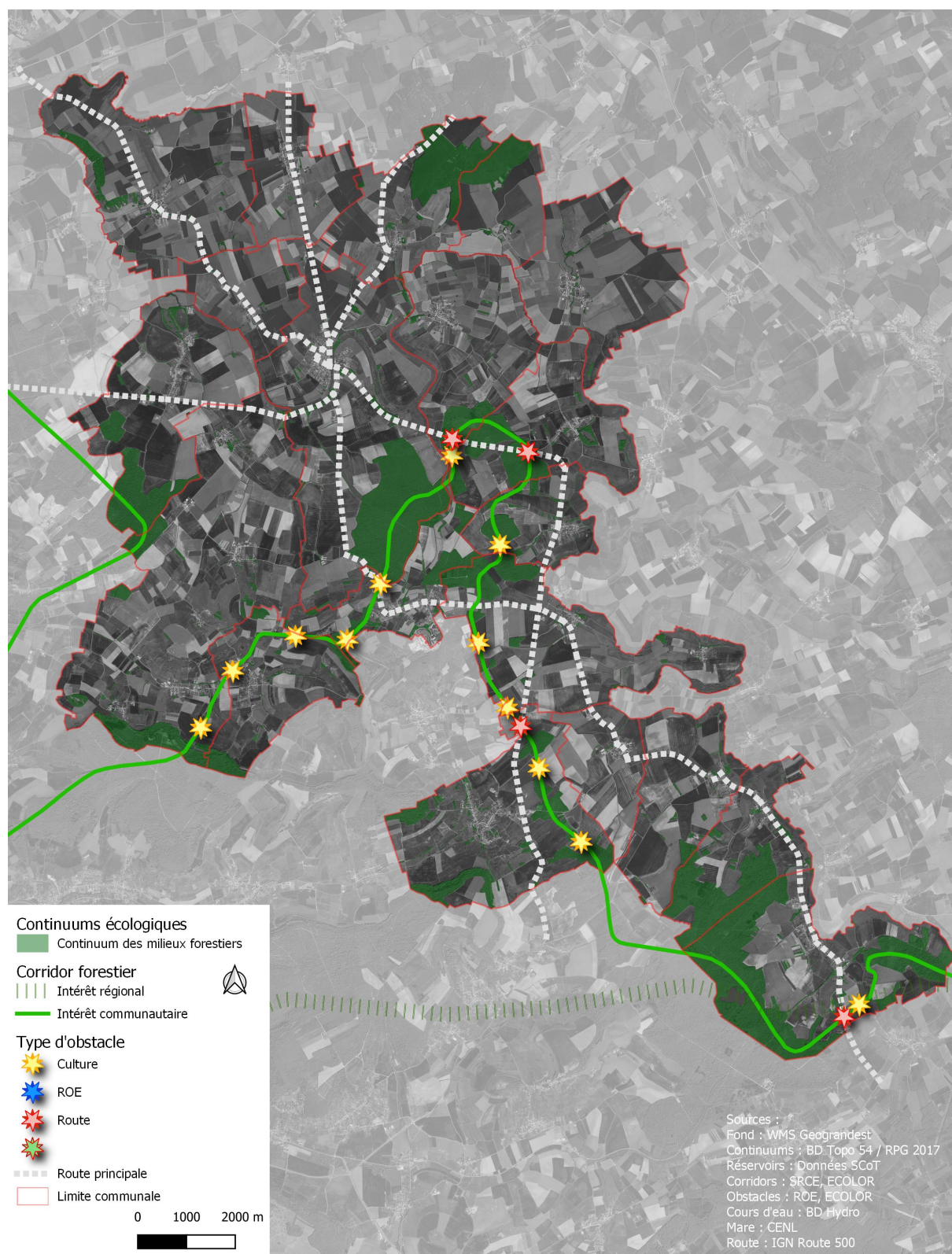
Les haies et ripisylves quant à eux, font parties des corridors boisés d'importance locale.

Les massifs forestiers au Nord de la communauté de communes sont relativement isolés.

Carte 49 : Trame des milieux forestiers

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET GRAND COURRONNE - SECTEUR SEILLE

Trame des milieux forestiers



- La trame des milieux ouverts

Le principal **corridor des milieux ouverts** est constitué par la vallée de la Seille, où les milieux prairiaux sont présents presque en continu de l'amont à l'aval du cours d'eau.

La trame des milieux ouverts

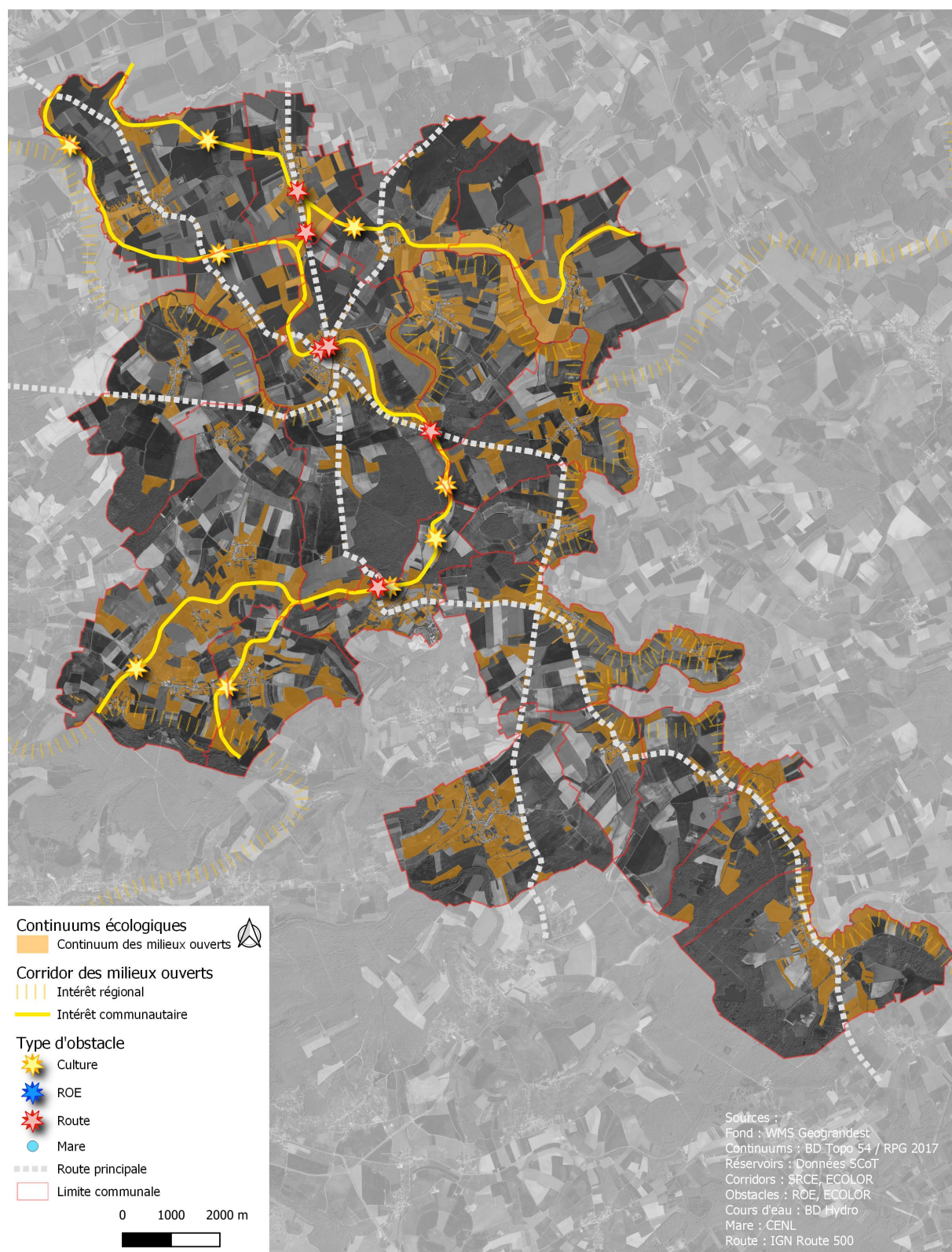
Un corridor des milieux herbacés thermophiles d'intérêt régional est également présent au Sud du territoire. Il contourne les buttes du Grand Couronné et joint les pelouses calcaires présentes sur les coteaux. Un second est présent le long de la Seille de Brin-sur-Seille à Eply.

Un corridor d'intérêt communautaire est tracé selon un axe Nord-Sud depuis Eply jusqu'à Belleau en passant par la commune de Nomeny. Un second corridor permet de relier les communes de Thézey-Saint-Martin à Phlin avec la possibilité de rejoindre le premier corridor sur la commune de Raucourt.

Carte 50 : Trame des milieux ouverts

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET GRAND COURRONNE - SECTEUR SEILLE

Trame des milieux ouverts



LES OBSTACLES ET LES RUPTURES DE CONTINUITES

Aucune rupture écologique majeure n'est présente sur le territoire de la Communauté de Communes de Seille et Mauchère.

Dans une moindre mesure, la **RD913, RD120 et RD70**, constituent des obstacles aux déplacements de la faune terrestre, de par sa circulation.

Les grands **cours d'eau**, outre leur rôle de corridor écologique, peuvent constituer également un obstacle pour les déplacements perpendiculaires. Les obstacles à l'écoulement (ROE) peuvent être considérés comme des obstacles au déplacement de la faune et de la flore. 10 sont présents sur le territoire dont 9 sur la Seille et 1 sur le ruisseau de l'étang.

L'urbanisation peut également constituer un obstacle aux déplacements de la faune terrestre, même dans le territoire rural de la Communauté de Communes de Seille et Mauchère.

L'agglomération la plus fragmentante est sans doute celle de Nomeny, qui a développé un espace artificialisé de part et d'autre de la Seille.

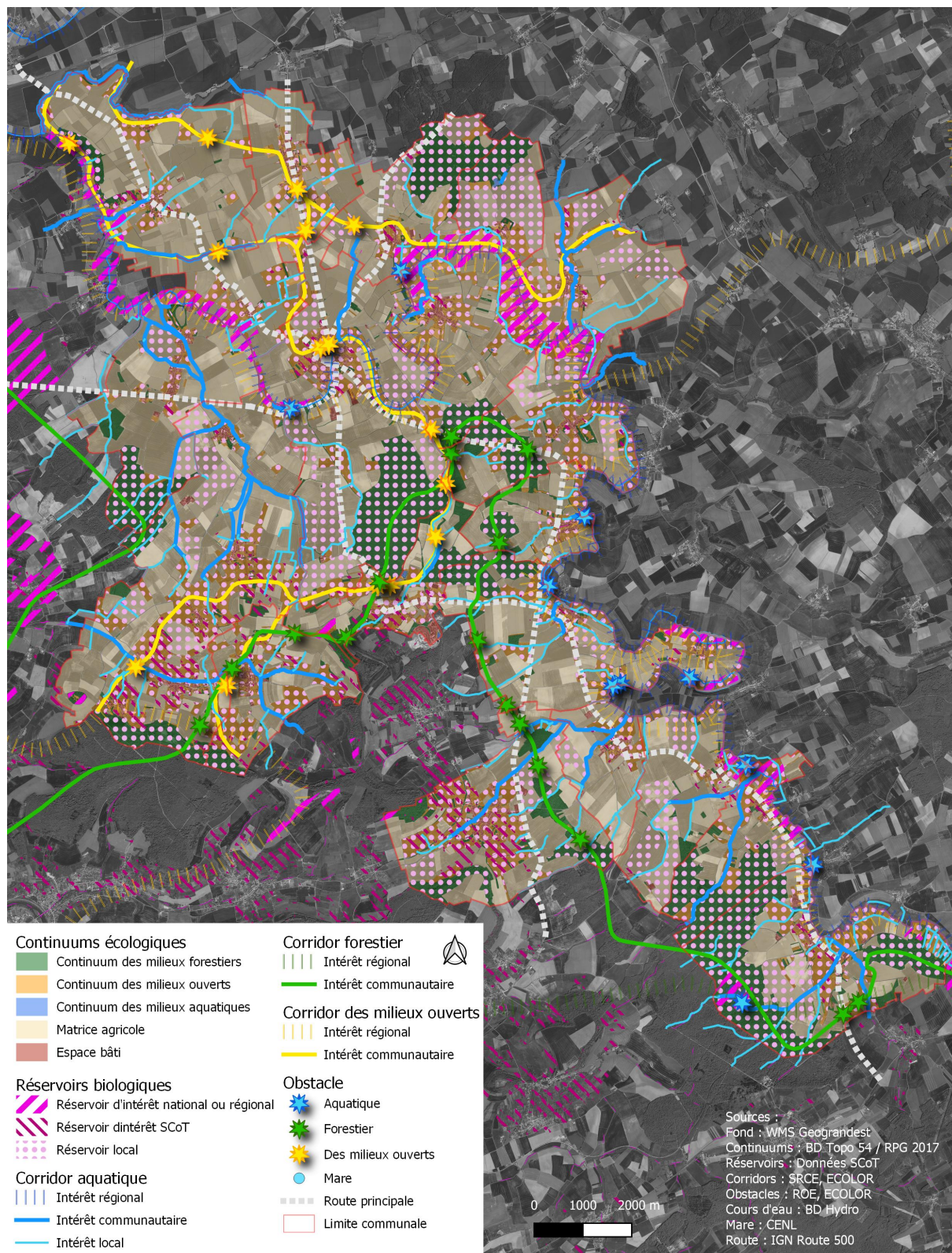
D'autre part, les villages présents dans la vallée de la Seille constituent également des coupures tant la vallée est étroite et les possibilités de déplacements restreintes entre l'urbanisation et les versants, spécialement pour les espèces de milieux ouverts (insectes).

Enfin, les **grandes cultures** constituent des espaces inhospitaliers pour la plupart des espèces de la faune et de la flore. Lorsqu'il s'agit de grandes parcelles d'un seul tenant, elles peuvent constituer de réels obstacles pour des espèces de milieux ouverts aux faibles capacités de déplacements, ou constituer des zones de risque pour d'autres espèces, qui seront davantage soumises à la prédation dans ces espaces sans abris.

Carte 51 : la Trame Verte et Bleue de la Communauté de Communes de Seille et Mauchère

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET GRAND COURRONNE - SECTEUR SEILLE

Trame verte et bleue



La Trame Verte et Bleue à l'échelle communale

ABAUCOURT

Abaucourt (Carte 52) est longé par la Seille sur quasiment tout le ban communal. Il s'agit d'une ZNIEFF et fait donc partie d'un réservoir de biodiversité d'intérêt national. La vallée de la Seille est l'un des éléments constitutifs du **corridor ouvert d'importance régionale** identifié dans le SRCE. Aucun obstacle ne l'interrompt sur ce territoire communal.

Le bois du Haut des Trappes au Sud de la commune constitue un réservoir de biodiversité local et fait partie d'un **corridor d'importance communautaire**. Il permet de relier tous les massifs boisés au Sud de la communauté de communes.

Le réseau des haies est relativement peu développé et est surtout cantonné aux abords de la Seille, qui forme ainsi un corridor pour les déplacements longitudinaux.

La Seille est également un corridor écologique aquatique, respectivement **d'importance régionale**.

Les milieux ouverts extensifs sont fragmentés et cantonnés pour l'essentiel aux abords du village et du cours d'eau. Ils sont constitués de prairies et de jardins qui sont en périphérie d'Abaucourt.

Au-delà, et jusqu'à la forêt, l'espace est occupé par les grandes cultures, sans infrastructures paysagères favorables à la biodiversité.

Deux obstacles aux déplacements de la faune et de la flore sont présents sur le ban communal au niveau de la RD913.

Carte 52 : la Trame Verte et Bleue d'Abaucourt

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET GRAND COURRONNE - SECTEUR SEILLE

Occupation du sol de la commune de Abaucourt

Continuums écologiques
 Continuum des milieux forestiers
 Continuum des milieux ouverts
 Continuum des milieux aquatiques
 Matrice agricole
 Espace bâti

Réservoirs biologiques
 Réservoir d'intérêt national ou régional
 Réservoir d'intérêt SCoT
 Réservoir local

Corridor aquatique
 Intérêt régional
 Intérêt communautaire
 Intérêt local

Corridor forestier
 Intérêt régional
 Intérêt communautaire

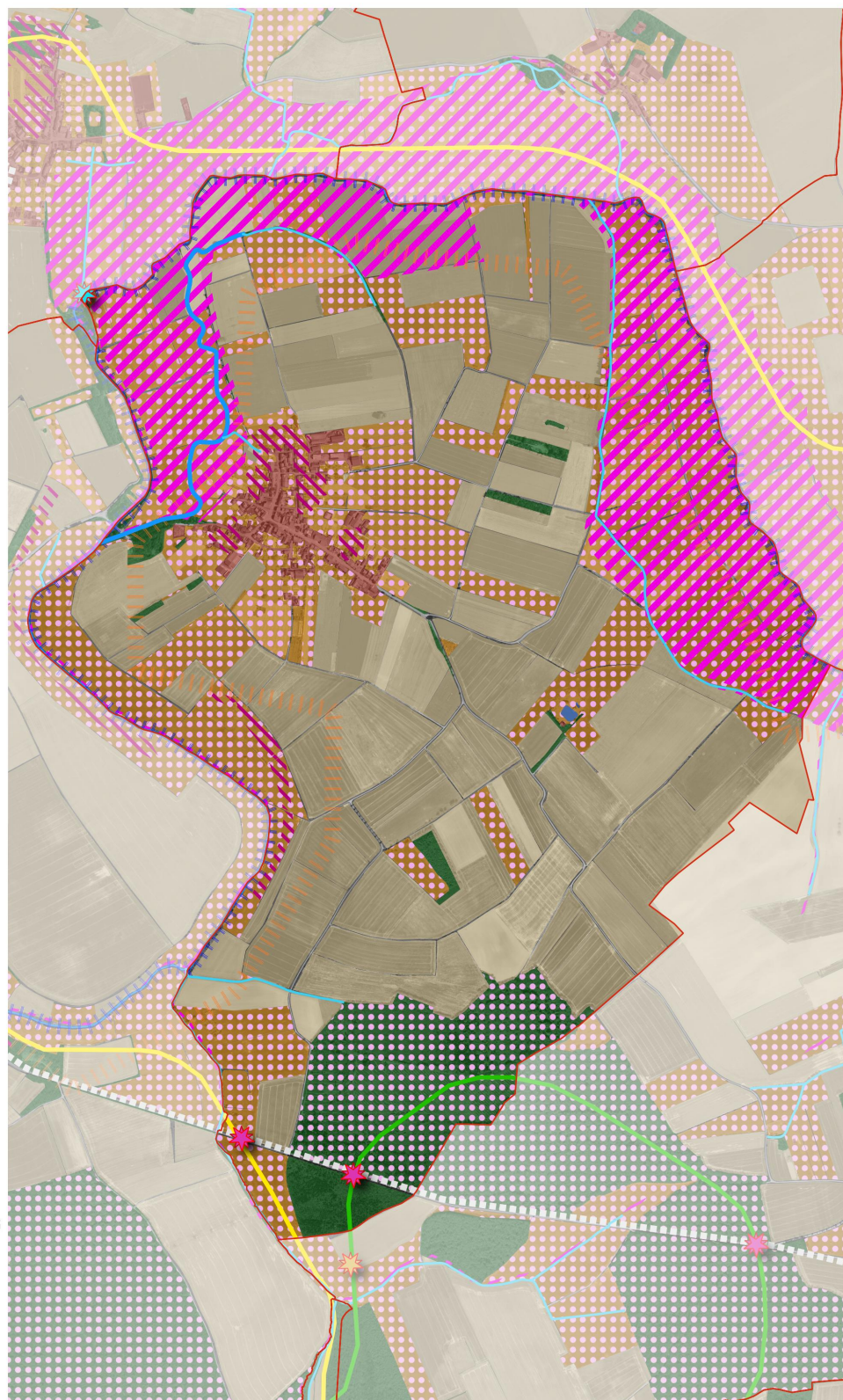
Corridor des milieux ouverts
 Intérêt régional
 Intérêt communautaire

Type d'obstacle

Culture
 ROE
 Route
 Mare
 Route principale
 Limite communale

0 500 m

Sources :
 Fond : WMS Geograndest
 Continuums : BD Topo 54 / RPG 2017
 Réservoirs : Données SCoT
 Corridors : SRCE, ECOLOR
 Obstacles : ROE, ECOLOR
 Cours d'eau : BD Hydro
 Mare : CENL
 Route : IGN Route 500



ARMAUCOURT

Les prairies se trouvant dans la vallée de la Seille (Carte 53), au Nord de la limite communale, constituent un **corridor ouvert d'importance régionale**. Aucun obstacle ne l'interrompt sur ce territoire communal.

Les abords immédiats du village sont constitués de jardins qui forment un refuge pour la « nature ordinaire ».

Autour du village, l'agriculture domine le paysage et constitue de vastes espaces peu favorables à la biodiversité.

Les cours d'eau présents sur le territoire sont des corridors aquatiques d'intérêt régional pour la Seille et communautaire et local pour les ruisseaux et autres écoulements localisés.

Très peu de structures paysagères maillent les espaces ouverts, les rares haies présentes étant localisées le long des cours d'eau.

ARRAYE-ET-HAN

La commune d'Arraye-et-Han est située dans un méandre de la Seille (Carte 54) et est ainsi constituée de **réservoirs de biodiversité d'intérêt régional** (ZNIEFF).

On note la présence de plusieurs corridors des milieux ouverts et aquatiques d'**importance régionale** pour la Seille et sa vallée.

A l'Ouest du ban se trouve un massif forestier et des bosquets traversés par un **corridor d'intérêt communautaire**.

Le réseau de haies est relativement dense sur le territoire communal et se trouve le long des nombreux cours d'eau, ruisseaux et des routes (notamment la RD70).

Le corridor d'intérêt communautaire des milieux forestier est interrompu à deux reprises au niveau des cultures et une fois au niveau de la RD70. Des obstacles à l'écoulement se trouve également sur la Seille.

Carte 53 : la Trame Verte et Bleue d'Armaucourt

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET GRAND COURRONNE - SECTEUR SEILLE

Occupation du sol de la commune de Armaucourt

Continuums écologiques
 Continuum des milieux forestiers
 Continuum des milieux ouverts
 Continuum des milieux aquatiques
 Matrice agricole
 Espace bâti

Réservoirs biologiques
 Réservoir d'intérêt national ou régional
 Réservoir d'intérêt SCoT
 Réservoir local

Corridor aquatique
 Intérêt régional
 Intérêt communautaire
 Intérêt local

Corridor forestier
 Intérêt régional
 Intérêt communautaire

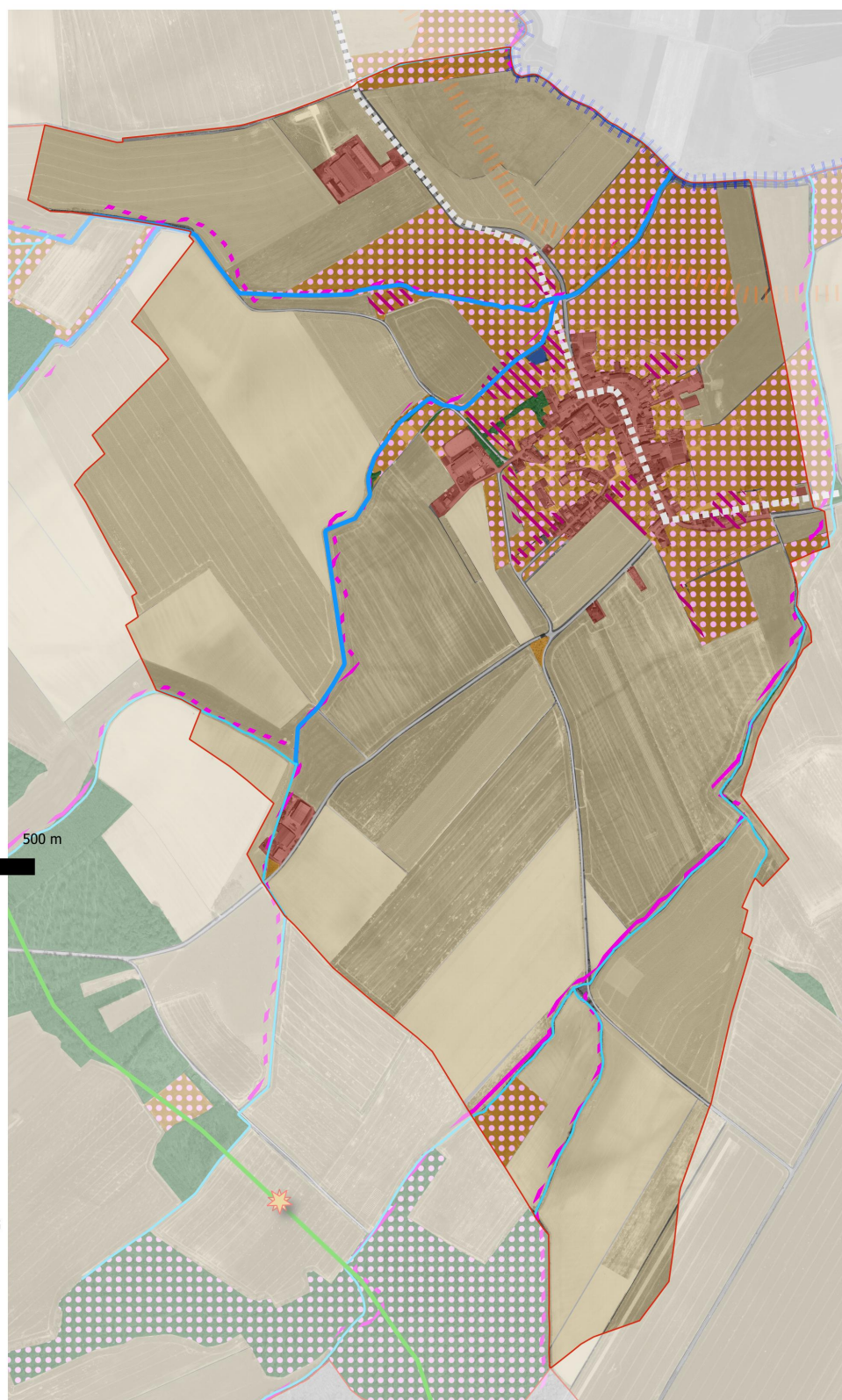
Corridor des milieux ouverts
 Intérêt régional
 Intérêt communautaire

Type d'obstacle

Culture
 ROE
 Route
 Mare
 Route principale
 Limite communale

0 500 m

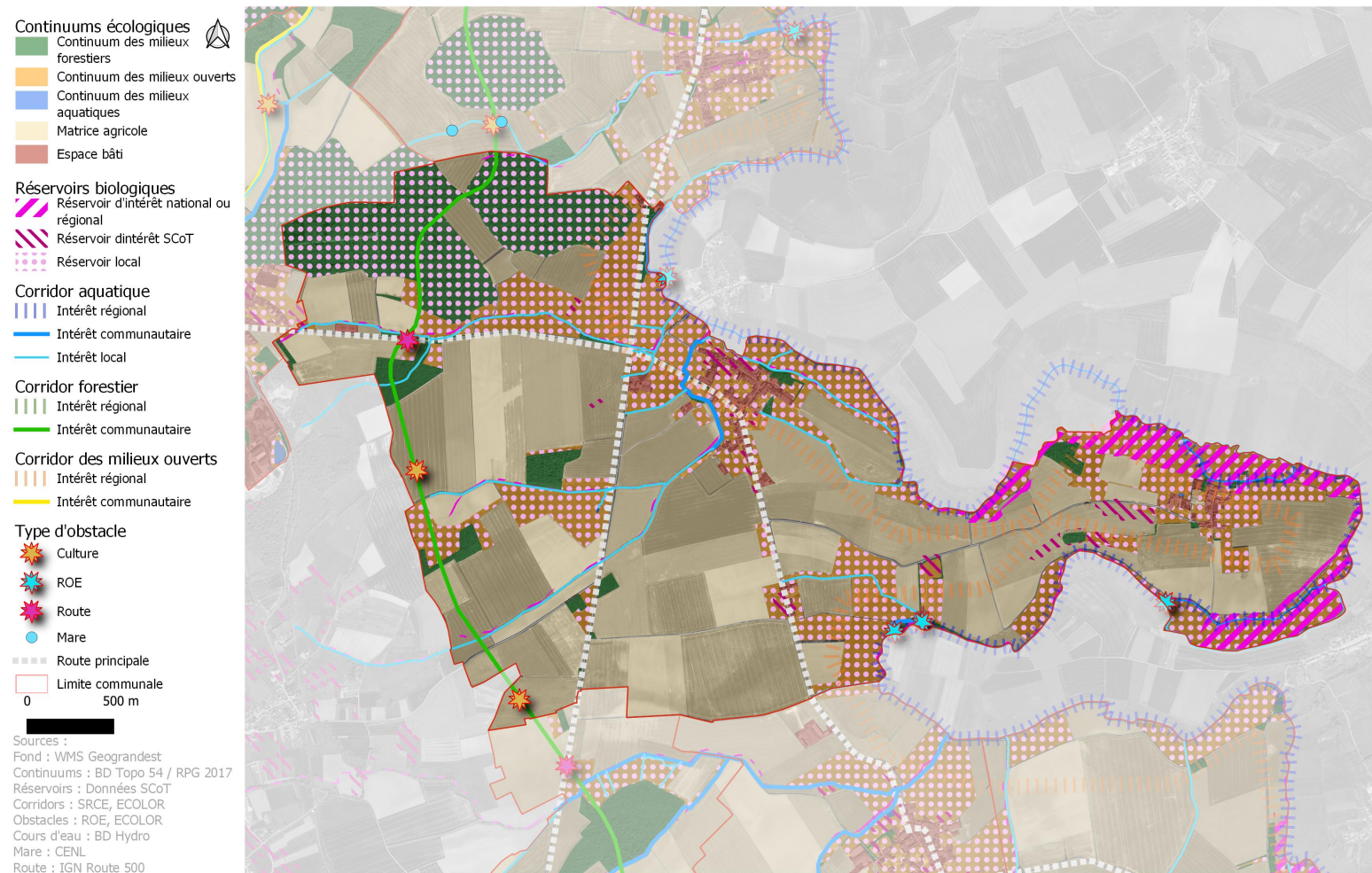
Sources :
 Fond : WMS Geograndest
 Continuums : BD Topo 54 / RPG 2017
 Réservoirs : Données SCoT
 Corridors : SRCE, ECOLOR
 Obstacles : ROE, ECOLOR
 Cours d'eau : BD Hydro
 Mare : CENL
 Route : IGN Route 500



Carte 54 : la Trame Verte et Bleue d'Arraye-et-Han

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET GRAND COURRONNE - SECTEUR SEILLE

Occupation du sol de la commune de Arraye-et-Han



BELLEAU

L'écologie du paysage est structurée à Belleau par **trois corridors écologiques d'importance régionale** (Carte 55)

- Un **corridor aquatique**, constitué par la Seille elle-même tout au Nord de la limite communale ;
- Un **corridor des milieux ouverts** constitué de prairies, qui longe la vallée de la Seille ;
- Un **corridor des milieux ouverts** et plus spécifiquement des milieux thermophiles au Sud de la commune reliant les pelouses des buttes du Grand Couronné.

Des corridors d'importance communautaire sont également présents. Un corridor des milieux ouverts d'intérêt communautaire s'étend sur les prairies situées du Sud à l'Est de la commune. Deux corridors forestiers d'intérêt communautaire se trouvent sur la commune : le premier reliant le bois de Mange Seille à l'Ouest du ban à la forêt domaniale de Facq et Juré aux bois d'Autreville-sur-Moselle, le second reliant le Bois domanial de la Rumont à Nomeny.

De nombreux réservoirs de biodiversité d'intérêt SCOT ou locaux sont présents le long des cours d'eau et aux abords des zones urbanisées.

Le réseau de haies est dense sur Belleau notamment les ripisylves le long des cours d'eau de la Seille, du ruisseau de Grève et de la Natagne.

Trois obstacles aux déplacements des espèces sont cartographiés : la présence de cultures au niveau des corridors forestiers et des milieux ouverts.

Carte 55 : la Trame Verte et Bleue de Belleau

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET GRAND COURRONNE - SECTEUR SEILLE

Occupation du sol de la commune de Belleau

Continuums écologiques
 Continuum des milieux forestiers
 Continuum des milieux ouverts
 Continuum des milieux aquatiques
 Matrice agricole
 Espace bâti

Réservoirs biologiques
 Réservoir d'intérêt national ou régional
 Réservoir d'intérêt SCoT
 Réservoir local

Corridor aquatique
 Intérêt régional
 Intérêt communautaire
 Intérêt local

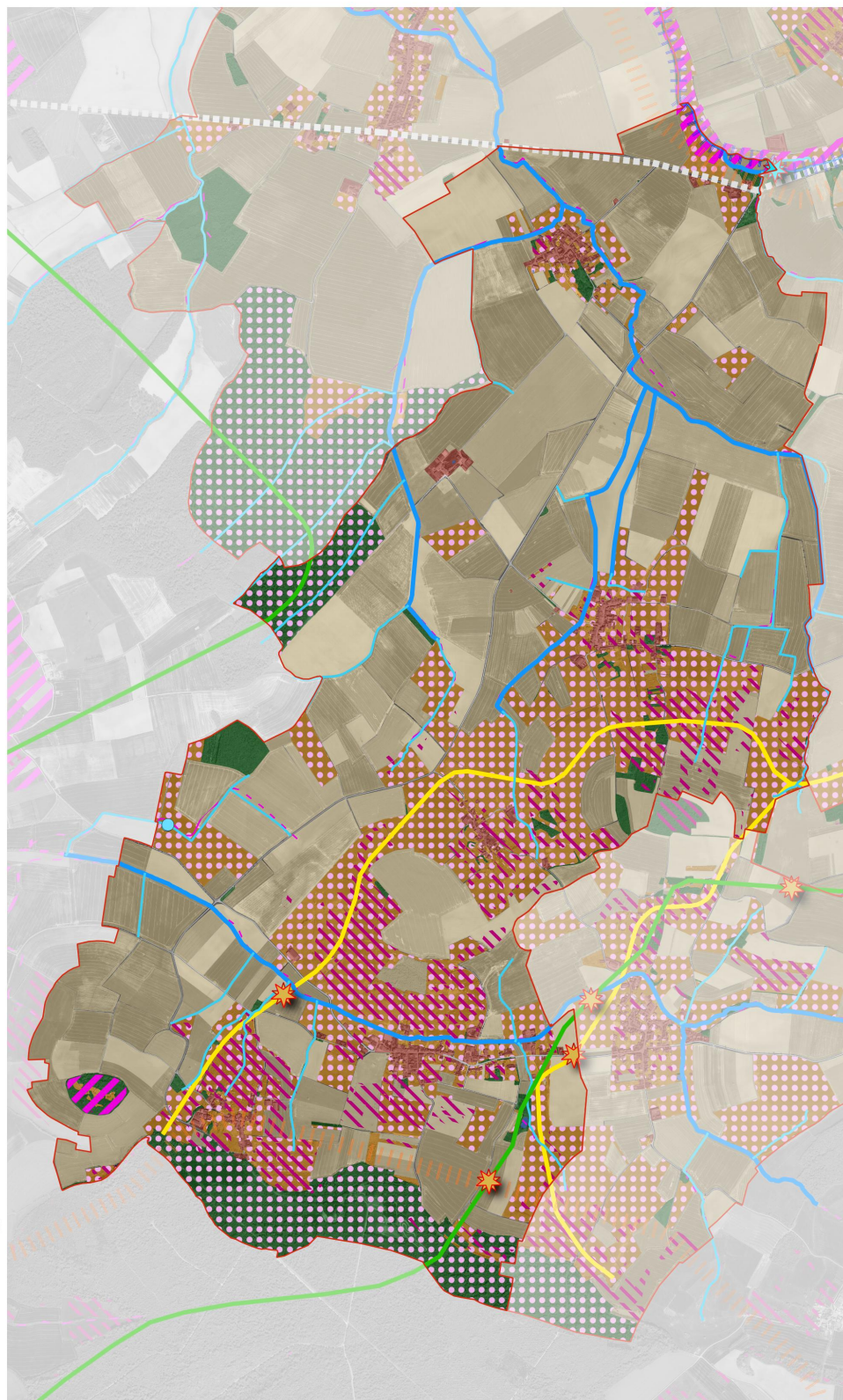
Corridor forestier
 Intérêt régional
 Intérêt communautaire

Corridor des milieux ouverts
 Intérêt régional
 Intérêt communautaire

Type d'obstacle
 Culture
 ROE
 Route
 Mare
 Route principale
 Limite communale

0 500 m

Sources :
 Fond : WMS Geograndest
 Continuums : BD Topo 54 / RPG 2017
 Réservoirs : Données SCoT
 Corridors : SRCE, ECOLOR
 Obstacles : ROE, ECOLOR
 Cours d'eau : BD Hydro
 Mare : CENL
 Route : IGN Route 500



BEY-SUR-SEILLE

Bey-sur-Seille (Carte 56) est longé par la Seille en sa limite Nord. Ceci constitue un **corridor aquatique d'importance régionale** au niveau du cours d'eau et un **corridor des milieux ouverts d'importance régionale** au niveau des prairies de la vallée de la Seille.

La forêt domaniale d'Amance, constituant un réservoir de biodiversité local, s'étend sur la moitié Sud du territoire communal et fait partie du **corridor boisé d'intérêt communautaire**.

Les haies se limitent pratiquement qu'à la ripisylve située le long de la Seille et du rupt du bois.

BRIN-SUR-SEILLE

La commune est concernée par **trois corridors écologiques d'importance régionale** (Carte 57) :

- Un **corridor aquatique**, constitué par la Seille au Nord du territoire communal ;
- Un **corridor des milieux ouverts** constitué des prairies de la vallée de la Seille ;
- Un **corridor des milieux forestier** au Sud de la commune reliant la forêt domaniale d'Amance au bois de Faulx.

Un corridor **forestier d'intérêt communautaire** est présent au Sud de la commune reliant la forêt domaniale d'Amance au Bois du Ramont. Ce corridor est cependant interrompu par la RD70.

L'étang de Brin-sur-Seille constitue un réservoir de biodiversité d'intérêt régional : il s'agit du plus grand étang de la communauté de communes et il abrite de nombreuses espèces végétales et animales.

Le réseau de haies est relativement dense sur la commune de Brin-sur-Seille.

Un barrage présent sur le ruisseau de l'étang constitue un obstacle à l'écoulement d'importance local.

Carte 56 : la Trame Verte et Bleue de Bey-sur-Seille

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET GRAND COURRONNE - SECTEUR SEILLE

Occupation du sol de la commune de Bey-sur-Seille

Continuums écologiques
 Continuum des milieux forestiers
 Continuum des milieux ouverts
 Continuum des milieux aquatiques
 Matrice agricole
 Espace bâti

Réservoirs biologiques
 Réservoir d'intérêt national ou régional
 Réservoir d'intérêt SCOT
 Réservoir local

Corridor aquatique
 Intérêt régional
 Intérêt communautaire
 Intérêt local

Corridor forestier
 Intérêt régional
 Intérêt communautaire

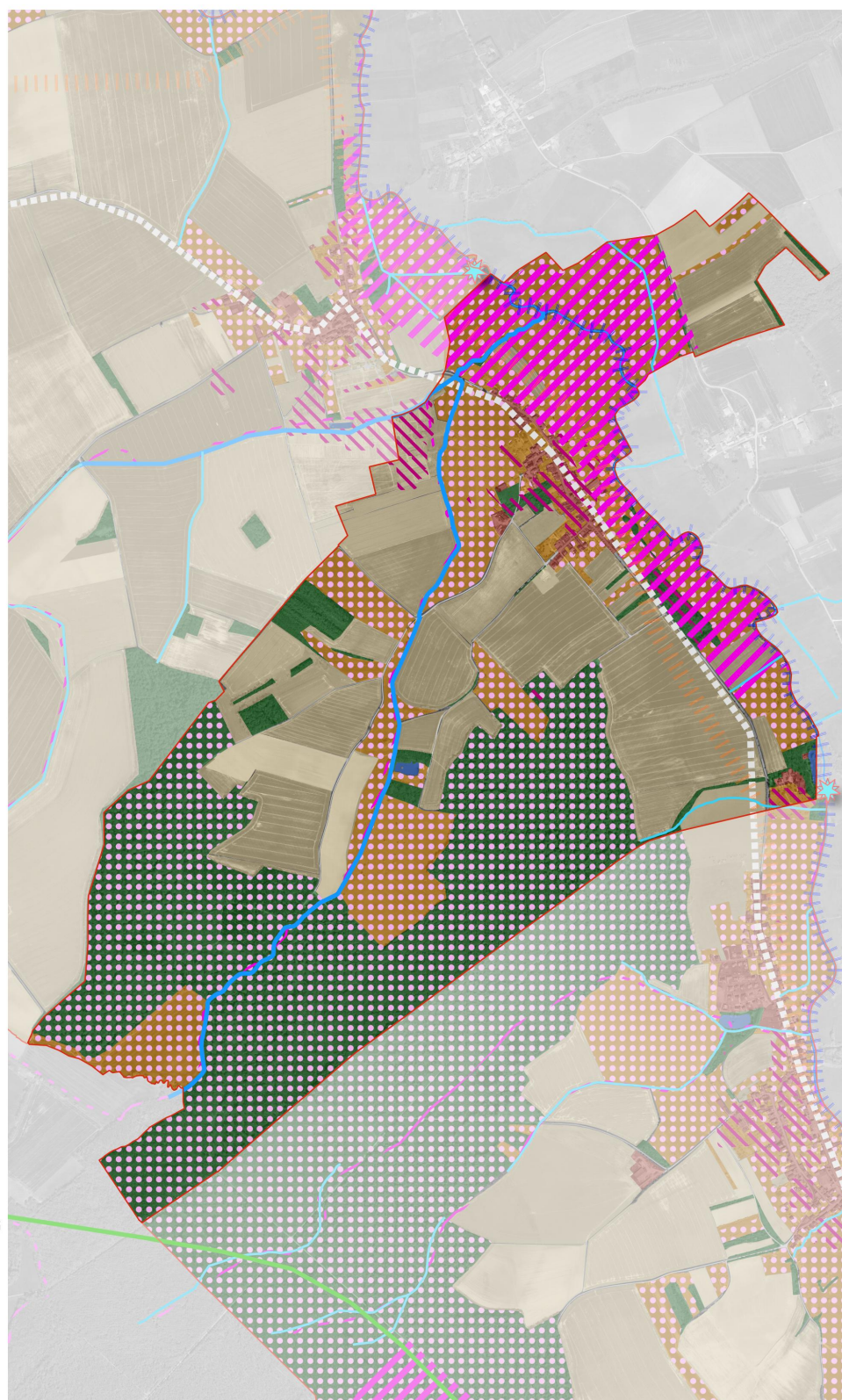
Corridor des milieux ouverts
 Intérêt régional
 Intérêt communautaire

Type d'obstacle

Culture
 ROE
 Route
 Mare
 Route principale
 Limite communale

0 500 m

Sources :
 Fond : WMS Geograndest
 Continuums : BD Topo 54 / RPG 2017
 Réservoirs : Données SCOT
 Corridors : SRCE, ECOLOR
 Obstacles : ROE, ECOLOR
 Cours d'eau : BD Hydro
 Mare : CENL
 Route : IGN Route 500



Carte 57 : la Trame Verte et Bleue de Brin-sur-Seille

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET GRAND COURRONNE - SECTEUR SEILLE

Occupation du sol de la commune de Brin-sur-Seille

Continuums écologiques

-  Continuum des milieux forestiers
-  Continuum des milieux ouverts
-  Continuum des milieux aquatiques
-  Matrice agricole
-  Espace bâti

Réservoirs biologiques

-  Réservoir d'intérêt national ou régional
-  Réservoir d'intérêt SCoT
-  Réservoir local

Corridor aquatique

-  Intérêt régional
-  Intérêt communautaire
-  Intérêt local

Corridor forestier

-  Intérêt régional
-  Intérêt communautaire

Corridor des milieux ouverts

-  Intérêt régional
-  Intérêt communautaire

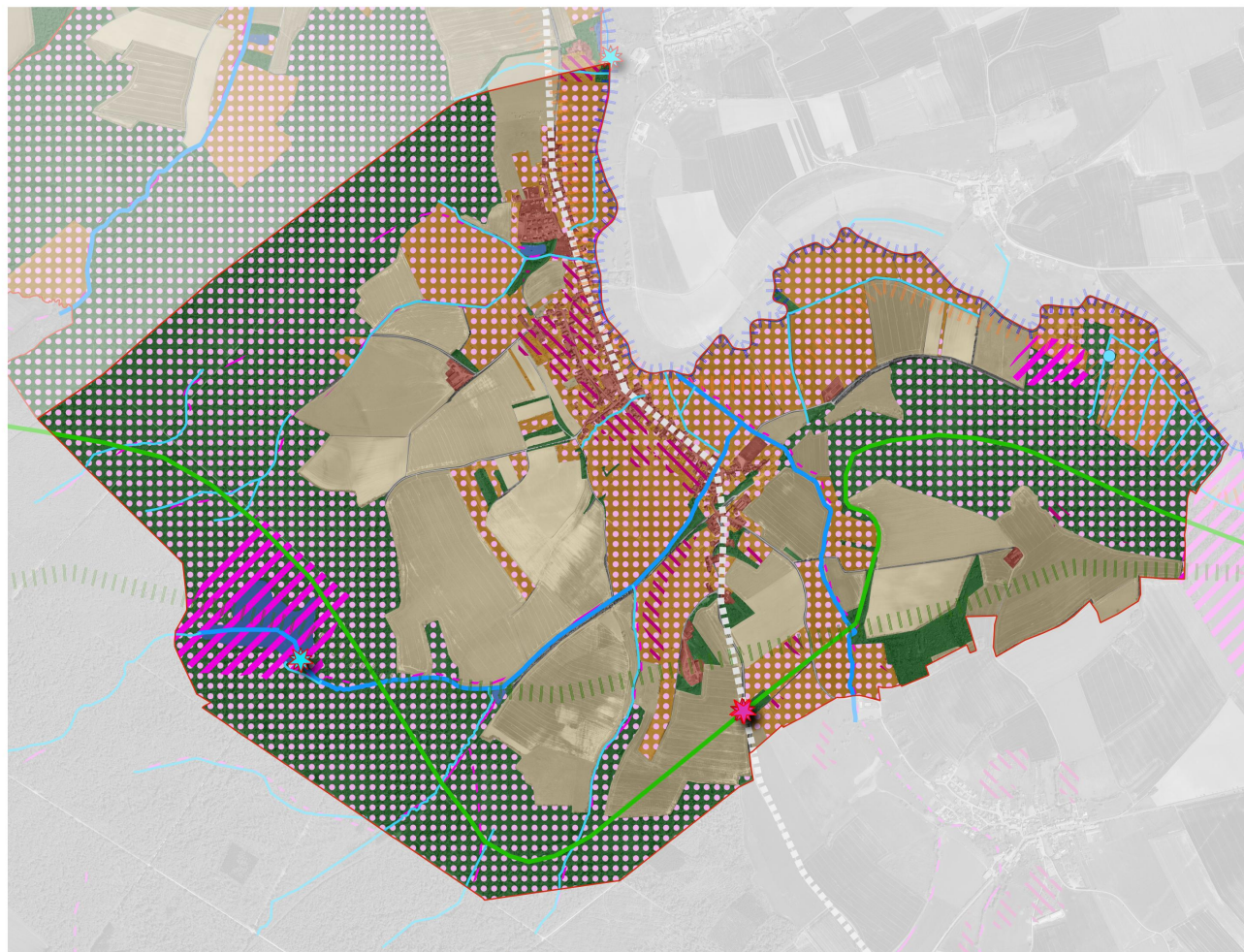
Type d'obstacle

-  Culture
-  ROE
-  Route
-  Mare

-  Route principale
-  Limite communale

0 500 m

Sources :
Fond : WMS Geograndest
Continuums : BD Topo 54 / RPG 2017
Réservoirs : Données SCoT
Corridors : SRCE, ECOLOR
Obstacles : ROE, ECOLOR
Cours d'eau : BD Hydro
Mare : CENL
Route : IGN Route 500



CHENICOURT

Comme la plupart des communes situées dans la vallée de la Seille, Chenicourt est traversée par deux **corridors d'importance régionale** : la Seille et sa vallée constituée de prairies.

Un corridor des **milieux ouverts forestiers d'intérêt communautaire** traverse la commune au Sud-Ouest, au niveau du bois de Chenicourt qui est cependant interrompu par les cultures.

Les milieux ouverts sont largement dominés par les cultures. Les **milieux ouverts extensifs** (prairies) forment un continuum le long de la Seille et aux abords du village.

Sur la commune de Chenicourt, le réseau de haies est particulièrement développé notamment le long des routes (RD913) et des cours d'eau (Seille, ruisseau du village, ruisseau sous les vignes).

Carte 58 : la Trame Verte et Bleue de Chenicourt

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET GRAND COURRONNE - SECTEUR SEILLE

Occupation du sol de la commune de Chenicourt

- Continuums écologiques**
- Continuum des milieux forestiers
 - Continuum des milieux ouverts
 - Continuum des milieux aquatiques
 - Matrice agricole
 - Espace bâti

- Réservoirs biologiques**
- Réservoir d'intérêt national ou régional
 - Réservoir d'intérêt SCoT
 - Réservoir local

- Corridor aquatique**
- Intérêt régional
 - Intérêt communautaire
 - Intérêt local

- Corridor forestier**
- Intérêt régional
 - Intérêt communautaire

- Corridor des milieux ouverts**
- Intérêt régional
 - Intérêt communautaire

Type d'obstacle

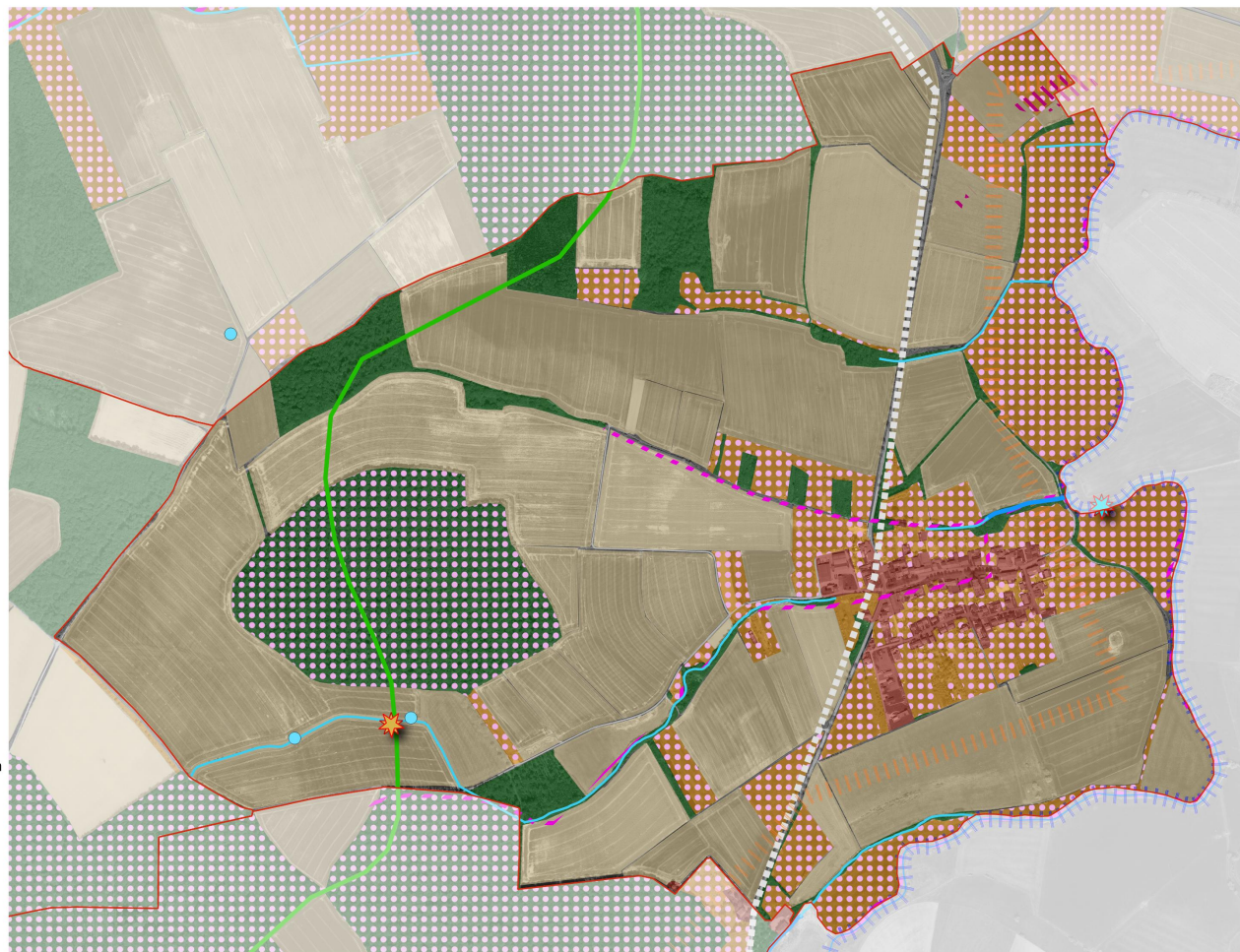
- Culture
- ROE
- Route
- Mare

- Route principale
- Limite communale

0 500 m

Sources :

Fond : WMS Geograndest
Continuums : BD Topo 54 / RPG 2017
Réservoirs : Données SCoT
Corridors : SRCE, ECOLOR
Obstacles : ROE, ECOLOR
Cours d'eau : BD Hydro
Mare : CENL
Route : IGN Route 500



CLEMERY

Sur le ban communal de Clémery (Carte 59), la Seille et sa vallée constitue des **corridors d'importance régionale**.

Au Sud du ban communal, le grand massif boisé constitue un réservoir biologique d'intérêt local et est traversé par un corridor d'intérêt communautaire.

Le village lui-même est ceinturé de jardins et prairies, mais la trame des milieux ouverts extensifs est quasi-inexistante en dehors de la vallée de la Seille, car **l'agriculture intensive occupe la majorité des milieux ouverts**.

Le réseau de haies est relativement peu développé et se cantonne uniquement aux abords des cours d'eau de la Seille et du ruisseau de Grève.

EPLY

Les principaux corridors de la commune d'Eply (Carte 60) empruntent la vallée de la Seille : **corridor aquatique et corridor des milieux ouverts d'importance régionale**.

Deux **corridors des milieux ouverts d'intérêt communautaire** traversent la commune au Nord, interrompu par la matrice agricole qui peut empêcher le déplacement de certaines espèces, mais également au Sud du ban.

Les milieux ouverts sont dominés par les cultures exceptés dans la vallée de la Seille.

Carte 59 : la Trame Verte et Bleue de Clémery

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET GRAND COURRONNE - SECTEUR SEILLE

Occupation du sol de la commune de Clémery

Continuums écologiques
 Continuum des milieux forestiers
 Continuum des milieux ouverts
 Continuum des milieux aquatiques
 Matrice agricole
 Espace bâti

Réservoirs biologiques
 Réservoir d'intérêt national ou régional
 Réservoir d'intérêt SCoT
 Réservoir local

Corridor aquatique
 Intérêt régional
 Intérêt communautaire
 Intérêt local

Corridor forestier
 Intérêt régional
 Intérêt communautaire

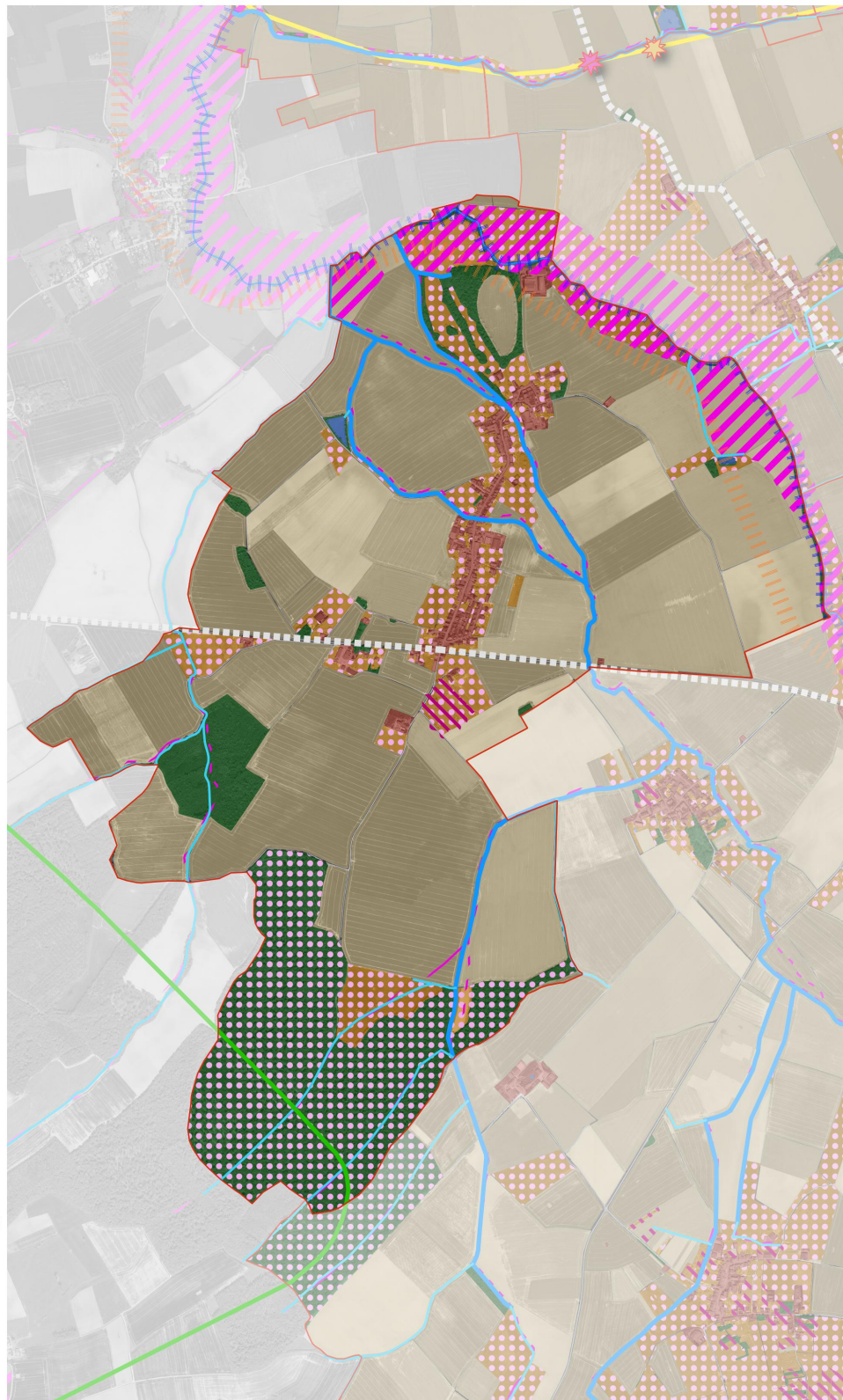
Corridor des milieux ouverts
 Intérêt régional
 Intérêt communautaire

Type d'obstacle

Culture
 ROE
 Route
 Mare
 Route principale
 Limite communale

0 500 m

Sources :
 Fond : WMS Geograndest
 Continuums : BD Topo 54 / RPG 2017
 Réservoirs : Données SCoT
 Corridors : SRCE, ECOLOR
 Obstacles : ROE, ECOLOR
 Cours d'eau : BD Hydro
 Mare : CENL
 Route : IGN Route 500



Carte 60 : la Trame Verte et Bleue d'Eply

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET GRAND COURRONNE - SECTEUR SEILLE

Occupation du sol de la commune de Eply

Continuums écologiques
 Continuum des milieux forestiers
 Continuum des milieux ouverts
 Continuum des milieux aquatiques
 Matrice agricole
 Espace bâti

Réservoirs biologiques
 Réservoir d'intérêt national ou régional
 Réservoir d'intérêt SCoT
 Réservoir local

Corridor aquatique
 Intérêt régional
 Intérêt communautaire
 Intérêt local

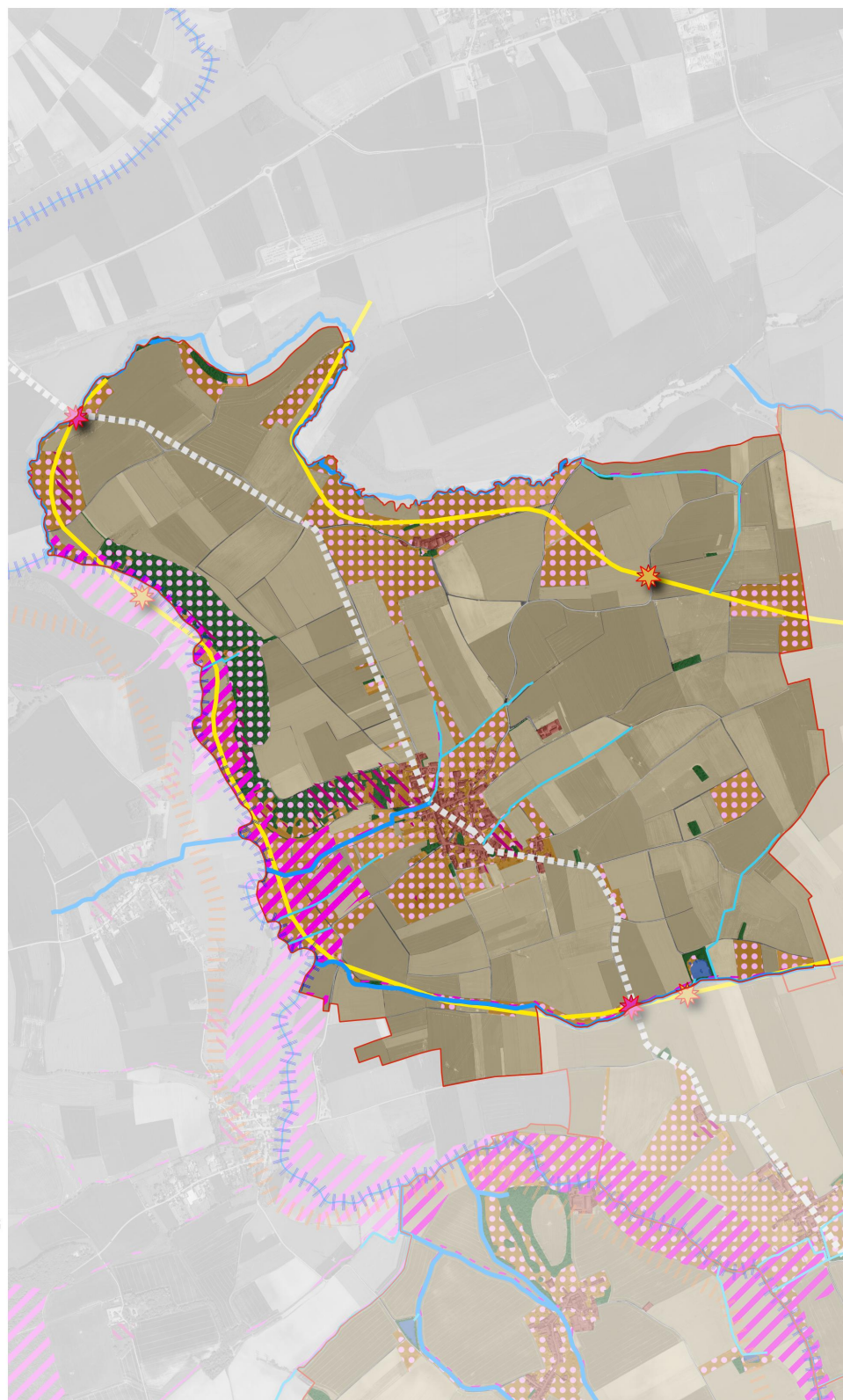
Corridor forestier
 Intérêt régional
 Intérêt communautaire

Corridor des milieux ouverts
 Intérêt régional
 Intérêt communautaire

Type d'obstacle
 Culture
 ROE
 Route
 Mare
 Route principale
 Limite communale

0 500 m

Sources :
 Fond : WMS Geograndest
 Continuums : BD Topo 54 / RPG 2017
 Réservoirs : Données SCoT
 Corridors : SRCE, ECOLOR
 Obstacles : ROE, ECOLOR
 Cours d'eau : BD Hydro
 Mare : CENL
 Route : IGN Route 500



JEANDELAINCOURT

Il s'agit de l'une des rares communes à ne pas se situer dans la vallée de la Seille (Carte 61). Ainsi, elle n'est traversée par **aucun corridor d'intérêt régional**.

Un **corridor forestier d'intérêt communautaire** traverse Jeandelaincourt du Sud au Nord reliant les massifs boisés de la communauté de communes. Celui-ci est interrompu par les nombreuses cultures présentes sur le territoire et par la RD 70. Un autre des **milieux ouverts** est également présent subissant les mêmes interruptions.

Autour des zones urbanisées, les espaces ouverts extensifs sont assez denses (vergers, jardins, prairies) et forment des réservoirs de biodiversité locaux et d'intérêt SCOT.

Le réseau de haies est peu dense sur la commune et se limite aux bords de routes (notamment de la RD70).

LANFROICOURT

Le ban communal est bordé au Nord par la Seille et sa vallée : **deux corridors d'importance régionale** (Carte 62).

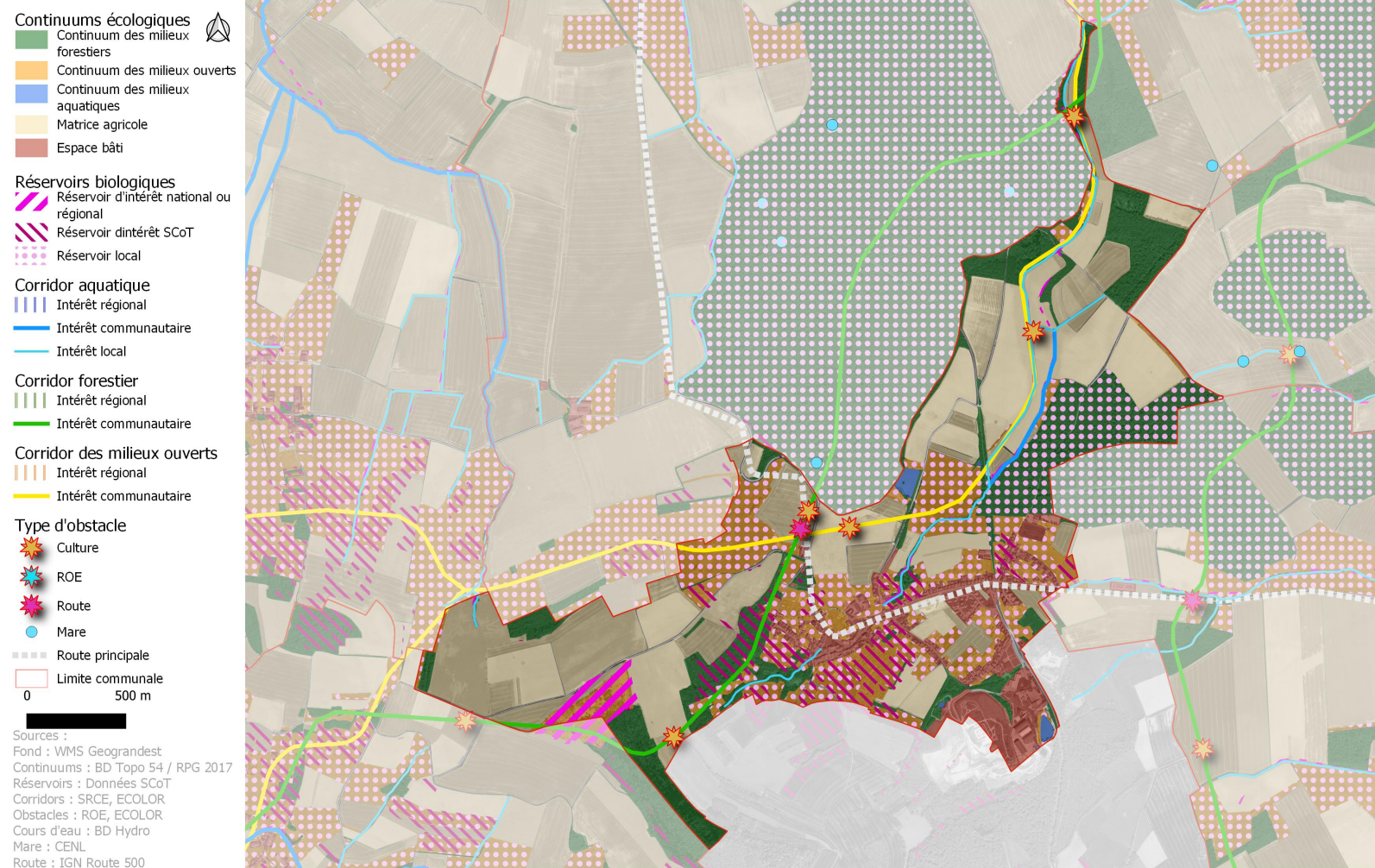
Les abords du village forment des réservoirs de biodiversité.

Autour du village, l'agriculture intensive domine le paysage et constitue de vastes espaces peu favorables à la biodiversité.

Carte 61 : la Trame Verte et Bleue de Jeandelaincourt

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET GRAND COURRONNE - SECTEUR SEILLE

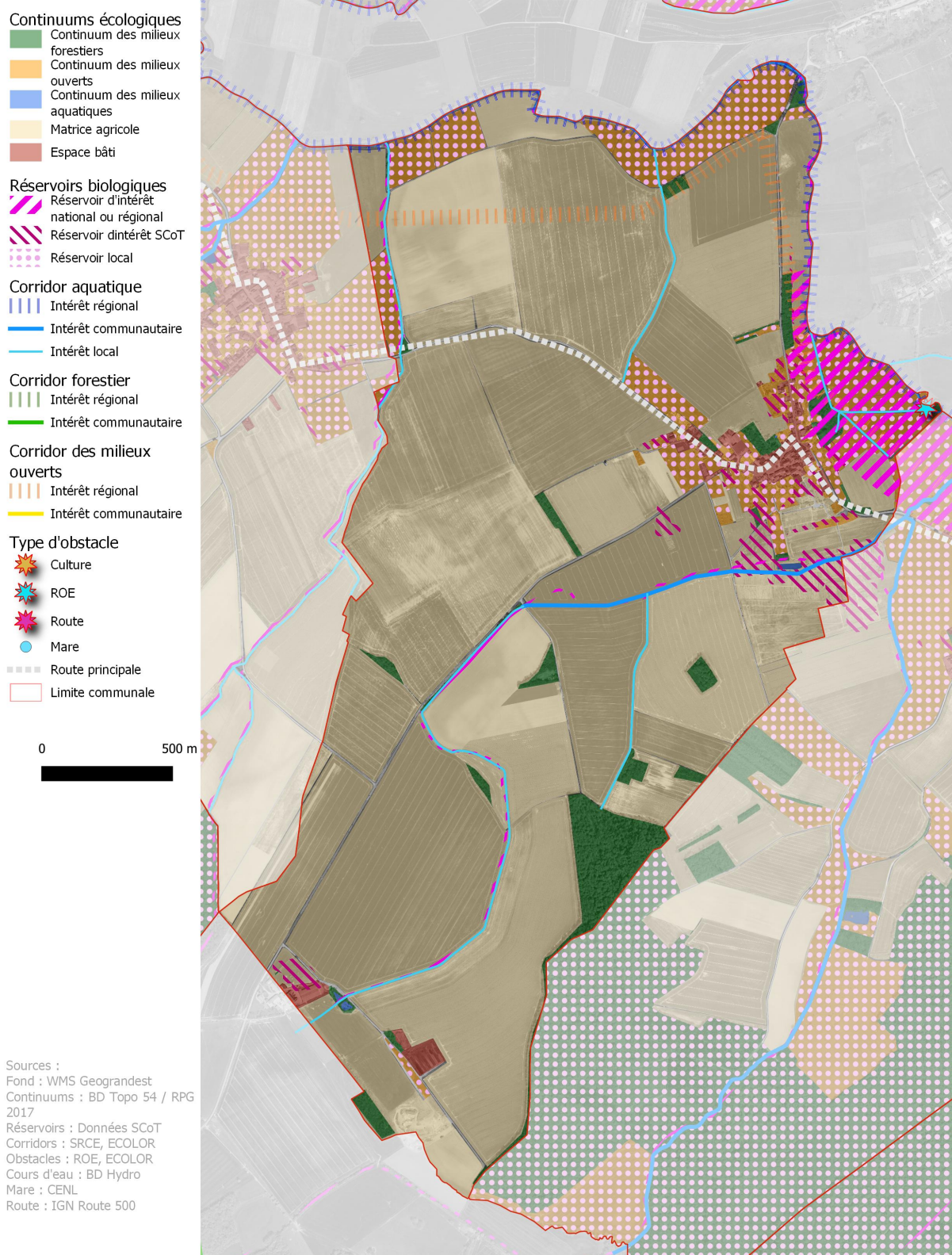
Occupation du sol de la commune de Jeandelaincourt



Carte 62 : la Trame Verte et Bleue de Lanfroicourt

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET GRAND COURRONNE - SECTEUR SEILLE

Occupation du sol de la commune de Lanfroicourt



LETRICOURT

Quatre corridors sont présents sur la commune de Létrécourt (Carte 63) :

- Un **corridor aquatique d'importance régional** : la Seille ;
- Un **corridor ouvert d'importance régional** : la vallée de la Seille ;
- Un **corridor forestier d'importance communautaire** traversant le massif forestier au Sud du ban communal interrompu par la RD913 et les cultures ;
- Un **corridor des milieux ouverts d'intérêt communautaire** à l'extrémité Ouest.

La Vallée de la Seille, les prairies, les abords du village et les boisements constituent des **réservoirs de biodiversité**.

Les haies sont essentiellement localisées le long des cours d'eau.

LEYR

La commune de Leyr ne se situe pas dans la vallée de la Seille (Carte 64) mais sur une colline. Les boisements sont donc présents aux extrémités du ban communal. C'est pourquoi la commune est traversée d'un **corridor écologique forestier d'intérêt communautaire** dont la présence d'espaces ouverts et de routes constituent des obstacles.

Les milieux ouverts sont essentiellement constitués de prairies et également de vergers tout autour du village et forment des réservoirs de biodiversité importants.

Le réseau de haies est dense sur le territoire communal et facilite les déplacements de la faune.

Une majeure partie du ban communale est considérée comme réservoirs biologiques SCoT ou local.

Carte 63 : la Trame Verte et Bleue de Létricourt

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET GRAND COURRONNE - SECTEUR SEILLE

Occupation du sol de la commune de Létricourt

- Continuums écologiques**
-  Continuum des milieux forestiers
 -  Continuum des milieux ouverts
 -  Continuum des milieux aquatiques
 -  Matrice agricole
 -  Espace bâti

- Réservoirs biologiques**
-  Réservoir d'intérêt national ou régional
 -  Réservoir d'intérêt SCoT
 -  Réservoir local

- Corridor aquatique**
-  Intérêt régional
 -  Intérêt communautaire
 -  Intérêt local

- Corridor forestier**
-  Intérêt régional
 -  Intérêt communautaire

- Corridor des milieux ouverts**
-  Intérêt régional
 -  Intérêt communautaire

Type d'obstacle

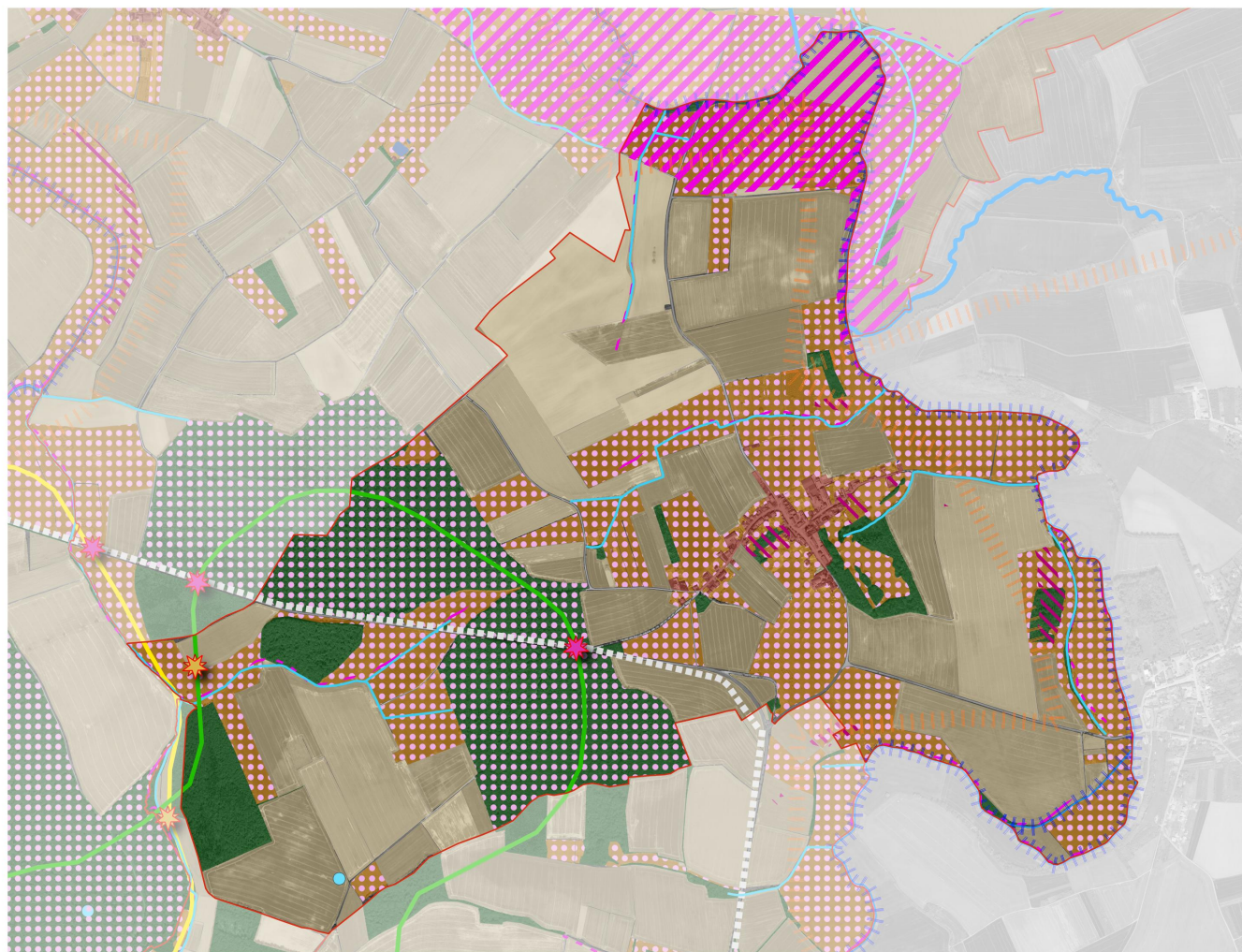
-  Culture
-  ROE
-  Route
-  Mare

 Route principale

 Limite communale

0 500 m

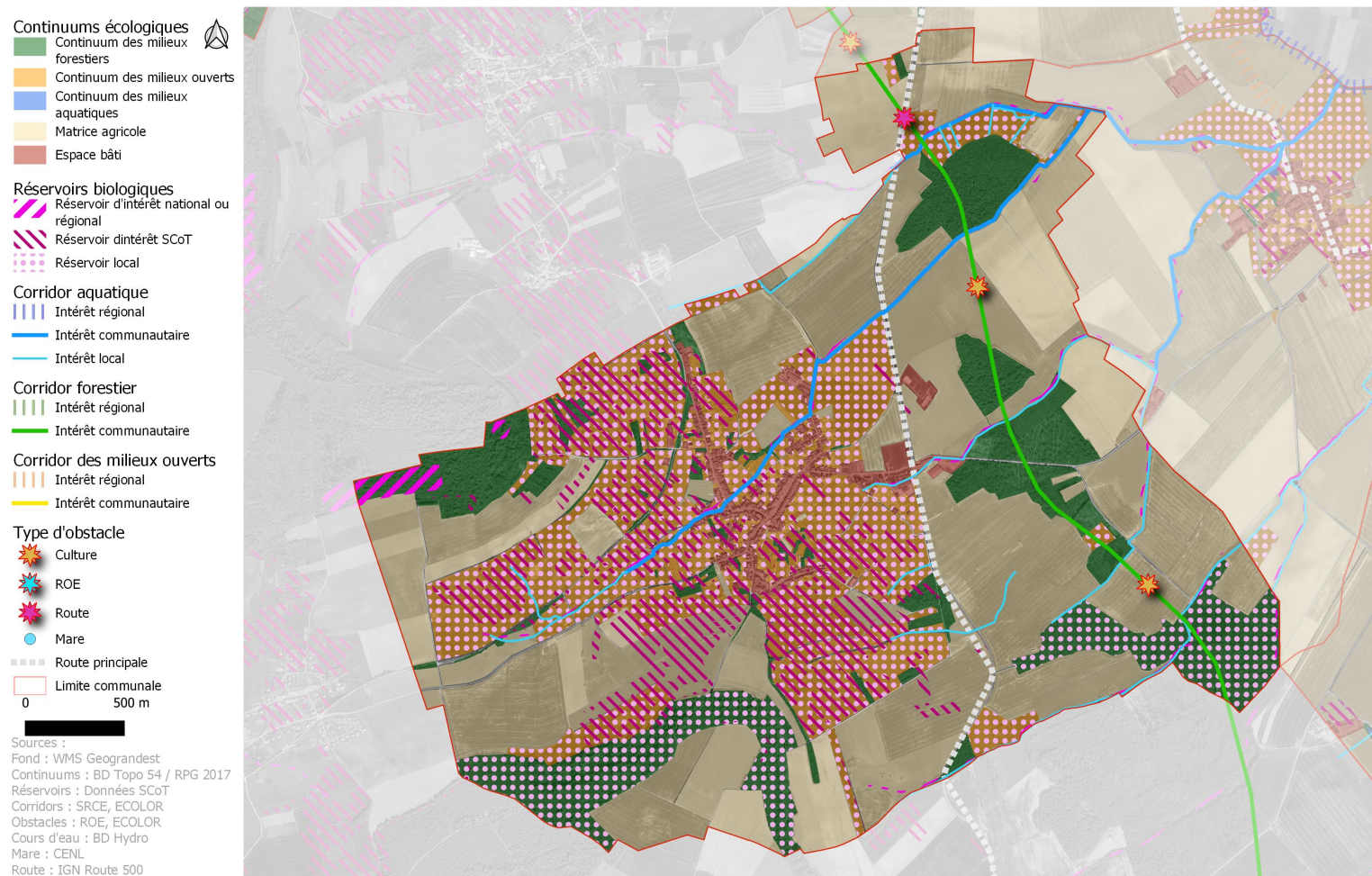
Sources :
Fond : WMS Geograndest
Continuums : BD Topo 54 / RPG 2017
Réservoirs : Données SCoT
Corridors : SRCE, ECOLOR
Obstacles : ROE, ECOLOR
Cours d'eau : BD Hydro
Mare : CENL
Route : IGN Route 500



Carte 64 : la Trame Verte et Bleue de Leyr

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET GRAND COURRONNE - SECTEUR SEILLE

Occupation du sol de la commune de Leyr



MAILLY-SUR-SEILLE

Sur la commune de Mailly-sur-Seille, un corridor des milieux ouverts d'intérêt communautaire s'ajoute aux **corridors aquatique et ouvert d'importance régionale** de la vallée de la Seille (Carte 65).

Les abords du village (prairies, jardins, vergers) et le massif forestier situé au Nord constituent des réservoirs de biodiversité d'intérêt local et SCOT. Ce dernier étant relativement éloigné des autres boisements de la communauté de communes et n'est relié avec eux par aucun corridor.

Trois mares dont une située en milieu forestier et deux en milieu agricole sont présentes sur le territoire.

NOMENY

Nomeny est traversé par la vallée de la Seille et constitue ainsi un **double corridor écologique régional** : des milieux aquatiques et ouverts (Carte 66).

Perpendiculairement à ces corridors se trouve un **corridor des milieux ouverts d'intérêt communautaire** qui relie les prairies de la communauté de communes suivant un axe Nord/Sud. Celui-ci étant interrompu par la RD70 et la RD913.

Un **corridor forestier d'importance communautaire** traverse le Bois de la Fourasse au Sud-Est du ban communal.

Les abords du village (prairies, jardins, vergers) constituent des réservoirs de biodiversité d'intérêt local et SCOT.

Cinq mares situées en milieu forestier sont présentes sur le territoire.

Un réseau de haies dense est présent sur tout le territoire communal tant au niveau des cours d'eau (Seille et ruisseau des Pessières) que le long des routes départementales (RD913 et RD70).

Carte 65 : la Trame Verte et Bleue de Mailly-sur-Seille

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET GRAND COURRONNE - SECTEUR SEILLE

Occupation du sol de la commune de Mailly-sur-Seille

Continuums écologiques
 Continuum des milieux forestiers
 Continuum des milieux ouverts
 Continuum des milieux aquatiques
 Matrice agricole
 Espace bâti

Réservoirs biologiques
 Réservoir d'intérêt national ou régional
 Réservoir d'intérêt SCoT
 Réservoir local

Corridor aquatique
 Intérêt régional
 Intérêt communautaire
 Intérêt local

Corridor forestier
 Intérêt régional
 Intérêt communautaire

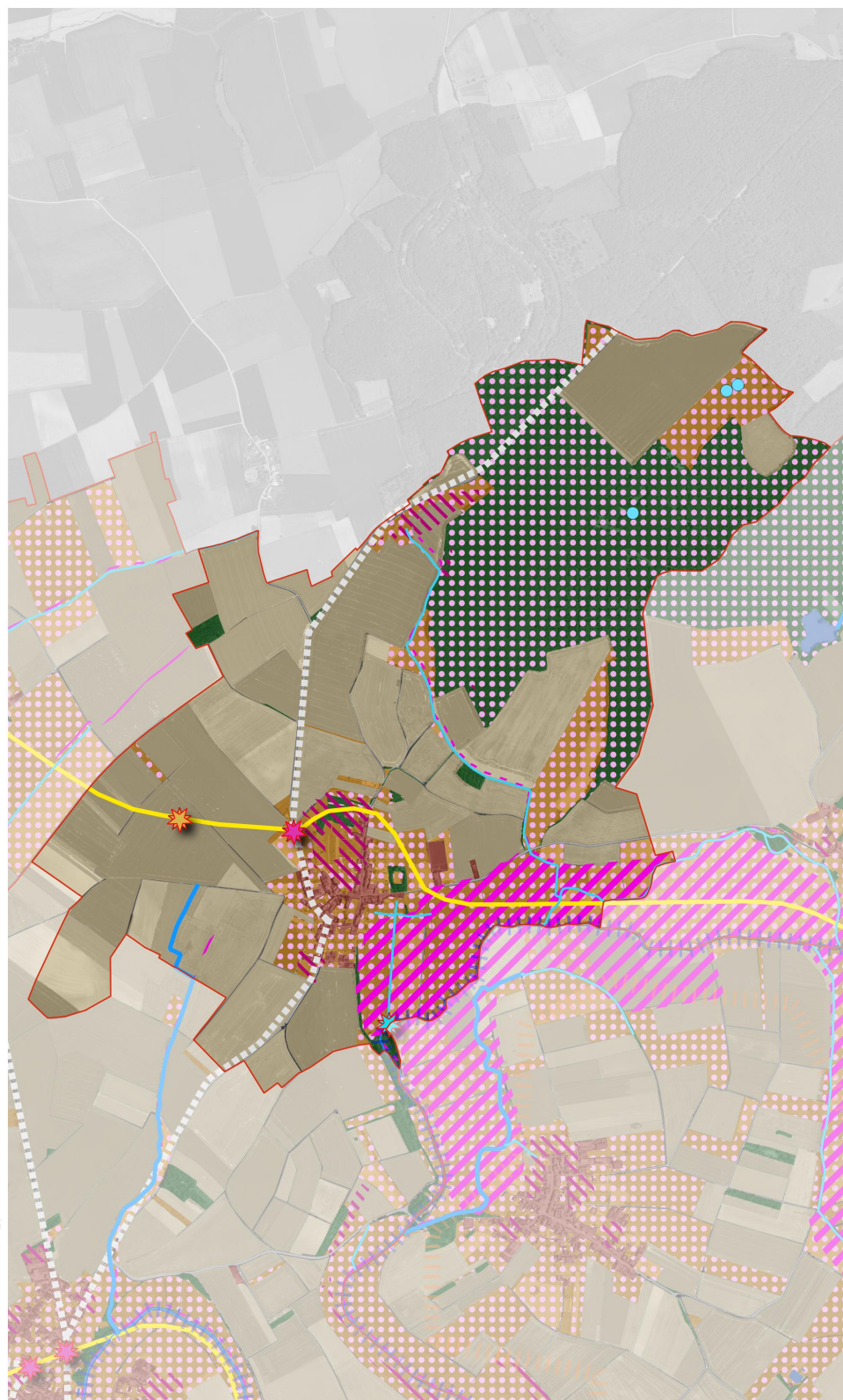
Corridor des milieux ouverts
 Intérêt régional
 Intérêt communautaire

Type d'obstacle

Culture
 ROE
 Route
 Mare
 Route principale
 Limite communale

0 500 m

Sources :
 Fond : WMS Geograndest
 Continuums : BD Topo 54 / RPG 2017
 Réservoirs : Données SCoT
 Corridors : SRCE, ECOLOR
 Obstacles : ROE, ECOLOR
 Cours d'eau : BD Hydro
 Mare : CENL
 Route : IGN Route 500



Carte 66 : la Trame Verte et Bleue de Nomeny

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET GRAND COURRONNE - SECTEUR SEILLE

Occupation du sol de la commune de Nomeny

Continuums écologiques
 Continuum des milieux forestiers
 Continuum des milieux ouverts
 Continuum des milieux aquatiques
 Matrice agricole
 Espace bâti

Réservoirs biologiques
 Réservoir d'intérêt national ou régional
 Réservoir d'intérêt SCoT
 Réservoir local

Corridor aquatique
 Intérêt régional
 Intérêt communautaire
 Intérêt local

Corridor forestier
 Intérêt régional
 Intérêt communautaire

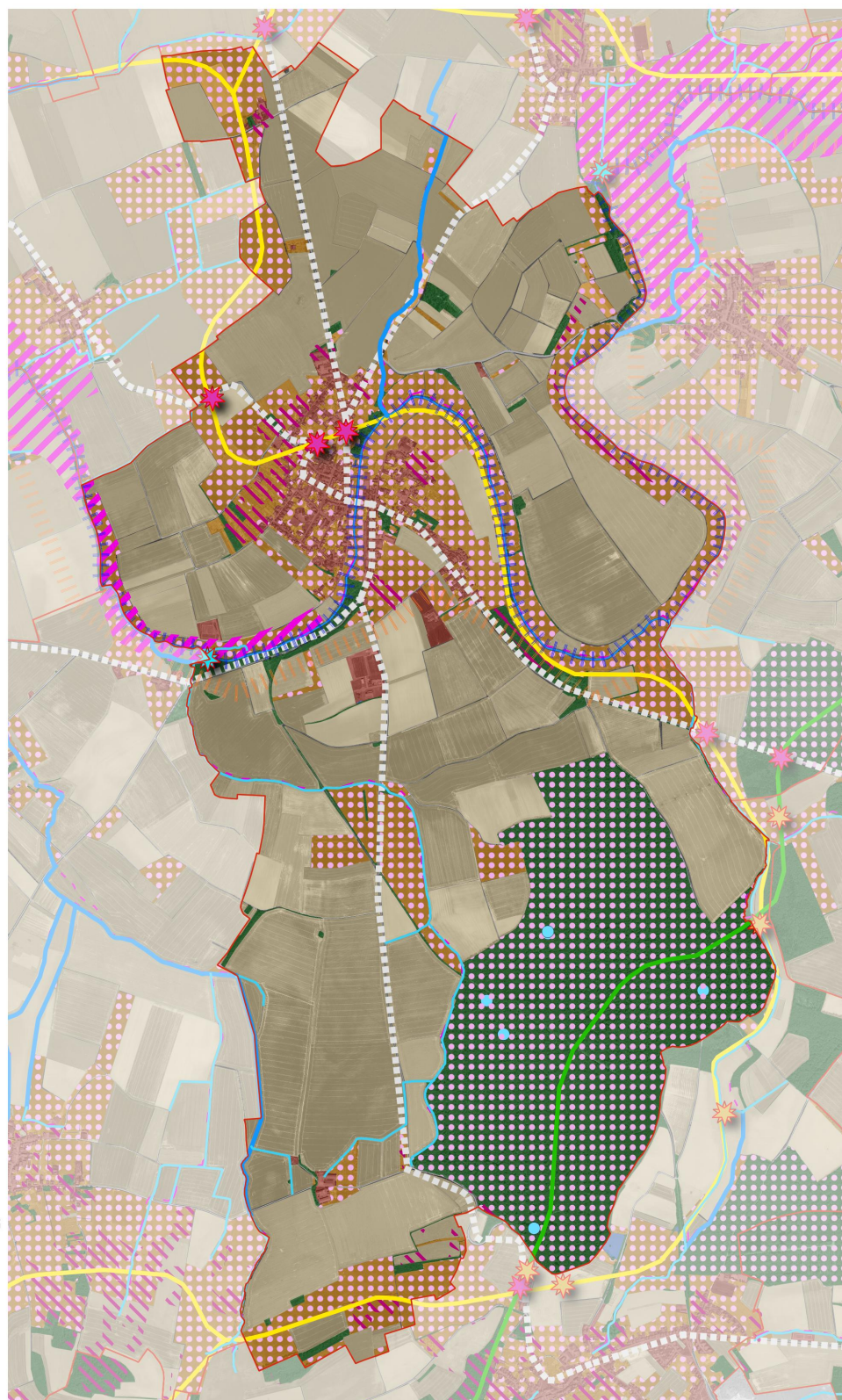
Corridor des milieux ouverts
 Intérêt régional
 Intérêt communautaire

Type d'obstacle

Culture
 ROE
 Route
 Mare
 Route principale
 Limite communale

0 500 m

Sources :
 Fond : WMS Geograndest
 Continuums : BD Topo 54 / RPG 2017
 Réservoirs : Données SCoT
 Corridors : SRCE, ECOLOR
 Obstacles : ROE, ECOLOR
 Cours d'eau : BD Hydro
 Mare : CENL
 Route : IGN Route 500



PHLIN

La commune de Phlin (Carte 67) est divisée :

- au Sud : la Vallée de la Seille avec ses deux corridors des milieux aquatiques et ouverts **d'importance régionale** ;
- au Nord : un massif forestier, réservoir de biodiversité, isolé des autres boisements.

Entre le village, la vallée de la Seille et le boisement, les cultures occupent la plupart de l'espace.

Le réseau de haies est très peu développé sur le territoire communal.

RAUCOURT

La commune de Raucourt ne se trouve pas dans la vallée de la Seille (Carte 68).

Un **corridor des milieux ouverts d'intérêt communautaire** traverse les prairies classées en réservoir de biodiversité. La RD913 constitue un obstacle pour la faune des milieux prairiaux.

Aucune mare et très peu de haies sont présentes sur le territoire communal.

ROUVES

La commune de Rouves (Carte 69) est traversée au Sud-Ouest par la Vallée de la Seille et par deux corridors **d'importance régional**.

Un **corridor des milieux ouverts d'intérêt communautaire** traverse les prairies classées en réservoir de biodiversité local et situées à l'Est de la commune.

Les **milieux ouverts extensifs** (jardins et prairies) sont relativement bien présents à Rouves mais ceinturés par les grandes cultures qui limitent les possibilités de connexions avec d'autres milieux similaires.

Carte 67 : la Trame Verte et Bleue de Phlin

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET GRAND COURRONNE - SECTEUR SEILLE

Occupation du sol de la commune de Phlin

Continuums écologiques
 Continuum des milieux forestiers
 Continuum des milieux ouverts
 Continuum des milieux aquatiques
 Matrice agricole
 Espace bâti

Réservoirs biologiques
 Réservoir d'intérêt national ou régional
 Réservoir d'intérêt SCoT
 Réservoir local

Corridor aquatique
 Intérêt régional
 Intérêt communautaire
 Intérêt local

Corridor forestier
 Intérêt régional
 Intérêt communautaire

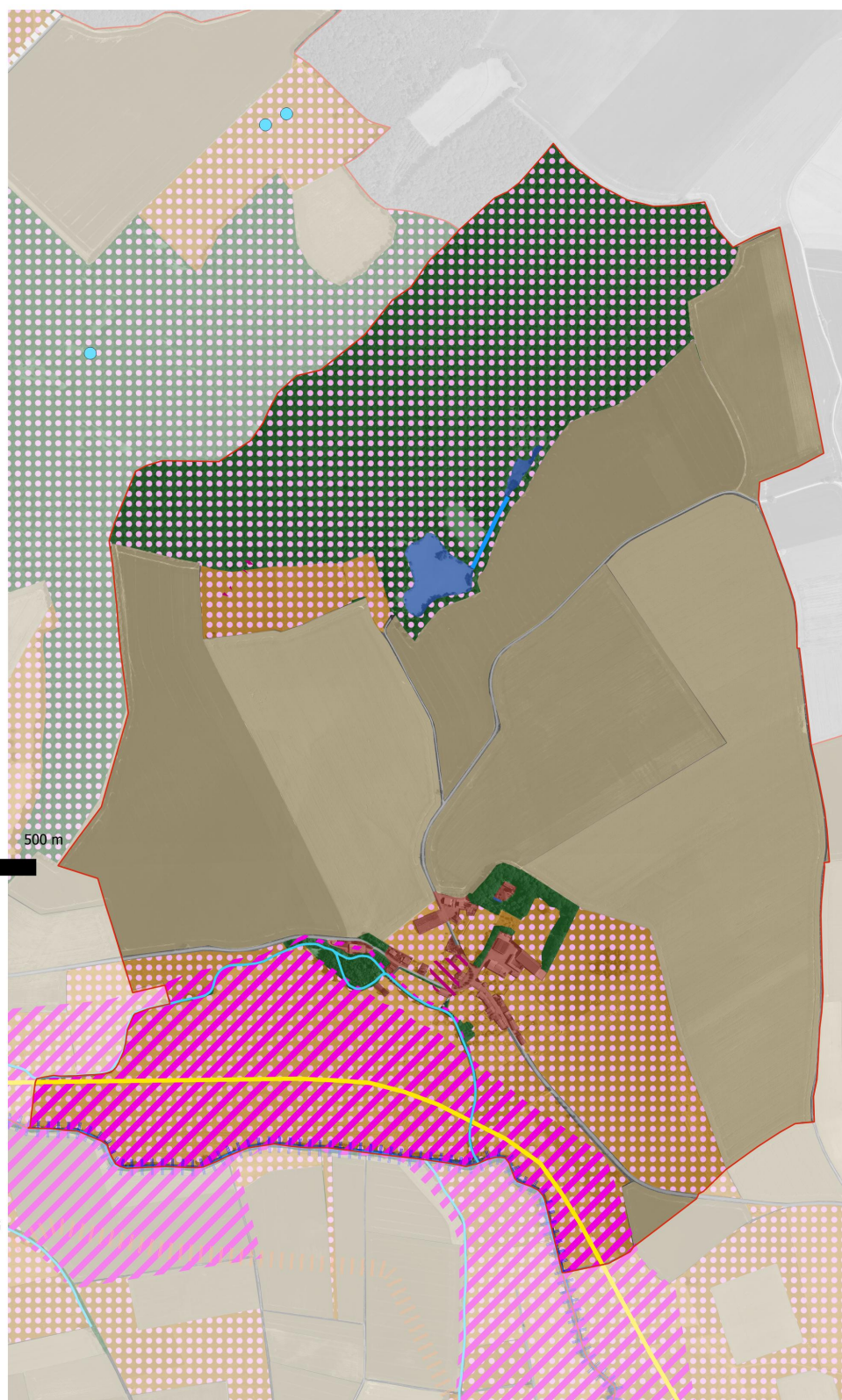
Corridor des milieux ouverts
 Intérêt régional
 Intérêt communautaire

Type d'obstacle

Culture
 ROE
 Route
 Mare
 Route principale
 Limite communale

0 500 m

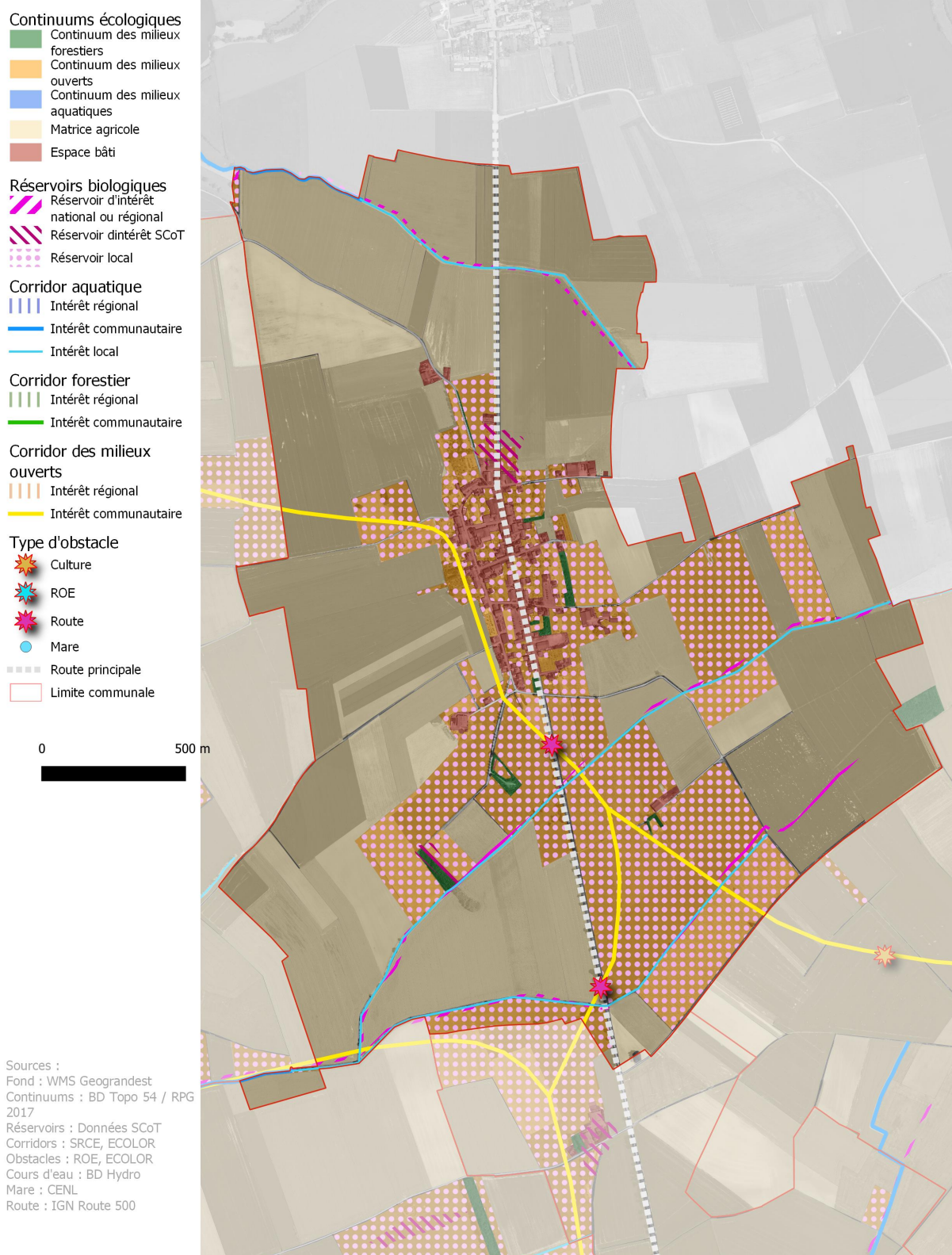
Sources :
 Fond : WMS Geograndest
 Continuums : BD Topo 54 / RPG 2017
 Réservoirs : Données SCoT
 Corridors : SRCE, ECOLOR
 Obstacles : ROE, ECOLOR
 Cours d'eau : BD Hydro
 Mare : CENL
 Route : IGN Route 500



Carte 68 : la Trame Verte et Bleue de Raucourt

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET GRAND COURRONNE - SECTEUR SEILLE

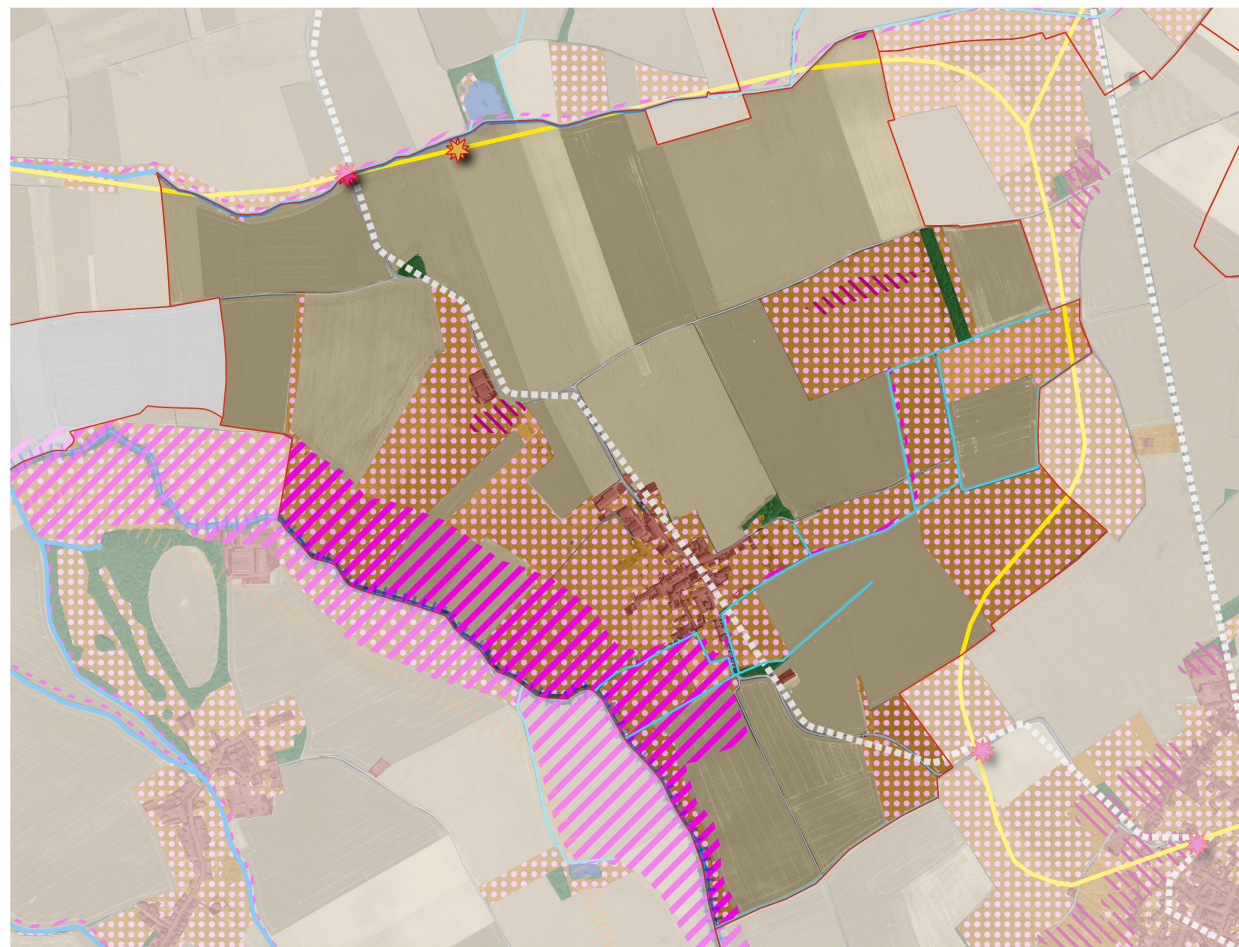
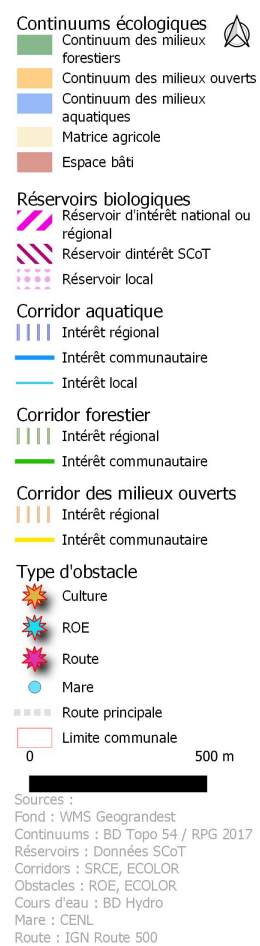
Occupation du sol de la commune de Raucourt



Carte 69 : la Trame Verte et Bleue de Rouves

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET GRAND COURRONNE - SECTEUR SEILLE

Occupation du sol de la commune de Rouves



SIVRY

La commune de Sivry ne se trouve pas dans la vallée de la Seille (Carte 70).

Un **corridor des milieux thermophiles d'intérêt régional** se trouve au Sud de la commune et un **d'intérêt communautaire** est localisé selon un axe Nord-Sud.

Les **milieux ouverts extensifs** (jardins, vergers et prairies) occupent une grande partie du territoire communal et sont considérés comme des réservoirs de biodiversité.

La commune étant située sur une colline, des boisements sont présents sur les reliefs et aux extrémités de la commune. Ils sont traversés par un corridor des milieux forestiers d'intérêt communautaire qui est interrompu par la matrice agricole.

Un réseau de haies peu dense est présent sur le territoire communal et se cantonne au cours d'eau de la Natagne et des routes.

THEZEY-SAINT-MARTIN

Le ban communal (Carte 71) est **essentiellement composé de milieux ouverts** : prairies le long de la vallée de la Seille au Sud du territoire et le long des ruisseaux (ruisseau de Vulmont et de Foville) mais également de cultures à l'Ouest et au Nord.

La vallée de la Seille constitue un **double corridor d'importance régionale : aquatique et des milieux ouverts**.

Un corridor **d'intérêt communautaire des milieux ouverts** est présent sur la commune de Thézey-Saint-Martin.

Quelques haies sont présentes le long des cours d'eau et des routes.

Carte 70 : la Trame Verte et Bleue de Sivry

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET GRAND COURRONNE - SECTEUR SEILLE

Occupation du sol de la commune de Sivry

Continuums écologiques
 Continuum des milieux forestiers
 Continuum des milieux ouverts
 Continuum des milieux aquatiques
 Matrice agricole
 Espace bâti

Réservoirs biologiques
 Réservoir d'intérêt national ou régional
 Réservoir d'intérêt SCoT
 Réservoir local

Corridor aquatique
 Intérêt régional
 Intérêt communautaire
 Intérêt local

Corridor forestier
 Intérêt régional
 Intérêt communautaire

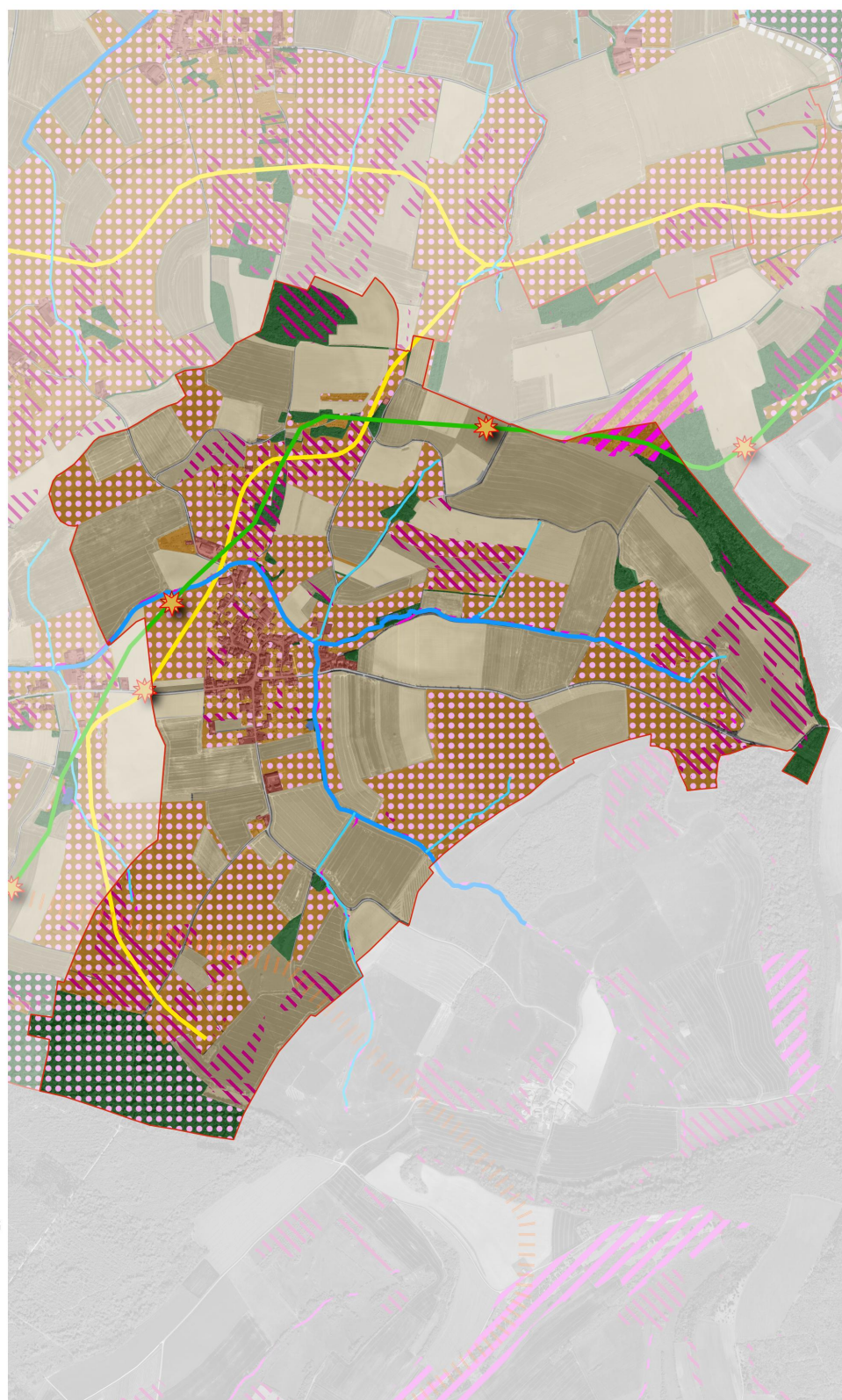
Corridor des milieux ouverts
 Intérêt régional
 Intérêt communautaire

Type d'obstacle

Culture
 ROE
 Route
 Mare
 Route principale
 Limite communale

0 500 m

Sources :
 Fond : WMS Geograndest
 Continuums : BD Topo 54 / RPG 2017
 Réservoirs : Données SCoT
 Corridors : SRCE, ECOLOR
 Obstacles : ROE, ECOLOR
 Cours d'eau : BD Hydro
 Mare : CENL
 Route : IGN Route 500



Carte 71 : la Trame Verte et Bleue de Thézey-Saint-Martin

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET GRAND COURRONNE - SECTEUR SEILLE

Occupation du sol de la commune de Thézey-Saint-Martin

Continuums écologiques
 Continuum des milieux forestiers
 Continuum des milieux ouverts
 Continuum des milieux aquatiques
 Matrice agricole
 Espace bâti

Réservoirs biologiques
 Réservoir d'intérêt national ou régional
 Réservoir d'intérêt SCOT
 Réservoir local

Corridor aquatique
 Intérêt régional
 Intérêt communautaire
 Intérêt local

Corridor forestier
 Intérêt régional
 Intérêt communautaire

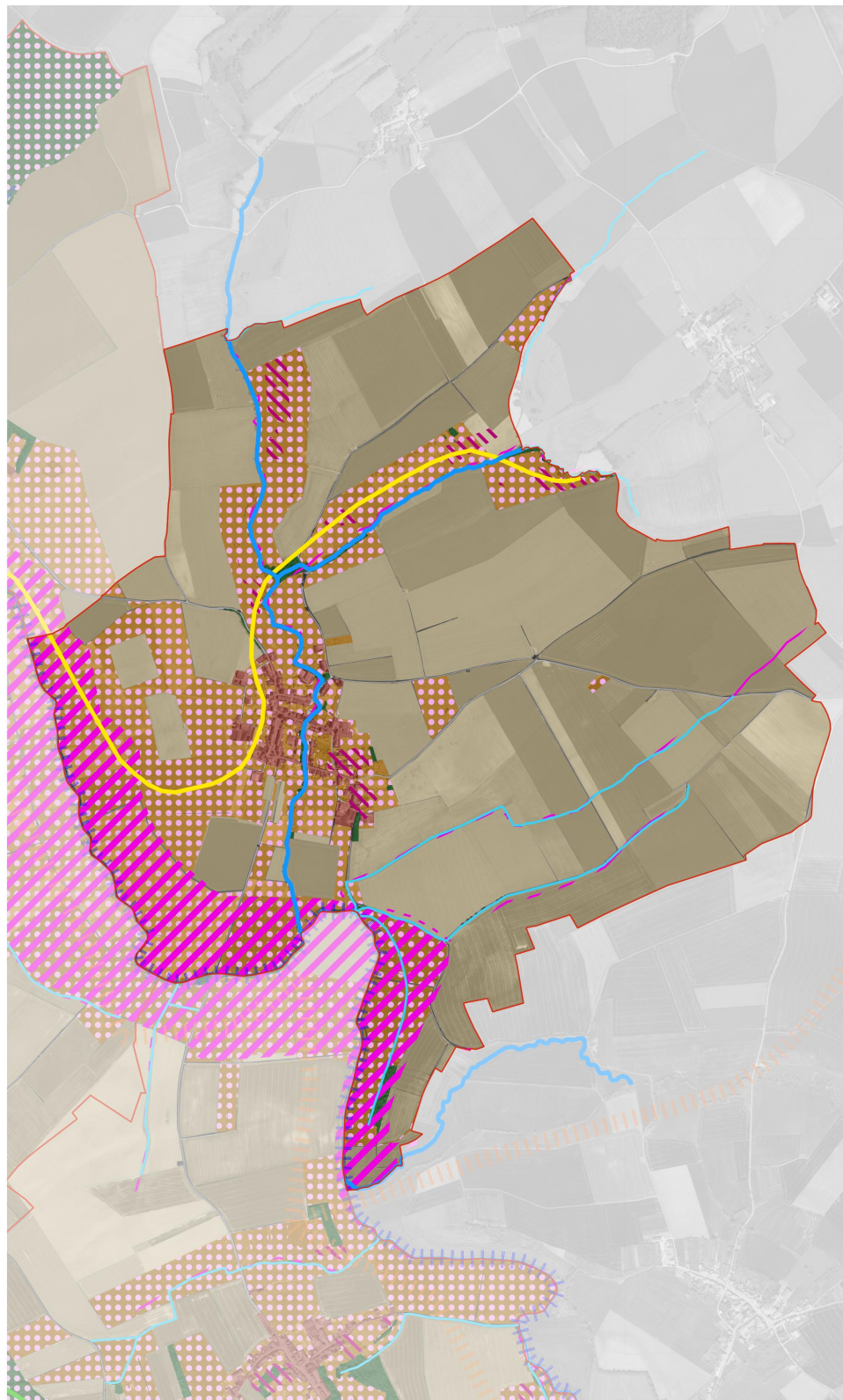
Corridor des milieux ouverts
 Intérêt régional
 Intérêt communautaire

Type d'obstacle

Culture
 ROE
 Route
 Mare
 Route principale
 Limite communale

0 500 m

Sources :
 Fond : WMS Geograndest
 Continuums : BD Topo 54 / RPG 2017
 Réservoirs : Données SCOT
 Corridors : SRCE, ECOLOR
 Obstacles : ROE, ECOLOR
 Cours d'eau : BD Hydro
 Mare : CENL
 Route : IGN Route 500



1.3 RESSOURCES

1.3.1 CONTEXTE GEOLOGIQUE

Sources : cartes géologiques de Nomeny et de Nancy

→ Structure géologique

Par son aspect géologique et physico-géographique, cette région se divise en deux parties (Carte 72) que l'on peut facilement reconnaître sur la carte :

- La vallée alluviale de la Seille qui coupe à peu près en diagonale le territoire, avec des élargissements sensibles par endroits, le cours d'eau, à pente très faible, divague fortement et les inondations sont de règle après de fortes précipitations. Cette vallée occupe la plus grande partie du territoire de la CCSM.
- L'angle sud-ouest qui montre des éléments importants de plateau calcaire du Jurassique moyen, avec à mi-pente le minerai de fer oolithique toarcien ou son prolongement ; quelques buttes témoins s'en détachent (Côte de Saint-Jean). Les communes de Belleau, Sivry et Jeandelaincourt sont les plus concernées.

La succession stratigraphique (simplifiée) issue de la notice de la carte géologique de Nomeny est la suivante :

- T10 / Rhétien : t10a (Grès infraliasiques du rhétien inférieur) qui constitue un complexe irrégulier d'argiles finement sableuses. T10b (Argiles de Levallois du rhétien supérieur) ;
- I1-4a / Calcaires à Gryphées ;
- I4b / Argiles à Promicroceras du Lotharingien de couleur gris-bleu ;
- I4c / Calcaire ocreux du Lotharingien : ensemble de calcaires et de marno-calcaires riches en pyrite ;
- I5 / Carixien : bancs de calcaire jaune paille à taches roses criblé de Belémnites et d'Ammonites ;
- I6 / Domérien qui comprend I6a (Domérien inférieur) : puissante assise d'argiles plus ou moins marneuses et I6b (Domérien supérieur)
- I7 / Toarcien inférieur : Schistes cartons ;
- I8 / Toarcien supérieur : Niveau du minerai de fer oolithique

- Ij1-j1b1 / « Marnes minacées » marnes sableuses avec quelques bancs calcaires ;
- LP-Fy / Limons et alluvions anciennes : débris calcaires des roches jurassiques surtout de Lias avec une phase de graviers et de sables siliceux. Sur ces limons s'étendent des prairies et des cultures ; leur nature souvent imperméable à la base entraîne de plus en plus des drainages considérables ;
- Fz / Alluvions récentes : quelques éléments sableux issus du Rhétien, les éléments durs proviennent des terrains calcaires, jurassiques et magnésiens, triasiques ; la prédominance est alors argilo-marneuse, limoneuse ;
- E / Eboulis constitués par un mélange de blocs et de pierrailles dans du limon brun-roux.

Dans l'ensemble et à la lecture de la carte géologique, seulement 3 couches géologiques se distinguent sur la Communauté de Communes de Seille et Mauchère.

- les parties marneuses des buttes témoins ;
- le fond de vallée de la Seille tapissé par des alluvions anciennes et récentes ;
- les formations d'argiles et de calcaires qui longent la Seille.

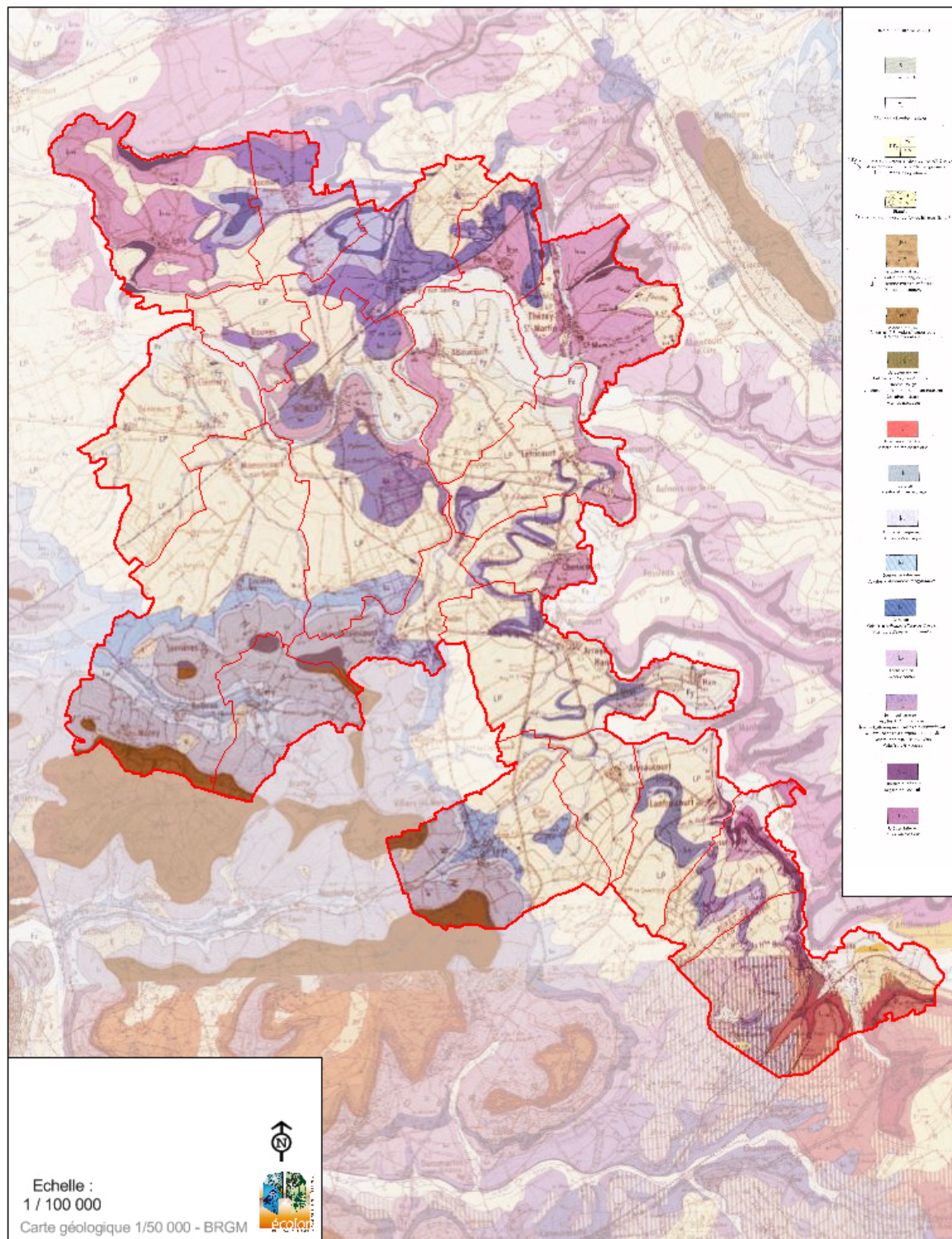
→ **Ressources et richesses géologiques**

- Les sables et graviers sont exploités dans les alluvions récentes (Fz) ou anciennes (Fy) ; les ballastières bordant la Seille donnent un mauvais matériau de construction vu la prédominance des éléments calcaires ;
- Les limons argileux (LP) ont été autrefois exploités pour des tuileries ainsi que les argiles du Pliensbachien (I6a) et du Lotharingien (I4b) telles que la tuilerie de Jeandelaincourt ;
- Le calcaire à Gryphées (I1-4a) alimentait autrefois les fours à chaux.

Carte 72 : Contexte géologique

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET MAUCHERE

GEOLOGIE



1.3.2 PEDOLOGIE

Source : carte pédologique de Lorraine de la Chambre d'agriculture de Lorraine

La nature du sol est conditionnée par la nature géologique des terrains et par la circulation de l'eau en liaison avec la pente. La roche mère, de par sa nature, joue un rôle essentiel dans la formation et la différenciation des sols (Carte 73).

Plateaux :

Sur les formations limoneuses du quaternaire affleurant en position de plateau, se sont formés des sols bruns calcaïques superficiels (20 à 30 cm d'épaisseur). La topographie souvent assez plane a permis le maintien de nombreux placages limoneux. Ces sols limono-argileux sont généralement caillouteux. Localement, les sols peuvent être profonds et avoir d'excellentes caractéristiques agronomiques. Les placages importants de Limons (+ de 80 cm) correspondent à **un sol brun limoneux lessivé et parfois hydromorphe**. Ce sol, par la présence de Limons, a peu de tenue (manque de structure) et il se lisse facilement par la pluie formant en période sèche une croûte de battance. Le phénomène de lessivage est un entraînement en profondeur des bases et substances minérales ainsi que des argiles. Cet appauvrissement de surface est à mettre en parallèle avec une accumulation d'argiles à faible profondeur qui accentue l'engorgement du sol en eau lorsque la pente est faible. Souvent, dans les pentes, le décapage des limons par érosion est complet : nous sommes alors en présence d'un sol lourd peu évolué (pélosol avec fréquence des sorties d'eau à une hétérogénéité dans la texture du substrat marneux).

Dans l'ensemble, ce sont des sols faciles à travailler, bien structurés, à ressuyage rapide mais sensibles à la sécheresse et caillouteux. Ces terres saines ont une valeur agronomique moyenne et sont bien adaptées à la forêt et à la culture des céréales.

Coteaux :

Sur les coteaux, on observe des sols bruns calcaires, limono-argileux, irrégulièrement drainés. Ce sont des sols généralement lourds où l'assainissement est indispensable avant la mise en culture. Ils sont souvent couverts par la forêt et la prairie.

En revanche, les sols bruns calciques se développant sur les replats calcaires, sont identiques à ceux du plateau.

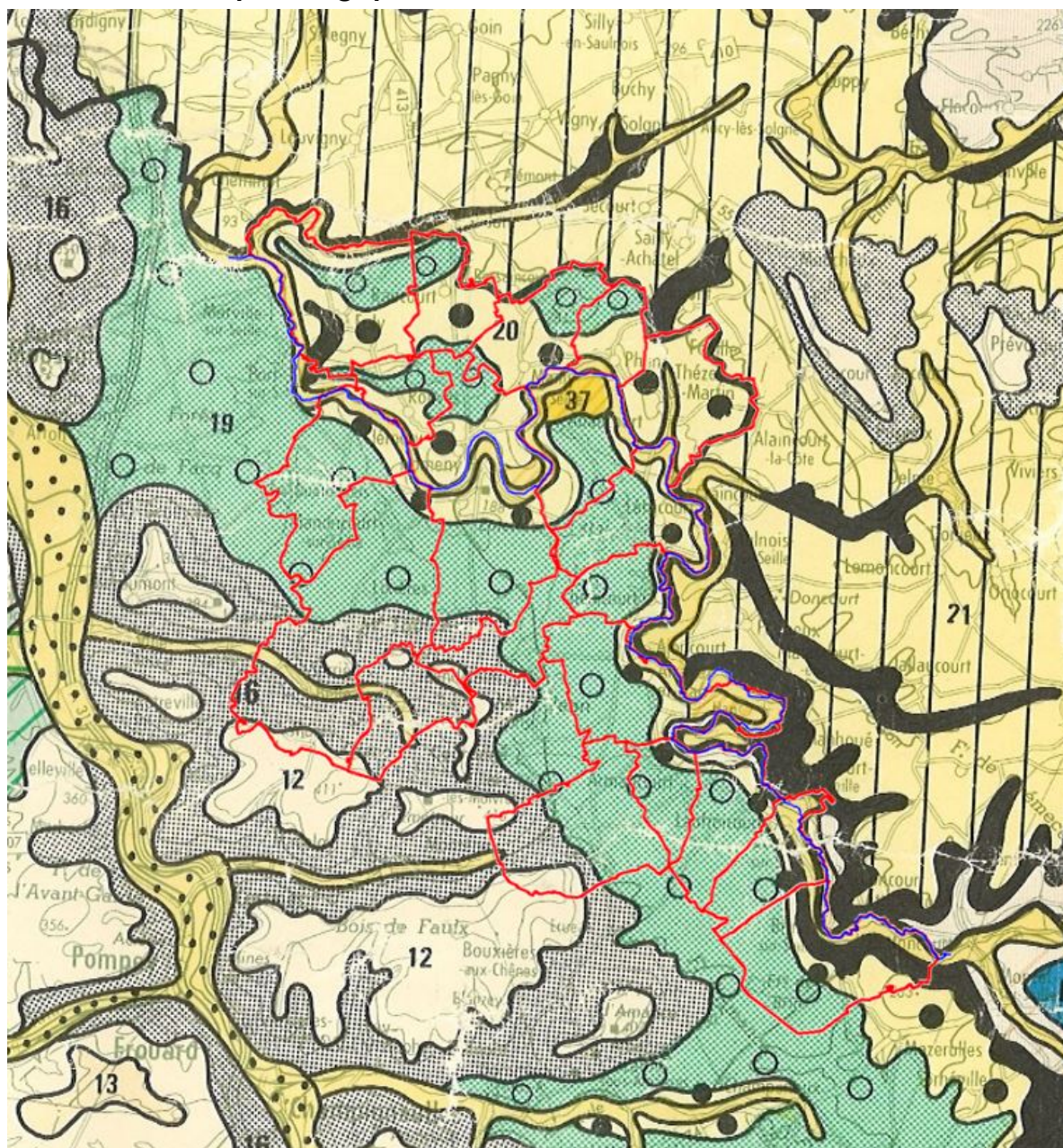
En bas de pente, les sols limoneux lessivés sont généralement **hydromorphes**. On y observe régulièrement un engorgement temporaire en eau qui caractérise les **sols à pseudogley**, reconnaissables par leurs taches de rouilles dans les niveaux engorgés.

Vallée de la Seille :

Dans la vallée de la Seille et de ses principaux affluents, on rencontre des sols bruns faiblement lessivés, limono-argileux en surface et s'enrichissant en argile en profondeur. Ils constituent de très bons sols de culture. En zone inondable, ils sont souvent utilisés en prairie de pâture ou de fauche. Il s'agit de sols qui se sont soit formés sur les alluvions récentes très argileuses de la Seille et affluents soit sur des terrains colluviaux perchés par rapport aux alluvions. Ces sols sont conditionnés par la présence d'une nappe permanente subissant des oscillations d'amplitude variable. La faible pente, la nature argileuse du terrain, ne permet plus un renouvellement suffisant de l'oxygène dissout : il y a alors formation d'un sol à gley réduit gris bleuâtre dans les horizons profonds (+ de 80 cm).

En fond de vallon, ou aux abords des sources, le sol argileux s'engorge presque en permanence en raison du déficit du drainage interne. Des tâches d'oxydation et de réduction apparaissent dans le sol dès la surface dans les endroits les plus humides, puis le sol prend une teinte grise bleutée veinée de rouge. Ce sol des zones humides **est un sol brun à gley ou à pseudo-gley. Ces sols à nappe temporaire, quelques fois soumises à inondations fréquentes de la Seille, sont occupés par des prairies à flore hygrophile correspondant à des zones humides définies à l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1^{er} octobre 2009**

Carte 73 : Carte pédologique de la CCSM



Bruns calcaires superficiels



Sols colluviaux :

Bruns calcaires caillouteux

Bruns argilo-limoneux



Bruns lessivés hydromorphes limono-argileux



Association : Bruns calcaires – bruns calcaires superficiels – bruns calcaires marmorisés – bruns superficiels hydromorphes – bruns lessivés hydromorphes argilo-limoneux



Association : bruns lessivés hydromorphes argilo-limoneux (Bruns calcaires – bruns calcaires superficiels – bruns calcaires marmorisés)



Bruns / Bruns calcaires



Hydromorphes à pseudo-gley de surface argileux

1.3.3 PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES

Source : Atlas cartographique dynamique DDT 54

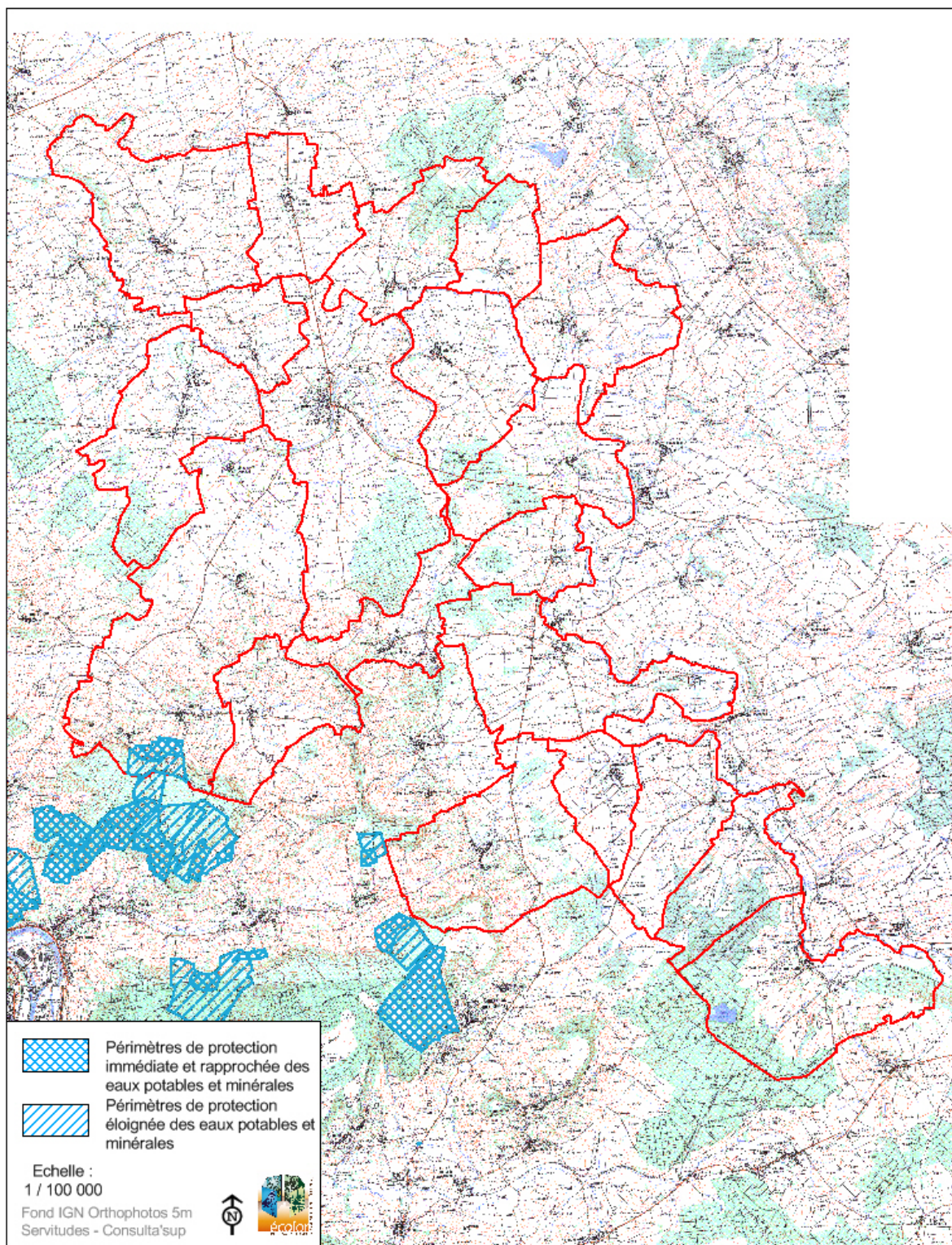
Les périmètres de protection des captages visent la préservation de la ressource en eau potable. L'instruction des dossiers est réalisée par la délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé. La déclaration d'Utilité Publique est prise par le préfet et les périmètres constituent des servitudes d'utilité publiques.

Deux captages d'eau souterraine sont présents sur la commune de Belleau au Sud du territoire de la Communauté de communes de Seille et Mauchère (Carte 74). Il s'agit de la source de Morey et de celle de Belleau.

Carte 74 : Carte des périmètres de protection de captages actuels

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET MAUCHERE

LOCALISATION DES PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES



1.4 NUISANCES ET RISQUES

1.4.1 GESTION DES DECHETS

Sources :

- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2014 de la CCSM ;
- SCOT Sud 54 (Etat initial de l'environnement) ;
- Site internet de la CCSM :
http://www.cc-seillemauchere.org/seille-mauchere/pages/fr/d%C3%A9chet_28.html#.V6mg4_mLSUk

Dans la Communauté de Communes de Seille et Mauchère, les déchets ménagers et assimilés sont gérés par la CCSM en régie, qui assure avec des prestataires la collecte, le tri et une partie du traitement.

Le projet « Déchet » de la communauté de communes réunit le **système de régie** ainsi que le **système de redevance** qualifié d'incitatif.

Le premier permet de collecter les ordures ménagères résiduelles (OM r) ainsi que l'évacuation et le transport des déchets de la déchetterie communautaire par les services de la CCSM. Les ordures ménagères sont jetées dans des sacs jaunes payant et ramassées en porte à porte à une fréquence d'une fois par semaine dans chacune des communes à des jours distincts. Le prix correspond à la valeur du service rendu et englobe les coûts de collecte et de traitement des ordures ménagères ainsi que les coûts de fonctionnement de la déchèterie.

Le traitement des déchets, assuré avec un prestataire (la société SITA) se fait par **enfouissement sur le site de Lesménils** (54).

Le principe du système de redevance dit « incitatif » est d'encourager l'effort de tri en facturant uniquement le volume d'ordures ménagères collectées.

Les déchets recyclables sont collectés en points d'apport volontaire.

- Le verre est collecté dans des conteneurs de couleur verte. La société PATE assure en prestation de service sa collecte et son traitement.

- Les corps creux (bouteilles, emballages en carton ou acier) sont ramassés dans des conteneurs de couleur jaune. La société ONYX ESR assure en prestation de service leur collecte et leur traitement. Ils sont triés dans le centre de tri de Ludres et certains de ces matériaux sont revendus à des repreneurs.
- Les corps plats (papiers, journaux, livres) sont collectés dans des conteneurs bleus. Ils sont également collectés par la société ONYX EST en prestation de service. Le traitement des corps plats est assuré par la société PAPREC et ces derniers sont triés dans le centre de tri à Custines.

La déchetterie est située sur la commune de Nomeny (route de Jeandelaincourt). Ouverte en 2002, elle permet aux habitants du territoire de venir déposer de nombreux déchets (tout-venant, déchets verts, cartons, gravats...) et dispose de bornes de points d'apport volontaire.

Le ramassage des encombrants est réalisé une fois par an dans les communes éloignées de plus de 10 minutes de la déchetterie.

Tableau 13 : Tonnage collecté en 2010 et 2014

Source : Rapport de la CCSM

année	Collecte OM r	Collecte sélective		
		corps creux	corps plats	verres
2010	966 T	122 T	277 T	327 T
2014	945 T	140 T	270 T	322 T

1.4.2 NUISANCES ACOUSTIQUES

Source :

- SCOT Sud 54 (Etat initial de l'environnement)
- <http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Bruit-des-transports-terrestres-routiers-et-ferroviaires>
- Porter à Connaissance du PLUi Plan d'exposition au bruit

Les transports routiers sont les principaux responsables des nuisances sonores.

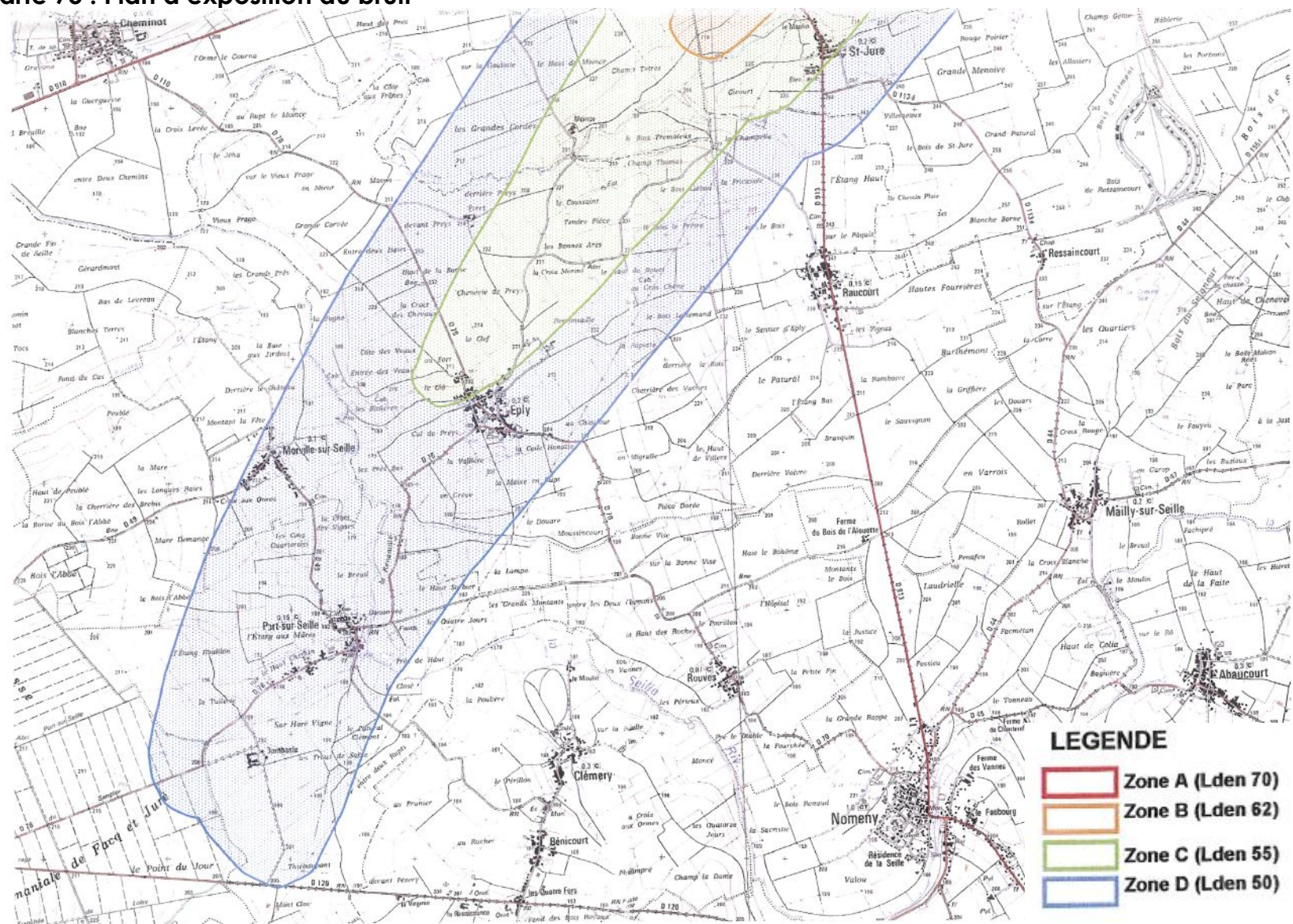
Les voies concernées par le classement sont :

- les routes et les rues de plus de 5 000 véhicules par jour ;
- les lignes ferroviaires interurbaines de plus de 50 trains par jour ;
- les infrastructures en projet sont également intégrées.

En raison du caractère rural du territoire d'étude et d'un trafic routier relativement peu élevé, aucune infrastructure routière n'est classée en nuisance acoustique.

Toutefois, on note la présence d'un plan d'exposition au bruit concernant l'aérodrome de Metz-Nancy-Lorraine. La carte ci-dessous (Carte 75), montre que la commune d'Eply et de Raucourt sont concerné par la zone C (exposition au bruit modéré) et la zone D (exposition au bruit faible).

Carte 75 : Plan d'exposition au bruit



1.4.3 QUALITE DE L'AIR

Source :

- Air Lorraine : <http://www.air-lorraine.org/>
- SCOT Sud 54 (Etat initial de l'environnement)

1.4.3.1 Généralités

Les activités industrielles, les installations de chauffage publiques et privées, la circulation automobile ainsi que toute activité consommatrice d'énergie émettent des polluants atmosphériques.

Pour surveiller la qualité de l'air, la Lorraine s'est dotée et a développé depuis 1971 un réseau de mesures de polluants atmosphériques.

La diffusion et la dispersion des polluants sont fortement déterminées par les conditions météorologiques.

Ainsi, les épisodes de forte pollution sont souvent liés à de mauvaises conditions de dispersion :

- atmosphère stable, vent faible : dispersion lente,
- inversion de température en altitude : ascension bloquée, accumulation des polluants à basse altitude.

En revanche, une atmosphère instable et de fortes turbulences conduisent à une dispersion rapide des polluants.

1.4.3.2 Réglementation

La Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE) transcrite au niveau national les réglementations internationales et européennes. Parfois désignée du nom de son auteur "Loi Lepage", elle a eu 10 ans en 2007.

Publiée au journal officiel le 01/01/1997 elle remplace la précédente loi du 02/08/1961 relative à la lutte contre la pollution atmosphérique et les odeurs, et complète la loi du 19/07/1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Pour réduire les nuisances (pollution de l'air, bruit) et maîtriser la consommation énergétique, la LAURE fixe des objectifs que les PDU (plans de déplacements urbains) et les SCOT (schéma de cohérence territoriale) doivent intégrer certaines recommandations :

- réduire le trafic automobile,

- favoriser les transports en communs (TC) et autres moyens de déplacements économes en énergie et moins polluants dont les bicyclettes,
- aménager le réseau de voiries pour favoriser les déplacements cités ci-dessus,
- organiser le stationnement notamment en dehors des centres des villes,
- encourager les entreprises et les collectivités publiques à favoriser le transport moins polluant de leur personnel par utilisation des TC et du co-voiturage.

1.4.3.3 Qualité de l'air du périmètre d'étude du PLUI

L'état initial de l'environnement du SCOT Sud 54 indique que :

« Les conditions climatiques de la Lorraine sont favorables à la dispersion des pollutions et au lessivage de l'atmosphère offrant un air de qualité généralement bon.

La surveillance des polluants réglementés au niveau européen montre que les niveaux de fond présentent une tendance à la baisse, plus particulièrement pour le dioxyde de soufre (SO₂) et le monoxyde de carbone (CO), ou à la stagnation, voire légère augmentation pour les poussières fines (PM₁₀) ou l'ozone (O₃).

Les situations de proximité trafic ou industrielle entraînent, toutefois, des expositions plus fortes pouvant aller jusqu'au non-respect de valeurs limites ou d'objectifs de qualité. Concernant les pics de pollution, des dépassements du seuil d'information et de recommandations sont régulièrement constatés pour l'ozone et les poussières fines, le niveau d'alerte étant franchi pour ces dernières. »

		SO2	CO	Particules PM10	Particules PM2.5	NO2/NOx	O3	Benzène	HAP	Métaux
Chronique	Objectif de qualité Santé	😊		😊	😞 Nancy-Charles III Nancy-Libération	😞 Villers-lès-Nancy-A33	😞	😊		😊
	Végétation	Pas de seuil	Pas de seuil	Pas de seuil	Pas de seuil	Nancy-Libération (2011)	😞	Pas de seuil	Pas de seuil	Pas de seuil
	Valeurs limites / cibles Santé	😊	😊	😊	😞 Nancy-Charles III 2009 (Valeur cible)	😞 Villers-lès-Nancy-A33	😞	😊	😊	😊
Aigue	Végétation	😊	Pas de seuil	Pas de seuil	Pas de seuil	Nancy-Libération (2011)	😊	Pas de seuil	Pas de seuil	Pas de seuil
	Seuil de recommandation et d'information	😞 Secteur de Pont-a-Mousson	Pas de procédure	😞	Pas de procédure	😊	😞	Pas de procédure	Pas de procédure	Pas de procédure
	Seuil d'alerte	😊	Pas de procédure	😞	Pas de procédure	😊	😊	Pas de procédure	Pas de procédure	Pas de procédure

😊 Pas de dépassement 😞 Dépassement rare ou potentiel 😞 Dépassement avéré

Bilan 2008 – 2011 du SCOT Sud 54

1.4.4 RISQUES ANTHROPIQUES

1.4.4.1 Installations classées

Source : <http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr>,

Après consultation du site, certaines communes du PLUI possèdent des établissements soumis au régime des installations classées, listées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 14 : Liste des établissements classés" « ICPE »

Nom établissement	Commune	Régime	Statut Seveso
SCEA de l'Enclos	Armaucourt	Autorisation	Non Seveso
LABO SERVICES	Jeandelaincourt	Inconnu	Non Seveso
SITA France DECHETS		Autorisation	Seuil Haut
EUROGRANULATS	Lanfroicourt	Enregistrement	Non Seveso

1.4.4.2 Base de données BASOL : pollution des sols

Source : <http://basol.developpement-durable.gouv.fr/>

La base de données BASOL rassemble la liste des sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.

Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voire des décennies.

Sur le territoire de la communauté de communes de Seille et Mauchère, aucun site pollué n'est présent.

1.4.4.3 Inventaires historiques de sites industriels et activités de service (BASIAS)

Source : <http://basias.brgm.fr/presentation.asp>

La base de données BASIAS, qui recense les activités susceptibles de polluer les sols, les eaux superficielles et les eaux souterraines, inventorie **37 sites sur les communes du PLUI de Seille et Mauchère dont 8 ont leur activité terminée et 5 encore en activité.**

Les principaux objectifs de ces inventaires sont :

- recenser, de façon large et systématique, tous les sites industriels abandonnés ou non, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement ;
- conserver la mémoire de ces sites ;
- fournir des informations utiles aux acteurs de l'urbanisme, du foncier et de la protection de l'environnement.

Carte 76 : Localisation des sites de la base BASIAS

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET MAUCHERE

LOCALISATION DES SITES DE LA BASE BASIAS

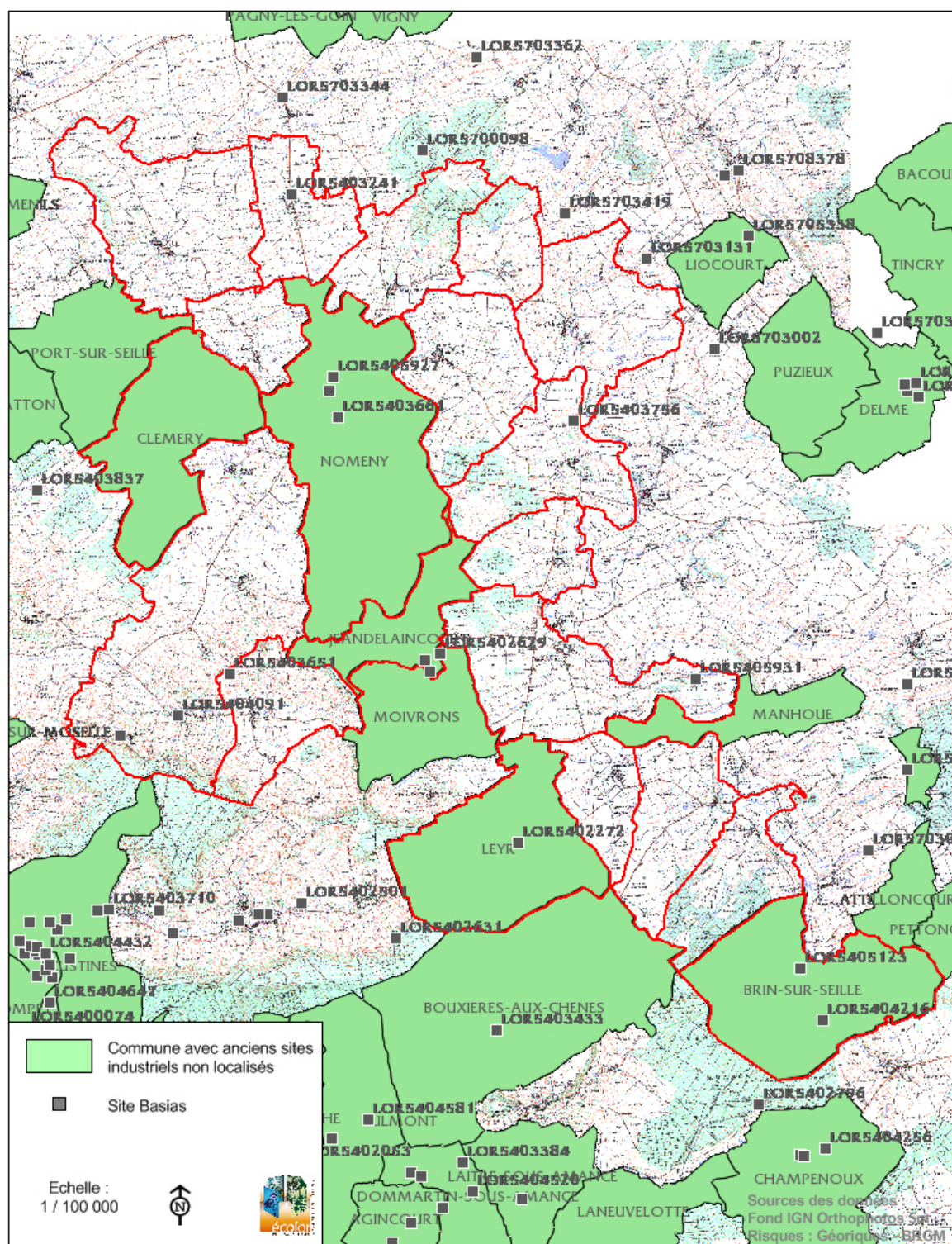


Tableau 15 : Liste des sites de la base BASIAS

LOR5405931	Centre éducatif de Han-sur-Seille	Centre éducatif avec dépôt de gaz	Arraye-et-Han	En activité
LOR5402200	MATER Michel SARL	Ferronnerie d'art	Belleau	Activité terminée
LOR5405091	Vautrin	Réparation vente de machines agricoles	Belleau	Activité terminée
LOR5401709	COLLARD, ex Sté SITA-ORDURES SERVICE	Décharge	Brin-sur-Seille	Inconnu
LOR5403261	BOXSTAEL, ex VOIGARD Edmond	Garage, station-service		Inconnu
LOR5403126	HEES Roland	Dépôt de liquide inflammable		Inconnu
LOR5405123	Lemonier Alain (Etablissement)	Garage-carrosserie		En activité
LOR5404216	Sté Collard et Cie (SA)	Dépôts d'ordures ménagères		Inconnu
LOR5404215	Rousse Gilbert	Boucherie - Charcuterie avec dépôt de gaz combustible liquéfié		Inconnu
LOR5404217	Guillem Jacques	Garage - Carrosserie - Tôlerie		Inconnu
LOR5404218	Lemonier Entreprise	Garage - Carrosserie		Inconnu
LOR5404340	Boulangerie Arnold	Dépôt de gaz	Clémery	Activité terminée
LOR5403731	Commune	Décharge d'ordures ménagères	Jeandelaincourt	Activité terminée
LOR5402215	SITA FD-Suez, ex G.I.E. France déchets (S.A.)	Centre d'Enfouissement Technique de classe 1		En activité
LOR5404897	GME Tuiles (SA), ex Tuilerie de Jeandelaincourt	Carrière, Fabrication de produits céramiques (tuiles), compression d'air, liquide inflammable		Activité terminée
LOR5404894	Pillot et Roger (SA)	Silo, vente de produits agropharmaceutiques et de matériaux BTP		En activité
LOR5403756	Commune	Décharge simplifiée	Létricourt	Activité terminée
LOR5402941	PERRIN Henri	Dépôt de charbon	Leyr	Inconnu

	Fils			
LOR5402812	COMITE NSEA = Comité Nancéen de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence	Dépôt de fioul domestique		Inconnu
LOR5402562	KESSLER	Séchoir peaux fraîches		Inconnu
LOR5402272	Guignard (S.A.)	Garage		Inconnu
LOR5405163	Perrin Henri	Dépôt de liquides inflammables		Activité terminée
LOR5403994	ALTMAYER	Dépôt de fioul domestique		Inconnu
LOR5401956	Della Chiesa Alexandre	Station-service, Dépôt de liquides Inflammables, Entreprise de travaux publics, Garage		Inconnu
LOR5402807	CHERY	Dépôt de fioul domestique		Inconnu
LOR5403661	Coopérative agricole Lorraine	Silo de collecte à céréales, Dépôt de produits agrochimiques		Inconnu
LOR5402781	BOIRE Jean- Claude	Chauffage collectif d'un immeuble d'habitation		Inconnu
LOR5403136	FERRY	Station-service		Inconnu
LOR5403160	UNION INDUSTRIELLE DES PETROLES, ex Société CALTEX SAF	Dépôt de liquide inflammable	Nomeny	Inconnu
LOR5402648	SCHROEDER Jean	Cuir et peaux, Dépôt de chiffons		Inconnu
LOR5402649	MICHAUX Auguste	Travail des métaux		Inconnu
LOR5402876	Mairie	Dépôt de liquide inflammable		Inconnu
LOR5405927	Bastien Robert	Application de peinture, séchage		Inconnu
LOR5405926	Menuiserie Fauvel (SA)	Menuiserie		Inconnu
LOR5409099	BOISSELIER André, ex BASTIEN	Laboratoire de charcuterie		Inconnu
LOR5403241	FAVIER- L'HUILLIER (SA), (ex Favier Entreprise)	Garage-vente de machines agricoles, atelier de réparation	Raucourt	En activité
LOR5403651	Commune de Sivry	Décharge brute, dépôt d'ordures ménagères	Sivry	Activité terminée

1.4.5 RISQUES TECHNOLOGIQUES

1.4.5.1 Transport de gaz

Source : DDT Meurthe-et-Moselle – Porté à connaissances

Le territoire de l'intercommunalité est traversé par des canalisations de transport de gaz naturel à haute pression.

Les communes concernées sont Belleau et Sivry au Sud du territoire (Carte 78).

BELLEAU– Traversée					
Canalisations en service	DN	PMS (bar)	* Zone de dangers très graves Distance ELS (m)	* Zone de dangers graves Distance PEL (m)	* Zone de dangers significatifs Distance IRE (m)
BLENOD-LES-PONT-A-MOUSSON-CERVILLE(LORRAINE 1)	450	67.7	120	165	205
BLENOD-LES-PONT-A-MOUSSON-CERVILLE(ART LORRAINE 2)	500	67.7	140	195	245
Canalisation renoncé : GRTgaz a obtenu une mise à l'arrêt définitif					
BLENOD LES P.A.M - FAULX(HS)					
Plans : BX088, BW087, BW088					

* Zones de dangers situées de part et d'autre des ouvrages et définies dans la circulaire 2006-55 ou BSEI n°06-254

SIVRY– Traversée					
Canalisation renoncé : GRTgaz a obtenu une mise à l'arrêt définitif					
BLENOD LES P.A.M - FAULX(HS)					
Plans : BX088, BW088					

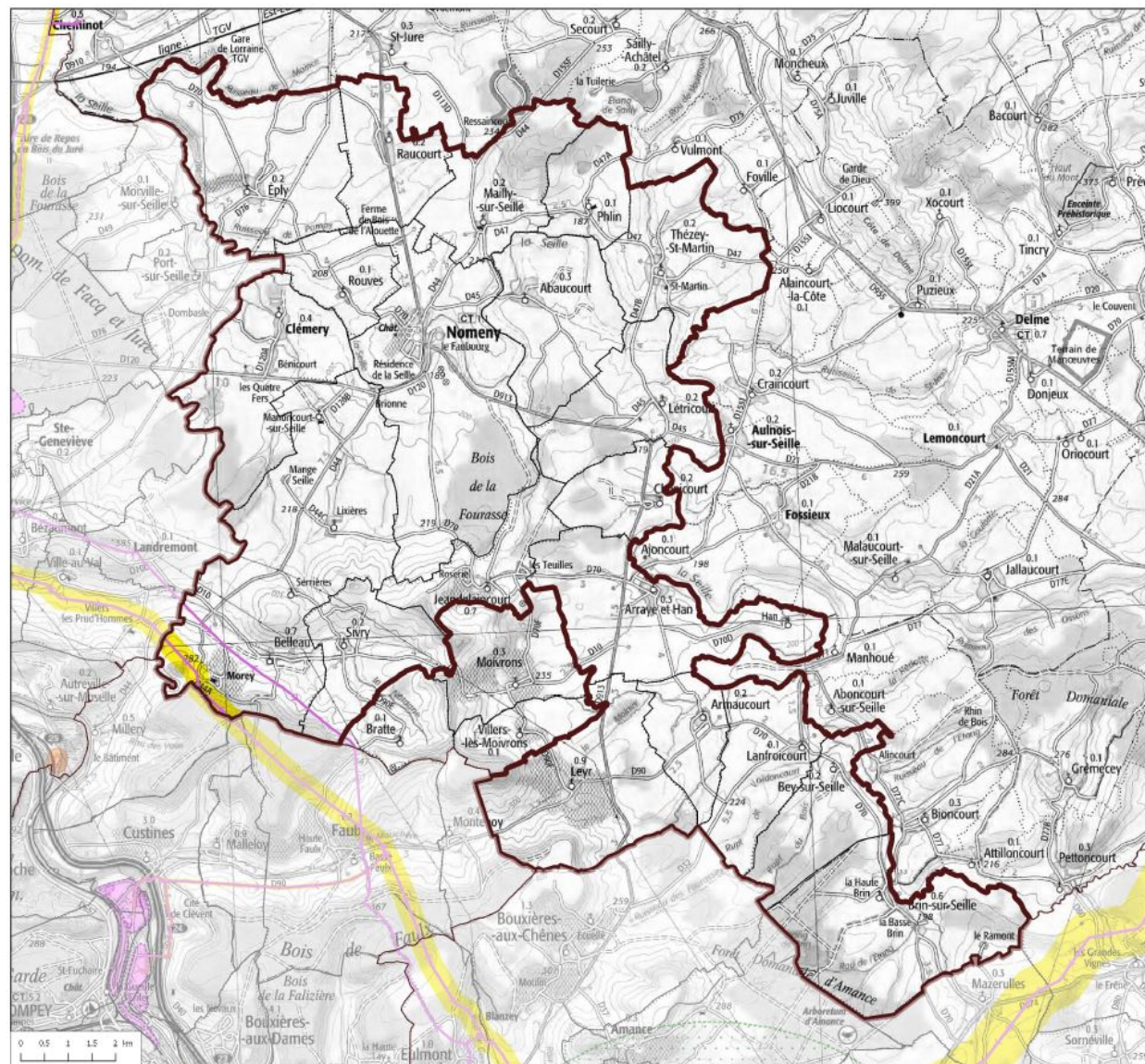
* Zones de dangers situées de part et d'autre des ouvrages et définies dans la circulaire 2006-55 ou BSEI n°06-254

Communes non traversées et non impactées :					
ABAUCCOURT, ARMAUCOURT, ARRAYE-ET-HAN, BEY-SUR-SEILLE, BRIN-SUR-SEILLE, CHENICOURT, CLEMERY, EPLY, JEANDELAINCOURT, LANFROICOURT, LETRICOURT, LEYR, MAILLY-SUR-SEILLE, NOMENY, PHLIN, RAUCOURT, ROUVES, THEZEY-SAINT-MARTIN.					

* Zones de dangers situées de part et d'autre des ouvrages et définies dans la circulaire 2006-55 ou BSEI n°06-254

Figure 47 : Détails des canalisations de transport de gaz

Carte 78 : Carte des risques technologiques



II-1.6

REPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Carte des risques technologiques et installations classées

CC de Seille et Mauchère

Légende :

- PPR Technologique
- ICPE
- Site BASOL - Emprise du site
- Concession GAZ
 - Perimetre de protection du stockage de gaz
 - Stockage souterrain de gaz combustible
 - Zone d'implantation - transport GAZ
 - Canalisation de transport de gaz

Conception : DUTTA / ADUR / VOT
Rédaction : JONAS SANCHEZ - DREI/DRH/Meurthe
Revue : ETEAN / EROD / EOT GAZ 01/11
P114_ETUDES_PONCQUARTALES_CARTE_RISQUES_ATECHNOLOGIQUES
08 / 04/2015

1.4.5.2 Réseaux Air liquide

Source : DDT Meurthe-et-Moselle – Porté à connaissances

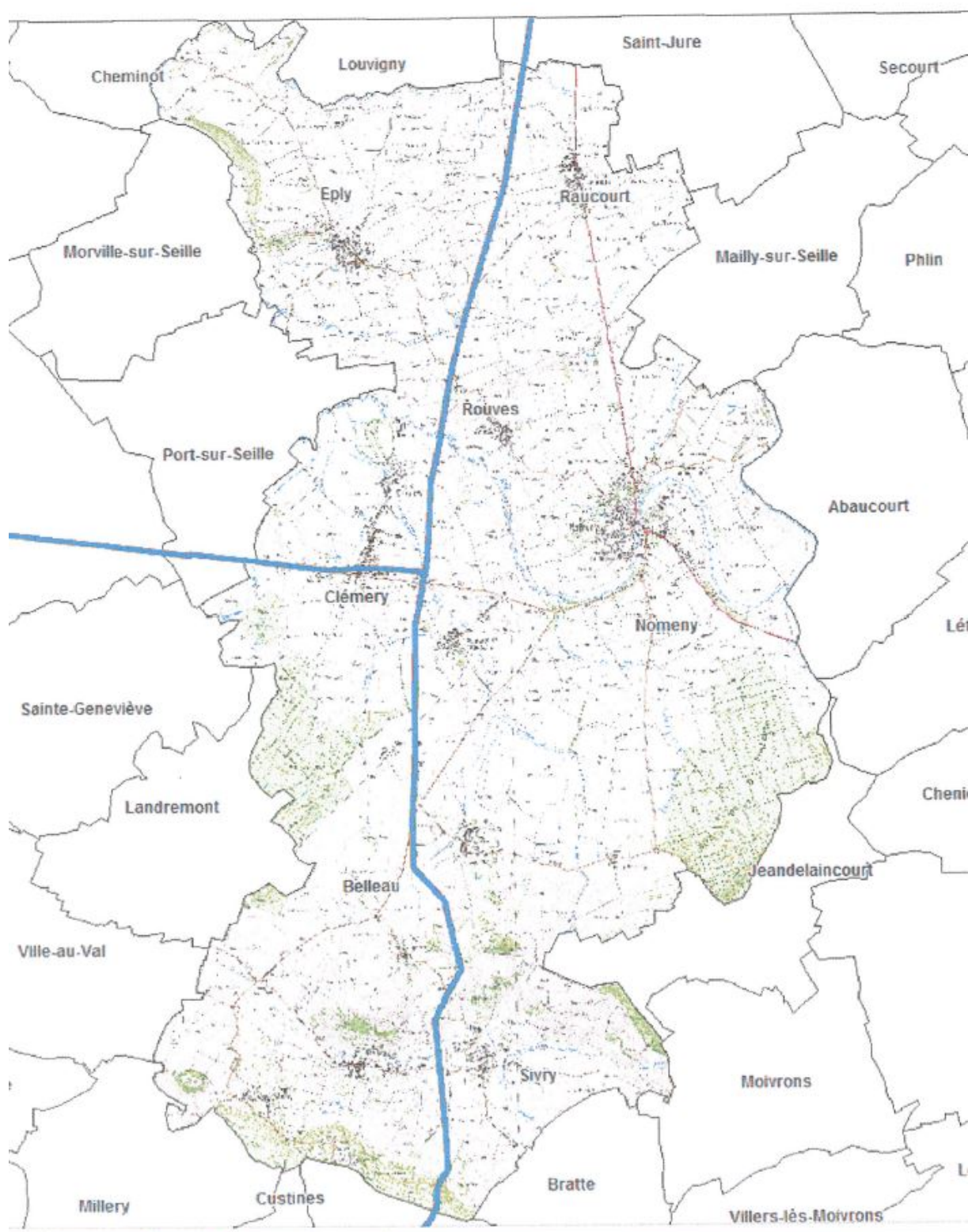
La communauté de communes est traversée par des canalisations de transport d'azote et d'oxygène.

Les communes concernées sont Belleau, Clémery, Eply, Raucourt, Rouves et Sivry (**Carte 79**).

Canalisation Azote Effet de sous-oxygénation					
ID PIPE	Désignation du tronçon	DN	Type de pose	Distances de sécurité (en m)	
				PEL (11 % d'O2)	ELS (11 % d'O2)
COMMUNE DE BELLEAU, CLEMERY ET SIVRY					
ID2796	Mondelange – Pompey (Partie 2 Lauvallière à Pompey)	200	Enterré	5	5
COMMUNE DE EPLY, RAUCOURT ET ROUVES					
ID2796	Mondelange – Pompey (Partie 2 Lauvallière à Pompey)	200	Enterré	5	5
Canalisation Oxygène Effet de sur-oxygénation					
ID PIPE	Désignation du tronçon	DN	Type de pose	Distances de sécurité (en m)	
				PEL (37 % d'O2)	ELS (42 % d'O2)
COMMUNE DE BELLEAU ET SIVRY					
ID2804	Richemont – Neuves Maisons (Partie 2 Clémery à Pompey)	350	Enterré	30	20
COMMUNE DE CLEMERY					
ID2803	Richemont – Neuves Maisons (Partie 2 Lauvallière à Clémery)	350	Enterré	30	20
ID2804	Richemont – Neuves Maisons (Partie 2 Clémery à Pompey)	350	Enterré	30	20
ID2806	Antenne Pont-à-Mousson	100	Enterré	5	5
COMMUNE DE EPLY, RAUCOURT ET ROUVES					
ID2803	Richemont – Neuves Maisons (Partie 2 Lauvallière à Clémery)	350	Enterré	30	20

Figure 48 : Tableau des distances associées aux effets létaux des différentes canalisations

Carte 79 : Plan représentant le tracé approximatif des réseaux Air liquide



1.4.6 RISQUES NATURELS

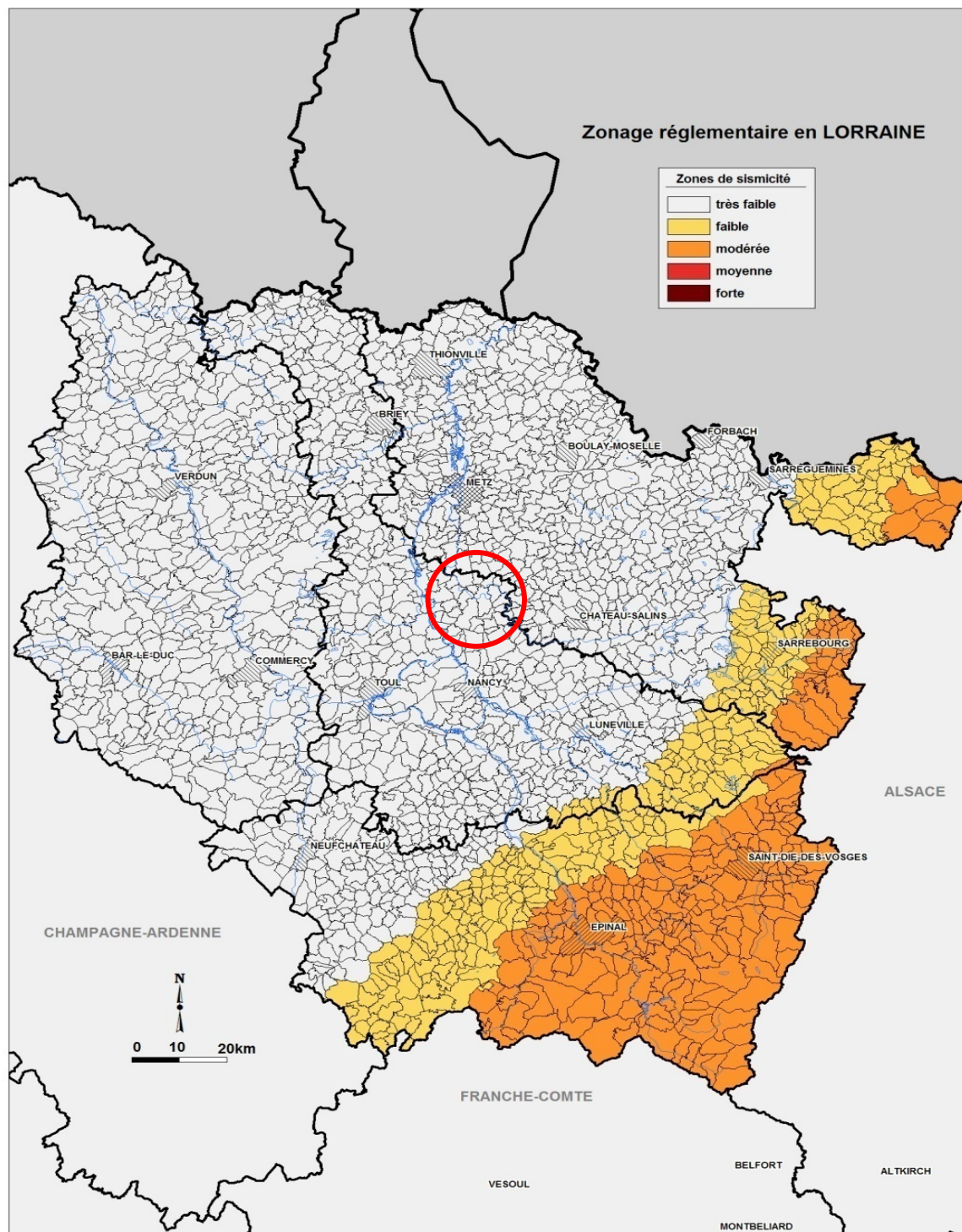
1.4.6.1 Risques sismiques

Le zonage sismique français en vigueur à compter du 1^{er} mai 2011 est défini dans les décrets n° 2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010, codifiés dans les articles R.563-1 à 8 et D.563-8-1 du Code de l'Environnement. Ce zonage, reposant sur une analyse probabiliste de l'aléa, divise la France en 5 zones de sismicité :

- zone 1 : sismicité très faible ;
- zone 2 : sismicité faible ;
- zone 3 : sismicité modérée ;
- zone 4 : sismicité moyenne ;
- zone 5 : sismicité forte.

Les communes du PLUI sont entièrement incluses dans une zone de **sismicité très faible** (Carte 80).

Carte 80 : Extrait du zonage sismique de la France en vigueur depuis le 1^{er} mai 2011.



1.4.6.2 Aléa retrait-gonflement d'argile

Source : <http://www.argiles.fr/>

Les communes du PLUI (Carte 81) sont concernées par deux niveaux d'aléas de retrait-gonflement des Argiles (faible- moyen). Le risque survient lorsque la teneur en eau des matériaux argileux est modifiée et se traduit par une variation significative du volume des sols. En période de sécheresse, les argiles se tassent verticalement et entraînent des mouvements différentiels qui peuvent affecter les constructions.

Les zones **d'aléa faible** (en jaune sur la carte) sont principalement situées à proximité de la rivière de la Seille et correspondent principalement aux fonds de vallées et aux couches géologiques du lotharingien (couches calcaires) et des limons.

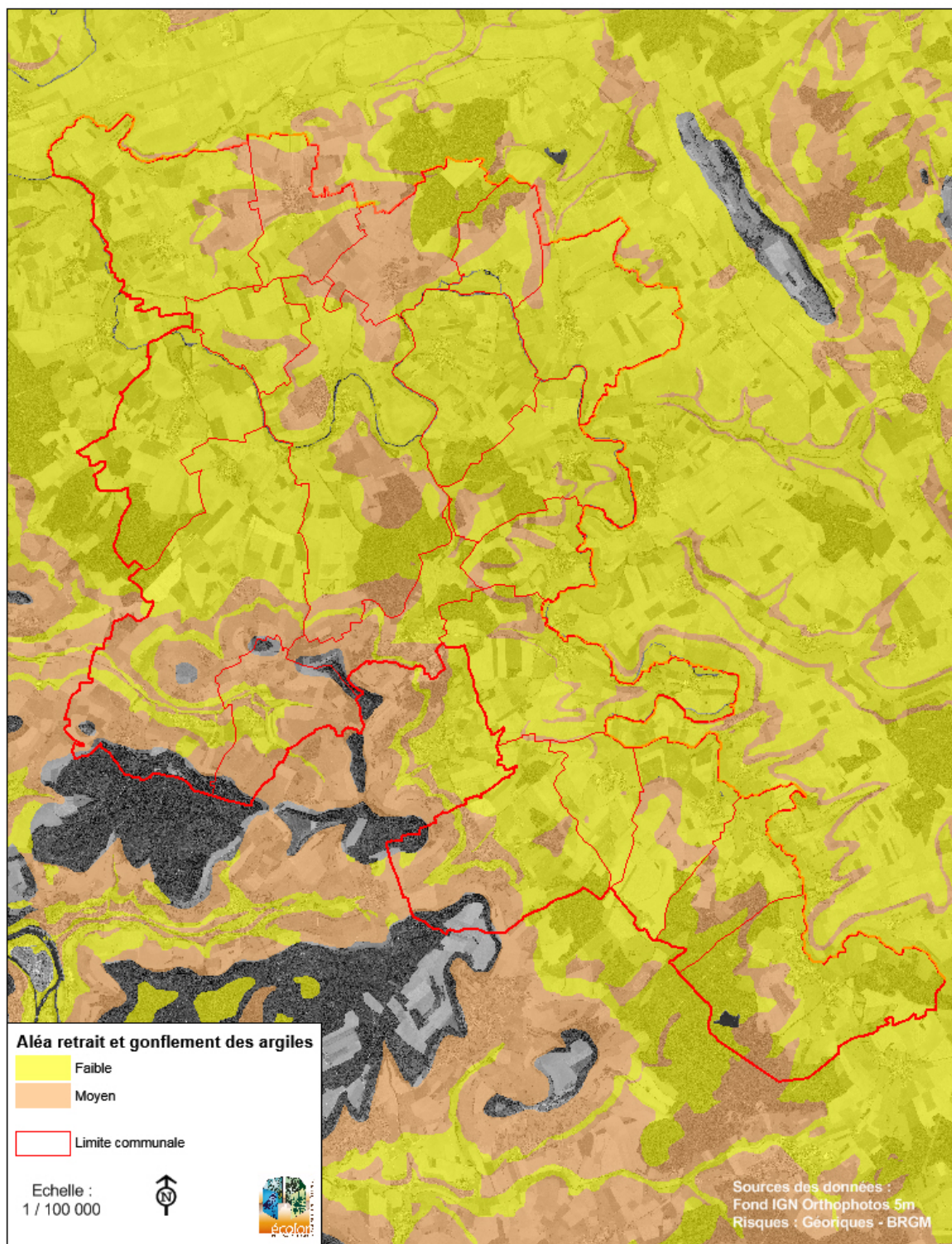
Les zones **d'aléa moyen** (en orange sur la carte), plus réduites, sont localisées sur les couches du Daumérien et Toarcien correspondant à des argiles et des grés.

De nombreuses communes sont touchées par le retrait-gonflement des argiles. Seules deux communes ne sont pas concernées : il s'agit de Clémery et Abaucourt. Les communes le plus touchées se situent au Sud-Ouest du territoire (Belleau, Sivry, Leyr) et au Nord (Raucourt et Mailly-sur-Seille).

Carte 81 : Cartographie de l'aléa retrait-gonflement des argiles

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET MAUCHERE

ALEA RETRAIT ET GONFLEMENT DES ARGILES



1.4.6.3 Mouvement de terrains

Source :

<http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/mouvements-de-terrain/donnees#/dpt/54/page/1>

Porter à Connaissance du PLUi Fiche synthétique II-1.11.-10.b

La base de données du BRGM recense les mouvements de terrains, qui sont classés suivant une typologie volontairement simplifiée : glissement, chute de blocs (ou éboulement), coulées, effondrement, érosion de berges.

A l'échelle du périmètre d'étude (Carte 82), le BRGM recense :

- 29 glissements de terrain ;
- 4 éboulements ;
- 3 effondrements.

La commune la plus touchée par des phénomènes de glissements de terrain est Belleau, avec 18 glissements recensés.

D'après le recensement des mouvements de terrain réalisé par le BRGM, des phénomènes de glissement de terrain et d'érosion de berge se sont produits sur le territoire de l'EPCI. Ils concernent la commune de Mailly-sur-Seille.

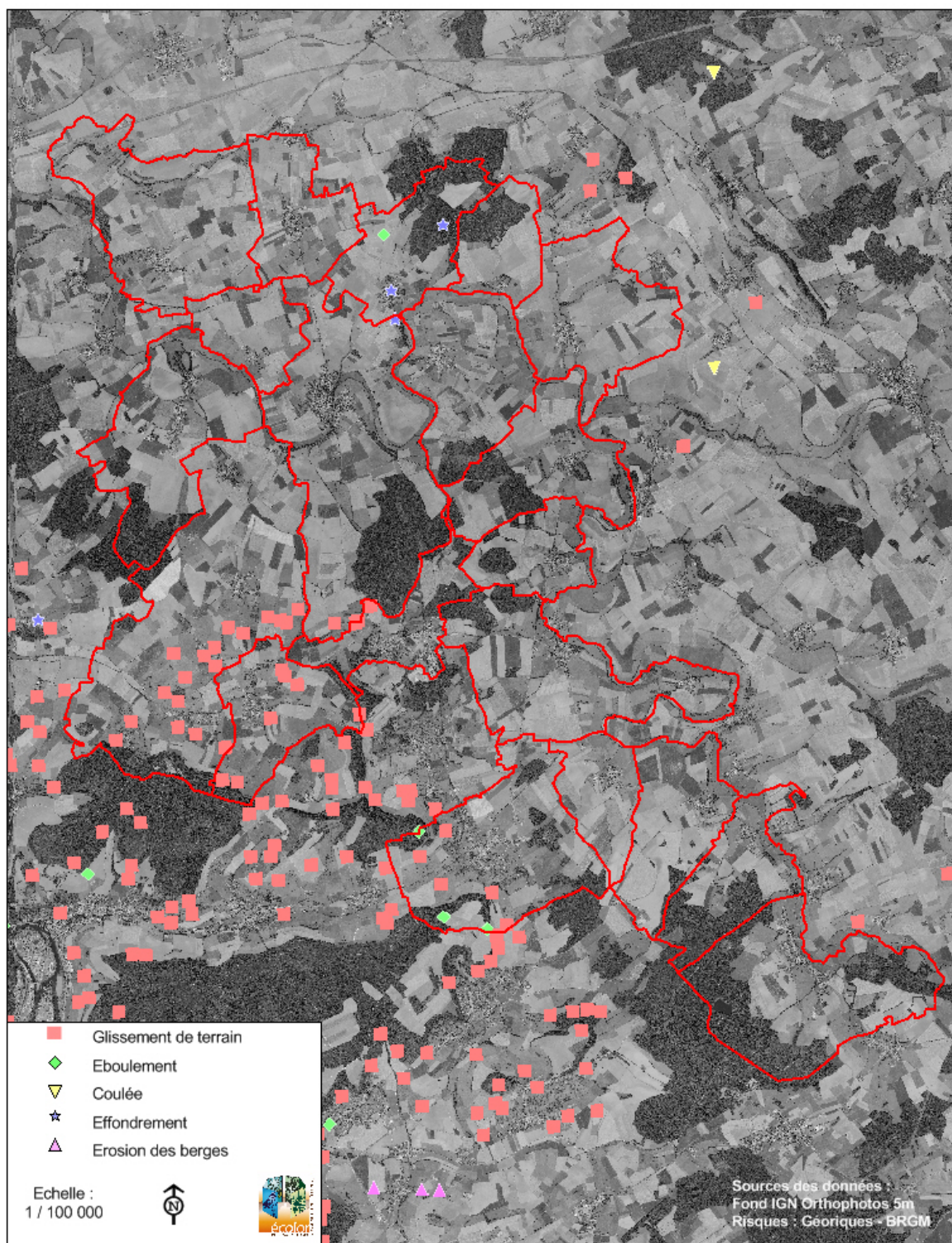
L'aléa mouvement de terrain (Carte 83) est ainsi répertorié sur la communauté de communes au Sud-Ouest du territoire. Les communes concernées sont Belleau, Jeandelaincourt, Leyr, Nomeny et Sivry qui présentent un risque faible à fort.

Le risque chute de blocs (Carte 84) est également présent sur l'intercommunalité sur les communes de Belleau et Sivry qui sont concernées par un risque présumé nul à faible.

Carte 82 : Localisation et type de mouvement de terrain

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET MAUCHERE

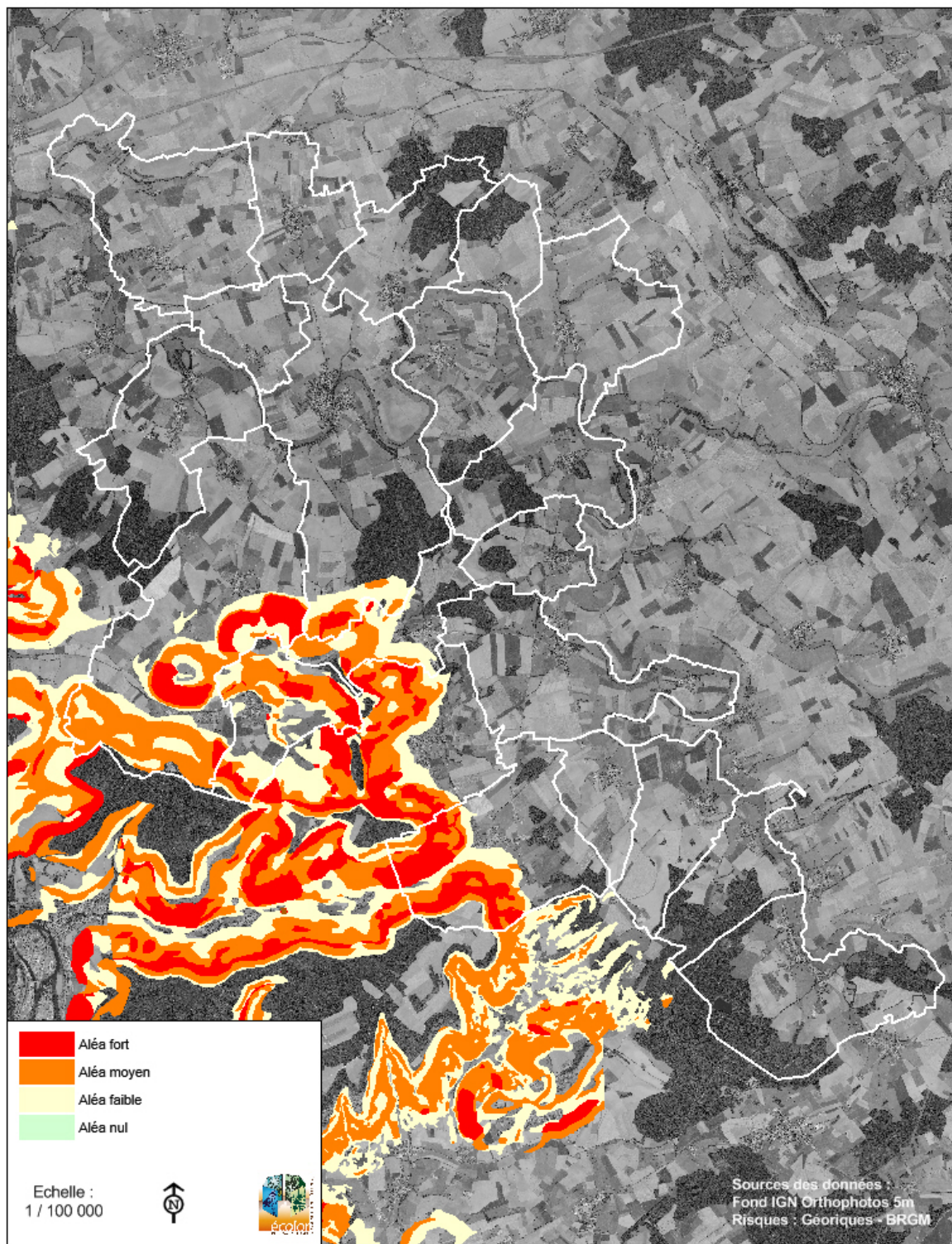
LOCALISATION ET TYPE DE MOUVEMENTS DE TERRAIN



Carte 83 : Localisation de l'aléa mouvement de terrain

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET MAUCHERE

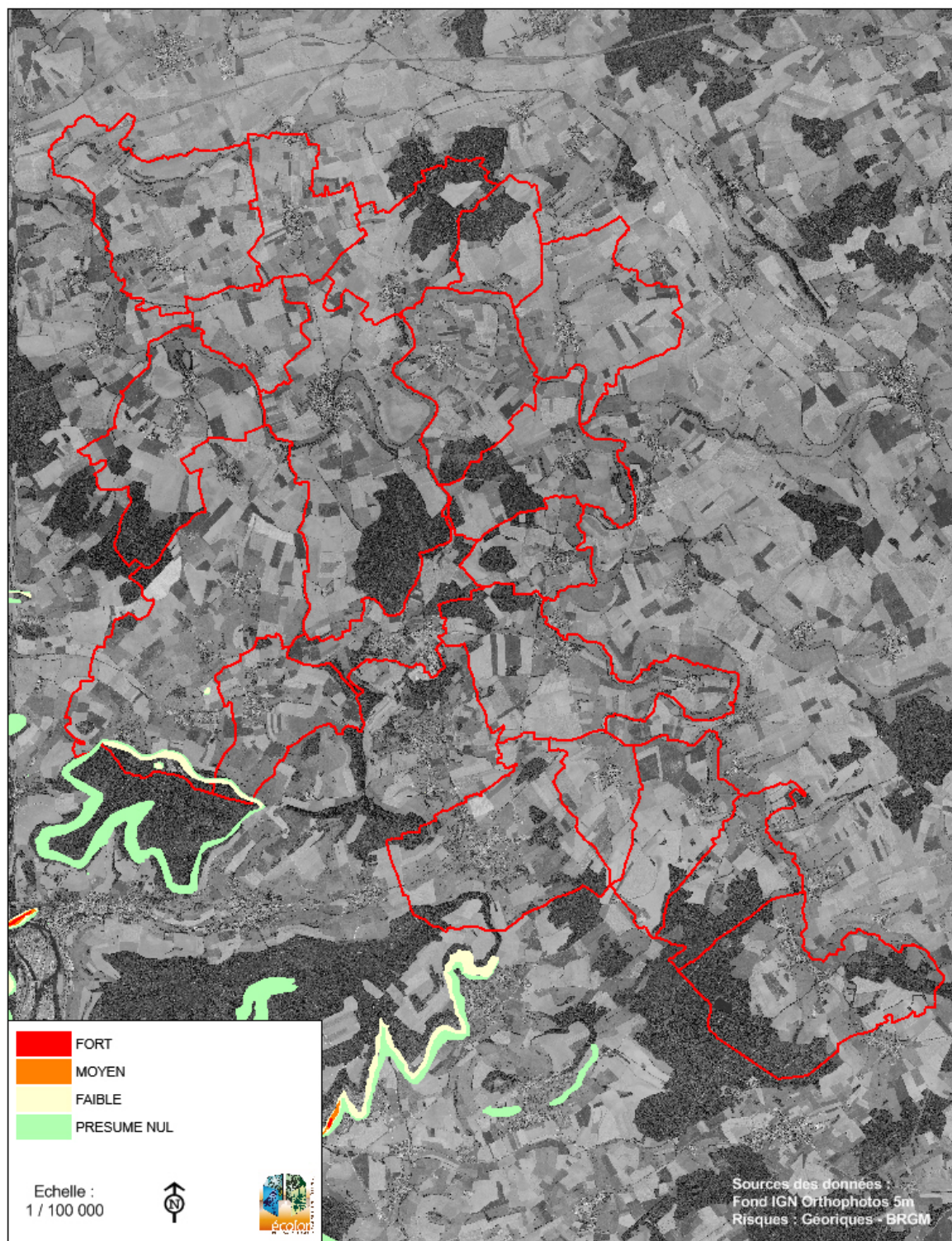
ALEA MOUVEMENT DE TERRAIN



Carte 84 : Localisation de l'aléa chutes de blocs

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET MAUCHERE

ALEA CHUTES DE BLOCS



1.4.6.4 Cavités

Source : <http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/cavites-souterraines/donnees#/dpt/54/page/1>

Porter à Connaissance du PLUi Fiche synthétique II-1.11.-10.b

Le BRGM tient à jour une base de données concernant les cavités. L'extrait de cette base de données est représenté sur la carte en page suivante (Carte 81). La méconnaissance des cavités peut engendrer un risque pour un projet, un bien ou des personnes.

Le BRGM distingue, dans le périmètre du PLUi de Seille et Mauchère, 2 types de cavités dénombrés ainsi :

- 7 ouvrages militaires ;
- 3 cavités d'origine naturelle (gouffre, doline, perte, karst, etc...).

Deux types de cavités naturelles sont distingués par le BRGM dont nous rappelons les définitions ci-dessous :

→ **Cavités de dissolution**

Origine : dissolution par circulation d'eau.

Milieu : domaines variés (karsts calcaire, poches de dissolution d'évaporites, grottes marines...)

Géométrie : très variable. Les karsts (vides laissés par la dissolution) se développent selon un réseau qui peut être plurikilométrique. Ils sont constitués d'une série de salles et boyaux. La hauteur de ces salles peut atteindre plusieurs dizaines de mètres, et leur extension plusieurs dizaines de mètres carrés. Ces karsts peuvent être vides, noyés ou obstrués/comblés par des sédimentations secondaires.

Evolution : La dissolution est un long processus évolutif à l'échelle de temps géologique dans le calcaire. Au contraire, dans le gypse, la vitesse de dissolution reste significative et une cavité est susceptible d'évoluer plus rapidement (à l'échelle décennale), en particulier dans le cas de reprise de circulations d'eaux. Dans le sel, l'évolution peut être encore plus rapide. Dans tous les milieux, un effondrement brutal en surface peut avoir lieu, précédé ou non d'une remontée progressive du vide vers la surface (sur plusieurs années ou dizaines d'années).

→ **Cavités de suffosion**

Origine : érosion par circulation d'eau (avec entraînement des particules fines).

Milieu : formations sédimentaires meubles.

Géométrie : petites cavités, pouvant parfois atteindre plusieurs m³.

Evolution : les matériaux entraînés sont évacués soit par les fissures ouvertes d'un horizon rocheux proche, soit dans une cavité voisine (vide karstique, cave, ouvrage d'assainissement, fuyard etc.) ; la cavité peut se développer tant que l'évacuation des matériaux est possible.

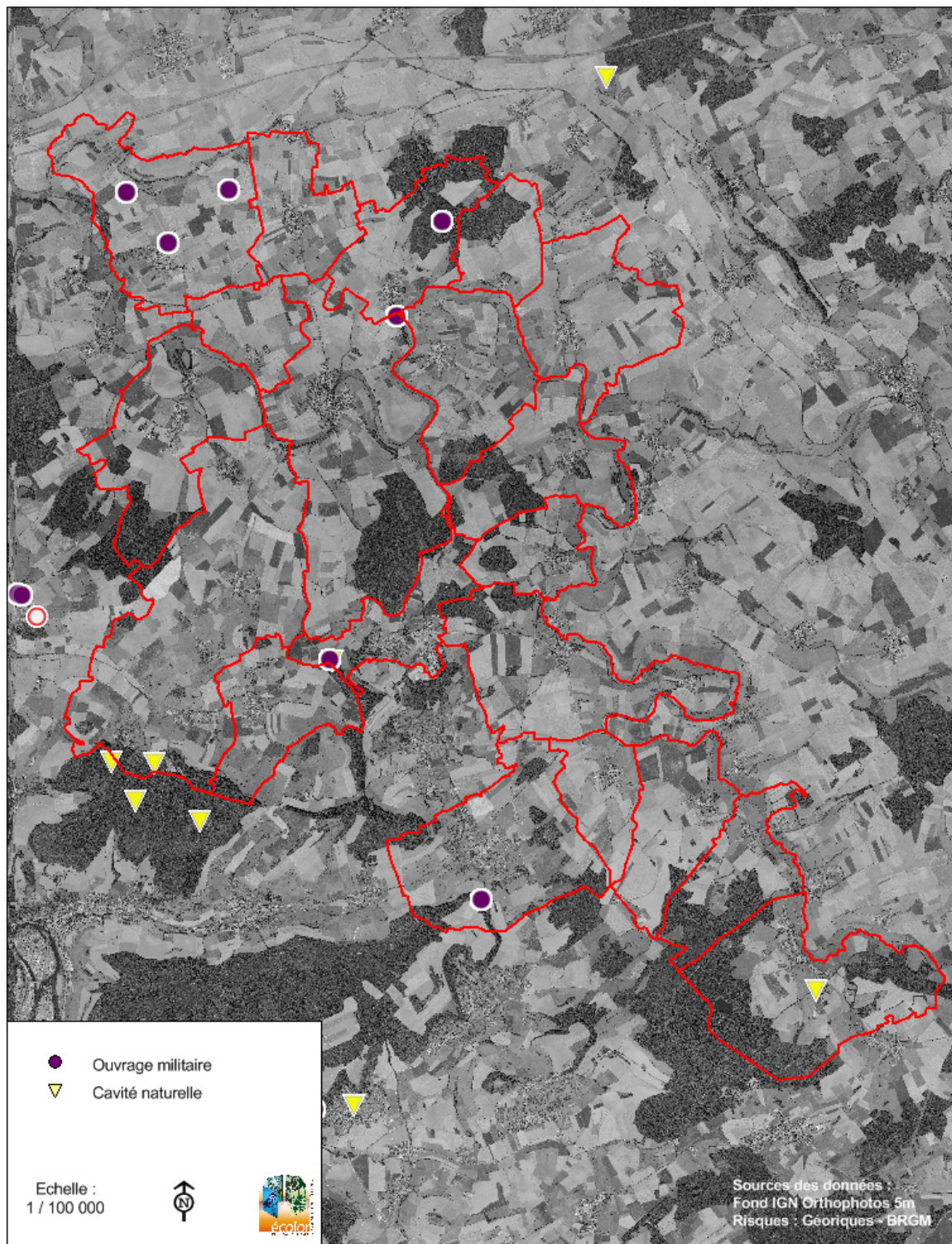
INSEE	Commune	Identifiant	Nom de la cavité	Type	Commune impactée (Ci)	Précision
54059	BELLEAU	LORAW0003118	Trou du Bouzion	Naturelle	-	50 m
54100	BRIN-SUR_SEILLE	LORAW0003094	Trou des Fées	Naturelle	-	50 m
54179	EPLY	LORAW0001032	Ouvrage militaire anonyme	Ouvrage militaire	-	250 m
54179	EPLY	LORAW0001030	Ouvrage militaire du Haut de la Borne	Ouvrage militaire	-	250 m
54179	EPLY	LORAW0001031	Ouvrage militaire anonyme	Ouvrage militaire	-	250 m
54276	JEANDELAINCOURT	LORAW0001044	Ouvrage militaire anonyme	Ouvrage militaire	-	25 m
54276	JEANDELAINCOURT	LORAW0006436	Grotte St-Jean	Naturelle	-	10 m
54315	LEYR	LORAW0001047	Pièce d'artillerie	Ouvrage militaire	-	50 m
54333	MAILLY-SUR-SEILLE	LORAW0001051	Ouvrage militaire anonyme	Ouvrage militaire	-	25 m
54333	MAILLY-SUR-SEILLE	LORAW0001052	Ouvrage militaire anonyme	Ouvrage militaire	Ci (cavité sur NOMENY)	50 m
54400	NOMENY	LORAW0001052	Ouvrage militaire anonyme	Ouvrage militaire	-	50 m
54508	SIVRY	LORAW0001044	Ouvrage militaire anonyme	Ouvrage militaire	Ci (cavité sur JEANDE-LAINCOURT)	25 m

Figure 49 : Liste des cavités

Carte 85 : Localisation et type de cavités

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET MAUCHERE

LOCALISATION ET TYPE DE CAVITES



1.4.6.5 Remontées de nappes

Source : BRGM : <http://www.inondationsnappes.fr/>

Le site « remontées de nappes », développé par le BRGM, présente aux professionnels et au grand public des cartes départementales de sensibilité au phénomène de remontées de nappes. La totalité du département meusien se trouve sur des nappes de formations sédimentaires qui sont contenues dans des roches poreuses (par exemple les sables, certains grès, la craie, les différentes sortes de calcaire) jadis déposées sous forme de sédiments meubles dans les mers ou de grands lacs, puis consolidées, et formant alors des aquifères.

Ces aquifères sont constitués d'une partie solide (les roches précédemment citées) et d'une partie liquide (l'eau contenue dans la roche). Ces aquifères sont dits libres lorsque la surface supérieure de l'eau y fluctue sans contrainte sous l'effet des précipitations qui les alimentent, des pompages, ou de leur écoulement vers un niveau situé à une altitude moindre. Dans ce type d'aquifère, il n'y a pas de « couvercle » imperméable à leur partie supérieure, et la « pluie efficace » peut les alimenter par toute leur surface.

L'apport des pluies « efficaces » soumet la nappe à des variations saisonnières et à des variations pluriannuelles très sensibles. Une succession d'années pluvieuses peuvent ainsi provoquer une remontée de la nappe. La nappe affleure alors et des sources apparaissent. La principale conséquence du phénomène est donc la provocation des inondations.

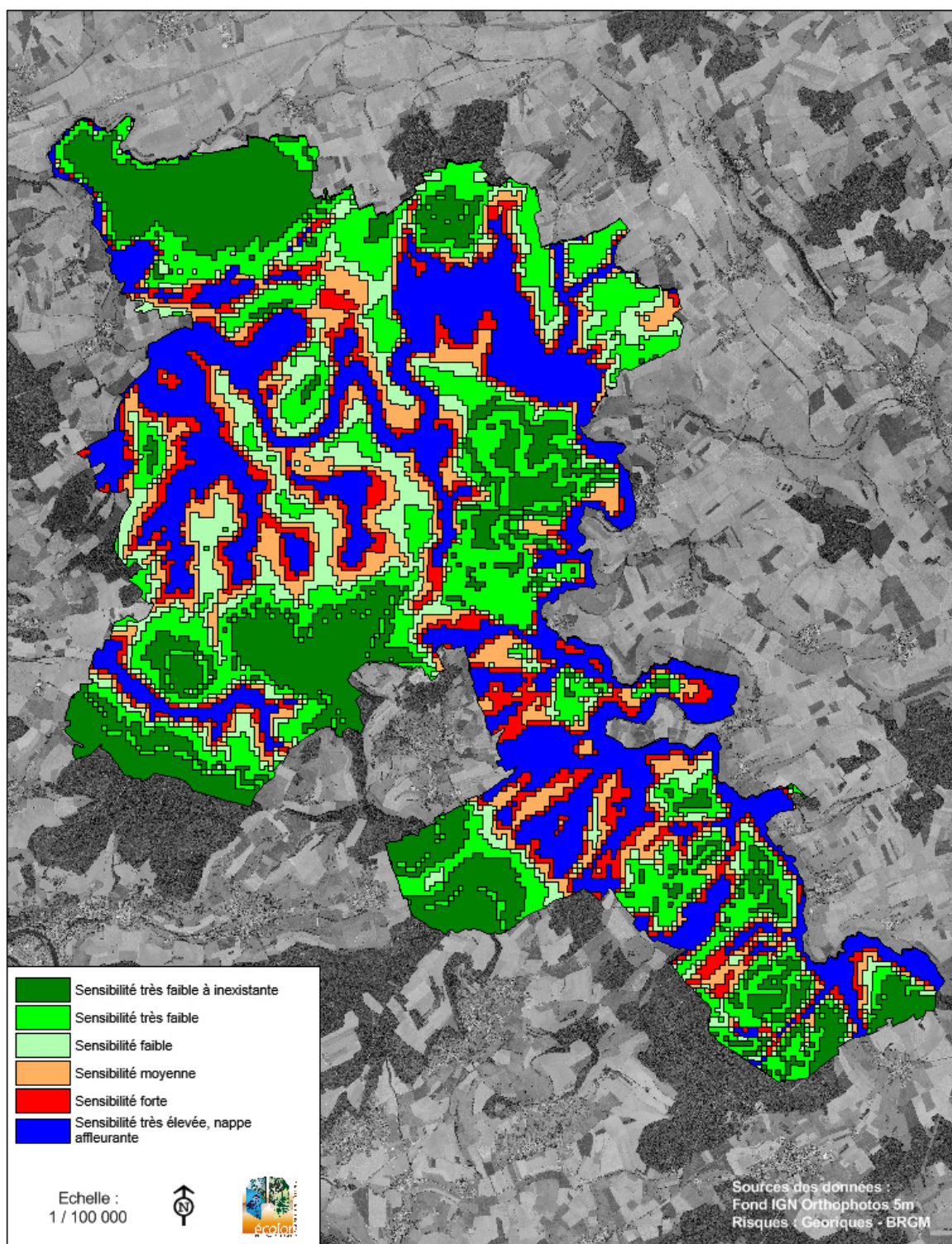
Le chapitre « risque d'inondation » est ainsi étudié à la suite de ce présent chapitre.

La cartographie de la sensibilité aux remontées de nappes (Carte 86) montre que l'essentiel du territoire d'étude est concerné par des phénomènes de remontées de nappes notamment dans les secteurs de fonds de vallées de la Seille et de la Natagne. Sur les secteurs de plateaux la sensibilité devient faible voire inexistante.

Carte 86 : Cartographie de la sensibilité aux remontées de nappes

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET MAUCHERE

REMONTEES DE NAPPES



1.4.6.6 Risques d'inondations

Source : SCOT Sud 54 – Etat initial de l'environnement

Le territoire de la communauté de Communauté de Seille et Mauchère n'est pas concerné par un Plan de Prévention des Risques inondations (PPRI).

Les Atlas des zones inondables représentent les zones potentiellement inondables ou ayant été inondées par une crue connue. Le territoire de la CCSM fait partie de l'atlas de zones inondables de la Seille (Carte 87).

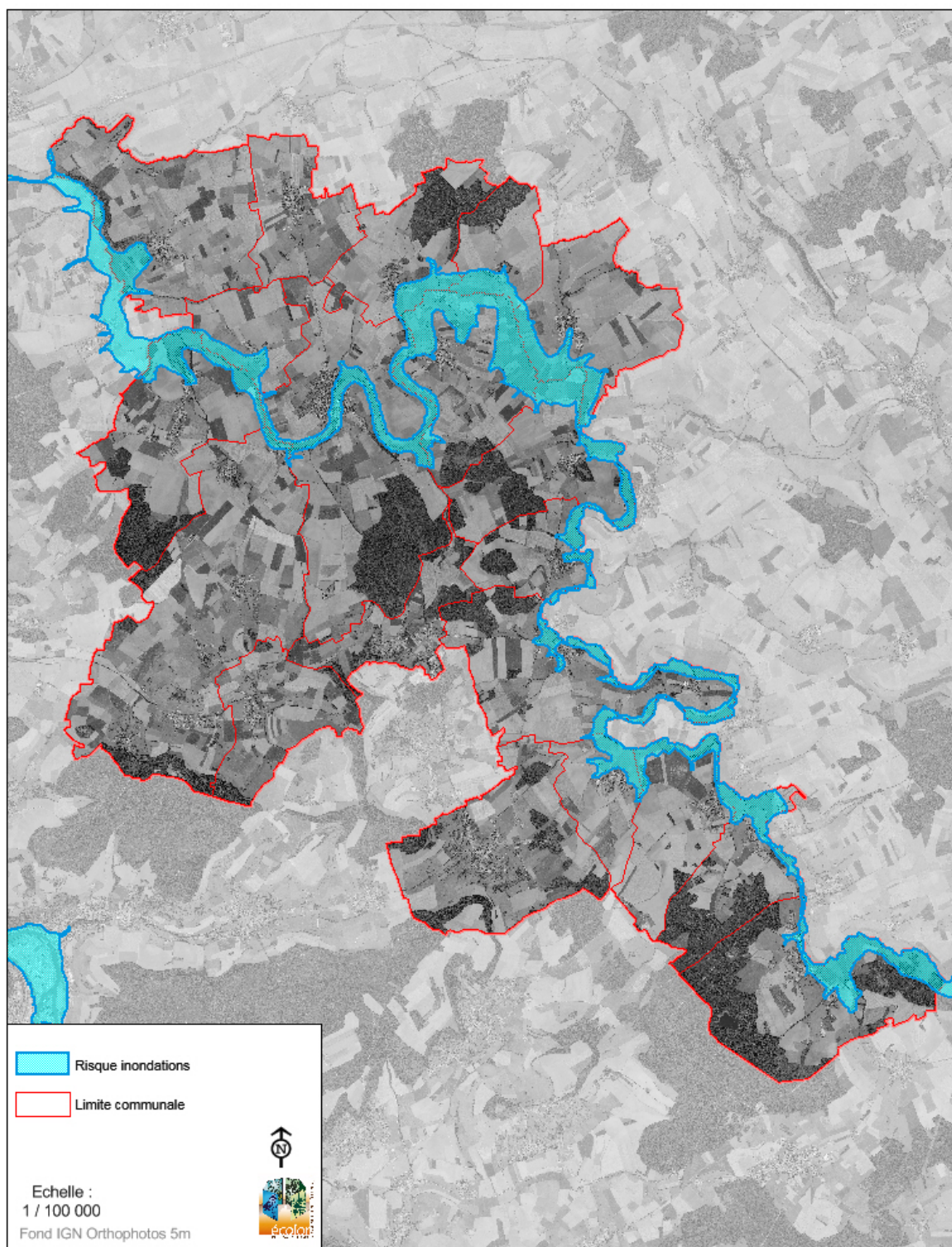
En 2007, la Commission européenne a adopté une directive relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, dite Directive « Inondation ». Cette directive permet d'identifier des Territoires à Risques d'Inondations importants (TRI) afin de mettre en place un Plan de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI) fixant, à l'échelle du district hydrographique, les objectifs en matière de gestion des risques d'inondations et les mesures à mettre en œuvre pour les atteindre (sur le Bassin Rhin-Meuse 22/12/2015).

Le territoire de la CCSM ne fait pas partie des TRI potentiels identifiés sur le territoire Sud 54.

Carte 87 : Atlas des zones inondables

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET MAUCHERE

ALEA INONDATION

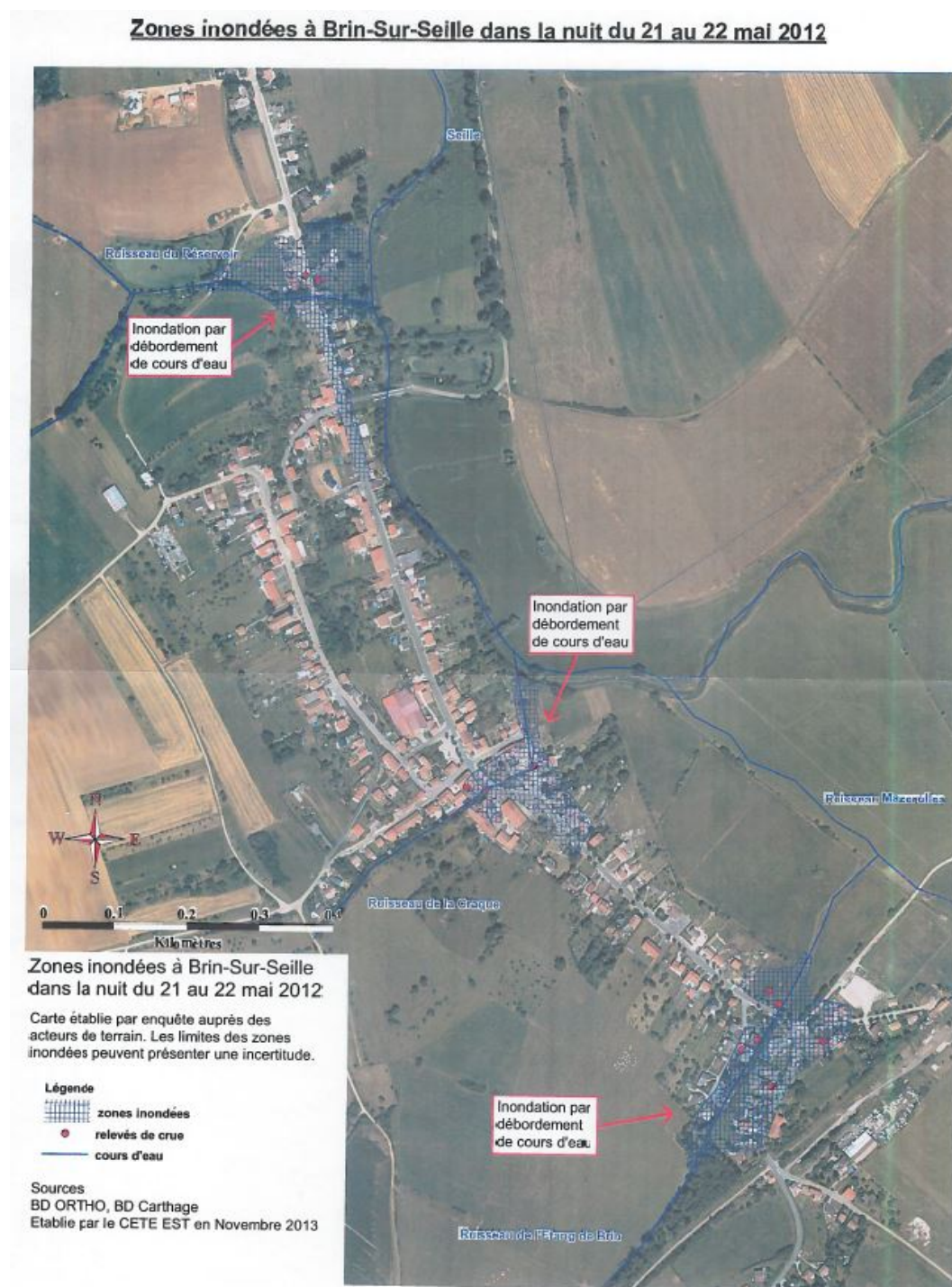


1.4.6.6.1 Brin-sur-Seille

Cette cartographie est également complétée avec la carte des inondations de la commune de Brin-sur-Seille (Carte 88). En effet, certaines zones de cette commune, ont subi des inondations les 21 et 22 mai 2012 lors d'épisodes à pluviométrie exceptionnelle. Il s'agit de trois zones situées dans la zone urbanisée de la commune, inondées par débordement de cours d'eau.

La carte ci-dessous réalisée par la DDT 54, montre les zones inondables.

Carte 88 : Zones inondées dans la commune de Brin-sur-Seille



1.4.6.6.2 Jeandelaincourt

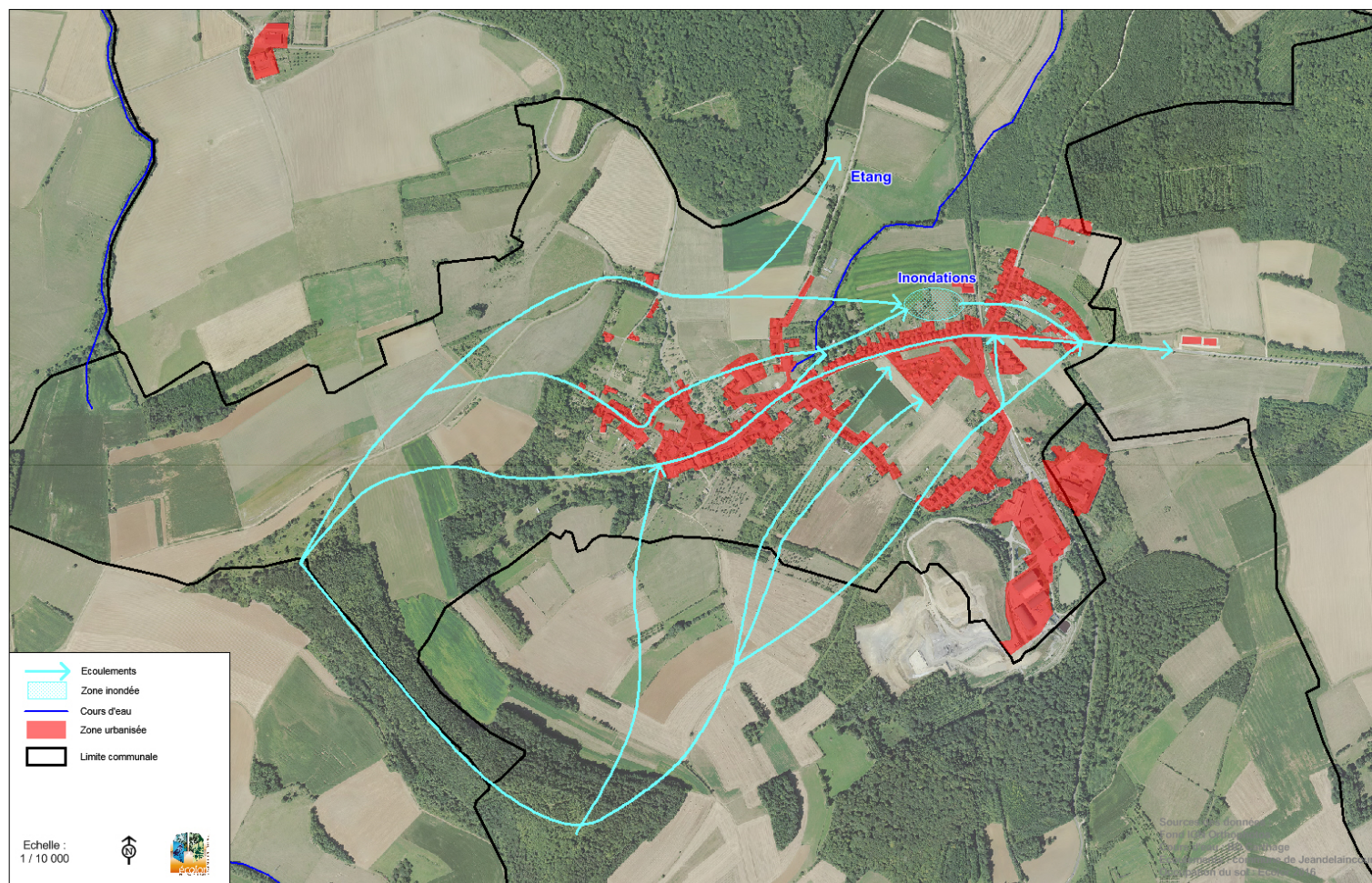
Une cartographique (Carte 89) des écoulements présents sur la commune de Jeandelaincourt suite aux fortes précipitations de juin 2016 a été réalisée. (Données Mairie de Jeandelaincourt)

On peut noter la présence d'un entonnoir situé au point d'altitude 268 à proximité de la zone urbanisée.

Carte 89 : Plan des écoulements de Jeandelaincourt

COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET MAUCHERE

PLAN DES ECOULEMENTS DE JEANDELAINCOURT



1.4.6.7 Arrêtés de catastrophes naturelles

Les communes du territoire intercommunal sont concernées par plusieurs arrêtés portant reconnaissance de catastrophes naturelles pour des dommages inondation, coulée de boue et mouvement de terrain.

Ci-dessous la liste des arrêtés par communes.

ABAUCOURT

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
<i>Inondations, coulées de boue et mouvement de terrain</i>				
54PREF19990075	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
<i>Inondations et coulées de boue</i>				
54PREF20171006	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
54PREF19830434	08/04/1983	12/04/1983	16/05/1983	18/05/1983

ARMAUCOURT

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
<i>Inondations, coulées de boue et mouvement de terrain</i>				
54PREF19990095	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
<i>Inondations et coulées de boue</i>				
54PREF20171049	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
54PREF19830453	08/04/1983	12/04/1983	16/05/1983	18/05/1983
54PREF20020038	29/12/2001	30/12/2001	01/18/2002	23/08/2002
54PREF20060044	03/10/2006	03/10/2006	01/12/2006	08/12/2006
<i>Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols</i>				
54PREF20050005	01/07/2003	30/09/2003	11/01/2005	01/02/2005

ARRAYE-ET-HAN

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
<i>Inondations, coulées de boue et mouvement de terrain</i>				
54PREF19990098	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
<i>Inondations et coulées de boue</i>				
54PREF20171023	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
54PREF19830438	08/04/1983	12/04/1983	16/05/1983	18/05/1983
54PREF19830622	25/05/1983	30/05/1983	20/07/1963	26/07/1983
54PREF19950038	17/01/1995	31/01/1995	03/05/1995	07/05/1995
54PREF20020002	29/12/2001	30/12/2001	27/02/2002	16/03/2002
<i>Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols</i>				
54PREF20050068	01/07/2003	30/09/2003	22/11/2005	13/12/2005

BELLEAU

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
<i>Inondations, coulées de boue et mouvement de terrain</i>				
54PREF19990133	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
<i>Inondations et coulées de boue</i>				
54PREF20171049	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
54PREF19830453	08/04/1983	12/04/1983	16/05/1983	18/05/1983
54PREF20020038	29/12/2001	30/12/2001	01/18/2002	23/08/2002
54PREF20060044	03/10/2006	03/10/2006	01/12/2006	08/12/2006
<i>Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols</i>				
54PREF20050005	01/07/2003	30/09/2003	11/01/2005	01/02/2005

BEY-SUR-SEILLE

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations, coulées de boue et mouvement de terrain				
54PREF19990144	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue				
54PREF20171057	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
54PREF19830457	08/04/1983	12/04/1983	16/05/1983	18/05/1983
54PREF20130275	21/05/2012	22/05/2012	08/06/2012	14/06/2012

BRIN-SUR-SEILLE

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations, coulées de boue et mouvement de terrain				
54PREF19990174	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue				
54PREF19830643	25/05/1983	30/05/1983	20/07/1983	26/07/1983
54PREF19880002	11/06/1988	11/06/1988	24/08/1988	14/09/1988
54PREF19940013	13/12/1993	25/12/1993	11/01/1994	15/01/1994
54PREF19970025	24/02/1997	28/02/1997	12/05/1997	25/05/1997
54PREF20020041	29/12/2001	31/12/2001	01/08/2002	23/08/2002
54PREF20130277	21/05/2012	22/05/2012	08/06/2012	14/06/2012
54PREF20160105	03/06/2016	03/06/2016	26/10/2016	07/12/2016

CHENICOURT

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations, coulées de boue et mouvement de terrain				
54PREF19990200	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue				
54PREF20171099	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
54PREF19830477	08/04/1983	12/04/1983	16/05/1983	18/05/1983
54PREF19970029	24/02/1997	28/02/1997	12/05/1997	25/05/1997
54PREF20160070	28/05/2016	06/06/2016	15/06/2016	16/06/2016

CLEMERY

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations, coulées de boue et mouvement de terrain				
54PREF19990205	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue				
54PREF20171103	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
54PREF19830480	08/04/1983	12/04/1983	16/05/1983	18/05/1983
54PREF19830653	25/05/1983	30/05/1983	20/07/1983	26/07/1983
54PREF20020042	29/12/2001	29/12/2001	01/08/2002	23/08/2002

EPLY

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations, coulées de boue et mouvement de terrain				
54PREF19990253	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue				
54PREF20171142	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
54PREF19830492	08/04/1983	12/04/1983	16/05/1983	18/05/1983
54PREF19830666	25/05/1983	30/05/1983	20/07/1983	26/07/1983
54PREF19970039	24/02/1997	28/02/1997	12/05/1997	25/05/1997

JEANDELAINCOURT

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations, coulées de boue et mouvement de terrain				
54PREF19990349	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue				
54PREF20171225	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
54PREF19830512	08/04/1983	12/04/1983	16/05/1983	18/05/1983
54PREF19950042	17/01/1995	31/01/1995	03/05/1995	07/05/1995
54PREF20160079	28/05/2016	06/06/2016	15/06/2016	16/06/2016

LANFROICOURT

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations, coulées de boue et mouvement de terrain				
54PREF19990374	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue				
54PREF20171241	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
54PREF19830522	08/04/1983	12/04/1983	16/05/1983	18/05/1983
54PREF20130301	21/05/2012	22/05/2012	08/06/2012	14/06/2016

LETICOURT

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations, coulées de boue et mouvement de terrain				
54PREF19990386	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue				
54PREF20171250	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
54PREF19830528	08/04/1983	12/04/1983	16/05/1983	18/05/1983
54PREF20160082	28/05/2016	06/06/2016	15/06/2016	16/06/2016
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols				
54PREF20060032	01/07/2003	30/09/2003	16/06/2006	14/07/2006

LEYR

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations, coulées de boue et mouvement de terrain				
54PREF19990388	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue				
54PREF20171252	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
54PREF19830529	08/04/1983	12/04/1983	16/05/1983	18/05/1983
54PREF19890006	12/06/1988	12/06/1988	20/04/1989	13/05/1989
54PREF20130335	21/05/2012	22/05/2012	27/07/2012	02/08/2012
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols				
54PREF20060027	01/07/2003	30/09/2003	30/03/2006	02/04/2006

MAILLY-SUR-SEILLE

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations, coulées de boue et mouvement de terrain				
54PREF19990405	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue				
54PREF20171264	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
54PREF19830535	08/04/1983	12/04/1983	16/05/1983	18/05/1983

NOMENY

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations, coulées de boue et mouvement de terrain				
54PREF19990469	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue				
54PREF20171314	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
54PREF19830561	08/04/1983	12/04/1983	16/05/1983	18/05/1983
54PREF19830716	25/05/1983	30/05/1983	20/07/1983	26/07/1983
54PREF19940047	13/12/1993	25/12/1993	11/01/1994	15/01/1994
54PREF20020014	29/12/2001	29/12/2001	27/02/2002	16/03/2002
54PREF20171482	12/05/2009	12/05/2009	16/10/2009	21/10/2009
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols				
54PREF20050028	01/07/2003	30/09/2003	11/01/2005	01/02/2005

PHLIN

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations, coulées de boue et mouvement de terrain				
54PREF19990493	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue				
54PREF20171331	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
54PREF19830566	08/04/1983	12/04/1983	16/05/1983	18/05/1983

RAUCOURT

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
<i>Inondations, coulées de boue et mouvement de terrain</i>				
54PREF19990513	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
<i>Inondations et coulées de boue</i>				
54PREF20171346	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
54PREF19830572	08/04/1983	12/04/1983	16/05/1983	18/05/1983
54PREF19830728	25/05/1983	30/05/1983	20/07/1983	26/07/1983

ROUVES

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
<i>Inondations, coulées de boue et mouvement de terrain</i>				
54PREF19990531	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
<i>Inondations et coulées de boue</i>				
54PREF20171362	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
54PREF19830577	08/04/1983	12/04/1983	16/05/1983	18/05/1983

SIVRY

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
<i>Inondations, coulées de boue et mouvement de terrain</i>				
54PREF19990574	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
<i>Inondations et coulées de boue</i>				
54PREF20171395	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
54PREF19830592	08/04/1983	12/04/1983	16/05/1983	18/05/1983
54PREF19950049	17/01/1995	31/01/1995	03/05/1995	07/05/1995
<i>Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols</i>				
54PREF20050037	01/07/2003	30/09/2003	11/01/2005	01/02/2005

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
<i>Inondations, coulées de boue et mouvement de terrain</i>				
54PREF19990583	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
<i>Inondations et coulées de boue</i>				
54PREF20171401	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
54PREF19830594	08/04/1983	12/04/1983	16/05/1983	18/05/1983
54PREF19970077	24/02/1997	28/02/1997	12/05/1997	25/05/1997
<i>Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols</i>				
54PREF20060029	01/07/2003	30/09/2003	33/03/2006	02/04/2006

1.5 ENJEUX

Cette partie vise à mettre en avant les principaux enjeux mis en lumière par l'état initial de l'environnement. Ces enjeux peuvent être des richesses à protéger sur le territoire de la Communauté de Communes de Seille et Mauchère, ou au contraire des menaces qui pèsent sur ce territoire, et qu'il faut prendre en compte pour le préserver.

Les enjeux constituent la synthèse de l'état initial, et permettent d'en faire ressortir les éléments essentiels pour la Communauté de Communes de Seille et Mauchère.

1.5.1 UNE RESSOURCE EN EAU A PRESERVER

La principale richesse du territoire de la Communauté de communes de Seille et Mauchère est la Seille et sa vallée. Il est ainsi primordial de **préserver les zones et prairies humides** hébergeant des cortèges floristiques et des espèces faunistiques remarquables.

Les eaux de surfaces comme souterraines du territoire bénéficient d'une bonne, voire d'une moyenne qualité à l'heure actuelle.

Cette ressource vitale est donc un **capital à préserver de toute atteinte**, qui menacerait non seulement la qualité du milieu naturel, mais également l'approvisionnement en eau de toute la population.

1.5.2 UN PAYSAGE EMBLEMATIQUE

L'atout paysager phare de la Communauté de Communes de Seille et Mauchère est bien entendu la **vallée de la Seille** et dans une moindre mesure **la vallée de la Natagne et les buttes témoins des côtes de Moselle** au Sud du territoire.

Ce paysage est marqué par l'équilibre existant entre le cours d'eau, les prairies qui le bordent et les boisements qui habillent les versants.

De nombreuses **structures végétales** façonnent le paysage : prairies humides, ripisylve, haies, ceinture végétale autour des villages.

Le **maintien de ce paysage, vitrine du territoire, est essentiel** pour l'identité de la Communauté de Communes de Seille et Mauchère, mais également pour le maintien d'une agriculture extensive qui permet la préservation des espèces faunistiques et floristiques.

Il est important de **lutter contre la simplification du paysage** par l'intensification des pratiques agricoles et par l'abandon des vergers qui entraînent une perte de biodiversité.

En effet, la préservation de ce paysage remarquable passe par le soutien aux agriculteurs pour maintenir les prairies le long de la vallée. Cet enjeu est d'autant plus important que les prairies sont également un milieu de vie précieux pour la biodiversité, ainsi qu'un élément de la lutte contre les inondations, en tant que zones d'expansion des crues.

1.5.3 DES MILIEUX NATURELS A PROTEGER

La Communauté de Communes de Seille et Mauchère abrite un certain nombre **d'espaces naturels remarquables** ou protégés (ZNIEFF, ENS, ZICO, sites protégés par le conservatoire, etc.).

Ces sites doivent bien sûr être protégés des atteintes de l'urbanisation autant que possible, mais c'est également **la nature ordinaire qui constitue l'un des grands enjeux du territoire**.

En effet, le territoire contient de nombreux milieux qui, sans être particulièrement riches ou rares du point de vue de la biodiversité, abritent de nombreuses espèces et constituent la trame d'une nature ordinaire essentielle à la

faune et la flore, mais également à la population qui en bénéficie à de nombreux titres (lieux de promenade, agrément paysager, ressources renouvelables : bois, champignons, fruits, etc.).

Parmi les éléments de la nature ordinaire qu'il importe de préserver, citons notamment **les vergers** (principalement sur la commune de Leyr), **les prairies, les pelouses calcaires, les rares boisements présents sur le relief, ou encore les zones humides dans la vallée de la Seille ou de la Natagne.**

La préservation de ces milieux face notamment à l'urbanisation profite à la biodiversité, mais également à la population, locale ou extérieure, qui l'utilise directement ou bénéficie indirectement de ses effets.

1.5.4 ASSURER LES CONTINUITES ECOLOGIQUES

La raison d'être de la Trame Verte et Bleue d'un PLUi est non seulement de préserver les corridors de biodiversité (milieux structurants de chaque sous-trame écologique), mais essentiellement de garantir la fonctionnalité des écosystèmes par le **maintien de continuités écologiques reliant les espaces naturels** entre eux.

En la matière, les enjeux identifiés dans la Communauté de Communes de Seille et Mauchère sont :

- Le **maintien du franchissement des zones urbanisées dans la vallée de la Seille** : dans cet espace contraint, l'urbanisation fait parfois obstacle aux déplacements de la faune le long de la Seille et de ses abords. Il importe de maintenir des corridors permettant la circulation des espèces ;
- La **protection des ceintures de vergers et de prairies autour des villages, essentiellement sur le plateau agricole**. Ces milieux sont essentiels à de nombreuses espèces et ont tendance à disparaître, pris en étau entre l'urbanisation qui s'étend et l'agriculture qui s'intensifie ;
- La **préservation des haies et des ripisylves** afin de permette le déplacement des espèces entre réservoirs de biodiversité (notamment pour les chiroptères) ;

- La prise en compte des **obstacles aux déplacements** de la faune présents sur le territoire : zones urbanisées, voies de déplacement, obstacles à l'écoulement et extension des cultures constituent des barrières parfois infranchissables.

Le maintien, la restauration et la protection des continuités écologiques bénéficie à l'ensemble de la biodiversité, mais également aux habitants du territoire, en leur assurant des espaces de loisirs et des services, comme cela a été décrit pour la nature ordinaire. En effet, c'est bien la nature ordinaire qui est le plus souvent le support de ces continuités écologiques.

1.5.5 LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Le territoire de l'intercommunalité est traversé par les canalisations de transports de gaz et d'air liquide générant des distances de sécurité.

1.5.6 LES RISQUES ANTHROPIQUES

L'air de la Communauté de Communes de Seille et Mauchère apparaît relativement peu pollué et les émissions de CO² semblent maîtrisées.

L'industrie passée et actuelle a laissé sa marque sur le territoire, puisque 4 entreprises sont classées ICPE et que le fichier Basias recense 37 sites susceptibles de polluer les sols et les eaux néanmoins, actuellement, seuls 5 sites sont encore en activité.

La maîtrise de ces risques sur le territoire de la Communauté de Communes de Seille et Mauchère permet de garantir aux habitants un cadre de vie vivable et un environnement préservé.

1.5.7 LES RISQUES NATURELS

La Communauté de Communes de Seille et Mauchère est peu exposée au risque sismique. En revanche, cinq types de risques naturels constituent des enjeux importants :

- le risque faible et moyen du **retrait et gonflement des argiles** sur tout le territoire ;
- le **risque mouvement de terrain** avec de nombreux glissements de terrain au Sud du territoire ;
- le **risque d'effondrement des cavités** naturelles ou artificielles présentes dans le sous-sol ;
- le risque **remontées de nappes** qui concernent les vallées de la Seille et de la Natagne ;
- le **risque d'inondation** concerne la vallée de la Seille dont certaines zones habitées peuvent être inondées.

1.5.8 RESUME DES ENJEUX – SYSTEME AFOM

Richesse en eau notamment présence de la Seille Forte valeur écologique au niveau des zones humides Paysage remarquable Existence de nombreuses zones naturelles protégées Diversité de la nature ordinaire Présence de réservoirs de biodiversité et de corridors Zones urbanisées non développées Baisse des déchets et hausse du recyclage	Etat écologique et chimique des cours d'eau Biodiversité parfois mal connue des habitants Pollution de l'air, de l'eau et des sols Peu de projets touristiques liés à l'environnement Dégradation de milieux naturels Energies renouvelables peu développées
Préservation de milieux naturels (cours d'eau, zones humides, vergers, pelouses calcaires) Maintien des structures paysagères Développement et consolidation des trames vertes et bleues Patrimoine naturel source d'attractivité du territoire Meilleure connaissance des risques (surtout au niveau de la Seille : risque inondation, remontées de nappes...)	Perte de biodiversité locale Dégradation des habitats biologiques liée à l'intensification de l'agriculture et retournement des prairies Exposition au bruit Risques anthropiques Risques technologiques Risques naturels surtout ceux liés à la présence de la Seille

BIBLIOGRAPHIE

DREAL Lorraine, 2016. *Liste des espèces et des habitats déterminants ZNIEFF*, fichier Excel.

IUCN, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS – 2011 – *La liste rouge des espèces menacées en France : chapitre Oiseaux nicheurs de métropole*. 28 p.

CRPF Lorraine, ONF Lorraine, 2002. *Forêts et paysages en Lorraine, cahiers de lecture*, 131 p.

MULLER S., 2006. *Les plantes protégées de Lorraine, distribution, écologie, conservation*, Editions Biotope, coll. Parthénopé, 376 p.

Pays Barrois, 2014. *Schéma de Cohérence du Pays Barrois*, SCoT approuvé – comité syndical du 14 décembre 2013.

Région Lorraine, 2015. *Schéma Régional de Cohérence Ecologique*, document adopté le 20 novembre 2015.